C.C.8

21121/B

O. XIII. 19/d

Lansdowne.

Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/b29331754_0002

HISTOIRE ABRÉGÉE

DE

DIFFÉRENS CULTES.

TOME SECOND.

DES

DIVINITÉS GÉNÉRATRICES

CHEZ LES ANCIENS ET LES MODERNES,

PAR J.-A. DULAURE;

SECONDE ÉDITION,

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.

PARIS,
GUILLAUME, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE HAUTEFEUILLE, N° 14;
PONTHIEU, PALAIS-ROYAL, GALERIES DE BOIS, N° 252;
PEYTIEUX, GALERIE DELORME, N°s 11 ET 13.
1825.

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

PRÉFACE.

L'OUVRAGE que je publie manquait à notre littérature. Les mythologues, les scrutateurs de l'antiquité y trouveront quelques aperçus, quelques faits nouveaux, des explications sur l'origine, jusqu'à présent inconnue, de plusieurs divinités, quelques découvertes, et sur-tout le rapprochement d'un grand nombre de traits épars dans une immensité de livres peu communs, de notions inédites, puisées dans des manuscrits, ou fournies par des amateurs, dont l'ensemble offrira une face de l'histoire qui n'a point encore été aperçue.

Je ne me borne point à l'historique du culte des *divinités génératrices*, à débrouiller le chaos de son origine, à suivre ses ramifications, ses différences, ses rapports dans chaque pays; j'y joins le tableau

des opinions, des mœurs, des institutions correspondantes qui dirigeaient les différentes nations où ce culte a été en vigueur. On verra qu'entr'elles et lui il existe une harmonie parfaite. Je traite aussi de toutes les divinités créées par le même motif, adorées dans la même intention. J'établis leur source commune, leur filiation, leurs altérations diverses.

L'histoire des mœurs, des institutions des cultes et des usages, lorsqu'elle est détachée des évènemens politiques, présente l'espèce humaine sous un jour nouveau, ouvre un vaste champ aux réflexions, agrandit la carrière des conjectures, et prépare des découvertes dans l'océan du passé. Elle ne se rapporte plus à un seul peuple, à un seul pays; elle ne se borne pas à des traits particuliers; elle s'étend sur la généralité des nations de la terre; elle embrasse tous les rapports qui les unissent, qui les divisent; elle classe les différentes familles primitives qui, en se séparant, ont formé les différens peuples; elle indique les sources d'où chacun d'eux est découlé, ainsi

que les altérations qu'a fait subir à leur caractère antique l'influence des climats, du sol, des événemens et des lois.

La comparaison des usages, des cultes, des idiomes, des costumes même, celle des moyens de transmettre le langage ou de l'écrire; celle des cérémonies superstitieuses observées lors des naissances, des mariages et des morts; des pratiques propres à détourner les accidens fâcheux, les calamités, les maladies, à amener l'abondance et la prospérité, à implorer la divinité pour se la rendre favorable; ces comparaisons, dis-je, peuvent procurer, sur l'origine des différens peuples, des connaissances plus certaines que celles qu'on peut retirer de la plupart de nos traditions historiques.

Mais un obstacle peut arrêter la plume de l'historien des mœurs et des cultes; et cet obstacle résulte de la grande différence que la distance des temps et celle des lieux ont établie entre les opinions, les bienséances et la langue des siècles passés, des pays étrangers, et celles

du siècle présent, et du pays pour lequel on écrit. Est-il permis de dire aujourd'hui, et parmi nous, sans craindre de blesser les convenances, ce qu'il était permis de dire et de faire autrefois, et ce qui se fait encore maintenant chez certaines nations éloignées de nous? Faut-il franchir brusquement cet obstacle en bravant les bienséances, ou bien faut-il renoncer à l'histoire des mœurs, aux leçons et aux lumières qui en résultent?

Il m'importe de fixer les idées sur ces questions indécises.

Ces deux partis sont extrêmes; mais il est un terme moyen où je dois m'arrêter. Il faut tout dire, parce que, pour faire connaître une matière à fond, il ne faut rien cacher; mais il faut tout dire convenablement à nos mœurs; mais, en disant tout, ne point heurter les formes reçues; car la délicatesse extrême de notre langue, notre hypocrisie, ou si l'on veut nos bienséances, exigent impérieusement que ces formes soient respectées. J'y soumettrai donc mes expressions; elles seront ici

comme un voile léger qui, satisfaisant à la décence, couvre des nudités choquantes sans en dérober les formes.

C'est à ce terme moyen que je m'arrête. Je décrirai des institutions, des pratiques, des divinités, indécentes pour nos mœurs; mais je les décrirai décemment.

L'histoire n'existerait pas, ou ne présenterait qu'un corps desséché, qu'un triste squelette, si l'on en bannissait les faits qui choquent la raison, la justice, qui blessent la décence, qui révoltent l'humanité. Aucune leçon n'en ressortirait, si la corruption, les erreurs et les crimes qui ont si long-temps souillé l'espèce humaine, y étaient passés sous silence. Comment pouvoir juger du mérite de telles institutions religieuses ou civiles, si l'on laisse ignorer l'influence funeste ou heureuse qu'elles ont exercée sur la conduite des hommes? Comment apprécier la valeur des causes, si leurs effets restent inconnus?

Pour retracer des crimes, l'historien n'est point criminel; pour retracer des indécences, l'historien n'est point indécent.

L'historien, pénétré de ses devoirs, ne connaît d'indécent, dans une histoire, que la grossièreté de l'expression et le mensonge.

Il faut avouer qu'à certains égards notre raison a fait peu de progrès, et que nos mœurs se ressentent encore de notre barbarie originelle. Les mots *bourreaux*, *assassins*, etc., n'ont pour nous rien d'indécent. Notre délicatesse n'est point blessée, lorsque nous nommons un *poignard*, une *épée*, un *stylet*, du *poison*, etc. Nous prononçons sans honte les noms des instrumens qui donnent la mort, et nous rougissons de désigner, de prononcer les noms de ceux qui donnent la vie (1).

(1) Montaigne censure, à sa manière, cette disposition déraisonnable de nos mœurs; disposition qui, depuis le siècle où il a vécu, n'a fait qu'empirer : « Chacun » fuit à le voir naître, dit-il en parlant de l'homme, » chacun court à le voir mourir. Pour le détruire, on » cherche un champ spacieux en pleine lumière; pour » le construire, on se musse (*cache*) dans un creux té- » nébreux, et le plus contraint qu'il se peut. C'est le » devoir de se cacher pour le faire, et c'est gloire, et » naissent plusieurs vertus (*honneurs*) de le savoir dé- » faire. L'un est injure, l'autre est faveur. » (*Essais de Michel de Montaigne*, liv. 3.)

Cette inconséquence dans nos mœurs ne doit pas empêcher l'écrivain de s'y soumettre. Il doit, en peignant les erreurs et les vices, les improuver, et faire partager à son lecteur l'horreur qu'ils lui inspirent; il doit, afin que l'expression ne soit pas jugée aussi criminelle que l'action exprimée, la présenter sous des formes et des couleurs qui ne blessent point les yeux faibles de ceux à qui le tableau en est offert. Si la raison condamne notre délicatesse extrême, la raison veut aussi que cette délicatesse, lorsqu'elle existe, soit respectée.

Tels sont les principes qui m'ont dirigé dans la composition de cet ouvrage; et, pour concilier la vérité des faits avec la délicatesse de notre langue, j'ai eu soin de ne jamais les perdre de vue.

Il est des personnes dont la pudeur est semblable à une plaie enflammée qui s'irrite au moindre attouchement; des personnes qui, du temps de Molière, auraient été nommées *collets montés, précieuses ridicules*, qui, sans avoir égard à la décence soutenue de mes expressions, s'attachant

uniquement à la matière de cet ouvrage, pourront lui appliquer cette maxime d'Isocrates : *Ce qui est malhonnête à faire est malhonnête à dire.*

Cette maxime n'est point applicable ici; elle est en outre fausse dans le plus grand nombre des cas.

Elle n'est point applicable, parce que les institutions, les cérémonies, les idoles dont je parle dans mon ouvrage, étaient et sont encore des choses très-honnêtes, puisqu'elles étaient et qu'elles sont des choses sacrées et religieuses, des objets de la vénération de plusieurs peuples, depuis une longue suite de siècles.

Elle est fausse, parce qu'en la suivant on ferait plus de mal qu'on n'en empêcherait. Il faudrait brûler toutes les histoires et tous les ouvrages de morale qui présentent des tableaux de la dépravation des mœurs; tous les livres sur la jurisprudence criminelle, et une infinité d'autres; parce que ces divers ouvrages contiennent souvent le récit d'actions fort malhonnêtes. Si le rhéteur athénien eût dit : *On ne doit jamais,*

sans les improuver, rapporter des actions malhonnêtes, sa maxime moins tranchante eût été plus raisonnable.

Ce que je vais exposer fera connaître le plan de mon ouvrage, et justifiera le motif qui me l'a fait entreprendre.

Tout ce qui peut agrandir le champ des connaissances humaines, tout ce qui tend à augmenter le faisceau de nos lumières, est incontestablement utile; et les efforts de ceux qui, par de longues méditations et de pénibles recherches, se dévouent à de telles entreprises, ne peuvent être que louables. Leurs résultats, ne fussent-ils que des erreurs, doivent encore mériter la reconnaissance publique, parce que ce n'est qu'en s'avançant au milieu du tourbillon d'erreurs qui la cachent, qu'on parvient à découvrir la vérité; et des erreurs, bien reconnues, sont des pas de plus faits vers son sanctuaire.

Les difficultés nombreuses de la mythologie sont de nature à piquer la curiosité, à exercer l'esprit, à enflammer le courage des amateurs de l'antiquité, et de tous ceux

qui voient avec inquiétude le voile qui couvre encore nos origines. J'essaie de lever un coin de ce voile, d'expliquer quelques difficultés, et de mettre au jour quelques vérités inconnues.

On connaissait l'existence du *Phallus*, celle de *Priape;* mais on ignorait leur origine. On savait que chez les anciens ils étaient les emblêmes de la fécondité, parce que leur forme indiquait très-clairement ce motif; mais on ne savait pas à quelle occasion ces emblêmes furent établis; et on n'avait à cet égard d'autres notions à donner que celles que fournissent leurs fables, c'est-à-dre, qu'on était réduit à prouver le certain par l'incertain, et la vérité par le mensonge.

On savait que le culte du *Phallus* existait chez différens peuples de la terre; mais on n'avait pas encore observé les altérations qu'il avait subies, ni son union constante avec les divinités-soleil de chaque pays; union qui contribue à lier ensemble les différentes parties du système qui établit l'origine de cette divinité.

On ignorait que, dans le principe, le *Phallus* avait été absolument isolé. On ignorait la cause de sa disproportion avec le corps humain, auquel on l'adjoignit ensuite; on ignorait que son adjonction à différens corps, tels que troncs d'arbres, bornes, figures humaines, avait donné naissance à plusieurs divinités : aux *Hermès*, à *Phallus*, à *Priape*, à *Pan*, aux *Faunes*, aux *Satyres*. On se doutait de l'affinité de ces diverses divinités; mais on n'avait pas encore aperçu le lien qui les unissait, ni ce qu'ils avaient de commun dans leur origine.

On ne savait pas non plus, ou l'on ne savait que vaguement, que le culte de *Phallus* se fût conservé en Europe jusqu'à nos jours.

On n'avait jamais comparé ce culte avec celui des autres divinités génératrices, ni montré l'identité de leurs motifs; on ne l'avait point comparé avec des institutions, des mœurs qui y ont un grand rapport; comparaison qui démontre une uniformité d'intentions chez les anciens, et donne

l'explication de plusieurs pratiques, qui, présentées isolées, restaient inexplicables.

Mon ouvrage a pour objet d'éclairer ces points ignorés, de dissiper ces doutes, de fixer ces incertitudes.

Je prouve, d'une manière incontestable, l'origine de Phallus. Je suis son culte dans ses ramifications, ses progrès, ses altérations, ses abus, durant plusieurs siècles, et chez diverses nations de la terre où il a été établi. Je le trouve presque par-tout où le soleil a été adoré, où la religion astronomique a été en vigueur.

Ce culte a existé long-temps chez les peuples modernes de l'Europe; ils ont conservé au Phallus sa forme, ont cru, comme les anciens, à sa vertu fécondante; mais ils ont déguisé son nom, et lui ont appliqué des dénominations appropriées au temps, et conformes à la religion dominante. J'ai recueilli avec soin les différens matériaux que l'histoire et les monumens m'ont fournis sur la continuation de ce culte. Cette partie de mon ouvrage, qui n'est pas la moins intéressante, montre quelle est la

force des habitudes religieuses chez les peuples, puisqu'elles peuvent se maintenir très-long-temps, malgré les efforts que lui opposent les religions contraires et exclusives.

Pour rendre plus vraisemblable l'existence de ce culte indécent parmi les chrétiens, pour prouver qu'il n'était pas aussi étranger à leurs mœurs qu'on le pense, il a fallu donner le tableau des mœurs du temps où ce culte existait, y joindre celui de quelques pratiques, de quelques institutions dont l'indécence s'accorde assez bien avec celle du *Phallus*. On en conclura facilement qu'un peuple, habitué à de telles mœurs, à de telles pratiques, à de telles institutions, pouvait bien accueillir, loin de les rejeter, le culte et la figure obscènes du dieu des jardins.

D'après cet exposé, on pourrait croire qu'il m'a fallu entrer dans des détails qui, par leur nature, peuvent alarmer des esprits timides et ombrageux. Qu'ils se rassurent cependant : ils ne trouveront dans cet ouvrage aucun tableau capable d'é-

mouvoir les sens; son ton scientifique repoussera d'ailleurs les lecteurs qui, par leur âge, pourraient y puiser des instructions prématurées. Je serai décent, je le répète, et je le serai plus que la plupart des autorités respectables dont je me suis appuyé; je le serai plus que le sont certains livres de la Bible, plus que certains pères de l'église, que je n'ai cités qu'en employant des circonlocutions. Je serai plus décent que ne l'était *Arnobe*, un des premiers défenseurs du christianisme, que ne l'étaient *saint Clément d'Alexandrie*, et plusieurs autres écrivains ecclésiastiques; plus décent que plusieurs prélats rédacteurs de certains Canons pénitentiaux, dont les expressions sont d'une naïveté, d'une liberté étonnantes, et que, par respect pour nos mœurs, je me suis bien gardé de traduire, mais que, pour les progrès de l'instruction que je respecte aussi beaucoup, j'ai conservées dans leur texte original.

Mes expressions seront conformes aux convenances actuelles; mais dois-je sacrifier à la pusillanimité de certains lecteurs

des couleurs que réclamait la vérité du tableau?

Tout ce que peut trouver à reprendre dans mon ouvrage la pudeur la plus susceptible de s'effaroucher, ne m'appartient point, mais appartient le plus souvent à des écrivains ecclésiastiques, recommandables par leur piété et leur doctrine. Et si, sous ce rapport, mon ouvrage a quelque blâme à encourir, ce n'est pas sur moi, c'est sur eux qu'il doit tomber (1).

Au reste, mon intention, que j'ai développée, est mon excuse.

Je sens que, sur ce point, j'en ai déjà

(1) On verra que je suis bien éloigné du sentiment d'un moine du neuvième siècle, qui a écrit différens traités théologiques, et qui, pour s'affranchir des entraves de la bienséance, prétend qu'il n'y a rien de honteux dans la nature. « Ce qui est utile est honnête, dit-il, et ce » qui est honnête n'est point indécent; tout ce qui a été » créé n'a rien d'indécent. » Et il ajoute : *Igitur et mu-* » *lieris vulva non turpis, sed honesta siquidem partes* » *omnes creaturæ honestæ.* » (*Ratramni* monachi Corbiensis, liber *de eo quod Christus ex Virgine natus est,* cap. 3. *Spicilegium d'Achery*, tom. 1, p. 53.)

trop dit pour les lecteurs raisonnables, et que ce serait vainement que j'en dirais davantage pour ceux qui ne le sont pas.

DES DIVINITÉS

GÉNÉRATRICES

CHEZ LES ANCIENS ET LES MODERNES.

CHAPITRE PREMIER.

Origine du Phallus et du culte du Taureau et du Bouc zodiacal.

Les anciens, pour représenter, par un objet physique, la force régénératrice du soleil au printemps, et l'action de cette force sur tous les êtres de la nature, adoptèrent le simulacre de la masculinité, que les Grecs nommaient *Phallus*.

Ce simulacre, quoiqu'il paraisse indécent à la plupart des modernes, ne l'était point dans l'antiquité; sa vue ne réveillait aucune idée obscène : on le vénérait, au contraire, comme un des objets les plus sacrés du culte. Il faut l'avouer, malgré nos préventions, il serait dif-

ficile d'imaginer un signe qui fût plus simple, plus énergique, et qui exprimât mieux la chose signifiée. Cette convenance parfaite assura son succès, et lui obtint un assentiment presque général.

Le culte du simulacre de la masculinité se répandit sur une grande partie du globe. Il a fleuri long-temps en Egypte, en Syrie, en Perse, dans l'Asie Mineure, en Grèce, en Italie, etc. Il était et il est encore en vigueur dans l'Inde et dans quelques parties de l'Afrique. Il s'est même propagé jusqu'en Amérique. Lorsque les espagnols firent la découverte de cette partie du monde, ils trouvèrent ce culte établi chez les Mexicains. Ce qui surprendra davantage : il s'est conservé presque jusqu'à nos jours chez les chrétiens de l'Europe. Au seizième siècle il existait en France : on en retrouve encore aujourd'hui des traces dans quelques parties de l'Italie.

Un culte qui nous paraît si étrange, un culte si universellement répandu, malgré l'indécence actuelle de son objet, mérite bien qu'on s'en occupe, qu'on recherche son origine, ses causes, son état chez différens peuples, les variations qu'il y a éprouvées, son influence sur les mœurs, ses abus. L'histoire de l'homme se compose en grande partie de

ses erreurs, de sa folie, de ses crimes; et c'est même du tableau exact qu'elle en offre, que ressortent ses plus efficaces leçons. Si les écrivains anciens et modernes ont peint sans rougir la fureur des passions qui divisent, désolent, anéantissent les sociétés, pourquoi la raison s'opposerait-elle à ce qu'on parlât d'une institution qui, ayant un objet tout contraire, devait produire des résultats moins funestes, dont la connaissance peut fournir de nouvelles lumières à l'histoire de l'esprit humain, et dont l'exposition fidèle, mais présentée avec les ménagemens qu'exige la délicatesse de notre langue pudibonde, doit faire ressortir aussi sa leçon morale? On peut donc, sans rougir, rechercher l'origine, faire l'histoire et blâmer les abus d'un culte dont l'objet primitif tendait, non à rompre, mais à fortifier le lien des sociétés, à les conserver, à les accroître.

Des écrivains anciens et modernes ont parlé du *Phallus*, sans rien dire de l'origine de son culte. Quelques-uns de ces derniers, plus zélés moralistes qu'habiles dans l'art de scruter l'antiquité, en s'épargnant beaucoup de recherches et de méditations, ont tout simplement attribué cette origine à la corruption et au libertinage de certains peuples.

Quand même je n'aurais pas réuni des preu-

ves contraires à cette opinion, la raison me la ferait rejeter. Jamais les institutions religieuses n'ont eu, dans leur commencement, la dépravation des mœurs pour motif. Il faut donc chercher ailleurs cette origine.

Je crois l'avoir trouvée dans le culte des astres, ou la religion astronomique : en ce cas, on peut dire que le Phallus est d'origine céleste.

Pour établir cette origine, je dois remonter aux époques où la religion astronomique commença à faire de grands progrès.

Il y a environ quatre mille cinq cents ans que le soleil, par l'effet d'un troisième mouvement de la terre, d'où résulte la précession des équinoxes, aborda, à l'équinoxe du printemps, dans le signe du zodiaque appelé le *Taureau*.

Le signe de la constellatation céleste qui portait ce nom, représenté sur les zodiaques artificiels, fut considéré comme le symbole du soleil printanier, du soleil régénérateur de la nature.

La naissance du printemps est l'époque la plus désirée, la plus attrayante de toutes les époques de l'année; nulle autre ne procure des émotions plus vives et plus douces : triomphant des frimas et des longues nuits, le soleil, plus élevé sur l'horizon, prolonge la durée des jours, répand sur la terre sa chaleur fécon-

dante, en pénètre les végétaux et les animaux; ressuscite la nature, et sème par-tout la vie, la verdure, l'espérance, les fleurs et les amours.

Cette époque si précieuse, et les bienfaits nombreux du soleil printanier, furent vivement sentis par tous les peuples adorateurs de cet astre. Aussi la célèbrèrent-ils par des fêtes joyeuses, renouvelées à chaque retour du printemps. Les prêtres de ce culte instituèrent cette solennité, et la revêtirent du prestige imposant de la religion; et, malgré la différence des climats, des peuples, malgré les altérations nombreuses qu'a éprouvées le culte antique des astres, malgré les ravages des siècles, les fêtes printanières se sont maintenues jusqu'à nos jours.

La reconnaissance populaire, et les hommages rendus au dieu du jour, au soleil ramenant le printemps, se dirigèrent naturellement vers un objet plus à la portée des sens, vers le signe du zodiaque qui en était le symbole, vers le signe du *Taureau*, qui, participant en quelque sorte à l'action du soleil régénérateur, fut, à cet égard, identifié à cet astre : on lui en attribua les vertus, la puissance, les bienfaits; on lui en décerna les honneurs. Ce signe balança l'objet signifié, devint un dieu; et les représentations du taureau céleste furent adorées.

L'enthousiasme religieux pour ce signe de

l'équinoxe du printemps, se porta plus loin encore ; on adora non-seulement les représentations du taureau zodiacal, mais un taureau vivant obtint ensuite les honneurs divins. Telle est la marche de l'esprit humain; une fois engagé dans la carrière de l'erreur et des superstitions, il s'y avance et ne rétrograde jamais : une erreur admise appelle alors d'autres erreurs à son secours.

C'est ainsi que le taureau, signe tracé, peint ou sculpté sur les zodiaques artificiels, fut identifié au soleil du printemps, devint taureau-soleil, et puis, représenté par un taureau vivant, fut adoré comme un dieu. Je dirai sous quels noms; je parlerai de l'espèce de culte qu'on lui rendait, et je rapporterai les témoignages des écrivains de l'antiquité, qui constatent que du signe zodiacal du taureau sont dérivés les taureaux, vaches ou bœufs adorés par les partisans du culte des astres, et notamment par les Égyptiens (1).

(1) Les taureaux, les bœufs, les vaches, jouent un grand rôle dans la mythologie, comme emblêmes du soleil réparateur et régénérateur. Plusieurs taureaux étaient adorés en Égypte sous des noms différens. Le taureau *Apis*, le plus célèbre de tous, l'était à Memphis; le taureau *Mnevis*, à Héliopolis; le taureau

Dans la même division du zodiaque où se trouve le taureau, est, tout près de ce dernier,

Onuphis ou *Bacis* l'était, suivant Macrobe, à Hermuntis, ville de la haute Égypte. Chez les Grecs, on trouve le *taureau de Cadmus*, dont Jupiter prit la forme pour enlever Europe; le *taureau de Marathon*, dompté par Hercule, et dont Pasiphaé devint amoureuse, etc. Les Hébreux empruntèrent des Égyptiens le *veau d'or*, détruit par Moïse, ainsi que le veau de Samarie, contre lequel déclame le prophète Osée (chap. 8 et 13). Les Romains eurent leur taureau expiateur, réparateur, qu'ils égorgeaient dans les sacrifices appelés *tauroboles*, et dont le sang effaçait les péchés de ceux sur lesquels il était répandu. Les monumens symboliques du dieu-soleil *Mithra* offrent un taureau dont le sang est versé pour le même objet.

Les Cimbres, les Theutons avaient leur bœuf sacré, sur lequel ils prononçaient leur serment; les Scandinaves adoraient le *thor* ou taureau, dont l'idole existait à Upsal dans le temple du Soleil. Le taureau est adoré au Japon, à Méaco. Les rabins parlent d'un bœuf gigantesque appelé *Béhémoth*, réservé pour le festin du Messie, etc., etc.

Les vaches furent presque autant honorées que les taureaux. *Io* fut changée en vache par Jupiter, qui en devint amoureux. *Iphianasse* fut également métamorphosée en vache par l'effet de la jalousie de ses sœurs. Les Hébreux sacrifiaient et faisaient brûler la *vache rousse*, dont les cendres, mêlées avec de l'eau, servaient aux expiations. Chez les Indiens, les cendres de la bouze

une autre constellation appelée le *Cocher céleste* ou le *Chevrier*. Elle est aujourd'hui représentée par un homme à pieds de bouc, portant la chèvre et les chevreaux. Ce signe n'était, dans son origine, qu'une figure de bouc.

Les mêmes causes, qui élevèrent le signe du *Taureau* au rang des dieux, procurèrent un pareil honneur au signe du Bouc. Ces deux signes indiquaient également le retour du printemps : ils eurent le même sort, portèrent le même nom; mais ils furent adorés dans des villes différentes. Ainsi le soleil printanier eut pour emblême deux animaux vivans. Le bouc sacré était adoré sous le nom de *Pan* à *Mendès*, ville qui, ainsi que le Nome *mendésien*, doit son nom à cette divinité animale; car *mendès* signifie *bouc*. « Le bouc ou le dieu Pan, dit » Hérodote, s'appelle *Mendès* en égyptien (1). » Il en est de même de la ville de *Thmuis* ou *Chemmis*, où le culte du bouc fut en vigueur. Saint Jérôme nous apprend que ce mot signifie *bouc*. L'Arcadie et même l'Italie mirent ce bouc au rang des grands dieux, et le nommè-

de vache sont également employées aux expiations. Ces peuples ont pour précepte d'aimer les vaches et les bramines.

(1) Hérodote, *Euterpe*, liv. 2, p. 41.

rent *Pan*. Le taureau et le bouc sacrés portaient souvent le même nom : cette conformité nouvelle est attestée par Plutarque, qui dit formellement que les Egyptiens donnaient au bouc de Mendès le nom d'*Apis* (1).

Il est certain que ces deux animaux vivans, le bouc dieu et le taureau dieu, avaient une même extraction, et descendaient de la même division zodiacale, où leurs signes étaient réunis.

Jamblique dit que le système des anciens était de représenter le soleil sous les formes des animaux qui occupent les signes du zodiaque (2).

Lucien, dans son Traité sur l'astrologie, s'explique avec plus de précision : il dit, en parlant du taureau *Apis*, objet de la vénération des Egyptiens, que, s'ils adorent cet animal, c'est pour honorer le taureau céleste ou le taureau du zodiaque; et il ajoute que le culte d'Ammon, dieu à tête de bélier, doit son origine au bélier céleste et à la connaissance de ce signe du zodiaque (3).

(1) Plutarque, *Traité d'Isis et d'Osiris*, vers la fin.

(2) Jamblique, *de Mysteriis*, cap. 17, sect. 1.

(3) Lucien, *Astrologie*, tom. 4, pag. 65 de la dernière traduction de ses œuvres.

Ainsi les animaux adorés en Egypte étaient les emblêmes vivans des animaux figurés dans le zodiaque.

C'est de ces deux animaux adorés qui ont tant de rapports ensemble, de ces deux divinités de la même fabrique; c'est du taureau sacré appelé *Apis*, et du bouc sacré appelé également *Apis*, qu'est dérivé le culte du *Phallus*, qu'on a aussi appelé *Priape*. C'est le simulacre de leurs parties génitales, et non de celles de l'homme, comme on l'a cru généralement, qui est devenu un objet de culte.

Je trouve d'abord de grands rapports entre le nom *Apis*, donné à ces deux animaux sacrés, et le nom de *Priape* ou *Priapis*, qu'a port le Phallus isolé ou adhérent à un *hermès*.

Apis, suivant les plus habiles étymologistes, signifie *haut, élevé, puissant*, ou ce mot est le même qu'*ab*, *abis*, dont on a fait *ap, apis*, qui, dans les langues orientales, exprime *père, chef, maître*. Dans l'un et l'autre cas, *Apis* serait une qualification honorable donnée au soleil.

Quant à la syllabe *pri* ou *pré*, elle signifie, dans les mêmes langues, *principe*, *production*, *source première*; ainsi le mot *Priape*, *Priapis*, pourrait être traduit par *principe de production* ou *de fécondation d'Apis*.

Cette étymologie, que me fournit le savant

Court de Gebelin, quoiqu'elle soit très-vraisemblable et conforme au génie des langues orientales, serait une faible preuve, si elle n'était fortifiée par plusieurs autres plus décisives.

Il est prouvé, par un grand nombre de monumens antiques, que c'était un usage adopté de rendre un culte aux parties séparées d'un animal sacré, d'en former des simulacres, de les adorer isolément, ou de les appliquer à des troncs d'arbres, à des colonnes ou pierres de bornes, appelés chez les Grecs *hermès*, ou bien, lorsque les figures humaines furent introduites dans la religion, de leur adjoindre différentes parties de ces animaux sacrés.

C'est ainsi que le *Jupiter Ammon* eut les cornes du bélier, que *Pan* eut les jambes et les pieds du bouc, et quelquefois ses oreilles et ses cornes; c'est ainsi que *Bacchus*, dieu-soleil, fut souvent représenté avec la tête du taureau céleste, ou seulement avec ses cornes, et quelquefois avec ses pieds. C'est pourquoi ce dieu était souvent nommé, par les Grecs et par les Romains, *Bacchus Tauricorne* ou *Tauriforme*. Ces figures étaient monstrueuses; mais cette monstruosité avait un motif mystérieux; et, sans elle, l'idole n'aurait signifié qu'un homme.

Les anciens étaient persuadés que ces parties, ajoutées à un tronc d'arbre, à une pierre limitante, à un *hermès*, à une figure humaine, non-seulement donnaient un caractère divin à ces différens objets, mais encore leur communiquaient une vertu sublime, une influence semblable à celle que l'on attribuait à l'animal sacré dont elles étaient un extrait, et à la constellation ou à l'astre dont elles étaient l'emblême.

Les cornes furent prises pour le symbole de la force active du soleil; aussi les dieux-soleil, tels que *Bacchus*, *Harpocrates* et *Achéloüs*, son fils, étaient-ils représentés avec le front décoré des cornes du taureau; ou bien on se bornait à mettre dans la main de ce dernier, une corne de cet animal qui indiquait son extraction du taureau céleste; corne dont les poètes et les sculpteurs, se conformant à l'idée de fécondité et de force attachée à cet attribut du soleil régénérateur, firent la *corne d'abondance* ou *cornucopie*. Par suite de ce principe, et pour donner un caractère de force et de domination aux objets qu'ils représentaient, ils placèrent des cornes sur le front de plusieurs divinités, sur celui des fleuves, des demi-dieux, et même des héros de l'antiquité.

D'après ces exemples, il ne doit pas sembler

étrange de voir les parties sexuelles du taureau et du bouc sacrés obtenir les mêmes honneurs que leurs pieds, leur tête ou leurs cornes, puisque ces parties exprimaient d'une manière particulière et très-énergique, à l'esprit et aux yeux, la force régénératrice, la source de fécondité attribuée au soleil du printemps, et à ces animaux qui en étaient les emblêmes.

Un autre fait ajoute un nouveau degré de vraisemblance à mon opinion; c'est l'importance qu'attachaient les prêtres égyptiens à la partie génitale du *taureau Apis* (1).

Lorsque cet animal-dieu était mort, les prêtres lui choisissaient, avec beaucoup de soins et de cérémonies, un digne successeur. Parmi les caractères qui devaient, aux yeux du peuple, signaler sa divinité, le volume de la partie sexuelle du nouvel élu était très-recommandé. Porphyre dit que le taureau choisi pour remplir le rôle de dieu à Héliopolis avait les parties de la génération d'un volume extraordinaire, afin de mieux désigner la force généra-

(1) On dit vulgairement le *bœuf Apis;* mais, autorisé par l'histoire, et sur-tout par l'opinion du savant de Caylus, je dirai le *taureau Apis.* « Je suis résolu, dit ce » célèbre antiquaire, de ne point donner de fausses » idées, et de dire toujours le *taureau.* (*Recueil d'Antiquités,* tom. 3, p. 28.)

tive que le soleil exerce sur la nature par sa chaleur, dont le propre est de développer la faculté fécondante. Ammien Marcellin dit aussi que le taureau adoré à Memphis avait des signes évidens de sa faculté générative (1).

Le Phallus, dans son origine, était isolé, et n'adhérait point à un corps humain. Cette adhésion n'eut lieu que long-temps après, lorsque le culte des figures humaines eut fait des progrès. Il paraît même qu'à l'époque où les Grecs reçurent des Egyptiens le Phallus, il n'adhérait à aucun corps, et que les Grecs, même du temps d'Hérodote, n'avaient point encore adopté cette réunion. Cet historien, en décrivant les cérémonies de ce culte, qu'on célébrait en Égypte, semble s'étonner de ce qu'on avait réuni au Phallus une petite figure humaine. « Ils ont inventé, dit-il, des figures » humaines d'une coudée de haut, auxquelles » est adjoint la partie génitale, presque aussi » grande que le reste du corps (2). »

Je tire de ce fait une nouvelle preuve de mon opinion. Si le Phallus eût appartenu au

(1) Eusèbe, *Preparat. evangel.*, lib. 3, cap. 13, Amm. Marcell., lib. 22, p. 245, et Dupuis, *Origine de tous les Cultes*, tom. 2, p. 114.

(2) Hérodote, *Euterpe*, liv. 2, p. 42.

corps humain, il y aurait adhéré dès l'origine de cette institution, et l'on voit qu'il y eut un temps en Egypte où il était absolument isolé, et que les Grecs, qui tenaient ce culte des Égyptiens, avaient maintenu son isolement.

Le récit d'Hérodote prouve que le Phallus, réuni à une figure humaine, était d'une grandeur disproportionnée à cette figure. Il connaît la cause mystérieuse de cette disproportion; mais, par un motif de religion, il ne veut pas la publier. Après avoir dit que cette figure humaine, d'une coudée de haut, était munie d'un Phallus presqu'aussi grand que le reste du corps, et que des femmes en procession portaient plusieurs de ces figures dans les bourgs et villages, en faisant mouvoir le Phallus par le moyen d'une corde, il ajoute : « Mais pour-
» quoi ces figures ont-elles le membre génital
» d'une grandeur si peu proportionnée? et
» pourquoi ces femmes ne remuent-elles que
» cette partie? On en donne une raison sainte;
» mais je ne dois pas la rapporter (1). »

Cette réserve d'Hérodote annonce qu'il était initié aux mystères du Phallus; qu'il en connaissait l'origine, mais qu'il ne pouvait la divulguer. Il paraît que la figure humaine à la-

(1) Hérodote, liv. 2.

quelle on adjoignait le *Phallus*, était un accessoire fort indifférent, que les prêtres avaient imaginé pour donner le change et cacher aux yeux du vulgaire la véritable origine de ce culte.

La grandeur disproportionnée du Phallus annonce assez qu'il n'appartenait pas à la figure humaine à laquelle il adhérait. D'ailleurs cette disproportion était un mystère; et si le Phallus eût appartenu à la figure humaine, la chose eût été simple; Hérodote n'aurait pu y trouver rien de mystérieux.

Cette disproportion, dont la cause était cachée, la convenance de la longueur de ce Phallus avec la partie sexuelle du taureau, sont de nouveaux traits de lumière qui, réunis aux lumières déjà produites, éclairent l'origine ténébreuse du Phallus, et concourent à prouver que cet objet du culte était le simulacre de la partie génitale du taureau ou du bouc *Apis*.

Mais des preuves plus positives vont éloigner les moindres doutes qui pourraient s'élever contre cette vérité.

J'ai parlé de l'affinité qui se trouve entre la divinité taureau, et la divinité bouc; j'ai dit que l'une et l'autre ont la même origine, ont porté le même nom, et doivent leur extraction à la même division zodiacale qui marquait l'équinoxe du printemps; que tous les deux sont

les emblêmes adorés du soleil régénérateur et fécondant la nature. De l'identité des motifs de leur culte il doit résulter des conséquences communes. Je pourrais donc conclure que l'origine bien constatée du *Phallus-bouc* doit établir suffisamment celle du *Phallus-taureau*. L'origine du premier est attestée par un historien grave et profondément instruit en mythologie, qui déclare, d'une manière précise, que le simulacre de la partie génitale du bouc a été adoré comme l'emblême de la nature qui donne naissance à tous les êtres. Voici le passage :

« Le bouc, dit-il, à cause de son membre gé-
» nital, mérita, chez les Égyptiens, d'être
» placé au rang des dieux, par la même raison
» que les Grecs rendent à *Priape* les honneurs
» divins. Cet animal étant fort enclin aux actes
» de Vénus, on jugea *que le membre de son*
» *corps, qui est l'instrument de la génération,*
» *méritait d'être adoré*, parce que c'est par lui
» que la nature donne naissance à tous les
» êtres (1). »

Le même auteur ajoute immédiatement :

« Enfin ce n'est pas seulement les Egyptiens,
» mais un grand nombre d'autres peuples, qui
» rendent un culte au signe du sexe masculin,

(1) Diodore de Sicile, lib. 1, sect. 88.

» et l'emploient comme un objet sacré dans
» les cérémonies des mystères, parce que c'est
» de lui que provient la génération des ani-
» maux. »

Ce membre adoré, cet instrument de la génération du bouc, ce signe du sexe masculin qui figurait dans les cérémonies des mystères d'un grand nombre de peuples, ne pouvait pas être la partie vivante du bouc sacré, mais son simulacre ou son image; et ces simulacres ou images étaient des Phallus : donc il y eut des Phallus qui furent les images de la partie génitale du bouc sacré, adoré à Mendès et à Chemnis.

Il est donc reconnu que ce ne sont point des hommes, mais deux animaux adorés, qui ont fourni le modèle du Phallus et le type de son culte.

Cette vérité, jusqu'ici inconnue, acquerra, dans la suite de cet ouvrage, de nouveaux degrés d'évidence.

On attribua à ce simulacre isolé la même vertu qu'on attribuait au soleil printanier; on attribua au signe la même influence sur toute la nature qu'avait l'objet signifié. On crut, et cette opinion est émise par le philosophe Jamblique, que, par-tout où les Phallus se trouvaient

placés, ils amenaient l'abondance et la fécondité, et détournaient les accidens qui leur sont contraires. Cet emblême sacré reçut différens noms, suivant le langage des peuples chez lesquels il fut adoré, suivant l'usage auquel on le destinait, et suivant l'objet auquel il fut appliqué et réuni. Appelé *Phallus*, *Priape* ou *Priapis* chez les Égyptiens, les Phéniciens, les Grecs, il porta aussi le nom de *Tutunus*, de *Mutinus*, de *Fascinum* chez les Romains ; il est nommé *Lingam* chez les Indiens. Mais, quelles que soient sa dénomination et la différence de son culte chez diverses nations, toujours les motifs de ce culte se rapportent à l'action fécondante du soleil du printemps. Le plus souvent, il se trouve réuni, et même quelquefois confondu avec le culte de cet astre.

Suidas atteste que, chez les Égyptiens, *Priape* était nommé *Horus*, dieu-soleil du printemps; qu'il était représenté sous une forme humaine, tenant un sceptre de la main droite, et, de la gauche, son Phallus dans un état d'énergie : « Parce que, dit-il, c'est lui qui » développe, qui fait germer les semences ca- » chées dans la terre. Les ailes qu'ils portent » annoncent la célérité de son mouvement; le » disque qu'il tient représente la rotondité de

» l'univers. On croit qu'il est le même que le
» soleil (1). »

Les Gnostiques représentaient leur dieu-soleil *Jao* dans la même attitude, avec les mêmes attributs; ils y joignaient un serpent qui se mord la queue : emblême de son éternité (2).

Dans les monumens de Thèbes, décrits par la commission d'Egypte, on voit un Osiris d'une taille gigantesque, tenant de la main droite son Phallus, dont l'éjaculation produit les animaux et les hommes.

C'est le soleil résurrecteur, fécondateur de la nature au printemps, ce sont les signes zodiaquaux du taureau et du bouc marquant l'entrée de cet astre dans cette belle saison, qui ont donné naissance au culte du Phallus, et à plusieurs divinités que cet emblême caractérise.

Je donnerai, avec détail, les preuves positives de l'union constante du culte du Phallus avec celui du soleil.

Le soleil, au printemps, allume des feux et répand une lumière qui, en automne et en hi-

(1) Suidas, ad Verbum *Priapos*.

(2) *Voyez* la figure 26 du Recueil de Chifflet.

ver, vont toujours en s'éteignant. La langueur qu'éprouve la nature par l'impuissance du soleil a été, par les mythologues de l'antiquité, aussi vivement sentie et exprimée, mais non autant vénérée que la régénération qui s'opère au printemps: ils représentèrent donc le Phallus, emblême du soleil d'automne et d'hiver, dans un état convenable à la stérilité de ces saisons; et le triste événement, qui ramène la décroissance des jours et le froid, a été allégorisé, dans les mythologies des différens peuples, par quelques accidens funestes arrivés aux organes de la génération des divinités-soleil: accidens qui causèrent la stérilité de ces divinités.

Osiris, dieu-soleil de l'Egypte, est renfermé dans un coffre, et puis coupé en plusieurs morceaux par son frère Thyphon, qui jette dans le Nil sa partie génératrice.

Atis, dieu-soleil de Phrygie, se mutila lui-même, ou fut mutilé par d'autres.

Adonis, dieu-soleil de la Phénicie, fut blessé par un sanglier aux parties de la génération.

Bacchus ou *Dyonisius* veut descendre aux enfers pour y chercher sa mère : un jeune homme s'offre de l'y conduire; mais ce jeune

homme meurt ; et un Phallus stérile joue, dans la fable, un rôle fort indécent.

Saturne, ancien dieu-soleil, coupe à son père *Uranus*, dieu du ciel, les organes de la génération.

Jupiter, autre dieu-soleil, fait subir la même opération à son père Saturne.

Ixora, *Brama*, *Vichenou*, principales divinités de l'Inde, éprouvent la même humiliation, et sont réduites temporairement à la même stérilité.

Odin, dieu-soleil des Scandinaves, s'étant endormi dans un bois, est, suivant les uns, privé des organes de la génération par la dent d'un sanglier, ou, suivant d'autres, il s'en priva de ses propres mains. Il les recouvra par les soins de son épouse. Olaus Rudbeck explique très-bien cette allégorie : « Elle signifie, » dit-il, que le soleil, après avoir parcouru les » hautes régions des cieux, est forcé de des- » cendre dans l'hémisphère inférieur, où il » semble se reposer pendant l'hiver (1). »

Je ne multiplierai pas les exemples de ces allégories qui sont presque semblables, et qui signifient les vicissitudes du soleil pendant le cours de l'année : allégories simples et tirées de

(1) *Atlantic.*, lib. II, pars II, p. 236, 251, 384.

la nature qui ont pu naître dans l'imagination de différens peuples éloignés entr'eux, sans se les être communiquées.

Ainsi les organes de la virilité, dans un état d'énergie ou dans celui d'impuissance, ont servi dans presque toutes les religions dont l'origine est astronomique, à signifier la force régénératrice du soleil dans la belle saison, et la faiblesse de cet astre dégénéré pendant la saison des frimats. La religion offrit les images de ces organes de la virilité à la vénération publique; mais je crois ces images symboliques antérieures aux fables mythologiques. Voici, d'après le raisonnement, la généalogie de ces diverses institutions.

La connaissance du cours des astres et les besoins de l'agriculture ont amené la division du zodiaque.

Les signes du taureau et du bouc, placés dans la division où entre le soleil lors de l'équinoxe du printemps, ont fait adorer ces animaux et leurs parties sexuelles comme principes de régénération de la nature. La croyance populaire a été plus loin, et a prêté une vertu fécondante aux images mêmes des parties sexuelles de ces animaux célestes.

Ces figures du zodiaque, les images de leurs parties sexuelles, le cours annuel du soleil

devinrent ensuite la matière des allégories mythologiques. C'est sur ce fond que chaque nation a brodé les légendes des divinités.

Je vais rechercher et exposer les fables et les formes de ce culte dans les diverses contrées où il a été en vigueur; et toujours on le trouvera réuni, confondu avec le culte du soleil, et sur-tout de cet astre ramenant le printemps.

On verra que le *Phallus* a joué un rôle important dans l'histoire religieuse de l'antiquité, qu'il a donné naissance à différentes divinités, et qu'il a servi à caractériser plusieurs autres. De nombreux emplois de cet objet du culte ont fort embarrassé les mythographes, qui, s'attachant toujours aux fables mythologiques, et cherchant la vérité dans le mensonge, n'ont donné à cet égard aucune explication satisfaisante, et n'ont point dissipé le nuage qui cachait son origine.

CHAPITRE II.

Du culte des Taureaux et Boucs sacrés ; de ses rapports avec le culte du Phallus ou de Priape.

Avant de m'engager dans l'historique du culte du Phallus chez les différens peuples de la terre, il convient de fixer les idées sur celui qu'on rendait aux deux animaux qui lui ont donné la naissance, de faire connaître de quelle nature étaient les hommages religieux qu'on adressait au taureau et au bouc divins, archétypes du Phallus.

Les taureaux, adorés en Egypte sous différens noms, étaient, comme on l'a dit, l'image vivante du taureau céleste, figuré dans la division zodiacale où se trouvait l'équinoxe du printemps; et, par cette circonstance, ce signe du zodiaque était le symbole du soleil, qui, à cette époque de l'année, féconde la nature. On attribuait au taureau sacré, non-seulement la faculté fécondante, mais le pouvoir de communiquer à l'espèce humaine cette même faculté.

Aussitôt qu'un des taureaux *Apis* était mort, les prêtres de l'Egypte s'empressaient de lui donner un successeur, qui devait, suivant l'opinion populaire, être né d'une vache fécondée par un rayon du soleil. Certaines taches de sa peau déterminaient son élection. Sa découverte changeait en allégresse le deuil où la mort de son prédécesseur avait plongé le peuple égyptien. Au lieu même où l'on avait trouvé le nouveau dieu, on lui construisait une étable magnifique, tournée du côté du soleil levant. Là, pendant quatre mois, il était abreuvé de lait; ensuite une troupe de prêtres le conduisait processionnellement au bord du Nil, l'embarquait sur un vaisseau richement décoré, et l'amenait à Nicopolis.

C'était dans cette dernière ville que les femmes avaient le droit de venir, pendant quarante jours, visiter le nouveau dieu. Suivant Diodore de Sicile, elles relevaient leurs vêtemens, mettaient en évidence et semblaient offrir au taureau divin ce que la pudeur ordonne de cacher (1). Le but de ces femmes, dans cette ridicule cérémonie, était évidemment d'obtenir du taureau-dieu la fécondité.

Ce récit offre des rapports nouveaux entre

(1) Diodore de Sicile, lib. 1, sect. 85.

le taureau sacré et le Phallus ou Priape, et ajoute, aux preuves que j'ai déjà produites dans le chapitre précédent, une preuve nouvelle qui confirme l'origine du Phallus, et constate qu'il est le simulacre de la partie génitale du taureau divinisé. Si l'on abreuvait de lait cet animal, on offrait aussi du lait à Priape ; et les libations qu'on faisait en son honneur étaient ordinairement de cette substance. Si les Egyptiennes, pour devenir fécondes, se montraient à nu devant le taureau, des femmes, par le même motif, observaient cet usage devant l'idole de Priape, et faisaient quelquefois pis encore, comme on le verra dans la suite de cet ouvrage.

Le taureau Apis partait de Nicopolis sur un vaisseau, dans lequel une chambre dorée lui était destinée; on le débarquait à Memphis, où un temple, magnifiquement bâti par le roi Psamnitichus, lui servait d'étable. On célébrait sa naissance avec pompe, et on le promenait par la ville, accompagné d'une escorte de magistrats, et précédé d'enfans qui chantaient des hymnes en son honneur.

Cette dernière cérémonie fut sans doute adoptée par plusieurs peuples : l'usage de promener un veau gras orné de fleurs et de rubans, accompagné de musique, qui se prati-

quait et se pratique encore dans plusieurs villes de France, paraît en être une imitation.

Passons au culte du bouc, image vivante du bouc céleste ou du chevrier, qui se trouve dans la division zodiacale du taureau, et qui, comme lui, était le symbole du soleil printanier et de la vertu fécondante et régénératrice de cet astre. Les cultes de ces deux animaux sacrés ont tous les rapports qu'on doit attendre de leur origine commune.

« Les Mendésiens, dit Hérodote, ont beau-
» coup de vénération pour les boucs et les chè-
» vres, et plus encore pour ceux-là que pour
» celles-ci; et c'est à cause de ces animaux qu'ils
» honorent ceux qui en prennent soin. Ils ont
» sur-tout en grande vénération un bouc,
» qu'ils considèrent plus que tous les autres.
» Quand il vient à mourir, tout le Nome men-
» désien est en deuil (1).

Il ajoute qu'en langue égyptienne *mendès* signifiait *bouc* et *Pan*, et prouve, par conséquent, l'identité de cet animal et de ce dieu.

Le deuil que causait la mort du bouc rappelle celui que manifestaient les Egyptiens à la mort de leur taureau Apis.

On offrait du lait à ce taureau; on offrait de

(1) Hérodote, *Euterpe*, sect. 46.

même du lait et du miel au bouc ou à Pan, qui était son idole, ainsi qu'à Priape, qui était de la même famille.

Pan, dit la fable, accompagnait les dieux-soleil *Osiris* et *Bacchus* dans leur expédition de l'Inde. Priape suivit aussi Bacchus dans son voyage de l'Inde, et prit dispute en route avec l'âne de Sylène, que montait ce dieu (1).

Le bouc sacré avait, avec Priape, d'autres conformités. Les Grecs, sous les noms de *Pan*, de *Faune*, de *Silvain*, de *Satyre*, etc., adoraient des divinités champêtres, dont les figures représentaient à la fois les formes du bouc et l'attribut le plus caractéristique de Priape. Elles avaient les cornes, quelquefois les oreilles et toujours les cuisses, les jambes et les pieds de cet animal, et en avaient aussi le Phallus, dans un état d'énergie. « On leur a érigé des » temples, dit Diodore de Sicile, en parlant » de ces divinités à cornes et à pieds de bouc : » elles y sont représentées dans un état d'éner- » gie et de lubricité, afin qu'elles parussent » imiter le naturel lascif du bouc (2). » Voilà pourquoi Priape a souvent les formes du bouc;

(1) Lactant., *de falsâ religione*, lib. 1, cap. 21.

(2) *Arrectis ità membris, ut hirci naturam imitentur.* (Diodore de Sicile, liv. 1, sect. 11.)

voilà pourquoi on le confond souvent avec les dieux *Pan*, *Silvain* et *Satyre*, qui ont la même origine que lui.

Les femmes se découvraient fort indécemment devant le taureau Apis : elles faisaient la même chose devant le bouc de Mendès ou de *Chemnis*, et poussaient même beaucoup plus loin leur étrange dévotion.

Dans l'intention, sans doute, de détruire le charme prétendu qui les maintenait dans un état de stérilité, elles s'offraient au bouc sacré, et se livraient à son ardeur brutale.

« Rien de si certain, dit le traducteur d'Hé-
» rodote, que l'infâme coutume d'enfermer
» des femmes avec le bouc de Mendès. La
» même chose se pratiquait à Chemnis (ville
» du Delta). Mille auteurs en ont parlé (1). »

Des vers du poëte Pindare, cités par Strabon, un passage de Clément d'Alexandrie, et plusieurs autres écrivains de l'antiquité, attestent l'existence de cette pratique religieuse et révoltante (2).

(1) *Notes sur l'Histoire d'Hérodote*, par Larcher, t. 2, p. 267 et 268.

(2) Strabon, liv. 17 ; — Clément d'Alexandrie, *Protrept*, p. 27.

« Il arriva, pendant que j'étais en Égypte, » dit Hérodote, une chose étonnante dans le » Nome mendésien : un bouc eut publique- » ment commerce avec une femme; et cette » aventure fut connue de tout le monde (1). »

Cette union monstrueuse n'avait pas lieu toutes les fois qu'elle était sollicitée; et ici l'instinct grossier d'un animal se montrait supérieur à l'esprit humain, dégradé par la religion.

« Il ne faut pas s'étonner, fait dire Plutarque » à un interlocuteur, si le bouc de *Mendès* en » Égypte, renfermé avec plusieurs belles fem- » mes, ne témoigne aucun désir pour elles, » et ne s'enflamme que pour des chèvres (2). »

Les femmes agissaient avec le dieu bouc, comme avec l'idole à Phallus, appelée *Priape*.

Il existe encore à Chemnis quelques traces de cette dégoûtante prostitution. « On y voit, » dit Vivant Denon, un édifice enfoui jusqu'au » comble. C'est sans doute le temple dédié au » dieu *Pan*, autrefois consacré à la prostitu- » tion. On y rencontre aujourd'hui, comme à » Métabis, nombre d'*halmès* et de femmes pu- » bliques, sinon protégées, au moins recon-

(1) Hérodote, *Euterpe*, liv. 2, sect. 46.

(2) Plutarque, *OEuvres morales*, dialogue intitulé : *Les bêtes ont l'usage de la raison.*

» nues et tolérées par le gouvernement. On m'a
» assuré que, toutes les semaines, elles se ras-
» semblaient à un jour fixe dans une mosquée
» près du tombeau du scheik *Haridi*, et que,
» mêlant le sacré au profane, elles y commet-
» taient entr'elles toutes sortes de lascive-
» tés (1). »

Les juifs, dont le législateur s'était attaché à former des institutions toutes contraires à celles des Egyptiens, bien loin d'adorer les boucs, en présentaient chaque année deux devant le tabernacle. L'un était sacrifié au Seigneur; et l'autre, chargé des imprécations du grand-prêtre et des iniquités du peuple, était envoyé dans le désert.

Il n'en était pas ainsi des sectaires samaritains. Le premier verset de leur Pentateuque prouve qu'ils adoraient le bouc comme le créateur de l'univers : « Au commencement, y est-
» il dit, le bouc *Azima* créa le ciel et la
» terre. »

Ce culte passa dans l'Inde. Dans les monumens des grottes d'*Iloura*, qui remontent à la plus haute antiquité, on retrouve le culte du bouc, auquel les Indiens donnent le nom de *Mendès*, qu'il portait en Egypte.

(1) *Voyage de Vivant Denon*, t. 2, p. 319.

Le bouc fut adoré en Grèce et en Etrurie. Les Romains modifièrent son culte, et diminuèrent de beaucoup ce qu'il avait de brutal. Voici ce qu'à cet égard nous apprend Ovide :

Les Romains, fâchés de voir les Sabines qu'ils avaient enlevées rester stériles, allèrent invoquer Junon dans la forêt sacrée du mont Esquilin. A peine eurent-ils achevé leurs prières qu'ils virent la cîme des arbres s'agiter, et qu'ils entendirent cet oracle : *Que les femmes d'Italie soient fécondées par un bouc.* C'était prescrire aux Romains les pratiques révoltantes du culte de *Mendès.* Ils ne parurent pas disposés à obéir à l'oracle. Alors un devin d'Etrurie l'interpréta, et en adoucit la rigueur :

Il est avec le ciel des accommodemens.

Il proposa aux femmes stériles de se faire frapper le dos ou le ventre avec des lanières formées de peau de bouc. C'est ce qui se pratiqua dans la fête des Lupercales.

Le 23 février, jour destiné à cette solennité, des jeunes gens, nus ou presque nus, parcouraient la ville, armés du couteau dont ils avaient immolé des boucs, et d'un fouet composé de courroies tirées de la peau de ces animaux ; et ils en frappaient ceux qu'ils rencon-

traient. Les femmes, loin de fuir, accouraient au-devant, et offraient leur ventre nu aux coups de ces jeunes fouetteurs, dans l'espoir de devenir fécondes, et de produire de beaux enfans.

On voit que chez les Romains la cérémonie différait de celle de *Mendès* : le bouc n'y jouait pas le principal rôle, mais il y avait part; et le motif était le même.

Si l'on pouvait donner croyance à ces récits, mêlés de tant de contes ridicules, que faisaient nos crédules aïeux sur les assemblées nocturnes appelées *sabbat*, on serait tenté de croire que le culte du bouc s'est continué long-temps chez les nations modernes. Dans ces assemblées, c'est toujours un bouc qui préside; c'est un bouc qu'on y adore; c'est un bouc qui s'unit aux femmes assistantes. Si l'on pouvait séparer la vérité du chaos de mensonges qui la font méconnaître, la dépouiller des exagérations et du merveilleux dont sont chargées les relations de ces assemblées mystérieuses, on y retrouverait peut-être les pratiques du culte de *Mendès;* on fixerait les opinions encore incertaines sur ce point de l'histoire des hommes; on délivrerait les esprits du scepticisme pénible où ils sont encore sur l'existence des assemblées du sabbat, attestées par tant d'autorités, par tant de procédures

juridiques, et si fortement contestées par tant d'écrivains illustres.

Une bonne histoire des sociétés mystérieuses de toutes les nations dissiperait bien des incertitudes, formerait un faisceau de lumières qui éclairerait l'origine obscure et la filiation des institutions humaines, et serait plus utile et plus curieuse que le tableau toujours uniforme des désastres causés par l'ambition de quelque souverains.

CHAPITRE III.

Du culte du Phallus chez les Égyptiens.

Est-ce l'Inde, la Phénicie, l'Ethiopie, la Chaldée ou l'Egypte, qui a vu naître ce culte; ou bien le type en a-t-il été fourni aux habitans de ces contrées par une nation plus ancienne encore? Les diverses opinions émises sur cette matière sont subordonnées à la question de l'origine de la religion astronomique, dont ce culte est une dépendance. Plusieurs savans l'ont approfondie sans beaucoup de succès; leurs sentimens sont opposés : je ne m'y arrêterai point.

L'abbé Mignot, qui a recherché avec une constance opiniâtre les antiquités religieuses des Assyriens et des Phéniciens, pense que le *Phallus* est originaire de l'Assyrie et de la Chaldée qui en faisait partie, et que c'est de ce pays que l'usage de consacrer ce symbole de la génération a passé en Egypte. Il croit,

d'après le savant le Clerc, que le nom de ce symbole est phénicien; qu'il dérive de *Phalou*, qui, dans cette langue, signifie une *chose secrète* et *cachée*, et du verbe *phala*, qui veut dire *être admirable* et *être tenu secret*. Il en conclut que l'origine du Phallus n'est point égyptienne (1).

Quoi qu'il en soit, c'est en Égypte que se trouvent les monumens les plus nombreux de ce culte antique; c'est de ce pays qu'il est parti pour se répandre dans l'Asie mineure, en Grèce et en Italie; et l'histoire égyptienne nous offre plus de notions sur le Phallus que celle des autres peuples de l'Orient. Cela me décide à tirer des Égyptiens les premiers traits du tableau que je vais présenter.

Le Phallus, chez ce peuple, recevait des honneurs divins, était placé dans les temples. On le promenait en procession dans les campagnes; et, aux fêtes célébrées en l'honneur du dieu-soleil Osiris ou Bacchus, il figurait avec distinction. Hérodote, qui a assisté à cette cérémonie, nous la décrit de cette manière :

« Les Egyptiens célèbrent la fête de Bacchus

(1) *Second Mémoire sur les anciens philosophes de l'Inde*, etc., par l'abbé Mignot. (*Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, tom. 31, p. 141.)

» à peu près de la même manière que les
» Grecs; mais, au lieu de Phallus, ils ont in-
» venté des figures d'environ une coudée de
» haut, qu'on fait mouvoir par le moyen d'une
» corde. Les femmes portent, dans les bourgs
» et les villages, ces figures, dont le membre
» viril n'est guère moins grand que le reste
» du corps, et qu'elles font remuer. Un
» joueur de flûte marche à la tête. Elles le
» suivent en chantant les louanges de Bac-
» chus, etc. (1). »

Il est remarquable que cet usage de promener un grand Phallus en procession, et de le faire mouvoir en le promenant, subsiste encore aujourd'hui dans une contrée éloignée de l'Egypte. M. de Grandpré fut témoin, en 1787, d'une fête célébrée dans les états de Congo. Il y vit des hommes masqués, exécutant une pantomime, et portant, dit-il, avec affectation, un Priape énorme qu'ils agitaient avec un ressort (2).

Cette similitude d'usage chez des peuples dont l'existence est séparée par plus de deux

(1) Hérodote, *Euterpe*, liv. 2, sect. 48.

(2) *Voyage à la côte occidentale d'Afrique*, par L. de Grandpré, officier de la marine française, *tom.* 1, *pag.* 118.

mille ans, dont les pays laissent entr'eux de vastes déserts et un espace de plus de mille lieues de France en ligne droite, donne matière à plusieurs conjectures sur le lieu où le culte du Phallus a été pour la première fois institué. Serait-il parvenu de l'Egypte à la côte occidentale d'Afrique par l'Ethiopie? Ou bien l'Ethiopie, qui, comme le témoignent plusieurs écrivains de l'antiquité, a fourni ses dieux à l'Egypte, aurait-elle été la source commune où les Egyptiens et les habitans du Congo ont puisé ce culte? Je n'entreprendrai point de résoudre une question si difficultueuse; mais le rapprochement que je viens de faire peut donner une direction nouvelle aux idées des scrutateurs de l'antiquité.

Le premier jour des épagomènes (1), ou cinq jours avant le premier jour de l'année égyptienne, on célébrait la naissance du dieu-soleil Osiris; et, le 25 du mois plaménoth, qui répond à l'équinoxe du printemps, on fêtait, en l'honneur du même dieu, les *pamylies*, mot qui, suivant le savant Jablonski, signifie l'*annonce d'une bonne nouvelle*. On promenait alors en proces-

(1) Les jours épagomènes étaient chez les Égyptiens ce qu'étaient, pendant la révolution, en France, les cinq jours complémentaires.

sion, dit Plutarque, une figure d'Osiris, dont le Phallus était triple : « car ce dieu, ajoute-t-il, » est le principe de la génération ; et tout prin- » cipe, par sa faculté productive, multiplie » tout ce qui sort de lui. » Suivant cet auteur, le nombre trois exprime la pluralité indéfinie (1).

Il y avait en Egypte des mystères affectés au culte particulier du Phallus. Diodore de Sicile nous apprend que ceux qui voulaient parvenir au sacerdoce commençaient par s'y faire initier.

Les monumens antiques des Egyptiens qui témoignent l'existence de ce culte sont très-nombreux ; et leur manière de représenter le Phallus est très-variée : on en voit plusieurs isolés, ou sculptés sur une borne dans un sens horizontal.

Vivant Denon, dans son voyage d'Egypte, a vu ces Phallus isolés sculptés dans les temples, et souvent répétés (2).

Le plus remarquable des Phallus isolés est sans doute celui que le même voyageur a dé-

(1) Plutarque, *OEuvres morales*, Traité d'*Isis et d'Osiris*.

(2) *Voyage de Vivant Denon dans la basse et haute Égypte*, tom. 3, et l'Atlas, pl. CXIV, n. 47 et 54.

couvert à Thèbes dans la haute Egypte, et dans le tombeau d'une femme. Ce Phallus, qui avait eu existence, etait embaumé et enveloppé de bandelettes : on l'a trouvé posé sur la partie correspondante de cette momie féminine. La gravure qu'il donne de cette momie et de ce Phallus prouve que ce dernier était plus grand que nature, et n'appartenait point à l'espèce humaine. Je serais porté à croire que cette momie était celle d'une femme élevée en dignité, et que le Phallus embaumé était celui d'un des taureaux sacrés, que l'on aura extrait après la mort de l'animal, et placé dans ce tombeau comme un préservatif, comme un moyen propre à détourner les mauvais génies, que les anciens croyaient occupés à tourmenter les âmes des morts (1). Les Grecs et les Romains plaçaient aussi quelquefois les figures de Phallus dans les sépultures, par le même motif : plusieurs vases étrusques et grecs, trouvés dans des tombeaux, offrent en peintures des Phallus, et même des scènes licencieuses, appelées *Priapées* (2).

(1) *Voyage de Vivant Denon*, tom. 3, Atlas, pl. XCVIII, n° 35.

(2) Telles sont notamment les peintures de deux vases grecs conservés dans le musée de Portici, du roi de N.

Les Phallus isolés et dans une très-petite proportion se trouvent en grand nombre en Egypte. Ils sont ordinairement de porcelaine de différentes couleurs, et étaient portés comme des *amulètes*.

Je ne puis quitter ces détails sur les Phallus isolés, sans parler d'une opinion fort étrange, et relative à une figure qu'on assure être leur représentation, ni sans combattre cette opinion émise par des savans d'un rang distingué.

Ils prétendent que les figures de croix que l'on voit si fréquemment sur les monumens égyptiens et indiens sont des figures de Phallus : ainsi, ces croix, placées sur la cîme du couvercle de plusieurs vases égyptiens consacrés aux cérémonies religieuses; ces croix, dont sont souvent parsemés les vêtemens des prêtres et des divinités d'Egypte; ces croix ou croisettes, circonscrites dans un cercle, et qui se voient sur un grand nombre de monumens antiques; enfin, ces croix annelées ou surmontées d'un anneau que tiennent presque toujours à la main des figures de prêtres, des figures d'Osiris, et sur-tout d'Isis, etc, seraient donc autant de Phallus.

ples, et qui ont été trouvés dans des tombeaux près de *Nola*. J'en parlerai à la fin de cet ouvrage.

Cette opinion, qui donnerait aux croix des chrétiens une origine impure, a été soutenue par les savans *Jablonski*, dans son Panthéon égyptien (1); *Delacroze*, dans son Histoire du christianisme des Indes (2); *Carli*, dans ses Lettres sur l'Amérique (3); enfin *Larcher*, dans ses notes de la traduction d'Hérodote (4).

Ce dernier donne même la figure de ces prétendus Phallus; et cette figure est exactement la même que celle des croix qui pendent sur la poitrine de nos femmes dévotes ou galantes, et sur celle des évêques. Il donne aussi la figure du triple Phallus ou *triphallus;* et cette figure rappelle celle des triples croix qu'on porte en procession devant le pape ou devant des prélats éminens.

Les croix sont fort anciennes, et paraissent originaires de l'Egypte. Le signe sacré du *Tau*, image des colonnes cruciformes et adorées, que les Egyptiens appelaient *Thoth*, et dont ils firent une divinité, était une croix. Ce signe formait aussi un caractère alphabétique dont

(1) *Lib.* 5, *cap.* 7, *section* 4, *tom.* 3, p. 205.

(2) *Pag.* 431.

(3) *Tom.* 1, p. 499, et *tom.* 2, p. 504 et 505.

(4) *Traduction d'Hérodote*, par Larcher, dernière édition, *tom.* 2, p. 270 et 272.

notre T représente, sinon la figure exacte, du moins la valeur accentuelle.

Lorsque les chrétiens démolirent, vers la fin du quatrième siècle, le fameux temple de *Sérapis* à Alexandrie, ils y trouvèrent plusieurs croix gravées sur des pierres. C'est cette circonstance, dit l'historien Sozomène, qui détermina plusieurs payens à embrasser le christianisme (1).

Quant à la croix surmontée d'un anneau, elle était et elle est encore le signe de la planète appelée *Vénus*. L'anneau ou le cercle indique la planète ; et le *Tau*, qui lui est adjoint, la caractérise.

Ceux qui connaissent parfaitement la forme du *Phallus* ne pourront se persuader qu'une croix est son image. D'ailleurs, dans les mêmes monumens égyptiens, on voit des croix toutes mples, et des Phallus d'après nature. Les Égyptiens n'auraient pas en même temps représenté le même objet par des figures si dissemblables. Mais revenons à l'histoire du Phallus chez les Egyptiens.

On ajouta un Phallus à des figures d'animaux, à des figures d'hommes ou de divinités. Un exemple singulier de ces additions a été publié

(1) *Histoire ecclésiastique de Fleury*, liv. 19, p. 600.

par M. *Knight* : c'est une figure, représentant la tête seule du taureau *Apis*, ornée du disque du soleil, qui caractérisait cet animal divin. Des deux côtés de sa bouche sortent deux formes de *Phallus* de même proportion, et qui s'étendent horizontalement sur une même ligne (1). C'est le symbole de la force, de la puissance, uni à celui d'une double fécondité.

L'Égypte offre encore des *Phallus* adhérens à la divinité Terme. M. Vivant Denon a décrit un bas-relief, où se voit un homme à tête de loup, faisant des offrandes à un Terme, et portant une main sur le Phallus de cette divinité (2).

Les *Phallus*, unis aux figures humaines, sont très-fréquens dans les monumens égyptiens. On trouve des figures d'enfans représentés assis, au corps desquels adhère un énorme *Phallus*, qui s'élève au dessus de leur tête, ou dont ils supportent l'extrémité sur leurs épaules. Caylus a fait graver une de ces figures : « Elle représente, dit-il, le plus terrible *Phal-* » *lus* qu'on ait vu, proportions gardées, sur au-

(1) *An account of the remains of the Worship of Priapus, etc.*

(2) *Voyage dans la basse et la haute Égypte*, Atlas, pl. cxxv, n° 15.

» cun autre ouvrage (1). » Quoique ceux qui lui firent passer cette antiquité assurassent qu'elle était Egyptienne, M. Caylus l'a jugée Romaine. On va voir que ce savant, d'ailleurs très-circonspect dans ses décisions, a prononcé avec trop de précipitation.

M. Vivant Denon a publié deux figures absolument semblables à celle de Caylus; et il les a trouvées en Egypte (2). La suite de cet ouvrage prouvera qu'il existait de pareilles figures dans le temple d'Hiérapolis en Syrie. Ainsi, le type de ces petites figures à grand Phallus venait d'Egypte ou de la Syrie.

Les rapports intimes qui existent entre le soleil printanier et le signe de la génération portèrent les Égyptiens, lorsqu'ils eurent adopté l'usage de donner à leurs divinités des figures humaines, à représenter le dieu-soleil, *Osiris* ou *Bacchus*, avec un *Phallus* dans un état propre à la fécondation. La plupart des monumens antiques nous offrent ce dieu-soleil tenant en main son Phallus très-apparent, et semblant, par cette attitude, prouver à ses

(1) *Antiquités de Caylus*, tom. 3, p. 52, et pl. XIII, n. 2, 3 et 5.

(2) *Voyage dans la basse et la haute Égypte*, par Vivant Denon, pl. 98, n. 36 et 37.

adorateurs sa résurrection au printemps, et sa vigueur renouvelée.

Caylus a fait graver quatre figures antiques d'Osiris qui sont toutes dans cette attitude mystérieuse (1). Dans le cabinet des antiquités de Paris, on en voit plusieurs de cette espèce. On y remarque un Osiris nu, coiffé d'une mitre, soulevant un voile de la main droite, et de la gauche tenant son Phallus. Un souffre, pris sur une améthiste gravée, représente le même dieu dans la même attitude (2).

La figure d'*Osiris*, coiffée d'une mitre, tenant en main le fléau ou le fouet qui le caractérise, et muni d'un Phallus très-saillant, figurait dans les pompes religieuses. Douze prêtres portaient alors sur leurs épaules un riche brancard couvert d'un tapis parsemé de fleurs de lotus épanouies, sur lequel s'élevait l'idole de ce dieu-soleil. Des bas-reliefs, vus dans le temple d'Hermontis, dans celui de Karnak à Thèbes, et dans plusieurs autres lieux de la haute Égypte, représentent cette cérémonie processionnelle,

(1) *Antiquités de Caylus*, tom. 3, pl. II et III, tom. 6, pl. I et II.

(2) *Dictionnaire de la Fable*, par Millin, au mot *Osiris*.

et le dieu à Phallus ainsi porté en triomphe (1).

Quelquefois la même figure de ce dieu se trouve devant un autel chargé d'offrandes composées de fruits ou de volailles. Un bas-relief très-saillant, qui décore un vase de bronze venu d'Égypte, et dont la gravure a été publiée par Caylus, représente ainsi un Osiris nu : son Phallus se trouve en contact avec les offrandes dont l'autel est chargé (2).

Une scène toute semblable a été reproduite dans les monumens égyptiens publiés par M. Vivant Denon (3).

Une particularité très-rare de ce culte se remarque à Tentiris, dans un bas-relief : il représente un *Osiris*, coiffé de sa mître, absolument nu et couché horizontalement, tandis que son Phallus s'élève dans un sens vertical (4).

Il serait trop long, il serait fastidieux de décrire toutes les variétés de formes que les Égyp-

(1) *Voyage de Denon*, Atlas, pl. LI, n. 1, 2 et 3; pl. CXXI, n. 5; pl. CXXVI, n. 4; pl. CXXVII, n. 10; pl. CXXXIII, n. 4, et pl. CXXXIV.

(2) Caylus, *Antiquités*, tom. 6, pl. XV, n. 1.

(3) *Voyage dans la basse et la haute Égypte*, Atlas, pl. XXIII, n. 7.

(4) *Voyage de Denon*, Atlas, pl. CXXVI, n. 12.

tiens donnèrent au culte du Phallus. Les cabinets et les recueils d'antiquités présentent encore de nouvelles espèces de ce genre de culte chez ces peuples. Je me suis borné aux principales.

Maintenant je dois dire, et il sera curieux de l'apprendre, sous quel voile allégorique les prêtres égyptiens cachèrent au vulgaire cet emblême énergique du Soleil régénérateur; son origine astronomique, et par quel fable ils justifièrent le culte du *Phallus*.

Osiris (ou le Soleil), principe du bien, génie de la lumière, avait pour ennemi son frère *Typhon*, principe du mal, génie des frimas et des ténèbres. Ce dernier parvint à se saisir d'Osiris, et le renferma dans un coffre, qu'il jeta dans les eaux du Nil.

Cette disparition d'Osiris est une allégorie grossière de la saison rigoureuse où les nuits, plus longues que les jours, l'absence de la végétation, l'engourdissement de la nature, annoncent le triomphe du génie des ténèbres et de la mort sur le génie de la lumière et de la vie.

Isis (la Lune), femme d'Osiris, fit de longs voyages pour retrouver le corps de son époux. C'est à Biblos, en Phénicie, et à l'époque du printemps, qu'elle en fit la décou-

verte. Elle emporta aussitôt le coffre qui contenait ce dépôt précieux; mais, voulant visiter son fils *Horus* (dieu du jour), elle le déposa dans un lieu secret, loin des regards des mortels.

Typhon, chassant pendant la nuit, aperçoit le coffre, reconnaît le corps d'Osiris, s'en empare, le coupe en quatorze ou en vingt-six parties, et les disperse çà et là (1).

Isis, affligée, recherche avec soin les parties éparses du corps de son cher *Osiris*. A chaque partie qu'elle retrouve, elle élève en son honneur un monument. Elle parvint à les recouvrer toutes, excepté la partie sexuelle que *Typhon* avait jetée dans le Nil, et qui était devenue la proie des poissons.

La déesse, pour remplacer cette partie perdue, en fit faire une représentation, et lui rendit les mêmes honneurs funèbres qu'avaient reçues les autres parties du corps d'Osiris.

Elle voulut même marquer sa prédilection pour ce simulacre de la virilité, en le faisant placer dans les temples, et en l'exposant à l'ado-

(1) La plupart des anciens qui racontent cette tragique aventure disent que *Typhon* coupa Osiris en quatorze parties. Diodore de Sicile assure que son corps fut coupé en vingt-six parties, qui furent distribuées aux Titans.

ration des peuples. On assure que les figures de cette partie du corps d'Osiris, les Phallus furent, dans l'origine, en bois de figuier, parce que cet arbre passait pour contenir, à un degré éminent, des principes d'humidité et de reproduction. Quoi qu'il en soit, Isis érigea en divinité ce simulacre de bois. « Elle consacra, dit » Plutarque, le *Phallus* dont les Égyptiens » célèbrent encore la fête (1). »

Il ajoute « qu'Isis le fabriqua elle-même; » qu'elle le fit porter dans les sacrifices, afin » de nous apprendre que la vertu productive » du Dieu-Soleil a eu pour matière première la » substance humide; et que, par elle, cette » vertu s'est communiquée à tout ce qui en est » susceptible. »

C'est par cette fable, qui fut inventée à une époque où le *Phallus* était encore isolé, et n'adhérait à aucun corps, que les prêtres égyptiens cherchèrent à rendre raison au peuple du culte de cet emblême; c'est sous cette enveloppe allégorique qu'ils ont caché le mécanisme de

(1) Sur cette fable, que je n'ai rapportée qu'en substance, on peut consulter le *Traité d'Isis et d'Osiris*, par Plutarque; Diodore de Sicile, *liv.* 1, *cap.* 22, ou *tom.* 1, liv. 4, *chop.* 3 de la traduction de Terrasson; Jablonski, en son *Panthéon égyptien*; Court de Gebelin, en son *Histoire religieuse du Calendrier*, etc.

leur dogme et l'historique des divers états du soleil, ou plutôt de la terre, pendant la révolution annuelle.

On verra que les fables, inventées par les prêtres de chaque nation, pour justifier le culte du *Phallus*, ne sont pas plus ingénieuses.

Telles sont les variétés progressives qu'éprouva ce simulacre en Égypte. D'abord *Phallus* simple et isolé, puis *Phallus* double, triple; *Phallus* uni à un corps quelconque, arbre, borne, terme, etc.; *Phallus* adhérent à une figure humaine, sans désignation; enfin adhérent à celle désignée sous le nom du dieu *Osiris*.

Là, fut fixée en Égypte la fortune du Phallus. Le culte ne pouvait élever cet emblême à un degré plus éminent qu'en l'adjoignant à l'idole du Dieu-Soleil : cette adjonction n'altéra point la simplicité du culte primitif, et l'on continua de vénérer le *Phallus* isolé ; car, dans les religions antiques, une nouveauté admise ne s'établissait jamais aux dépens des anciennes pratiques; et le culte des temps les plus reculés, des temps les plus barbares, existait souvent à côté des cultes enrichis et ornés par la civilisation.

Le *Phallus* simple et grossier ne perdait rien

dans l'opinion publique, tandis que l'on fêtait pompeusement le Phallus illustré par son adhésion à la figure du dieu-soleil *Osiris*.

Ce culte subsista en Égypte jusqu'à la fin du quatrième siècle de l'ère chrétienne.

Cambyse, roi des Perses, vainqueur des Égyptiens, tua le bœuf *Apis*, et fit fouetter ses prêtres : il était adorateur d'un seul dieu.

Les Grecs, conquérans de l'Égypte, et qui y régnèrent sous le nom de *Ptolémée*, ne changèrent rien au culte des Egyptiens, s'y soumirent, l'embellirent et le fortifièrent; ils furent imités par les empereurs romains : les Grecs et les Romains adoraient plusieurs dieux. Les chrétiens n'imitèrent ni les Grecs ni les Romains: ils suivirent les traces de Cambyse, résolurent d'anéantir la religion de l'Egypte: et leur persévérance assura leurs succès.

L'évêque Théophile obtint, en 389, de l'empereur Théodose, la permission de détruire l'idolâtrie égyptienne. Muni de ses pouvoirs, et escorté d'une foule de moines, il mit en fuite les prêtres, brisa les idoles, démolit les temples, ou y établit des monastères. Le fameux temple de Sérapis, à Alexandrie, fut renversé en cette occasion. Le temple d'Osiris ou de Bacchus, tombant en ruines, fut converti en temple chrétien. Cette expédition ne se fit pas

sans exciter de sanglantes émotions parmi le peuple. On trouva dans les souterrains du temple de Bacchus, dit l'historien Socrate, plusieurs de ces figures infâmes nommées, par les Grecs, *Phallus* (1).

Tels furent les commencemens, les progrès et la ruine du culte du Phallus en Egypte. Je vais rechercher ce que devint ce culte chez d'autres nations.

(1) Socrate, lib. 5, cap. 16; *Histoire ecclésiastique* de Fleury, liv. 19, p. 595.

CHAPITRE IV.

Du culte du Phallus en Palestine et chez les Hébreux.

Dans l'ordre géographique, la Syrie se présente la première; et la partie de la Syrie la plus voisine de l'Egypte est la Palestine.

Quel fut le culte du Phallus dans cette dernière contrée qu'habitaient les Hébreux, peuple favorisé de Dieu, qui, toujours dirigé par la main divine dans la voie sainte, ne cessait de s'en écarter; dont les lois, quoique, dit-on, composées par leur dieu, étaient si mal appropriées au caractère et aux habitudes nationales qu'elles furent presque continuellement violées? C'est ce que je vais rechercher.

Les Moabites et les Madianites, peuples voisins de la Palestine, adoraient un dieu appelé *Baal-Phégor* ou *Beel-Poor* (1). Les pre-

(1) *Baal, Beel,* n'est qu'une qualification honorable donnée à un objet de culte, qui, chez les Chaldéens,

miers écrivains du christianisme qui ont parlé de cette divinité, tels que saint Jérôme, Rufin, Isidore de Séville, et plusieurs savans commentateurs de la Bible, s'accordent à dire que cette divinité était la même que *Priape*.

Les Hébreux, toujours curieux d'imiter les pratiques supertitieuses de leurs voisins, se firent initier au culte de *Beel-Phégor*; ils forniquèrent avec les filles des Moabites; ils mangèrent de leurs sacrifices, et adorèrent leurs dieux (1).

Le dieu des Hébreux ou des Israélites, étant fort irrité de cette conduite, dit à Moïse : *Prenez tous les princes du peuple, et pendez-les à des potences en plein jour* (2).

Moïse ne suivit point l'ordre de Dieu qui voulait épargner le peuple et punir les chefs: il ne les pendit point, mais il dit aux juges d'Israël : *Que chacun tue ceux de ses parens qui se sont consacrés au culte de Beel-Phegor....*

était l'équivalent du mot *Seigneur*. Les Samaritains appelaient cette divinité *Baal*, et les Babyloniens *Bel* ou *Belus*. De ce mot *Baal*, les Grecs ont fait *Abello*, *Apollon*; les Gaulois *Belenus*, *Belisama*, *Bellus-Cadrus*, etc. Il paraît constant que les adjectifs *beau*, *belle*, dérivent du nom de ces divinités-soleils.

(1) *Nombres*, chap. 25, v. 1 et 2.

(2) *Idem*, *ibid.*, vers. 3 et 4.

Il y eut alors vingt-quatre mille hommes qui furent tués (1).

Ce ne fut pas tout; le Seigneur dit encore à Moïse : « *Que les Madianites sentent que vous* » *êtes leurs ennemis : tuez-les tous,* parce qu'ils » vous ont traités en ennemis, en vous sédui- » sant par l'idole de *Phégor* (2). »

Ainsi le sang ruissela dans Israël : des parens égorgèrent leurs parens; vingt-quatre mille Hébreux furent mis à mort, ainsi que tous les Madianites, pour avoir adressé des hommages au simulacre de ce qui donne la vie (3).

Car il n'en faut pas douter, ce *Beel-Phégor* était une idole à Phallus, située sur la montagne de *Phégor* ou *Phogor,* dont le nom a servi à la composition de celui de cette divinité. C'é-

(1) *Nombres* , chap, 25 , vers. 5 et 9.

(2) *Idem,* chap. 25, vers. 17 et 18.

(3) Cette affreuse boucherie rappelle ce que fit faire Moïse contre les adorateurs du simulacre doré du taureau *Apis,* appelé communément le *veau d'or.* Moïse s'adressa à ceux de la tribu de Levi : *Que chacun mette son épée à son côté; passez et repassez au travers du camp d'une porte à l'autre, et que chacun* TUE SON FRÈRE, SON AMI, ET CELUI QUI LUI EST LE PLUS PROCHE.

Les enfans de Levi firent ce que Moïse leur avait ordonné, et il y eut environ vingt-trois mille hommes de tués en ce jour-là. (*Exode,* cap. 32, vers. 27 et 28.)

tait le Priape des Grecs et des Romains, comme plusieurs écrivains en conviennent (1).

Cette terrible correction, ce moyen violent de convertir un peuple, ne produisit pas l'effet qu'en attendait le législateur Moïse. En tuant les hommes, on ne tue pas toujours les opinions; et l'on vit, plusieurs siècles après, les Hébreux renouveler leur adoration à l'idole de Beel-Phégor. Voici comment le prophète *Osée* fait parler le Seigneur :

« J'ai aimé Israël comme des grappes de » raisin trouvées dans le désert; j'ai vu leurs » pères avec le même plaisir que l'on voit les » premières figues paraître sur le haut du fi- » guier; et cependant ils sont entrés en *Beel-* » *Phégor* (où ils ont été initiés aux mystères

(1) Voyez ce qu'en dit saint Jérôme dans son *Commentaire* sur le chapitre 9 du prophète Osée : *Ipsi autem educti de Egypto fornicati sunt cum Madianitis, et ingressi ad Beel-Phegor, idolum Moabitarum, quem nos* PRIAPUM *possumus appellare.* Isidore, en ses *Origines,* dit de même : BEEL-PHEGOR *interpretatur simulacrum ignominiæ : idolum enim fuit Moab, cognomento* BAAL, SUPER MONTEM PHEGOR, *quem latini* PRIAPUM *vocant Deum hortorum.* Rufin, en son livre 3 sur Osée, dit : BEEL-PHEGOR *figuram* PRIAPI *dixerunt tenere.* Un autre commentateur de la Bible dit aussi : BEEL-PHEGOR *Hebræis deus turpitudinis, ut* PRIAPUS *Romanis.* (Note sur le chap. 25 du livre des *Nombres,* vers. 3.)

» de *Beel-Phégor*). Ils se sont débauchés et
» plongés dans le désordre; ils sont devenus
» abominables comme les choses qu'ils ont
» aimées (1). »

C'étaient des femmes qui desservaient le temple de ce dieu: elles étaient nommées *kedeschoths*; et ce nom, suivant saint Jérôme, avait la même signification que celui des prostituées qui remplissaient les fonctions de prêtresses de Priape.

Les cérémonies qu'on observait dans le culte rendu à Beel-Phégor ont exercé la plume de plusieurs commentateurs de la Bible, et d'autres savans. Il paraît que la principale consistait à se présenter nu devant l'idole. Les adorateurs, suivant Phillon, mettaient devant elle en évidence toutes les ouvertures extérieures du corps. Le texte de la Bible semble dire qu'ils s'offraient à l'idole pour se prostituer à elle. Beyer, dans ses additions sur Selden, conclut du texte de la Bible que les filles moabites se prostituaient d'abord à l'idole, puis aux Israélites (2).

Cette cérémonie infâme se rapporterait assez au culte que les Égyptiennes rendaient au tau-

(1) Osée, chap 9, vers. 10.

(2) Beyer sur Selden, cap. 5, sintagm. 1, *Baal-Poor*.

reau Apis, en se découvrant devant lui, comme il a été dit plus haut.

Le rabin Salomon-Jarchi attribue au culte de Beel-Phégor une pratique fort indécente et plus ordurière encore. Il serait difficile de trouver dans les fastes des folies humaines un genre d'adoration plus étrange et plus dégoûtant. L'adorateur, suivant ce rabin, présentait devant l'autel son postérieur nu, soulageait ses entrailles, et faisait à l'idole une offrande de sa puante déjection (1).

Saint Jérôme nous représente cette idole comme portant à la bouche le signe caractéristique de Priape (2).

(1) Voici les paroles de Salomon Jarchi, dans son Commentaire sur le livre des *Nombres*, chap. 25 : *Eò quòd distendebant coràm illo foramen podicis, et stercus offerebant.* Hottinger (*Hist. orient.*, p. 155), exprime la même chose : *Turpiter à cultoribus distento* (*sit venia verbis*), *podicis foramine, egestoque onere molesto.*

On peut consulter sur cet usage religieux Selden, *de Dîs Syris*, Sintagm. 1, cap. 4; Beyer, *Addimenta ad Selden*, p. 244 et 245; Elias Schedius, de *Dis Germanis*, p. 84 et 85; *Antiquitates Gronovii*, tom. 7, cap. 13, etc.

(2) Voici le passage de saint Jérôme, dans son Commentaire sur le chapitre 9 du prophète Osée : *Deniquè interpretatur Beel-Phegor idolum tentiginis habens in ore, id est in summitate pellem, ut turpitudinem membri virilis ostenderet.*

Les livres de la Bible ne disent plus rien de *Beel-Phégor;* mais ils font mention de quelques autres cultes qui ne diffèrent nullement de celui du Phallus ou de Priape.

Les aïeux du roi *Aza* avaient introduit dans Israël plusieurs espèces de cultes idolâtres; et celui du Phallus ou de Priape était du nombre. La grande prêtresse de cette divinité était même la mère du jeune roi.

» *Aza* chassa de ses terres les efféminés, » purgea Jérusalem de toutes les idoles sordi- » des que ses pères avaient érigées (1). »

Il dépouilla sa mère, appelée *Maacha*, de l'autorité dont elle était revêtue, afin qu'elle ne présidât plus au sacerdoce de Priape, et au bocage sacré où la statue de ce dieu était adorée. Il détruisit la caverne où se célébraient ses mystères, et le simulacre de cette divinité crapuleuse; réduit en pièces, fut brûlé dans le torrent de Cedron (2).

Cette divinité, que la Vulgate nomme *Priape*, porte, suivant le texte hébraïque, le nom de *Mipheletzeth.* Quelques commentateurs l'ont jugée du genre féminin, et ont cru qu'elle était

(1) *Les Rois,* liv. 3, chap. 15, vers. 12.

(2) *Idem, ibid.*, vers. 13, et *Paralypomenon*, liv. 2, vers. 16.

la déesse *Astarté* ou *Vénus*. Les auteurs de la Vulgate auraient-ils pris un sexe pour l'autre, et Priape pour Vénus? Cette opinion n'est pas solidement appuyée, à moins qu'on ne regarde comme très-prépondérante, sur une telle matière, l'autorité de Rabelais (1).

On trouve encore, dans les livres des prophètes, un autre témoignage de l'existence du culte de Phallus. Ezéchiel indique, d'une manière assez précise, la fabrication de ce simulacre indécent, et l'abus que les femmes d'Israël en faisaient.

« Vous avez, leur dit-il, pris vos riches vê-
» temens, que vous avez cousus l'un à l'autre,
» pour en faire les ornemens de vos *hauts lieux*,
» et vous avez forniqué sur ces *hauts lieux* (2)

(1) Rabelais fait de *Mipheletzeth* la souveraine d'une île peuplée par des *Andouilles*. Pentagruel et ses compagnons, après avoir débarqué dans cette île, eurent de terribles combats à soutenir, et passèrent au fil de l'épée une infinité d'Andouilles. Le carnage fut si grand que la *reine des Andouilles* se vit forcée de demander la paix à Pentagruel, qui la lui accorda.

(2) *Les hauts lieux* étaient des sanctuaires établis sur la cîme de quelques montagnes. Là étaient des autels en pierres brutes, des espèces de colonnes ou d'obélisques grossiers, objets de l'adoration de plusieurs peuples.

» d'une manière qui n'a jamais eu ni qui n'aura
» jamais d'exemple.

» Vous avez pris des objets de parure, des
» vases d'or et d'argent qui m'appartenaient, et
» que je vous avais donnés; vous en avez fa-
» briqué des *images du sexe masculin*, et vous
» avez forniqué avec ces images (1). »

Ainsi les femmes israélites fabriquèrent, à l'exemple sans doute de quelques peuples voisins, des Phallus d'or et d'argent, et en abusèrent d'une étrange manière.

Voilà ce que les livres de la Bible et les ouvrages de leurs commentateurs me fournissent sur le culte du Phallus chez les Hébreux. Ce culte, dont l'exercice était une contravention formelle aux lois de ce peuple, commença à se manifester du temps de Moïse, y reparut à différentes époques jusqu'au temps où vivait le prophète Ezéchiel : ce qui comprend un espace d'environ neuf cents ans.

(1) *Fecisti tibi imagines masculinas et fornicata es in eis*. Ezéchiel, chap. 16, vers. 17.

CHAPITRE V.

Du Culte du Phallus en Syrie, en Phénicie, en Phrygie, en Assyrie et en Perse.

A L'EXTRÉMITÉ de la Syrie, et sur les bords de l'Euphrate, était *Hiérapolis* ou la ville sacrée. Dans son enceinte s'élevait un temple, renommé par sa grandeur et sa magnificence. Jamais, dans aucune contrée de la terre, le Phallus ne fut plus honoré que dans ce lieu; jamais on ne lui éleva des monumens plus imposans, plus colossaux (1).

L'auteur du Traité de la Déesse de Syrie, qui a décrit le temple de cette ville et les objets

(1) Cette ville est aujourd'hui nommée *Bambich* ou *Bambouck*. C'est Séleucus qui lui donna le nom d'*Hiérapolis*. Les Syriens, avant, l'appelaient *Magog*. Il ne faut pas la confondre avec une autre *Hiérapolis* située dans l'Asie Mineure.

sacrés qu'il contenait, va nous en fournir la preuve (1).

« Ce temple, dit-il, est le plus vaste de tous » ceux de la Syrie; il n'y en a point de plus » saint; aucun lieu n'est plus consacré par la » dévotion des peuples. Il renferme les ouvra- » ges les plus précieux et les offrandes les plus » antiques. On y voit plusieurs merveilles, des » statues dignes des dieux dont elles offrent » l'image, et qui manifestent leur présence... » Ses richesses sont immenses: l'Arabie, la Phé- » nicie, Babylone et la Cappadoce, lui paient » un tribut. Les Ciliciens et les Assyriens y ap- » portent ce que leur pays a de plus précieux. » J'ai vu le trésor où sont déposées ces riches- » ses : il contient un grand nombre de vête- » mens, et beaucoup d'autres objets qui éga- » lent en valeur l'argent et l'or. On ne célèbre » d'ailleurs, chez aucun peuple, autant de fêtes » et de solennités. »

Ce temple, bâti sur une élévation au milieu de la ville, était entouré de deux enceintes. Il avait cent toises d'étendue. Les richesses abon-

(1) Ce Traité a été attribué à *Lucien*, et se trouve encore parmi ses OEuvres ; mais l'extrême crédulité qu'on y remarque prouve qu'il n'appartient point à cet auteur incrédule.

daient dans son intérieur. L'or brillait sur les portes; la voûte en était toute couverte. Les parfums de l'Arabie flattaient délicieusement l'odorat; et les yeux étaient éblouis par de nombreuses statues d'or enrichies de pierreries. Mais ce qu'on y voyait de plus remarquable était le trône du soleil et la statue d'Apollon, que l'auteur, de qui j'emprunte ces détails, dit avoir vu se mouvoir et s'élever jusqu'à la voûte du temple. Les prêtres, pour maintenir et accroître la dévotion du peuple, ne négligeaient rien pour flatter tous ses sens, étonner les esprits.

Je ne suivrai pas cet écrivain enthousiaste et crédule dans ses descriptions longues et pompeuses qui sentent le terroir, et qui offrent les écarts ordinaires de l'imagination orientale. Je reviens à mon sujet.

Devant le portique de ce temple magnifique, s'élevaient deux Phallus colossaux, dont la hauteur prodigieuse fait suspecter d'exagération notre écrivain, ou d'erreur ses copistes.

Ces deux simulacres du sexe masculin avaient, suivant lui, 300 orgies d'élévation : ce qui revient à 1706 pieds 3 pouces mesure de France (1), proportion exorbitante! Ces Phal-

(1) L'orgie est une mesure de 6 pieds grecs. Le pied

lus auraient donc eu en hauteur trois fois la longueur du temple, qui n'avait que 100 orgies ou 568 pieds 9 pouces. Cette disproportion choquante entre la longueur de l'édifice et la hauteur des Phallus a fait croire qu'il fallait retrancher un zéro, et lire 30 orgies de hauteur au lieu de 300 : ce qui réduisait ces monumens à la hauteur plus convenable de 170 pieds 7 pouces et demi, hauteur encore très-considérable, puisqu'elle se rapproche de celle des tours de Notre-Dame de Paris (1).

Sur ces Phallus était gravée cette inscription :

Bacchus a élevé ces Phallus à Junon, sa belle-mère (2).

C'est ici un des exemples de l'usage, constamment suivi par les anciens, d'associer le Phallus aux divinités-soleil. Dans ce temple était le trône de cet astre ; et la plus brillante statue

grec ayant 11 pouces 4 lignes et demie de Paris, l'orgie doit avoir 5 pieds 8 pouces 3 lignes.

(1) Les tours de Notre-Dame de Paris ont 204 pieds de hauteur. Elles surpasseraient donc celle du Phallus que d'environ 33 pieds.

(2) Homère pensait honorer Junon en lui prêtant des *yeux de bœuf;* mais Bacchus, dans cette offrande, nous donne de cette déesse une bien plus grande idée. C'est le cas de s'écrier : *ô altitudo!*

qui en décorait l'intérieur était celle d'Apollon, dieu-soleil. Bacchus, qui éleva ces Phallus, était, ainsi qu'Osiris, le dieu-soleil des Egyptiens. Tous les deux ont pour symboles le taureau céleste et le Phallus extrait de la figure de cet animal.

Ces deux énormes Phallus, qui figuraient devant ce temple comme deux tours figurent devant le portail de nos églises gothiques, paraissent avoir servi de modèle à ces sortes de constructions, si généralement adoptées dans les derniers siècles. On nommait, du temps de Vitruve, *phalæ* des tours rondes dont la cime représentait un œuf. Les tours qui servaient à la défense des camps et des villes portaient aussi le même nom dans le moyen âge (1). La conformité des noms, les rapports qui existent entre les formes, et sur-tout entre la disposition de ces Phallus et celle des tours de nos églises gothiques, donnent beaucoup de vraisemblance à cette opinion.

Ces deux Phallus servaient non-seulement à la décoration de la façade du temple, mais encore aux cérémonies du culte : voici comment :

« Tous les ans, continue notre orateur, un

(1) Voyez le *Glossaire* de Ducange au mot *Phalæ*.

» homme monte jusqu'au sommet de ces
» monstrueux simulacres, et y demeure pen-
» dant sept jours. Il attire à lui, par le moyen
» d'une longue chaîne, les vivres dont il a be-
» soin, et le bois dont il se construit une espèce
» de siége en forme de nid. Un prêtre debout,
» placé au bas du Phallus, reçoit les offrandes
» de la multitude qui vient au temple, et il ré-
» pète tout haut les noms de ceux qui les ont
» faites. L'homme, perché sur le Phallus, les
» entend; et, à chaque nom, il adresse pour
» le dévot une prière à Dieu. Pendant cette
» prière, il frappe sur un instrument d'airain,
» qui rend un son désagréable. »

Pendant les sept jours et les sept nuits que ce diseur de prières restait sur la pointe élevée d'un de ces Phallus, il devait bien se garder de s'endormir. On racontait que, s'il se laissait aller à l'attrait du sommeil, un scorpion viendrait le piquer douloureusement et le réveiller (1).

(1) Cette opinion se rapporte aux monumens symboliques du culte de *Mithra*, dieu-soleil des Persans. Ce dieu y est représenté tenant sous lui un taureau renversé qu'il égorge. On y voit toujours un scorpion qui mord les parties génitales de ce taureau. Ce scorpion agit sur l'extrémité du membre du taureau, comme il agit sur

Il paraît que, dans le temps où voyageait en Syrie l'auteur que je cite, les opinions étaient fort partagées sur l'origine de cette cérémonie. Les uns croyaient que cet homme si haut monté, étant plus voisin du ciel, pouvait plus facilement communiquer avec les dieux. Quelques-uns pensaient que son séjour sur la cime de cette espèce d'obélisque était un acte commémoratif du déluge de Deucalion, où les hommes grimpèrent sur les arbres et sur les montagnes pour se soustraire à l'inondation; mais notre auteur est d'une autre opinion: il croit que c'est en l'honneur de Bacchus que cette cérémonie est pratiquée.

« Tous ceux qui élèvent des Priapes à Bac-
» chus, dit-il, placent sur ces mêmes Priapes
» des hommes de bois. Pour quelle raison y
» placent-ils ces figures? c'est ce que je ne di-
» rai pas; mais il me paraît que c'est pour re-
» présenter cette figure de bois qu'un homme
» monte sur le Phallus. »

La figure de ces hommes de bois montés sur

l'extrémité de ces Phallus. Cette identité d'action sur deux objets semblables décèle les rapports mystiques qui existent entre ces deux objets, et concourt à établir l'affinité du membre génital du taureau avec les Phallus adorés.

la cîme d'un Phallus se retrouve dans une gravure des antiquités de Caylus. Elle représente un groupe composé d'un Phallus énorme et de deux enfans. L'un d'eux est assis, et semble soutenir le Phallus qu'il ne peut embrasser; l'autre est absolument juché sur la cîme. Il est évident que les figures décrites par l'auteur du Traité de la Déesse de Syrie, et celles que Caylus nous retrace, ont été copiées sur le même type (1).

En décrivant les divers objets contenus dans le même temple, notre auteur ajoute qu'il s'y trouve plusieurs de ces Phallus en bois, sur lesquels sont sculptés de petits hommes munis de « gros Priapes, et que ces figures » sont appelées *Nevrospastes*, c'est-à-dire, » nerfs tendus.

» Ces Phallus se voient aussi dans le temple ; » et, sur la droite, on trouve un petit homme » d'airain, assis et portant un Priape (2).

Cette dernière espèce de Phallus est parfaitement semblable à celle qui était en usage en Egypte, et que les femmes promenaient dans les campagnes. Caylus et Denon en ont donné des figures (3).

(1) Caylus, *Antiquités*, tom. 7, pl. VII, n. 1 et 2.

(2) OEuvres de Lucien, *Traité de la Déesse de Syrie*.

(3) Voyez ci-dessus chap. III.

En Phénicie, pays voisin de la Syrie, le Phallus était encore en honneur; et, comme ailleurs, on l'associait au culte du soleil. Cet astre y était adoré sous le nom d'*Adonis* ou de *Seigneur*. Cette divinité est absolument la même que l'Osiris de Memphis, et le Bacchus de Thèbes en Egypte (1).

C'est à Biblos que ce culte était particulièrement célébré. On y adorait dans le même temple *Astarté* ou la *Vénus Biblienne*, Vénus qui préside à la génération des êtres, qui, comme Isis, était le symbole de l'humidité fécondante. Vénus, dis-je, amoureuse du bel Adonis, offrait l'emblême de la terre au printemps qui, avide de la chaleur du soleil, ouvre son sein à ses rayons, et en est fécondée.

A l'exemple des Egyptiens qui célébraient la mort d'Osiris et sa résurrection, on célébrait à Biblos, par le deuil et les larmes, la mort d'Adonis. Bientôt on annonçait sa résurrection : à la fête lugubre succédaient des cérémonies où se manifestait la joie publique. C'était alors que le Phallus, symbole de la ré-

(2) Selden, *de Dîs Syris*, syntagm. 2, dit : *Eumdem enim Osiridem et Adonim intelligunt omnes*. Ausone, epigramm. 29, dit encore: *Oggygia me Bacchum vocat, Osirim Ægyptus putat, Arabica gens Adoneum.*

surrection de la nature, au printemps, était porté en triomphe (1).

Les prêtres de Biblos, pour rendre raison de la présence du Phallus dans ces solennités joyeuses, imaginèrent la fable du sanglier furieux qui blessa *Adonis* aux parties de la génération : ils dirent que ce dieu, étant guéri de sa blessure, consacra le Phallus, image de la partie blessée.

C'est cette fable que les Grecs ont, suivant leur coutume, brodée, amplifiée et altérée, mais dont ils ont conservé les principaux caractères : la mort ou la blessure d'Adonis, et sa résurrection ou sa guérison.

Si l'on se reporte en Phrygie, on trouve le culte du Phallus associé également à celui du soleil, et fondé sur une fable pareille.

Le dieu-soleil de cette contrée était nommé

(1) Meursius, *de Festis græcorum,* lib. 1, *Adonia*. Les Hébreux rendirent un culte à *Adonis* sous le nom de *Thammuz*. Ezéchiel se plaint des femmes qui venaient s'asseoir à la porte septentrionale du temple. et pleurer la mort de *Thammuz*. Ce dieu *Thammuz* paraît être le même que *Chamos* ou *Chamosh,* qu'adoraient les Cananéens (ou Phéniciens), les Moabites et les Madianites, et auquel Salomon bâtit un temple que Josias détruisit dans la suite. Quant au nom d'*Adonis,* il signifie *seigneur , maître ,* ainsi qu'*Adon* et *Adonaï*.

Atis ; et, pour expliquer au peuple la cause de la présence du Phallus dans les cérémonies religieuses qu'on célébrait en l'honneur de cette divinité génératrice, les prêtres composèrent plusieurs fables qui s'accordent à dire que le jeune et beau Phrygien, nommé *Atis*, se mutila lui-même, ou fut mutilé par d'autres.

Suivant toutes ces fables orientales, égyptiennes, phéniciennes, phrygiennes, c'est toujours après un évènement funeste et malheureux que le Phallus paraît publiquement, et reçoit des hommages divins, parce que c'est après les frimas et la stérilité de la nature végétante que le soleil paraît, et répand par-tout la vigueur et la fécondité.

Diodore de Sicile nous apprend que les Egyptiens n'étaient pas les seuls qui honorassent le Phallus : plusieurs autres peuples les imitaient à cet égard. Dans l'Assyrie comme dans la Phénicie, le Phallus figurait dans les mystères et dans les pompes religieuses.

Alexandre Polyhistor, en parlant du temple de Bélus à Babylone, et des idoles variées et monstrueuses qui s'y trouvaient, dit qu'une de ces idoles avait deux têtes : l'une appartenant à l'homme et l'autre à la femme, ainsi que les

parties de la génération des deux sexes (1). On verra ailleurs de pareils amalgames de deux sexes en une même figure.

Le géographe *Ptolémée* témoigne que le symbole de la reproduction des êtres était consacré, non-seulement chez les Assyriens, mais encore chez les Perses. « Les membres destinés à la génération, dit-il, sont sacrés chez » les peuples de l'Assyrie et de la Perse, parce » qu'ils sont les symboles du Soleil, de Saturne » et de Vénus : planètes qui président à la fé- » condité (2). »

On voit que ce n'était pas le simulacre du sexe masculin seulement, mais aussi celui du sexe féminin, que les Assyriens et les Perses consacraient dans leurs cérémonies religieuses. On trouvera d'autres exemples de cette réunion de la figure des deux sexes.

Parmi les bas-reliefs antiques et allégoriques de Mithra, dieu-soleil des Perses, on en trouve où le symbole de la fécondité est figuré par un homme tenant en main son Phallus, qui est dans un état propre à la fécondation.

Ces bas-reliefs allégoriques, qui sont assez communs, représentent un homme coiffé du

(1) Alexand. Polyhist. in Chaldaii, apud Syncell, *p.* 29.
(2) Ptolémée, *Geograph.*, lib. 1.

bonnet phygien, et tenant sous lui un taureau qu'il vient d'égorger. C'est l'emblême du soleil triomphateur, du taureau céleste (1).

Dans les ruines de Persépolis, on voit, suivant un voyageur moderne, plusieurs bas-reliefs qui retracent la même scène; mais, au lieu du taureau, c'est un bouc, que l'homme, symbole du soleil, égorge (2) : ce qui prouverait que les anciens Perses avaient, comme les Égyptiens, également adopté pour symboles du soleil printanier les signes zodiacaux renfermés dans la même division: le Taureau et le Bouc.

(1) Voyez l'*Histoire physique, civile et morale de Paris*, tome Ier, page 160, 2e édit.; Paris, GUILLAUME, libraire, rue Hautefeuille, n° 14.

(2) *Voyage du Bengale à Scyras*, par Franklin.

CHAPITRE VI.

Du culte du Phallus chez les Indiens.

Après avoir parcouru tout l'espace qui existe entre les bords du Nil et ceux de l'Indus, et avoir trouvé chez les diverses nations qui occupent cette vaste étendue de pays le culte du Phallus établi, je vais examiner quel fut et quel est encore ce culte chez les Indiens anciens et modernes.

Ces peuples diffèrent de ceux dont nous avons parlé en ce que, malgré les efforts des missionnaires musulmans et chrétiens, ils ont conservé, pour la plupart, leur religion antique, ses dogmes et ses cérémonies.

Bardésane a vu chez eux, et dans un antre profond, une statue, de dix à douze coudées de hauteur, qui, en un seul corps, représentait l'homme et la femme. La moitié du visage, un bras, un pied, appartenaient au sexe masculin; et l'autre moitié du corps au sexe féminin. Sur

la mamelle droite on voyait le soleil, et sur la gauche la lune en peinture; tout le reste du corps représentait des figures de montagnes, de mers, de fleuves, de plantes et d'animaux. Les brachmanes, anciens philosophes indiens, disaient que Dieu avait donné cette statue hermaphrodite à son fils, afin qu'elle lui servît de modèle, lorsqu'il créa le monde. Elle était l'emblême des principes actifs et passifs de la nature. C'est ce que nous apprend Porphyre de cette figure symbolique des deux sexes, par laquelle les anciens Indiens représentaient la génération des êtres (1).

On voit bien, dans cette description, que les deux sexes sont l'emblême de la génération; mais on n'y voit pas figurer le signe qui caractérise le sexe masculin, nommé *Priape* ou *Phallus*, et que les Indiens appellent *Lingam*. Le silence de Bardésane ne prouve pas que ce signe était inconnu chez les Indiens, lorsque, il y a environ quinze cents ans, il voyagea parmi eux. Bardésane a bien pu n'y pas tout voir; il a pu aussi y voir des *Lingams*, et ne pas en parler, parce que ces simulacres ne lui présentaient rien d'extraordinaire, rien qu'il n'eût vu plu-

(1) Porphyre, *de Styge*, p. 283; *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, tom. XXXI, p. 136.

sieurs fois dans son pays; et Porphyre, qui le cite, a pu aussi ne point relater tout ce que Bardésane avait mentionné sur le culte des Indiens.

Cette citation sert à prouver que la figure des deux sexes réunis était anciennement chez les Indiens un objet sacré; elle prouve aussi que ces peuples ont scrupuleusement conservé jusqu'à nos jours les rites et les cérémonies qu'ils observaient il y a environ quinze siècles; car la figure que Bardésane a remarquée dans l'Inde à cette époque ancienne existe encore aujourd'hui dans la même forme (1).

(1) L'abbé Mignot, dans un second *Mémoire sur les anciens philosophes de l'Inde*, après avoir cité le passage de Porphyre sur le voyage de Bardésane, dit, à propos de cette figure à deux sexes : « Cette espèce de *Lingam* se trouve encore aujourd'hui dans l'Inde, comme » on le voit par les figures des idoles de ce pays qui ont » été envoyées à M. le marquis de Marigny. » (*Mém. de l'Acad. des Inscript.*, tom. XXXI, p. 136). Un autre écrivain témoigne l'existence de cette figure. « Elle est » appelée aujourd'hui, dit-il, *Ardhanary-Eswara*. Ce » mélange fut fait, disent les bramines, parce que » *Eswara* (ou *Chiven*), amoureux de *Parvatti*, lui » donna la moitié de son corps. » (*Mœurs des Bramines*, par Abraham Roger, *p.* 154.)

Cette attention à ne rien altérer dans les pratiques de la religion me fait croire que la figure du *Phallus* ou du *Lingam*, que les Indiens vénèrent comme un objet sacré, était également vénérée par eux dans des temps très-reculés.

Je suis confirmé dans cette opinion par le rapport de plusieurs voyageurs dans l'Inde, qui ont vu sur les murs des *pagodes* ou temples de ce pays, dont la structure remontait à la plus haute antiquité, des bas-reliefs qui représentaient le simulacre du sexe masculin, appelé *Lingam*, avec des formes très-variées. Enfin, dire à ceux qui connaissent l'éloignement des Indiens pour les innovations religieuses que le culte du *Lingam* existe, c'est leur prouver qu'il a existé depuis très-long-temps.

Les Phallus, appelés *Lingam* dans l'Inde, s'y trouvent sous plusieurs formes : il en est d'isolés, de combinés avec la figure du sexe féminin il en est qui, par leur petitesse, doivent être mis au rang des amulettes; d'autres qui sont d'une grandeur très-disproportionnée avec le corps auquel ils adhèrent.

Les Indiens de la secte de *Chiven*, une des trois principales divinités, ont une grande vénération pour le *Lingam* : c'est sous cette forme que ce dieu est adoré dans les pagodes; mais

quand on le porte en procession dans les rues, son idole alors a la figure d'un homme (1).

Trois symboles réunis expriment ordinairement, dans les lieux consacrés au culte, les trois principales divinités : *Brama*, *Wischnou* et *Chiven*. Cette Trinité indienne est caractérisée par un piédestal, sur lequel est un vase, d'où s'élève un corps en forme de colonne. Le piédestal signifie *Brama;* le vase posé dessus indique la figure du sexe féminin et l'emblême de *Wischnou;* la colonne qui s'élève du sein de ce vase désigne le sexe masculin, emblême de *Chiven*.

L'intérieur des pagodes et leur extérieur offrent des peintures et des sculptures bien faites pour blesser les yeux de tout autre peuple que les Indiens : il s'y trouve souvent des scènes d'une indécence révoltante. Les pagodes, les chemins, les lieux destinés à loger les voyageurs, que les Perses nomment *caravanserais*,

(1) Abraham Roger, p. 157. *Chiven* ou *Siven*, *Sib*, *Seib*, *Schiva Esswara*, *Ixora* ou bien *Routren*, *Roudra*, *Mayessouren*, *Mahaden*, *Sangara*, etc., sont les noms de la même divinité. Quelques-uns se ressemblent, et sont prononcés différemment dans divers cantons de l'Inde, ou différemment orthographiés par les Européens. Ce dieu a beaucoup de rapport avec le Priape des Grecs et des Romains.

et les Indiens *chauderies*, offrent par-tout le *Lingam*. La pagode de *Villenour*, située à deux petites lieues de Pondichéry, contient, dans son enceinte, une tour consacrée au *Lingam*. Cette tour est entourée de figures colossales et fort anciennes de ce simulacre de la masculinité (1). La célèbre et antique pagode de *Jagrenat*, celle non moins ancienne d'*Elephanta* près de Bombai, dont *William Alen* a dessiné les bas-reliefs en 1784, offrent les tableaux les plus indécens qu'une imagination corrompue puisse concevoir (2).

Sur la porte d'une des villes du petit royaume de *Sisupatnam*, on voit une statue de *Sita*, femme du dieu *Wischnou*, incarné sous le nom de *Ram*. Cette statue, dans les proportions naturelles, est accompagnée de six faquirs, ou pé-

(1) *Essais historiques sur l'Inde*, par Delaflotte, p. 206, et *Voyage de Grandpré dans l'Inde*.

(2) Dans l'ouvrage anglais intitulé : *An Account of the remains of the Worship of Priapus* etc. By *R. P. Knight*, publié en 1791, on a gravé plusieurs monumens antiques de l'Inde qui ont rapport au culte de Priape. On y voit deux *ex-voto* tirés de la pagode de *Tanjore*, dont l'un réunit les deux sexes. On remarque sur-tout la gravure d'un bas-relief de la pagode d'*Elephanta*, qui représente un groupe exécutant l'action infâme que les Latins désignaient par le mot *irrumatio*.

nitens indiens, placés de manière que trois sont d'un côté et trois de l'autre. Ces pénitens sont représentés à genoux, entièrement nus, les yeux levés vers l'épouse du dieu, et tenant chacun des deux mains leur Phallus, dont ils semblent faire une offrande à cette divinité (1).

Sur la côte de Malabar se voient plusieurs pagodes dont les façades sont chargées de bas-reliefs, qui représentent les scènes les plus étonnantes pour des yeux européens : tels sont ceux de la célèbre pagode de *Gondoulour*, située entre Pondichéry Trinquebar, dont les vastes édifices forment quatre grands corps de bâtimens réunis; tels sont ceux bien plus remarquables encore de la pagode de *Tricoulour*, située entre Pondichéry et Madras. Le culte du Phallus s'y voit exprimé avec les raffinemens les plus extraordinaires. On y distingue une figure d'homme armée d'un *Lingam* d'une grandeur prodigieuse, qui, se repliant comme le serpent du Laocoon, contourne les membres nus de plusieurs femmes, et vient enfin aboutir vers une dernière, comme au but qui lui est destiné. Les attitudes les plus étranges, que le génie lascif de l'Arétin n'a pu imaginer, se trouvent dans ces bas-reliefs consacrés par

(1) *Dictionnaire de la Fable*, par Noel, au mot *Sita*.

le culte, ainsi que dans ceux qui décorent les chars destinés aux pompes religieuses.

Un Français, récemment arrivé de l'Inde, et qui me fournit ces détails, m'assure avoir furtivement pénétré dans le sanctuaire le plus secret de la pagode appelée *Tréviscaré*, qui est consacrée au culte de Chiven, et y avoir vu une espèce de piédestal, en granit, composé d'une large base et d'une colonne qui supporte un bassin du milieu duquel s'élève verticalement un *Lingam* colossal, d'environ trois pieds de hauteur. Au dessous, et sur la pierre qui forme le vase, est une vaste échancrure qui représente le sexe féminin : cet emblême caractérise la Trinité de la religion indienne. Dans ce sanctuaire, qui n'est éclairé que par le toît, et sur cette pierre sacrée, les prêtres de Chiven initient aux mystères de l'amour les jeunes *devedassis* ou danseuses, que les Européens nomment *bayadères*, et qui, consacrées au culte, servent aussi aux plaisirs du public, et sont, comme étaient les courtisanes de la Grèce, prêtresses et prostituées.

Que dire de ces indécences, lorsqu'on est convaincu que ce n'est point le libertinage, mais la religion qui les a imaginées? Un voyageur moderne fait, à propos de ces tableaux scandaleux, cette sage réflexion : « Ne jugeons

» point des coutumes des peuples avec lesquels
» nous n'avons aucune ressemblance d'après
» nos préjugés et nos habitudes : ces figures
» choquent les Européens; elles inspirent aux
» Indiens des idées religieuses (1). »

Les Indiens ont cru donner plus d'expression ou de vertu à l'emblême de la fécondité, en réunissant les parties génératives des deux sexes. Cette réunion, que quelques écrivains confondent avec le *Lingam*, est nommé *Pulleiar*. C'est sans doute un extrait de la statue moitié mâle, moitié femelle, que Bardésane avait autrefois vue dans l'Inde. « Ce symbole, aussi
» naïf qu'énergique, est, dit *Sonnerat*, la
» forme la plus sacrée sous laquelle on adore
» *Chiven* : il est toujours dans le sanctuaire de
» ses temples. »

Les sectateurs de ce dieu ont une grande dévotion au *Pulleiar* : ils l'emploient comme une amulette ou un préservatif; ils le portent pendu à leur cou; et les moines, appelés *Pandarons*, ne marchent jamais sans cette religieuse décoration. D'autres renferment le *Pulleiar* dans une boîte en argent, qu'ils attachent

(1) *Voyage à Canton*, et *Observations sur le Voyage de la Chine* de lord Macartney, par Charpentier-Cossigny.

à leur bras. Sonnerat nous apprend que les sectateurs de *Wischnou* méprisent cette pratique, et la regardent comme infâme.

Les Indiens ont encore un petit joyau, d'or ou d'argent, appelé *Taly*, que les femmes pendent ordinairement à leur cou comme une amulette. Elles le reçoivent, le jour de leurs noces, des mains de leurs époux, qui, eux-mêmes, le tiennent des Brames. Ces bijoux portent l'empreinte de quelques hiéroglyphes qui représentent le *Pulleiar* ou le *Lingam*. C'est à leur occasion que *Sonnerat*, duquel j'emprunte ces détails, rapporte l'anecdote suivante :

Un capucin missionnaire eut une grande querelle avec les jésuites de Pondichéry, laquelle fut portée devant les tribunaux. Les jésuites, très-tolérans lorsque la tolérance favorisait leurs desseins ambitieux, n'avaient point contrarié l'usage de cette amulette. M. de *Tournon*, légat apostolique du saint-siége, qui ne badinait pas sur de telles matières, et qui n'aimait guère les jésuites, prohiba rigoureusement le *Taly*, et prescrivit aux chrétiennes de l'Inde de porter en place une croix ou une médaille de la Vierge. Les Indiennes, attachées à leurs anciennes pratiques, se refusèrent au changement. Les missionnaires, craignant de perdre les fruits de leur zèle, et de voir diminuer

le nombre de leurs néophites, entrèrent en composition, et prirent avec les chrétiennes de l'Inde un *mezzo-termine*. Il fut convenu que l'on graverait une croix sur le *Taly*. Par cet arrangement, le signe du chrétien fut accolé au simulacre des parties de la génération des deux sexes (1).

Quelques *Lingams* de l'Inde sont, comme étaient certains Phallus de l'Égypte et de la Syrie, d'une grandeur colossale, et très-disproportionnés aux corps auxquels ils adhèrent : tels sont les *Lingams* de la pagode de *Villenour*, qui sont isolés, et ceux qu'on voit dans les bas-reliefs de celle d'*Elephanta*, qui adhèrent à des corps humains, etc. Un voyageur, dans cette partie du monde, rapporte un exemple remarquable d'un *Lingam* gigantesque attenant à un Terme.

En passant vis-à-vis la côte de Trovancour, près le cap Comorin, ce voyageur, officier de marine, envoya un bateau à terre pour prendre des informations. « Le bateau, à son retour, » apporta, dit-il, un *Lingam* ou *Priape* que » les canotiers avaient enlevé d'une niche pra- » tiquée dans un Terme, où il était exposé à

(1) *Voyage aux Indes et à la Chine*, par Sonnerat, depuis 1774 jusqu'en 1781, *tom.* I, *liv.* 2.

» la vénération publique. Le dessin n'en était
» que trop bien fini; car il était indécent par la
» recherche de la sculpture.... Les canotiers
» l'avaient pris pour servir de timon au gou-
» vernail du bateau. Ils avaient gouverné le
» bateau avec ce *Phallus*, dont on peut juger
» les dimensions d'après cet usage (1). »

Les rites et les cérémonies observes dans l'Inde pour honorer le *Lingam*, et pour en tirer des avantages, se rapportent, à plusieurs égards, à ceux que pratiquaient les anciens Égyptiens.

Les prêtres de Chiven, chaque jour, à l'heure de midi, ornent de guirlandes de fleurs et de sandal le *Lingam* sacré; et, pour se rendre dignes de cette auguste fonction, ils s'y préparent en se purifiant par un bain.

Dans la cérémonie appelée *Nagapoutché*, ou office de la couleuvre, ce sont les femmes qui remplacent les prêtres. Elles portent sur le bord d'un étang un *Lingam* en pierre, représenté entre deux couleuvres; lavent cet emblême de la génération, après s'être purifiées elles-mêmes par un bain; brûlent devant lui des morceaux de bois affectés à ce sacrifice; lui jet-

(1) *Voyage dans l'Inde et au Bengale*, en 1789 et 1790, par L. de Grandpré, officier de marine, *tom.* II, *p.* 110.

tent des fleurs, et lui demandent des richesses, une nombreuse postérité, et une longue vie pour leurs maris (1). Les Indiens croient fermement que, si la cérémonie est faite dans les formes prescrites, on obtient tout ce qu'on demande.

Chaque sectateur de Chiven est tenu de faire l'*Abichegam*, cérémonie qui fait partie du *Poutché*, ou des actes journaliers de dévotion obligée. « Elle consiste, dit M. Sonnerat, à verser du lait sur le *Lingam*. On conserve ensuite, avec le plus grand soin, cette liqueur; et on en donne quelques gouttes aux mourans, pour leur faire mériter par là les délices du Caïlasson (2), qui est le paradis des Indiens. »

Les moines de Chiven sont nommés *Pandarons*. Ils se barbouillent le visage, la poitrine et les bras, avec des cendres de bouze de vache; ils parcourent les rues, demandent l'aumône, et chantent les louanges de Chiven, en portant un paquet de plumes de paon à la main et le *Lingam* pendu au cou (3).

(1) *Voyage aux Indes et à la Chine*, par Sonnerat, tom. II, 2e édit., p. 46.

(2) *Idem, idem*, t. II, p. 44.

(3) *Idem, idem*, tom. II, p. 50.

Les *Cachi-caoris* sont une espèce de *Pandarons* qui font le pélérinage de *Cachi*, d'où ils rapportent de l'eau du Gange dans des vases de terre. Ils doivent la transporter jusqu'à *Ramessourin*, près du cap Comorin, où est un temple très-renommé de Chiven. Ils répandent cette eau sacrée sur le *Lingam*, adoré dans ce temple sous le nom de *Ramanada-Suami*, qui signifie *Dieu adoré par Brama*. On ramasse cette eau qui a découlé du *Lingam*, et on la distribue aux Indiens, qui la conservent religieusement, et qui sont en usage d'en verser quelques gouttes sur la tête et dans la bouche des agonisans. Ils en boivent, et croient que cette eau les lave de toute souillure, et les rend dignes d'arriver, après leur mort, dans les célestes béatitudes (1).

Les *Andis* ou pénitens sont dans l'Inde ce que les *Fakirs* sont dans le Mogol. Presque tous sectateurs de *Chiven*, ils offrent continuelle-leur adoration au *Lingam*, qui est à peu près l'unique meuble dont ils sont pourvus (2).

On trouve encore dans l'Inde une secte par-

(1) *Voyage aux Indes et à la Chine*, par Sonnerat, tom. II, p. 53.

(2) *Essais historiques sur l'Inde*, par Delaflotte, p. 206, etc.

ticulière de *Chiven*, dont ceux qui la composent sont nommés *Laris* : on les voit tous nus, couverts de cendres, demander l'aumône le *Lingam* à la main. Parmi ces mendians, on révère comme des saints ceux qui tiennent constamment les deux mains sur la tête en empoignant le *Lingam*. Les gens charitables leur donnent à manger, et leur portent les morceaux à la bouche (1).

Le Lingam sortant des mains de l'ouvrier est un meuble sans vertu ; il n'en acquiert que lorsqu'un brame l'a béni, et y a incorporé la divinité par des prières et des cérémonies (2).

Les prêtres de *Chiven* ne se mutilent pas comme ceux de *Wischnou* ; mais ils sont obligés d'approcher du *Lingam* entièrement nus et en présence du public. L'obscénité de l'idole, les scènes voluptueuses peintes ou sculptées sur les murs de la plupart des temples de ce dieu, n'empêchent pas que la chasteté la plus rigoureuse ne leur soit prescrite ; et, lorsqu'ils exercent leur ministère, on leur fait une loi de s'abstenir même des désirs que ces images licencieuses pourraient faire naître. Si ces prê-

(1) *Essais historiques sur l'Inde*, par Delaflotte, p. 192.

(2) *Idem, idem*, p. 206 tom. I, p. 311.

tres, y arrêtant leur pensée, avaient alors le malheur d'éprouver une émotion que l'imagination échauffée transmet aux organes extérieurs, cette émotion, que leur nudité absolue rendrait visible, serait sévèrement punie. « Si » le peuple, dit Sonnerat, venant faire ses » adorations, s'apercevait qu'ils éprouvassent » le moindre mouvement de la chair, il les re- » garderait comme infâmes, et finirait par les » lapider (1). »

Les femmes stériles viennent mettre en contact certaines parties de leur corps avec l'extrémité du *Lingam* consacré à cet effet. On y conduit même des bestiaux que l'on soumet à la même cérémonie, afin qu'ils multiplient plus abondamment. Cet usage, avec ce motif, se pratiquait, comme on le verra dans la suite, chez les Grecs et les Romains.

Duquesne a vu, dans les environs de Pondichéry, les jeunes mariées venir faire à cette idole de bois le sacrifice complet de leur virginité. Dans une partie de l'Inde, appelée *Canara*, ainsi que dans les environs de *Goa*, de pareils sacrifices sont en usage. Les jeunes filles, avant d'épouser, offrent et donnent dans

(1) *Voyage aux Indes et à la Chine*, par Sonnerat, tom. I, p. 311.

le temple de *Chiven* les prémices du mariage à une semblable idole dont le *Lingam* est de fer; et l'on fait jouer à ce dieu le rôle de sacrificateur (1).

Dans quelques pays de l'Inde, les prêtres, plus adroits, ont ravi à ce dieu une fonction aussi précieuse. Ce sacrifice, bien préférable au premier, a paru sans doute plus saint aux sacrificateurs et plus doux aux victimes.

Le roi de Calicut, par exemple, cède au plus considéré d'entre les prêtres de son royaume, pendant une nuit, la jeune fille qu'il va épouser, et paie ce service par une somme considérable (2).

A Jagrenat, une jeune fille, introduite pendant la nuit dans la pagode, doit en épouser la divinité. Un prêtre, à la faveur des ténèbres, s'empare des prémices qu'elle croit offrir à un dieu (3).

L'histoire ancienne offre un grand nombre d'exemples, d'usages et de fourberies pareils (4).

(1) *Voyage dans l'Inde,* par Duquesne.

(2) *Voyage dans l'Inde,* par l'amiral Van Caerden.

(3) *Voyage dans le Mogol et l'Indostan,* par Bernier, et *Essais historiques sur l'Inde,* par Delaflotte, p. 218.

(4) On en verra plusieurs dans le *chap.* IX.

La superstition étendit les hommages rendus au *Lingam* jusqu'aux prêtres de cet objet divin; il était tout naturel que l'original participât aux honneurs attribués à la copie.

Dans le pays de Canara dont j'ai déjà parlé, les prêtres de Chiven, lorsqu'ils sortent de leurs pagodes, sont nus, et se promènent ainsi dans les rues, en faisant retentir une sonnette. A ce bruit, les femmes, même les plus qualifiées, accourent au devant de ces pieux personnages, et baisent dévotement leurs parties sexuelles en l'honneur du dieu Chiven.

C'est ainsi que plusieurs pénitens se montrent aussi insensibles à la douleur qu'aux amorces du plaisir, et reçoivent sans émotion de pareils baisers de la part des dévotes indiennes.

Cette vénération religieuse pour l'organe viril de la génération était inculquée dans l'âme de tous les peuples orientaux. Ce qui nous paraît ridicule ou honteux était pour eux noble et sacré; j'en rapporterai quelques preuves dans la suite.

L'Égypte fournit des exemples pareils à ceux de l'Inde; et on voit encore des Égyptiennes remplir, envers quelques inspirés, le même

acte de dévotion que les femmes de Canara remplissent à l'égard des prêtres de Chiven (1).

Pour justifier l'adoration du *Lingam* et le culte de Chiven, auquel cette partie était con-

(1) Un Turc insensé parcourait, tout nu, les rues d'Alexandrie en Égypte. Il entrait dans les boutiques, prenait ce qui tombait sous sa main sans le payer, le gardait ou le jetait dans la rue. Loin de déplaire aux marchands turcs, cette extravagance les flattait beaucoup : ils voyaient dans ce gaspillage une preuve de la protection du prophète ; car depuis long-temps, en Orient, on a l'opinion singulière de regarder les fous comme des inspirés : on les nomme *les saints de Dieu*, tandis qu'en Europe tous les inspirés passent pour des fous.

Pendant que ce Turc, nu, se livrait à ces actes de folie, arrive une vieille Musulmane. « D'une main, dit l'au-
» teur qui me fournit cette anecdote, elle tire son voile
» de côté, afin de lui laisser voir une partie de sa
» figure, et, de l'autre, elle prend, à genoux, la par-
» tie du fou que la décence ne permet pas de nommer,
» quoiqu'elle fût plus malpropre que la boue même;
» elle la baise et la porte à son front. Le saint ne
» fait aucune résistance. La femme suit son chemin ;
» et le fou, d'un air dédaigneux, continue sa mar-
» che nonchalante. » (*Voyage en Orient*, par M. A. D. B., chap. 11.)

Pokoke vit à Rosette deux de ces fous qualifiés de *saints* : ils étaient nus ; et des femmes leur rendaient dévotement le même hommage.

sacrée, les prêtres indiens, comme ceux des autres nations, imaginèrent plusieurs fables, dont voici les plus accréditées :

Pendant que Chiven vivait parmi les hommes, il enleva aux prêtres ou bramines plusieurs belles femmes attachées à leur service; car Chiven était un dieu de fort mauvais exemple, comme la plupart des divinités grecques et romaines. Ces bramines, mécontens, prononcèrent tant de malédictions contre le dieu ravisseur qu'il perdit l'usage d'un de ses membres, fort nécessaire dans cette occasion. Le dieu, maudit, ne put en conséquence satisfaire ses desirs auprès de ces femmes; et le *Lingam* fut consacré comme un monument commémoratif de cette aventure, honteuse pour Chiven, et honorable pour les bramines.

Dans d'autres pays de l'Inde, la fable est différente.

Un jour que ce dieu, couché avec son épouse, allait savourer ce que les jouissances de l'amour ont de plus vif, un dévot vint, fort mal à propos, frapper à sa porte. Le dieu est trop occupé pour lui ouvrir. Le dévot continue à frapper, mais frappe sans succès. Impatienté de ce retard, il exhale sa colère, en se répandant en injures contre Chiven, qui, les ayant entendues, répond à l'importun par de violens re-

proches. Alors le dévot, consterné, change de ton, s'excuse beaucoup, et demande que ceux qui adoreront Chiven sous la figure du *Lingam* soient plus favorisés que ceux qui ne l'adorent que sous la figure humaine : sa prière fut exaucée.

Une autre fable rapporte que la partie sexuelle de ce dieu était si grande qu'elle atteignait à son front. Il fut obligé de la couper et de la diviser en douze parcelles, qui donnèrent naissance à toutes les créatures humaines.

Cette dernière fable paraît allégorique ; les précédentes ne le sont point. Elle semble exprimer la révolution annuelle du soleil, divisée en douze mois. L'auteur, qui l'a imaginée, a laissé voir la vérité à travers le voile léger dont il l'a enveloppée : cette allégorie prouve que le *Lingam* a la même origine et les mêmes rapports avec le soleil régénérateur que le *Phallus*, et que Chiven paraît être le dieu-soleil des Indiens.

Dans les régions voisines qui sont à l'est ou au nord de l'Inde, ou dans l'Indostan, on ne retrouve plus le culte du Phallus. Les relations que nous avons sur le Pégu, Ava, Siam ou l'empire des Birmans, sur le Thibet et le Boutan, n'offrent aucune notion sur ce culte. Quoique les religions de ces différentes nations

aient entr'elles et celles de l'Inde des rapports nombreux, ce culte paraît n'avoir jamais été adopté dans les vastes contrées de la Tartarie. On serait tenté de croire qu'il l'a été en Chine, d'après une idole que les voyageurs les plus récens ont vue dans cet empire, et qu'ils qualifient vaguement d'idole consacrée à la volupté. « On voit, dit l'un d'eux, plusieurs de » ces idoles obscènes dans les temples ou » miaos : elles reçoivent un tribut de confiance » et de respect de la part des Chinoises, très- » pudiques d'ailleurs. La superstition est un » voile pour ces images (1). »

Ces idoles sont sans doute celles dont parle M. Barrow, lorsqu'il dit que les femmes stériles vont dans les temples pour y toucher le ventre de certaines petites idoles en cuivre, persuadées que, par suite de cet attouchement, elles concevront et feront des enfans (2).

Voilà bien le culte d'une idole obscène, et ce culte est rendu par des femmes ; mais ces notions trop vagues n'annoncent ni le sexe de l'idole, ni par conséquent le Phallus : ainsi l'on peut dire, jusqu'à ce que de nouvelles lumières

(1) *Voyage de l'Ambassade de la Compagnie orientale hollandaise vers l'empereur de la Chine.*

(2) *Voyage en Chine,* par John Barrow, *t.* II, *p.* 321.

nous éclairent, que le culte de cet objet sacré s'est étendu en Asie depuis les rives du Nil jusqu'à celles du Gange, et qu'il n'a point franchi cette dernière limite.

CHAPITRE VII.

Du culte du Phallus en Amérique.

Il a fallu qu'en Amérique il se soit trouvé des circonstances qui existaient en Asie, pour qu'elles aient fait, dans ces deux parties du monde, naître le même culte; ou bien il a fallu que des Asiatiques, sans doute les Phéniciens navigateurs, jetés par la tempête sur les côtes du Nouveau-Monde, y aient fixé leur demeure et transporté leurs arts, leurs mœurs et leur religion. Cette dernière opinion, très-vraisemblable, est adoptée par plusieurs savans.

Que le culte du Phallus ait passé de l'Inde ou de l'Éthiopie en Égypte, de l'Égypte dans l'Asie mineure et en Grèce, etc. : rien n'étonne; ces peuples communiquaient les uns avec les autres; mais que ce culte ait existé dans des contrées long-temps inconnues au reste de la terre, dans plusieurs parties de l'Amérique où

les peuples de l'Ancien-Monde ne communiquaient pas autrefois : le fait est étonnant, mais n'en est pas moins vrai ; en voici les preuves :

Lorsqu'on fit la découverte du Mexique, on trouva dans la ville de *Panuco* le culte particulier du Phallus bien établi. Sa figure était adorée dans les temples. On voyait dans les places publiques des bas-reliefs qui, comme ceux de l'Inde, représentaient de différentes manières l'union des deux sexes.

A *Tlascalla*, autre ville du Mexique, on révérait l'acte de la génération sous les symboles réunis des parties caractéristiques des deux sexes (1).

Garcilasso de la Végua dit, d'après Blas Valera, que, chez les Mexicains, le dieu de la luxure était nommé *Tiazolteuti* (2).

Je ne dois pas négliger d'observer que le soleil était la divinité principale du Mexique, et que là, comme en Asie, le culte du Phallus se trouvait associé à celui de cet astre.

Les naturels de l'île de *Taïti*, depuis nommée Saint-Domingue, rendaient aussi un culte au Phallus. On ne peut pas en douter d'après plusieurs de ces objets sacrés découverts,

(1) *Histoire des Incas*, par Garcilasso de la Végua, *liv.* II, *chap.* 6.

(2) *Histoire de la Floride*, par le même.

en 1790, dans ce pays, comme l'atteste la dissertation faite à ce sujet, par M. *Arthault*, ci-devant médecin du roi. Ces Phallus, dit-il, trouvés dans des fouilles et dans différens quartiers, sont incontestablement l'ouvrage des naturels du pays. « Ils en avaient de plusieurs » espèces. Un d'eux a été trouvé dans la grande » *caverne du Borgne*. Il est représenté dans » une grandeur naturelle; la forme en est ré- » gulière; le gland est perforé; il est aplati à sa » base pour recevoir une forme de charnière. » Cette charnière était percée : on y adaptait sans doute un cordon qui servait à l'attacher ou à la pendre en quelque lieu saint. La matière de ce Phallus dont j'ai vu le dessin, dit M. *Arthault*, est d'une espèce de marbre.

Un second est d'une pierre plus dure, moins gros que le premier, d'un beau poli, et également bien conformé. Le scrotum y est exprimé d'une manière assez naturelle, et fait partie de la même pièce.

Un troisième, plus petit, conformé comme le précédent, est percé à sa base : il paraît destiné à être porté suspendu par un cordon.

M. *Arthault* possédait sept de ces Phallus (1).

(1) Cette Dissertation manuscrite m'a été communiquée par M. Moreau de Saint-Méri, conseiller-d'état.

Ces Phallus isolés doivent être rangés dans la classe de ceux que les Africains et les Asiatiques portaient en cérémonie lors des pompes religieuses, ou bien dans celle des *ex voto* qu'on appendait dans les lieux destinés au culte, pour obtenir la guérison de la partie malade dont le Phallus est l'image.

Quoi qu'il en soit, ils appartiennent certainement aux premières époques de ce culte : leur isolement en est la preuve.

Leur découverte jette une lumière nouvelle sur l'antiquité et la généralité de son institution, agrandit le champ des conjectures sur l'origine des habitans de cette partie de la terre, que nous appelons le *Nouveau-Monde*.

Passons en Europe, et examinons quel fut le sort du culte du Phallus dans cette partie du monde.

CHAPITRE VIII.

Du culte du Phallus chez les Grecs.

Des colonies égyptiennes vinrent, à différentes époques, s'établir dans certaines parties de la Grèce, y apportèrent leurs mœurs, leur religion, et les firent insensiblement adopter par les habitans incivilisés de ce pays, qui étaient alors connus sous le nom de *Pélasges*. Un des chefs de ces colonies fonda, en Béotie, une ville à laquelle il donna le nom de *Thèbes*, nom que portait une autre ville très-fameuse de la haute Egypte, où l'on adorait particulièrement le soleil sous le nom de *Bacchus*, et par suite le Phallus, un de ses principaux symboles.

Hérodote et Diodore de Sicile s'accordent à dire que le culte de Bacchus fut porté en Grèce par un nommé *Mélampus*, qui vivait 170 ans avant la guerre de Troie. « Mélampus, fils » d'Amythaon, avait, dit Hérodote, une grande » connaissance de la cérémonie sacrée du

» *Phallus*. C'est lui, en effet, qui a instruit les
» Grecs du nom de *Bacchus*, des cérémonies
» de son culte, et qui a introduit parmi eux la
» procession du *Phallus*. Il est vrai qu'il ne
» leur a pas découvert le fond de ces mystères;
» mais les sages, qui sont venus après lui, en
» ont donné une plus ample explication.

» C'est donc *Mélampus*, ajoute-t-il, qui a
» institué la procession du *Phallus* que l'on
» porte en l'honneur de Bacchus; et c'est lui
» qui a instruit les Grecs des cérémonies qu'ils
» pratiquent encore aujourd'hui (1). »

Le même historien nous apprend que *Mélampus*, instruit, par les Egyptiens, d'un grand nombre de cérémonies, entr'autres de celles qui concernent le culte de Bacchus, les introduisit dans la Grèce avec de légers changemens. Il convient que les cérémonies pratiquées par les Grecs ont beaucoup de ressemblance avec celles des Egyptiens. Plutarque dit de même que les *Pamylies* des Egyptiens, fêtes célébrées en l'honneur du dieu-soleil *Osiris*, et dans lesquelles on portait le *Phallus*, ne différaient point des *Phallophories* des Grecs, célébrées en l'honneur du dieu-soleil *Bacchus*, où l'on portait aussi des *Phallus* (1). La différence

(1) Hérodote, *Euterpe*, liv. 2, sect. 49.
(2) Plutarque, *Traité d'Isis et d'Osiris*.

qu'y trouve Hérodote consiste en ce que les Grecs, dans leur fête, ne sacrifiaient point un porc comme les Egyptiens, et que le *Phallus* qu'ils portaient dans les processions n'adhérait point à une figure humaine, mais qu'il était isolé.

Hérodote pense que les connaissances acquises par Mélampus sur le culte de Bacchus provenaient de ses liaisons avec les descendans de *Cadmus* de Tyr, et avec ceux des Tyriens de sa suite qui vinrent de Phénicie dans cette partie de la Grèce qu'on appelle aujourd'hui *Béotie*.

Les Grecs ne composèrent pas seulement leur théologie de celle de la haute et basse Egypte; mais encore ils y amalgamèrent le culte grossier des *Pélsges*, anciens habitans de la Grèce. Hérodote nous apprend que l'*Hermès* à Phallus, ou *Mercure au membre droit*, ne vient point d'Egypte; mais que les Athéniens le tiennent des Pélasges qui habitaient le même canton. « Les Pélasges, ajoute-t-il, en donnent » une raison sacrée que l'on trouve expliquée » dans les mystères de Samotrace (1). »

Au culte transmis par les Egyptiens, à celui qu'ils trouvèrent établi chez les Pélasges, les

(1) Hérodote, *Euterpe*, sect. 51.

Grecs ajoutèrent les cultes en vigueur chez les Syriens, les Babyloniens, les Phéniciens, les Phrygiens, et d'autres peuples qui fondèrent des colonies chez eux, ou avec lesquels ils étaient en commerce. Ce mélange confus devint la matière que l'imagination féconde et déréglée des Grecs mit en œuvre pour enfanter le dédale inextricable de la mythologie : cet océan d'aventures ridicules ou merveilleuses, souvent contradictoires, qui ont fait le désespoir des commentateurs.

Au milieu de ce chaos, il subsiste cependant des points de reconnaissance, qui établissent la conformité des cérémonies et des fables des Grecs avec celles qui étaient en usage chez les étrangers. Le Phallus, par exemple, fut constamment chez eux, comme il était chez les Egyptiens et chez d'autres peuples, uni au culte du dieu-soleil.

Bacchus était nommé en Grèce *Dionysius* (1),

(1) Cette dénomination dérive, dit-on, de *Nysa*, ville où Jupiter fit porter Bacchus par Mercure, pour y être élevé par des nymphes, ou du nom de *Nysa*, fille d'*Aristeus*, qui le nourrit. Ce sont des fables : *Bacchus* ne fut élevé par personne, ni dans aucune ville. *Bacchus* était le soleil ; et ce nom lui vient du pays de *Cous*, dans la Thébaïde. La syllabe *ab* ou *ba* signifie *père, maître, dieu* : ainsi le nom de Bacchus doit être interprété par

et ses fêtes *Dionysiaques*. Il y avait plusieurs fêtes de ce nom. Celles qui se célébraient à la ville étaient appelées les *grandes Dionysiaques*, ou les *Dionysiaques urbaines* : elles avaient lieu à Limna dans l'Attique, où Bacchus avait un temple, le 12 du mois *élaphébolion*, qui répond au 12 du mois de mars, et huit jours avant l'époque où la même fête se célébrait en Egypte sous le nom de *Pamylies*.

Les *grandes Dionysiaques* duraient pendant trois jours. Quatorze prêtresses, choisies par l'archonte-roi et présidées par son épouse, figuraient dans cette solennité.

Ces fêtes, dans leur origine, se célébraient sans luxe et sans beaucoup d'appareil : voici ce qu'en dit Plutarque. « Rien n'était plus simple, » et en même temps plus gai, que la manière » dont on célébrait autrefois dans ma patrie » les *Dionysiaques*. Deux hommes marchaient » à la tête du cortége, dont l'un portait une » cruche de vin, et l'autre un cep de vigne; un » troisième traînait un bouc; un quatrième » était chargé d'un panier de figues; une fi-

le *père* ou le *dieu de Cous*. Quant au nom *Dionysius*, il est le même qu'*Adon, Adonis, Adonaï, Dionis,* qui signifient *maître, seigneur* : qualifications qu'on a toujours données au soleil.

» gure de *Phallus* fermait la marche. On né-
» glige aujourd'hui, continue-t-il, cette heu-
» reuse simplicité; on la fait même disparaître
» sous un vain appareil de vases d'or et d'ar-
» gent, d'habits superbes, de chevaux atelés
» à des chars et de déguisemens bizarres (1). »

Voici quelle était ordinairement l'ordonnance de cette pompe religieuse :

La marche s'ouvrait par des bacchantes, qui portaient des vases pleins d'eau; ensuite s'avançaient de jeunes vierges recommandables par la pureté de leurs mœurs et par leur naissance, appelées *Canéphores*, parce qu'elles portaient des corbeilles d'or remplies des prémices de tous les fruits, où se trouvaient des serpens apprivoisés, différentes fleurs, quelques objets mystiques: comme le sésame, le sel, la férule, le lierre, des pavots, des gâteaux de forme ombilicale, des *placenta*, et notamment le *Phallus* couronné de fleurs.

A la suite de cette troupe de vierges, paraissaient les *Phallophores* : c'étaient des hommes qui ne portaient point de masque sur leur visage, mais qui le couvraient avec un tissu formé par des feuilles de lierre, de serpolet et

(1) Plutarque, OEuvres morales, *Traité de l'amour des Richesses,* vers la fin.

d'acanthe. Une épaisse couronne de lierre et de violette ceignait leur tête. Ils portaient l'amict et la robe augurale; ils tenaient en main de longs bâtons, de la cîme des quels pendaient des *Phallus*.

Cette partie de la solennité était nommée *Phallophorie*, *Phallogogie*, *Periphallie*.

Venait ensuite un chœur de musiciens qui chantaient ou accompagnaient, au son des instrumens, des chansons analogues au simulacre que les Phallaphores étalaient, et criaient par intervalles : *evohé Bacché! io Bacché, io Bacché!*

A ce chœur de musiciens succédaient les *ityphalles*. Ils étaient, suivant *Hesichius*, vêtus d'une robe de femme. Athenée les représente la tête couronnée, les mains couvertes de gants sur lesquels des fleurs étaient peintes, portant une tunique blanche et l'amict tarentin à demi-vêtu, et, par leurs gestes et leur contenance, contrefaisant les ivrognes. C'étaient sur-tout les *Ityphalles* qui chantaient les chants phalliques, et qui poussaient ces exclamations : *eithé, me Ityphallé!*

Suivaient le *van* mystique et autres objets sacrés.

Des groupes de satyres et de bacchantes figuraient souvent dans ces processions. Les

bacchantes, à demi-nues ou couvertes seulement d'une peau de tigre passée en écharpe, les cheveux épars, tenant en main des torches allumées ou des tyrses, s'abandonnaient aux mouvemens les plus impétueux, en heurlant des *évohé*, et menaçaient ou frappaient même les spectateurs. Elles exécutaient quelquefois des danses appelées *phalliques*, dont le principal caractère consistait en mouvemens lascifs.

Les satyres traînaient des boucs ornés de guirlandes, et destinés au sacrifice; puis on voyait arriver, monté sur un âne, le personnage qui jouait le rôle de Silène, et représentait ce nourricier de Bacchus chancelant et à demi-ivre.

On doit juger que de telles scènes religieuses devaient facilement dégénérer en abus : aussi tout ce que l'ivresse et la débauche ont de plus dégoûtant était audacieusement offert aux yeux du public. Un médecin de l'antiquité, *Areteus*, dit, en parlant des satyres qui accompagnaient les pompes de Bacchus, qu'ils s'y présentaient d'une manière fort indécente, dans un état apparent de désir dont la continuité étonnante était regardée comme une grâce du ciel, une marque de l'assistance divine (1).

(1) *Satyri in hanc pompam producebantur arecto*

Il est probable que cet auteur a pris la fiction pour la réalité, et le postiche pour la nature. Divers monumens antiques qui nous retracent les scènes des groupes de satyres nous représentent des hommes dont la tête était couverte d'un masque entier, ou têtière, et le corps et les jambes enveloppés de peaux de bouc. On peut croire que le travestissement était complet, et qu'un Phallus artificiel était substitué au naturel; car, sans cela la, durée de l'état en question, un érétisme si soutenu, pendant une course longue et fatigante, serait vraiment un miracle.

Que les jeux obscènes des groupes de satyres fussent figurés ou réels, ils n'en étaient pas moins des attentats à la pudeur publique; et un père de l'église grecque, révolté de ces scènes scandaleuses, s'exprime de la sorte : « L'homme le plus débauché n'oserait jamais, » dans le lieu le plus secret de son apparte- » ment, se livrer aux infamies que commettait » effrontément le chœur des satyres dans une » procession publique (1). »

pene, quod tamen ipsi rei divinæ signum autumabant. (*Areteus,* lib. 2. *Auctorum,* cap. 12.)

(1) Théodoret, cité par Castellan., *de Festis græcorum,* Dionysia, p. 101.

Cette marche religieuse était suivie de jeux qui avaient un caractère analogue. La jeunesse s'exerçait à sauter sur des outres enflées de vent, et à courir, les yeux bandés, parmi des *Phallus* ornés de fleurs, et suspendus à des pins ou à des colonnes. On regardait comme un présage de bonheur lorsqu'en courant la tête venait à se heurter contre ces simulacres.

Les prêtres d'Osiris, d'Adonis, d'Atis, de Chiven et d'autres dieux-soleils, avaient composé, pour chacune de ces divinités, une ou plusieurs fables ou légendes que l'on récitait lors de leurs fêtes, qui servaient aussi de matière à leurs hymnes, et dans lesquels on rendait raison de leur association avec le *Phallus*. Les prêtres de Bacchus suivirent cet exemple, et composèrent une fable, dont voici une notice sommaire :

Bacchus a perdu sa mère Semelé, tuée par la foudre ou morte dans un incendie; il la cherche dans plusieurs pays, et va jusqu'aux enfers pour la trouver. Pendant le cours de ses recherches, il rencontre un jeune homme, appelé *Polymnus* ou *Prosumus*, qui promet de le conduire auprès de sa mère, et de lui montrer le chemin des enfers s'il en a besoin; mais Polymnus, devenu amoureux de Bacchus,

exige, pour prix de ce service, une complaisance honteuse : le dieu consent sans difficulté. On va voir de quelle manière il tint sa promesse.

Polymnus mourut en chemin. Bacchus lui éleva un tombeau; et, en mémoire du défunt, il fabriqua avec une branche de figuier un *Phallus*, qu'il plaça sur ce monument.

Deux pères de l'église, qui me fournissent ces détails, *Arnobe* et *Clément d'Alexandrie*, en ajoutent de fort scandaleux. Leurs expressions sont si peu ménagées qu'à cause de la sévérité de notre langue et de la délicatesse de nos oreilles je ne puis les traduire. Je me bornerai à dire que Bacchus, jaloux de remplir ses engagemens, planta le *Phallus* de bois sur le tombeau du défunt, s'assit à nu sur sa pointe, et que, dans cette attitude, il s'acquitta complètement envers ce simulacre de la promesse qu'il avait faite au jeune Polymnus (1).

(1) Voici comment Arnobe décrit cette action de Bacchus : *Figit* (*penem*) *super aggerem tumuli, et, posticâ ex parte nudatus, insidet. Lasciviâ deindè suriantis assumptâ, hùc atque illùc clunes torquet, et meditatur ab ligno pati quod jamdudùm in veritate promiserat.* (Arnobii adversus Gentes opera, *lib.* 5, *pag.* 177, édit. de 1651.) (*Clement Alexand., Propterpt.*)

Arnobe et Clément d'Alexandrie ne sont pas les seuls

C'est par ces contes obscènes, qui décèlent l'immoralité du temps dans lequel ils ont été inventés, que les prêtres amusaient le peuple, et le trompaient sur le véritable motif de l'institution du *Phallus:* comme si des mensonges orduriers devaient être plus profitables à la religion que des vérités simples, dont la connaissance était réservée aux seuls initiés des plus hautes classes.

Le scoliaste d'Aristophane attribue à une autre cause l'institution du *Phallus* en Grèce. Il raconte que, un nommé Pégaze ayant introduit le culte de Bacchus et de ses symboles dans l'Attique, les habitans de ce pays refusèrent de l'adopter. Ils en furent punis par ce dieu, qui les frappa dans les parties de la génération d'une maladie incurable, rebelle à tous les remèdes, et dont ils ne purent se débarrasser qu'en rendant de grands honneurs à *Bacchus.* Ils fabriquèrent alors des *Phallus*, comme un hommage particulier qu'ils faisaient à cette

pères de l'église qui aient rapporté cette fable : on la trouve avec ces circonstances dans *Julius Firmicus, de Errore profanarum Religionum ;* dans *Theodoret,* Sermon 8 *de Martyribus ;* dans *Nicétas,* sur Grégoire de Nazianze, *orat,* 39, p. 829, etc. Voyez, au surplus, *Observationes ad Arnobium Gebharti Elmenhorstii,* p. 171.

divinité, et comme un monument de leur reconnaissance et de leur attachement pour elle.

Les Grecs, très-affectionnés au culte du *Phallus*, l'introduisirent dans les cérémonies consacrées à plusieurs autres divinités. « On a con-
» servé la coutume, dit Diodore de Sicile, de
» rendre quelques honneurs à Priape, non-
» seulement dans les sacrés mystères de *Bac-*
» *chus*, mais aussi dans ceux des autres dieux;
» et l'on porte sa figure aux sacrifices en riant
» et en folâtrant. »

Vénus et Cérès, la première présidant à la fécondité de l'espèce humaine, la seconde à celle des champs, devaient avoir droit au *Phallus*, symbole général de la fécondité.

La consécration du *Phallus* par Isis, en Egypte; la réunion à Biblos, dans un même temple, du culte du Soleil, de Vénus Astarté et du *Phallus*; cette même réunion du simulacre des deux sexes dans l'Inde, prouvent que les Grecs ne manquaient pas d'exemples pour associer le *Phallus* au culte de Vénus: aussi l'unissaient-ils souvent au *Mullos*, c'est-à-dire au simulacre de la partie du sexe féminin, et cette réunion complétait l'allégorie; aussi voyait-on, à Cypre, dans les mystères de la mère des amours, figurer l'emblême de la virilité. Les initiés aux mystères de la Vénus cy-

prienne recevaient ordinairement une poignée de sel et un *Phallus*.

Une secte particulière et peu connue, appelée la secte des *Baptes*, célébrait à Athènes, à Corinthe, dans l'île de Chio, en Thrace et ailleurs, les mystères nocturnes de *Cotitto*, espèce de *Vénus* populaire. Les initiés, qui se livraient à tous les excès de la débauche, y employaient le *Phallus* d'une manière particulière; ils étaient de verre, et servaient de vase à boire (1).

Ceux qui ne voient dans ce symbole de la reproduction que le caractère du libertinage doivent s'étonner de ce qu'il faisait partie intégrante des cérémonies consacrées à *Cérès*, divinité si recommandée par sa pureté, et surnommée la *Vierge sainte;* de ce qu'il figurait dans les mystères de cette déesse à *Eleusis*, appelés *mystères par excellence*, auxquels tous les hommes de l'antiquité, distingués par leurs talens, par leurs vertus, s'honoraient d'être initiés; d'où les scélérats, fussent-ils placés sur le trône, étaient rigoureusement exclus; et dont la moralité des dogmes et la sagesse des principes sont garanties par le témoignage des

(1) Juvénal, parlant de la licence extrême de ces mystères, dit (satire 2, vers 95) :

. . . . . *Vitreo bibit ille Priapo.*

écrivains grecs, ou romains, connus par leur véracité et leurs belles actions. *Tertulien* nous apprend que le *Phallus* faisait a Eleusis partie des objets mystérieux. « Tout ce que ces mys-
» tères ont de plus saint, dit-il, ce qui est caché
» avec tant de soin, ce qu'on est admis à ne
» connaître que fort tard, et ce que les minis-
» tres du culte, appelés *Epoptes*, font si ardem-
» ment désirer, c'est le simulacre du membre
» viril (1). »

Ce simulacre figurait encore dans la célébration de la fête dite Thesmophories, en l'honneur de la même déesse. On voyait une procession de femmes. Chacune d'elles était accompagnée d'une suivante portant une corbeille, où était le gâteau qui devait être offert à Cérès et à sa fille. Parmi ces pieuses Athéniennes figurait, comme épisode nécessaire à la cérémonie, l'*Itiphalle* ou le *Phallus*, porté au bout d'une perche : tout alentour se faisaient entendre les cantiques ithyphalliques, c'est-à-dire, des chansons très-obscènes (2).

Théodoret dit que l'on vénérait aussi, dans

(1) Tertulien. *Adversus Valentitianos*, *Tertuliani opera*, p. 250.

(2) *Mélanges de critique et de philologie*, par M. Chardon de la Rochette, t. III, p. 202. Préface de Dom Lobineau, sur sa traduction manuscrite d'*Aristophane*.

les orgies secrètes d'Eleusis, l'image du sexe féminin (1).

Pour justifier la présence de ces figures obscènes dans des mystères aussi saints, pour donner un prétexte à cette association du culte de Cérès et de celui du *Phallus*, voici la fable extravagante que les prêtres imaginèrent.

Cérès cherchait sa fille Proserpine que Pluton avait enlevée. Dans cette intention, elle parcourait le monde, tenant deux flambeaux qu'elle avait allumés aux feux du mont Etna. Elle arrive fatiguée à Eleusis, bourg de l'Attique. Une femme, nommée *Baubo*, lui offre l'hospitalité, lui fait un accueil gracieux, cherche par ses caresses à adoucir le chagrin dans lequel la déesse est plongée, et lui présente, pour la rafraîchir, cette liqueur fameuse dans les mystères, et que les Grecs appelaient *Cycéon*. Cérès, en proie à sa douleur, refuse avec dédain ce breuvage, et repousse la main de celle qui l'invite à s'en désaltérer.

Voyant ses instances plusieurs fois rejetées, l'obligeante *Baubo*, pour vaincre l'obstination de la déesse, a recours à d'autres moyens. Elle pense qu'une plaisanterie, en

(1) Castellanus, *de Festis Græcorum*, *Eleusinia*, p. 143 et 144.

l'égayant, pourra la disposer à prendre la nourriture dont elle a besoin. Dans ce dessein, elle sort, fait ses dispositions, puis reparaît devant la déesse, se découvre à ses yeux, et lui fait voir toutes ces parties secrètes que la pudeur défend de nommer. A ce spectacle aussi étrange qu'inattendu, Cérès éclate de rire, oublie son chagrin, et consent avec joie à boire le *Cycéon* (1).

Dans les fêtes d'Eleusis, on chantait un hymne dont une strophe contenait la conclusion de cette aventure. Clément d'Alexandrie et Arnobe ont tous les deux publié cette fable; ils nous ont de plus transmis cette strophe, monument authentique de la grossièreté et de l'indécence des fables que débitaient les prêtres de l'antiquité.

(1) *Partem illam corporis per quam secus femineum et sobolem prodere et nomen solet acquirere generi tùm longiore ab incuriâ liberat : facit sumere habitum puriorem, et in speciem levigari nondum duri atque striculi pusionis : redit ad deam tristem..... atque omnia illa pudoris loca revelatis monstrat inguinibus ; atque pubî affigit oculos Diva, et inauditi specie solaminis pascitur*, etc. Ce passage, sans doute corrompu dans plusieurs endroits, a embarrassé les commentateurs. (Arnobe, *Adversus gentes*, lib. 5, p. 174 et 175. Godescalc. Stevech. in Arnob., *Observat. Elmenhorst. Desid. Heraldi animadversiones*, etc.)

Dans les fêtes appelées *Targilies*, qui se célébraient le 6 du mois de targélion ou de mai, on voyait aussi figurer le *Phallus*. Sa présence, dans cette solennité, ne doit point étonner, puisqu'elle était consacrée à Apollon, dieu-soleil, et à Diane, divinité de la lune, ou, suivant le scoliaste d'Aristophane, au soleil et aux saisons. Il ajoute que des jeunes gens portaient, dans cette fête, des branches d'olivier, d'où pendaient des pains, des légumes, des glands, des figues et des *Phallus* (1).

On a remarqué que le *Phallus* était constamment lié au culte des dieux-soleil, quels que fussent les noms qu'ils portassent; qu'il en était dépendant, et qu'il ne figurait dans les mystères consacrés à cet astre que comme un symbole, un objet secondaire de la cérémonie, mais non comme une divinité particulière. Les habitans de Lampsaque (2), ville située sur les bords de l'Hellespont, s'avisèrent, les premiers, de tirer ce symbole de la dépendance des dieux-soleil, de l'ériger en divinité, et de lui rendre un culte particulier sous le nom antique de *Priape*. Ce dieu naquit dans cette ville,

(1) *Histoire religieuse du Calendrier*, par Court de Gebelin, p. 436.

(2) Aujourd'hui nommé *Laspi*.

dit la fable : ce qui, en langage allégorique, signifie que son culte y prit naissance.

Priape y était représenté comme un *Terme*, dont la tête, et quelquefois la moitié du corps, appartenait à l'espèce humaine. Sa figure était la copie de ces *Hermès* ou *Mercure* munis d'un *Phallus* colossal qui, en Grèce, abondaient dans les champs, sur les chemins et dans les jardins. Ils étaient évidemment une imitation des figures à *Phallus* disproportionné que les femmes d'Egypte portaient en procession pendant les fêtes d'Osiris, et que l'on conservait dans le temple d'Hiérapolis, en Syrie.

Ce sont de tels Hermès à *Phallus*, qui, plaplacés dans les carrefours d'Athènes, furent mutilés dans une débauche nocturne par Alcibiade et ses compagnons : profanation qui eut pour lui des suites très-fâcheuses.

C'est aussi à ces Hermès à tête humaine et à *Phallus* que Philippe, roi de Macédoine, comparait les Athéniens. Ils n'ont, disait-il, comme les Hermès, que la bouche et les parties de la génération, pour exprimer qu'ils n'étaient que babillards et libertins (1).

Les habitans de Lampsaque, ignorant l'origine de cette divinité, et n'ayant d'autres données

(1) Stobée, *Serm.* 11.

que sa figure pour lui composer une légende ou une fable, et trouvant des rapports frappans entre certaine partie de l'âne et le trait qui caractérisait Priape, lui sacrifièrent un âne, et introduisirent cet animal comme acteur dans les aventures qu'ils supposèrent à ce dieu. Voici en substance quelle était cette fable.

La naissance de Priape est fort incertaine. Suivant les uns, il la dut à Bacchus et à la nymphe appelée *Nayade;* d'autres lui donnent pour mère la nymphe *Chionée.* Hygin le dit fils de Mercure; et Apollonius, d'Adonis et de Vénus. L'opinion la plus généralement adoptée le fait naître de Bacchus et de Vénus. Les mythologues, qui le disent fils d'Hermès ou de Mercure, annoncent par là que ce dieu devait sa naissance aux pierres ou aux troncs d'arbres, appelés *Hermès* par les Grecs, et qui avaient servi à composer sa figure. Ceux qui le disent fils de Bacchus ou d'Adonis, dieux-soleil, exprimaient son origine par une allégorie plus savante et plus conforme à la vérité.

La jalouse Junon, apprenant que sa fille Vénus était enceinte, la visita; et, sous le prétexte de la secourir, elle employa, en lui touchant le ventre, un charme secret qui la fit accoucher d'un enfant difforme, et dont le signe de la virilité était d'une proportion gigantesque.

Vénus, fâchée d'avoir donné le jour à un enfant monstrueux, l'abandonna, et le fit élever, loin d'elle, à Lampsaque. Devenu grand, le dieu courtisa les dames de cette ville; et sa difformité ne leur déplut pas; mais les maris, jaloux, le chassèrent honteusement. Ils furent bientôt punis de cette violence : une maladie cruelle les attaqua à l'endroit même où le dieu préside. Dans cette fâcheuse extrémité, on consulta l'oracle de Dodone : d'après son avis, Priape fut honorablement rappelé; et les pauvres maris se virent contraints de lui dresser des autels, et de lui rendre un culte (1).

Telles sont les fables fabriquées sur l'origine de Priape. Voici celles qui expliquent l'association de l'âne à son culte :

Un jour Priape rencontra Vesta couchée sur l'herbe, et plongée dans un profond sommeil. Il allait profiter d'une occasion aussi favorable à ses goûts lascifs, lorsqu'un âne vint fort à propos par ses braimens réveiller la déesse endormie, qui échappa heureusement aux poursuites du dieu libertin.

Lactance et Hygin attribuent à une autre

(1) On voit que cette fable a le même fond que celle rapportée par le Scoliaste d'Aristophane, sur l'origine du culte du *Phallus* dans l'Attique.

cause l'usage d'immoler un âne à ce dieu; et cette cause est encore moins décente. Priape eut, disent-ils, une dispute avec l'âne de Silène que montait Bacchus lors de son voyage dans l'Inde. Priape prétendait être, à certain égard, mieux que l'âne, avantagé de la nature. La question, dit Lactance, fut décidée en faveur de l'animal; et Priape, furieux d'une telle humiliation, tua son concurrent. Hygin raconte au contraire que Priape fut vainqueur, et que l'âne vaincu fut mis au rang des astres (1).

Le peuple de Lampsaque, dit Pausanias, est plus dévôt à Priape qu'à toute autre divinité (2). Il était le dieu tutélaire de cette ville, dont les médailles, conservées jusqu'à nos jours, offrent sa figure bien caractérisée, et attestent encore la considération dont il jouissait parmi ses habitans. Ces médailles, qui se voient dans les cabinets des curieux, le présentent le plus ordinairement sous la forme d'un *hermès*, où le monstrueux *Phallus* est ajusté.

Des empereurs romains, non pas de ceux qui se sont distingués par leur extrême débauche, ont voulu éterniser leur dévotion au dieu

(1) Lactantius, *de falsâ Religione*, lib. 1, cap. 21. Hyginus, *Poeticum astronomicon*, cap. 33.

(2) Pausanias, liv. IX, *Béotie*, cap. XXXI.

de Lampsaque, et faire frapper des médailles où leurs noms sont associés au signe indécent de cette divinité. On en trouve une de *Septime Sévère*, et une autre que la ville même de Lampsaque fit frapper en l'honneur de l'empereur *Maximin* (1).

La ville de *Priapis* ou de *Priape*, bâtie sur les bords de la mer Propontide, dans la Troade, doit son nom au culte de cette divinité. C'est dans ce lieu, dit la fable, que Priape, chassé par les maris de Lampsaque, vint chercher un asile. On y voyait un temple où le dieu-soleil Apollon était adoré sous le nom de *Priapesœus*. Ainsi les habitans avaient conservé, dans leur culte, les rapports existans entre l'astre du jour et l'emblême de la fécondité.

Pline fait mention de plusieurs autres lieux qui portaient le nom de *Priape*, et où, sans doute, il était vénéré comme la divinité principale. En parlant des îles de la mer d'Ephèse, il en nomme une appelée *Priapos* (2). Il dit ailleurs qu'au golfe Céramique est l'île de *Priaponèse* (3).

(1) Baudelot, dans son ouvrage intitulé : *Utilité des Voyages*, a donné la gravure de ces deux médailles (*t.* I, *p.* 343 et 344).

(2) Pline, liv. V, cap. XXXI.

(3) *Idem*, liv. V.

Priape était honoré d'un culte particulier dans différentes villes de la Grèce : telles étaient *Ornée,* située près de Corinthe, qui donna à ce dieu le surnom d'*Ornéates* et à ses fêtes celui d'*Ornéennes*, et *Colophon,* ville de l'Ionie, fameuse par son oracle d'Apollon. On y célébrait avec beaucoup d'éclat les fêtes de Priape; et ce dieu n'y avait pour ministres que des femmes mariées.

Les Cylléniens rendaient aussi à Priape un culte particulier, ou plutôt ils confondaient cette divinité avec celle d'*Hermès* ou de Mercure; car, comme je l'ai dit, les *Hermès* à Phallus ne différaient en rien des Priapes pour la figure : la matière de pierre ou de bois, le lieu où ils étaient placés, et les honneurs qu'on leur rendait, faisaient les seules différences. Une de ces figures, que Pausanias qualifie d'*Hermès*, recevait les honneurs divins à Cylenne. Elle était élevée sur un piédestal, et présentait un *Phallus* remarquable (1).

Le même auteur a vu sur le mont Hélicon une autre figure de Priape, qui, dit-il, mérite l'attention des curieux. Ce dieu est sur-tout honoré, continue-t-il, par ceux qui nourrissent

(1) Pausanias, *Elide,* liv 6, chap. 26.

des troupeaux de chèvres ou de brebis, ou des mouches à miel (1).

Tous les auteurs qui parlent de Priape s'accordent, avec les monumens numismatiques et lapidaires, à donner à son signe caractéristique des proportions plus grandes que nature. Les Grecs avaient conservé l'antique tradition à l'égard de cette forme colossale étrangère à la figure humaine à laquelle elle est adhérente.

Ils conservèrent aussi au *Phallus* et à Priape même ses rapports originels avec le soleil; et leur culte ne fut presque jamais séparé de celui de cet astre, sous quelque nom qu'il fût adoré. Déterminés par ces principes, ils accordèrent à Priape le titre auguste de *sauveur du monde*, qu'on a souvent donné aux dieux-soleil, et sur-tout aux différens signes qui ont successivement marqué l'équinoxe du printemps, tels que les Gémeaux, le Taureau, le Bouc, enfin le Bélier ou l'Agneau. Cette qualification divine se trouve dans une inscription grecque placée sur le Priape antique du musée du cardinal Albani (2).

On sacrifiait un âne à Priape; on lui offrait

(1) Plutarque, *Béotie*, liv. 9, cap. 31.

(2) Voyez l'ouvrage de *Knigth*, sur le culte de Priape, où ce monument est gravé.

des fleurs, des fruits, du lait et du miel; on lui faisait des libations, en versant du lait ou du vin sur la partie saillante qui distingue cette divinité; on y appendait des couronnes et même de petits *Phallus* en *ex voto*; enfin les dévots venaient baiser religieusement le *Phallus* consacré.

L'introduction et les progrès du christianisme en Grèce devinrent funestes au culte du *Phallus* et de Priape, mais ne l'anéantirent pas. Lors même que plusieurs écrivains chrétiens s'attachaient à déclamer contre lui, se récriaient contre ses indécences, en décrivaient, et peut-être même en exagéraient les abus, une secte favorable au *Phallus* s'établissait sous une forme nouvelle : c'était celle qui célébrait les fêtes appelées *orphiques*, espèce de *Dionysiaques* régénérées sous des noms différens. La divinité qui en était l'objet se nommait *Phanès*, surnom du soleil : elle était figurée avec un *Phallus* très-apparent, qui, suivant quelques auteurs, était placé en sens inverse.

La secte des *orphiques* se distingua d'abord par ses principes austères, par ses mœurs pures, qui dégénérèrent dans la suite en débauche (1).

(1) Warburthon attribue la cause de cette dégradation

Aux déclamations violentes et répétées des pères de l'Eglise contre le *Phallus*, les partisans de ce culte répondaient qu'il était un emblême du soleil, de l'action régénératrice de cet astre sur toute la nature.

Un philosophe platonicien, *Jamblique*, qui vivait sous le règne de Constantin, disait que l'institution des *Phallus* était le symbole de la force générative; que ce symbole provoquait la génération des êtres. « C'est véritablement, » ajoutait-il, parce qu'un grand nombre de » Phallus sont consacrés que les dieux répan- » dent la fécondité sur la terre (1). »

Malgré les atteintes du christianisme, le culte du *Phallus* se soutint encore long-temps chez les Grecs. Les femmes de cette nation continuèrent de porter à leur cou, comme un préservatif puissant, des amulettes ityphalliques de diverses formes, comme les Indiennes portent le *taly*; elles les plaçaient même quelque-

au *Phallus* qui figurait dans les mystères, aux allégories indécentes et aux assemblées nocturnes; mais ce sont bien plutôt les passions humaines qui s'installent, pour ainsi dire, dans les institutions, après en avoir déplacé l'esprit primitif, qui y dominent, et finissent par les corrompre.

(1) Jamblicus, *de Mysteriis Ægyptiorum*, sect. 1, cap. 11.

fois plus bas que le sein. *Arnobe* et son disciple *Lactance*, qui vivaient sous l'empire de Dioclétien, c'est-à-dire, vers le commencement du troisième siècle de l'ère chrétienne, prouvent, par leurs déclamations, que ce culte était alors dans toute sa vigueur en Grèce. « J'ai honte, » dit Arnobe, de parler des mystères où le » *Phallus* est consacré, et de dire qu'il n'est » point de canton dans la Grèce où l'on ne » trouve des simulacres de la partie caracté- » ristique de la virilité (1). »

Lactance tourne en ridicule la figure et la fable de Priape (2); et plusieurs pères de l'Eglise, qui ont vécu après eux, tiennent le même langage, et attestent la continuité de ce culte.

L'historien Evagrius, qui écrivait vers la fin du sixième siècle, témoigne que toutes les cérémonies du culte du Phallus existaient encore de son temps; il se moque des *Ityphalles*, des *Phallogonies*, du *Priape*, remarquable par les dimensions gigantesques de son signe caractéristique, et de la corbeille sacrée qui contenait le *Phallus* (3).

(1) Arnobius, *Adversus gentes*, lib. 5, p. 176.

(2) Lactanctius, *de falsâ Religione*, lib. 1, p. 120.

(3) Evagrius, *Histoire ecclésiastique*, lib. 11, cap. 2.

Nicephore Calixte, autre historien ecclésiastique plus récent, et qui n'est mort qu'au septième siècle, parle aussi des *Phallus*, des *Ityphalles*, ainsi que du culte de *Pan* et de *Priape*, comme des objets ridicules qui, cependant, recevaient encore les hommages religieux des Grecs (1).

Les exemples que je rapporterai dans la suite, de quelques peuples qui, ayant embrassé le christianisme, ont conservé plusieurs pratiques de l'idolâtrie et du culte du *Phallus* me portent à croire que les Grecs, devenus chrétiens, et néanmoins restant attachés à une infinité de superstitions payennes, se sont difficilement deshabitués de ce culte, et qu'il doit en rester encore des traces parmi eux.

(1) Nicéphore Calixte, *Histoire ecclésiastique,* lib. 14, cap. 48.

CHAPITRE IX.

Du culte du Phallus chez les Romains.

Ce peuple, dont l'ambition sans bornes fut le fléau du monde; qui acquit sa gloire aux dépens du bonheur de tant de nations; qui, toujours vainqueur par ses armes, fut à la fin vaincu par ses vices; qui, s'élevant au plus haut degré de puissance, ne tomba qu'avec plus d'éclat; et qui, après avoir fatigué l'espèce humaine du poids de sa grandeur, devint l'objet de son mépris; ces Romains, si fiers, si turbulens, si dominateurs, surent-ils, dans les temps mêmes où ils remplissaient la terre subjuguée du bruit de leurs exploits, résister aux atteintes des préjugés honteux? Surent-ils se défendre contre des superstitions ridicules, enfans de l'ignorance, qui insultent à la raison, dégradent l'homme, et le ramènent vers la barbarie? Non : leur faiblesse, leur aveugle crédulité, leur soumission absolue à leurs prêtres, for-

ment, avec leur courage et leur caractère indépendant et impérieux, un contraste frappant. Quelques légères formalités oubliées pendant la cérémonie des sacrifices, quelques nuances dans la couleur des entrailles des victimes, quelque rencontre imprévue, le vol d'un oiseau dirigé d'un certain côté, des poulets qui mangeaient peu ou qui ne mangeaient pas, et mille autres puérilités, suffisaient pour jeter l'effroi dans l'âme de ces grands hommes, pour arrêter une armée prête à livrer bataille, changer de grandes résolutions, suspendre des entreprises importantes, et régler les destinées de l'empire. Ces fiers conquérans du monde tremblaient devant un misérable devin.

Avec cette pusillanimité de raison, on sent que les Romains durent être assujétis à tout ce que les cultes avaient de plus absurde. Ils enrichirent même leur religion de toutes les superstitions des peuples qu'ils avaient vaincus. Les Étrusques, les Égyptiens, les Grecs, les Perses, les Thraces, les Phrygiens, les Phéniciens, les Gaulois mêmes, fournirent leur contingent. Une infinité d'objets étaient des dieux pour les Romains : aussi l'histoire n'offre-t-elle point de peuple qui se soit asservi à une aussi grande quantité de superstitions, ni qui ait rendu honneur à un plus grand nombre de divinités. La

cité seule de Rome contenait plus de dieux que d'habitans, quoique le nombre de ces derniers se montât, dit-on, à plusieurs millions (1).

Ainsi le culte du *Phallus* et de Priape ne devait pas être oublié. Cette divinité y fut longtemps en grande vénération.

Clément d'Alexandrie va nous apprendre comment et par qui ce culte fut introduit chez les Romains.

« Ce sont des *Corybantes* qui, comme le » dit Héraclite, apportèrent le culte du *Phal-* » *lus* et de Bacchus en Italie. Ces *Corybantes* (2), » aussi nommés *Cabires*, qui annonçaient au » peuple la mort des dieux *Cabires*, s'étant, » dans leur pays, rendus coupables de deux » fratricides, enlevèrent le ciste (ou corbeille » sacrée) dans lequel était placé le *Phallus* » de Bacchus; et, après avoir commis ce crime, » ils transportèrent le ciste en Étrurie, où ils

(1) *Dictionnaire de Pitiscus*, au mot *Deus*.

(2) Les *Corybantes* étaient des prêtres consacrés à diverses divinités, et particulièrement à *Cybelle;* mais, comme Clément d'Alexandrie les nomme aussi *Cabires*, il est vraisemblable que les prêtres qui débarquèrent en Étrurie étaient attachés au culte des dieux *Cabires*, établi dès la plus haute antiquité dans l'île de Samotrace, et où le *Phallus* faisait partie essentielle des mystères, comme le dit Hérodote.

» firent valoir cette marchandise. Comme ils » étaient chassés de leur pays, ils fixèrent » leur demeure chez les Etrusques, prêchè- » rent leur vénérable doctrine, et recomman- » dèrent à ces peuples d'adorer le *Phallus* et » la corbeille sacrée (1). »

Les Étrusques, voisins des Romains, leur communiquèrent bientôt cette nouvelle institution, ainsi que les cérémonies et pratiques religieuses qui en dépendaient.

L'époque de l'introduction de ce culte en Italie ne paraît pas remonter très-haut. Les Romains ne connaissaient point, du temps de leurs rois, le culte de Vénus; celui de Bacchus et de Priape devait y être également ignoré. Toutes les divinités grecques et orientales n'existaient point du temps de Numa.

Les Romains désignaient assez généralement Bacchus sous le nom de *Liber* ou de *Pater liber*, de même qu'ils donnaient souvent à *Vénus* le nom de *Libera* : on croit que cette dénomination lui venait de la liberté qui régnait dans ses fêtes. On dit que le soleil portait un nom équivalent chez les Indiens.

« La partie sexuelle de l'homme, dit saint » Augustin, est consacrée dans le temple de

(1) Clément. Alexand., *Protrept.*

» *Liber*; celle de la femme dans les sanctuaires
» de *Libera*, même déesse que *Vénus*; et ces
» deux divinités sont nommées le *père* et la
» *mère*, parce qu'elles président à l'acte de la
» génération (1). »

Les fêtes de ce dieu-soleil avaient, chez les Romains, deux noms qui répondaient à ceux de *Bacchus* et de *Liber*: les *Bacchanales* et les *Libérales*. La fête des *Libérales* avait lieu le 17 mars, six jours après l'époque où les Grecs célébraient, en l'honneur du même dieu, leurs *Dionysiaques*, et trois jours avant celle où les Égyptiens fêtaient *Osiris* et son *Phallus*, dans la solennité des Pamylies.

Le *Phallus* figurait avec distinction dans la fête des *Libérales*. Les Romains nommèrent ce simulacre de la virilité *Mutinus*. C'est de ce symbole que parle souvent saint Augustin, afin d'en faire sentir l'indécence. Il dit, d'après Varron, que, dans certains lieux de l'Italie, les cérémonies sacrées du dieu *Liber* étaient célébrées avec tant de licence qu'on n'y avait pas honte d'y adorer ce qui, dans l'homme, caractérise le plus la virilité; qu'on ne respectait pas assez la pudeur pour pratiquer ce culte en secret; mais qu'il était entièrement public, comme

(1) S. Augustin, *de Civitate Dei*, liv. VI, cap. 9.

si l'on eût voulu honorer le libertinage; car ce simulacre honteux, placé sur un petit char, était avec grand honneur, pendant les jours consacrés à la fête du dieu Liber, promené d'abord dans les champs, dans les carrefours, et enfin dans la ville. Il ajoute, toujours d'après Varron, qu'à Lavinium la fête du dieu *Liber* durait un mois, pendant lequel on se livrait à la joie, à la licence, à la débauche. Les chansons lascives, les discours les plus libres, répondaient aux actions. Un char magnifique portait un énorme *Phallus*, et s'avançait lentement jusqu'au milieu de la place publique. Là se faisait une station; et l'on voyait alors la mère de famille la plus respectable de la ville venir placer une couronne de fleurs sur cette figure obscène (1).

Dans l'indignation que lui inspire cette cérémonie indécente, saint Augustin, en nous instruisant de ses motifs, s'écrie : « Ainsi, pour » apaiser le dieu *Liber*, pour obtenir une ré- » colte abondante, pour éloigner des champs » les maléfices, une femme vénérable est obli-

(1) *Donec illud membrum per forum transvectum esset, atque in loco quiesceret. Cui membro inhonesto matrem-familias honestissimam palàm coronam necesse erat imponere.* (Civit. Dei, lib. 7, cap. 21.)

» gée de faire en face de la multitude ce
» qu'elle ne devrait pas permettre sur le théâ-
» tre à une prostituée! De quelle honte, de
» quelle confusion ne devrait pas être saisi le
» mari de cette femme, si par hasard il était
» présent à ce couronnement (1)! »

Quelques jours après, vers le dernier mars et le 1er avril, on célébrait la fête de Vénus; et cette divinité était à Rome, comme en Grèce, en Syrie, en Egypte, associée au simulacre de la virilité.

Les dames romaines, pendant cette fête, montaient en cérémonie au mont Quirinal, où s'élevait la chapelle du *Phallus;* s'emparaient de cet objet sacré, et le portaient en procession jusqu'au temple de Vénus Erycine, situé hors de la porte Colline. Arrivées dans le temple de la mère des amours, ces dames plaçaient elles-mêmes le *Phallus* dans le sein de Vénus (2).

Une pierre antique vient à notre secours, et

(1) *In Liberi sacris honesta matrona pudenda virilia coronabat, spectante multitudine, ubi, rubens et sudans, si est ulla frons in hominibus, adstabat forsitan et maritus.* (Ibid., lib. 7, cap. 24.)

(2) *Dictionnaire abrégé* de Pitiscus, au mot *Senaculum. Geniales dierum*, d'*Alexander ab Alexandro*, lib. 3, cap. 18. Pompeius Festus, au mot *Mutinus*, et les Commentaires sur cet article.

nous donne l'explication de cette cérémonie : c'est une cornaline gravée, qui représente la pompe phallique. Un char triomphal porte une espèce d'autel, sur lequel repose le *Phallus*, d'une grandeur colossale. Un génie s'élève au dessus du simulacre, et tient sur lui une couronne suspendue. Le char ainsi que la figure du génie sont entièrement abrités par un dais ou vaste draperie carrée, soutenue aux quatre coins par des piques, dont chacune est portée par une femme à demi-nue. Ce char est traîné par des boucs et des taureaux, sur lesquels sont montés des enfans ailés. Il est précédé par un groupe de femmes sonnant de la trompette. Plus avant, et en face du char, est une forme caractérisque du sexe féminin, représentant le *Sinus veneris*. Cette forme, proportionnée au *Phallus* élevé sur le char, est maintenue par deux génies qui semblent indiquer au *Phallus* la place qu'il doit occuper (1).

Cette cérémonie terminée, les dames romaines reconduisaient dévotement le *Phallus* dans sa chapelle, qui devint célèbre, dans la suite, par l'édifice que fit élever dans le voisi-

(1) On trouve la gravure de cette pierre antique dans le Recueil intitulé : *Du Culte secret des Dames romaines*.

nage l'empereur Héliogabale, où il établit un sénat de femme, chargées de décider sur des questions de galanteries et de débauches. Ces assemblées se tenaient à l'occasion de la fête du *Phallus* (1).

Les fêtes d'automne, consacrées à Bacchus, étaient appelées *Bacchanales* : elles duraient depuis le 23 jusqu'au 29 octobre. On y voyait à peu près toutes les cérémonies pratiquées par les Grecs dans leurs *Dionysiaques* (2).

Les Romains nommaient *Mutinus* ou *Tuti-*

(1) L'empereur Héliogabale, au rapport de Lampride, fit élever sur le mont Quirinal un édifice pour servir aux assemblées des dames romaines, qui se rendaient auparavant dans ce lieu lors de la solennité du *Phallus*. Cet édifice fut appelé *Mœsa*, du nom de son aïeule, qui présidait ces assemblées avec *Sœmis*, mère de ce prince. Il en fit un lieu de débauche. *Crinitus* nous a conservé le texte de l'ordonnance qui établit les droits et les priviléges de ce sénat féminin. En voici le commencement :

Jura visundi, consectandi, susurrandi, gestiundi, suttrudendi, salutandi, confabulandi, precandi, perpetuò, interdiù, futuariis permissa ex me sunto. Ex œde, foramine, horto, postico, impluvio, cuncta hæc commoda nemo homini prohibento, etc. (Petri Criniti *de honestâ Disciplinâ*, lib. XI, cap. 8, p. 179.)

(2) Voyez les détails des excès des Bacchanales dans le chapitre suivant.

nus (1) le Phallus isolé, et *Priape*, le Phallus adhérent à un Hermès ou Thermes. Lorsqu'il était sous l'une et l'autre formes, cet objet sacré, ou cette divinité, était considéré comme présidant à la fécondité des femmes, à la vigueur des époux, et comme capable de détour-

(2) Les noms *Mutinus, Tutinus*, se trouvent diversement orthographiés dans les manuscrits des anciens auteurs. Dans les vers de Lucilius, *Mœtinus* est pris pour une espèce de *talisman*; on y lit aussi *Mutinus*. Dans *Festus*, on trouve *Mutinus* et *Titinus*; dans Arnobe et dans saint Augustin, *Mutunus*, *Motunus*, *Mutinus*, *Tutunus*; dans Lactance et Tertulien, *Mutunus* et *Tutunus*. Mais quelques manuscrits et une vieille édition de Tertulien portaient *Futinus*, qui a peut-être donné lieu à *S. Foutin*, dont il sera parlé dans la suite.

Jean Guillelme pense qu'il faut lire *Mutonus*, d'où on a fait, dit-il, *mutoniatus*, qui signifie un homme fortement constitué à certain égard. Quelques savans sont partagés sur la question de savoir si l'un de ces noms veut dire *muet*, *mutin* ou *mouton*. Il se pourrait que *Tutunus* ait fait naître ces noms caressans de *tonton*, *toutou*.

Il serait plus important de savoir si ces deux mots expriment deux choses ou une seule. Les auteurs anciens les unissent toujours pour exprimer la figure du *Phallus*. Il est vraisemblable qu'il existait deux espèces de *Phallus*, dont les figures étaient distinguées par des différences qui sont inconnues.

ner les charmes nuisibles à l'acte du mariage, à la grossesse des épouses (1).

(1) Ce dieu présidait à l'acte du mariage, mais il n'était pas le seul : les Romains avaient l'usage d'appeler en cette affaire, ainsi que dans beaucoup d'autres, plusieurs dieux à leur secours. Voici la liste de ces divinités conjugales, d'après Meursius (*Antiquités*, tom. 5, *de Puerperio*) :

SATURNUS, *ut semen conferret ;* LIBER *et* LIBERA, *ut semen emitterent : hic viris, illa feminis ;* JANUS, *ut semini in matricem commeanti januam aperiret ;* JUNO *et* MENA, *ut flores menstruos regerent ad fœtus concepti incrementum ;* VITUNUS, *ut vitam daret ;* SENTINUS, *ut sensum.*

Beyer vient grossir la liste de ces divinités secourables (*Addimenta ad Selden*, cap. 16) : *Cinxia*, *Diana*, *Hymeneus*, *Manturna*, *Mutinus*, sive *Priapus*, dea mater *Prema*, deus pater *Subigus*, *Venus*, *Pertunda*, etc.

Saint Augustin (*Civit. Dei*, lib. 4, cap. 11), a complété le catalogue de ces divinités obscènes. Entre plusieurs autres, on remarque le dieu *Jugatinus*, qui rapproche les époux ; la déesse *Virginiensis*, qui détache la ceinture virginale de la jeune épousée ; *Volupia*, qui excite à la volupté ; *Stimula*, qui stimule les désirs de l'époux ; *Strenia*, qui lui donne la vigueur dont il a besoin ; et ce grand saint n'oublie pas, dans sa nomenclature, *Mutinus* et *Tutunus*. Il dit ailleurs que le dieu *Liber* est ainsi nommé parce que, dans l'action, il procure aux hommes qui l'invoquent l'avantage d'une

En conséquence de ces vertus supposées, les jeunes épousées, avant d'être livrées aux embrassemens de leurs maris, étaient religieusement conduites par leurs parens vers l'idole de Priape; et, la tête couverte d'un voile, elles s'asseyaient sur la forme très-saillante que présentait cette figure. Un certain contact suffisait sans doute pour rendre la cérémonie complète, assurer la fécondité, et neutraliser les enchantemens.

« C'est une coutume considérée comme » très-honnête et très-religieuse parmi les » dames romaines, dit saint Augustin, d'obli- » ger les jeunes mariées de venir s'asseoir sur » la masculinité monstrueuse et surabondante » de Priape (1).

émission reproductive. *Libera*, qu'il croit être la même que Vénus, accorde la même faveur aux femmes: c'est pourquoi on place dans le temple de Liber la figure du sexe masculin, et celle du sexe féminin dans celui de Libera. (*De Civitate Dei*, lib. 6, cap. 9).

(1) *Sed quid hoc dicam, cùm ibi sit et Priapus nimius masculus, super cujus immanissimum et turpissimum fascinum sedere nova nupta jubeatur, more honestissimo et religiosissimo matronarum?* (Saint Augustin, *Civit. Dei*, lib. 6, cap. 9). Le même saint dit ailleurs : *In celebratione nuptiarum, super Priapi scapum nova nupta sedere jubebatur.* (Ibid., lib. 7, cap. 24).

» Parlerai-je de ce *Mutunus*, dit Lactance,
» sur l'extrémité duquel les nouvelles mariées
» viennent s'asseoir, afin que le dieu paraisse
» avoir, le premier, reçu le sacrifice de leur pu-
» deur (1)? »

Lactance, par ces derniers mots, semble rappeler ce que pratiquent les jeunes épousées dans quelques contrées de l'Inde, où le dieu, de bois ou de fer, opère entièrement le sacrifice. On croirait que la formalité remplie par les jeunes femmes romaines auprès de cet objet sacré n'était qu'une modification, un diminutif de l'usage indien, et que la jalousie des maris romains avait mis des bornes à la dévotion de leurs femmes.

Les femmes mariées se soumettaient aussi à cette pratique, sans doute afin de détruire le charme qui les maintenait dans un état de stérilité; mais, plus aguerries que les jeunes épousées, leur dévotion s'étendait plus loin.

« Ne conduisez-vous pas, même avec em-
» pressement, dit Arnobe aux maris, vos fem-
» mes auprès de *Tutunus;* et, pour détruire
» de prétendus ensorcellemens, ne les faites-

(1) *Et mutunus, in cujus sinu pudendo nubentes præsedent, ut illarum pudicitiam prior Deus delibâsse videatur.* (Lactant. de falsâ Religione, *lib.* 1).

» vous pas enjamber l'horrible et immense
» *Phallus* de cette idole (1)? »

Il faut avouer qu'il n'y a pas loin de cette dernière pratique à celle qu'observent certaines filles ou femmes de l'Inde, dont j'ai parlé.

Une figure du dieu *Tutunus* ou *Mutinus* fut découverte à Rome, sur le mont Viminal, dans les décombres d'un ancien temple. On la voit encore aujourd'hui dans cette ville : elle est de marbre blanc, et haute d'environ trois palmes (2).

Mais un groupe antique, dont Meursius a donné la gravure, nous présente l'image fidèle de cette cérémonie superstitieuse. Ce groupe, qui se trouve dans la galerie de Florence, offre une femme debout, dont la tête, entièrement couverte par une espèce de bonnet, présente une forme peu naturelle. Ses mains, qui descendent plus bas que les hanches, semblent soutenir ses vêtemens relevés, et laisser à découvert une partie de son corps. Un énorme *Phallus* s'élève de terre jusqu'à la partie sexuelle

(1) *Etiamne Tutunus, cujus immanibus pudendis horrentique fascino vestras inequitare matronas ducitis et optatis?* (Arnob., *lib.* 4, *pag.* 131).

(2) *Dictionnaire* de Pitiscus, au mot *Mutinus*.

de cette figure, qui, grandement proportionnée, paraît être en contact avec l'extrémité supérieure du *Phallus* (1).

Le *Phallus*, appelé par les Romains *Mutinus* ou *Tutunus*, recevait encore d'autres hommages. On se prosternait dévotement devant lui; on lui adressait des prières. « Parce que nous » n'adressons point nos prières à *Mutinus* et à » *Tutunus*, dit Arnobe, et que nous ne nous » prosternons pas jusqu'à terre devant leurs » idoles, ne semble-t-il pas, à vous entendre, » que de grandes calamités vont fondre sur » nous, et que l'ordre de la nature en sera » subverti (2)? »

La chapelle de *Mutinus* et de *Tutunus* était située, suivant Festus, dans le quartier de Rome appelé *Vélie*, et dans l'endroit où sont les thermes de Domitien. Cette chapelle, ayant été détruite sous Auguste, fut rétablie à quelque distance de la ville. « On rendait, dit Festus, à » ces idoles un culte religieux et saint; et les

(1) Meursius, *Græciæ Feriatæ*, tom. 5, *de Puerperio*.

(2) *Quià non supplices humi Mutino procumbimus atque Tutuno, ad interitum res lapsas, atque ipsum dicitis mundum leges suas et constituta mutâsse?* (Arnob, lib. 4, p. 133).

» femmes romaines venaient, la tête voilée, » leur offrir des sacrifices (1). »

Considéré comme un amulette, comme un fétiche portatif, le *Phallus* recevait le nom de *Fascinum*, et était d'un usage très-fréquent chez les Romains qui ne connaissaient point de préservatif plus puissant contre les charmes, les malheurs et les regards funestes de l'Envie. C'était ordinairement une petite figure du *Phallus* en ronde bosse, de différentes matières; quelquefois c'était une médaille qui portait l'image du *Phallus*. On les pendait au cou des enfans et même ailleurs (2). On les plaçait sur la porte des maisons, des jardins (3), des édifices publics. Les empereurs, au rapport de Pline, en mettaient au devant de leurs chars de triomphe (4). Les vestales, lorsqu'on célébrait des sacrifices à Rome, lui rendaient un culte.

On varia à l'infini les formes de ces amu-

(1) Festus, aux mots *Mutini, Titini, Sacellum.*

(2) *Pueris turpicula res in collo suspenditur, ne quid obsit rei obscenæ causa.* (Varon., *de Linguâ latinâ*, lib. 6).

(3) *Hortosque et fores tantùm contrà invidentium effascinationes dicari videmus, in remedio satyrica signa.* (Plin., lib. 29, cap. 4).

(4) *Et fascinus currus triomphantium sub his pendens defendit, invidiæ medicus.* (Plin., lib. 28, cap. 4).

lettes ityphalliques. Les uns présentaient le *Phallus* combiné avec le *mullos* ou la figure du sexe féminin : les cabinets d'antiquités et celui de la Bibliothèque royale en contiennent plusieurs de cette espèce. Les autres présentent un *Phallus* simple, mais muni de deux ailes et de deux pattes d'oiseaux, et quelquefois de sonnettes. Cette dernière particularité rappelle l'usage antique de représenter quelquefois la figure du dieu Priape, tenant une sonnette à la main, et l'usage moderne des moines indiens, qui parcourent tout nus les rues de l'Inde, et appellent, au bruit d'une sonnette, les dévotes, qui viennent baiser l'original vivant du *Phallus*.

D'autres amulettes ithyphalliques ont la forme d'un chien couché, ou des cuisses et des jambes humaines ployées et sans corps. Les plus décens offrent la figure d'une main fermée, et dont le pouce est placé entre les deux doigts qui le suivent : c'est cette figure que les antiquaires nomment *main ityphallique* (1).

Ces espèces d'amulettes sont encore en usage dans le royaume de Naples, comme je le dirai dans la suite.

(1) Baudelot, *Utilité des Voyages*, tom. 1, p. 346; — *Antiquités de Caylus*, tom. 4, p. 231.

Il y eut des *Fascinum* doubles et triples, ou figurés par deux et trois branches partant du même centre. Les triples *Phallus* étaient fort en usage dans l'antiquité. On a déjà vu au rapport de Plutarque que, dans la fête des *pamylies* en Égypte, Osiris figurait avec un triple *Phallus*, pour signifier la multiplication de sa faculté productive (1). On retrouve encore sur plusieurs monumens antiques des *Phallus* doubles ou triples, isolés ou adhérens à un corps humain. Il en existe, en France, au pont du Gard et à l'amphithéâtre de Nismes, qui sont isolés: j'en parlerai bientôt. Une infinité d'autres monumens nous ont conservé l'image de ces *Phallus* à doubles ou triples branches; mais ils sont plus rares lorsqu'ils adhèrent à une figure humaine. Dans le royaume de Naples et dans la province de Peucétie, on trouve cependant des pierres gravées qui représentent la figure de Priape, munie d'un double *Phallus*. Près de lui est un berger qui semble planter en terre un bâton ou le *lituus*. Peut-être ce *lituus* signifiait-il le bâton que portaient les phallophores dans les pompes religieuses.

Dans la ville de *Trani*, on a découvert un

(2) Voyez ci-dessus chap. 3.

tableau votif en brique, qui représente Priape avec un triple *Phallus* (1).

Voilà comment les anciens représentaient les *Diaphallus* ou *Triphallus*, et non pas par des doubles ou triples croix, comme l'ont pensé quelques savans dont j'ai parlé (2).

Les vases, les ustensiles, les meubles en général, reçurent souvent l'empreinte du *Fascinum* ou du *Phallus*. Il y eut, et l'on en conserve encore, des anneaux, des sceaux, des médailles, des pierres gravées ityphalliques (3).

Les recueils de monumens antiques nous présentent des lampes ainsi formées. Les Romains, à l'exemple des *Baptes* d'Athènes ou initiés aux mystères de *Cotitto*, se servaient,

(1) Notes fournies par M. Dominique Forgès Davantzati, prélat de Canosa.

(2) Voyez ci-dessus, p. 59.

(3) M. de Chaduc, antiquaire Auvergnat, avait recueilli plus de trois ou quatre cents pierres gravées ithyphalliques des plus curieuses, suivant Baudelot, « qui, » hors quelques-unes, dit-il, ne se trouvent point dans » le beau manuscrit que j'ai vu : il paraît visiblement » que ceux dans les mains de qui il a passé les ont » ôtées. » (*Utilité des Voyages*, tom. 1, p. 343). Les collections des archéologues, et même certains recueils imprimés, offrent une très-grande variété de *Phallus*, de *Fascinum* et de *Priapes*.

pour boire, de vases en verre qui avaient la forme du *Phallus* (1). Pline, en deux endroits de son Histoire naturelle, parle de vases sur lesquels étaient gravées des scènes libidineuses qui n'étaient propres qu'à enivrer à la fois les buveurs et de vin et de désirs voluptueux (2). Lampride fait aussi mention des vases à l'usage de l'empereur Héliogabale, lesquels étaient chargés de figures obscènes (3); mais, dans l'inventaire des meubles de l'empereur Commode, que Pertinax fit vendre, il se trouva des vases semblables à ceux dont se servaient les *Baptes* : ils étaient de verre, et avaient la forme du *Phallus*. L'historien Capitolin les nomme *phallovitroboli*, nom qui indique à la fois leur destination, leur forme et leur matière (4).

Le *Phallus*, adhérent à une pierre appelée Terme, à un tronc d'arbre façonné ou non en Hermès, recevait, avec le corps dont il faisait partie, chez les Romains comme chez les Egyp-

(1) Voyez ci-dessus la note p. 133. Un ancien scoliaste de Juvénal dit que ces Phallus en verre étaient nommés *Drillopotas*.

(2) *Ylin.*, lib. 14, cap. 22, *et Xræmiam*, lib. 33.

(3) *Elii Lamprid. vet. ant. Heliogabal. Hist. Augustæ*, t. 1, p. 829.

(4) *Jul. Capitolini in Xertinax. Hist. Augustæ*, t. 1, p. 553.

tiens et les Grecs, le nom de *Priape*. Cette idole était représentée avec la tête de Pan ou des Faunes, c'est-à-dire, avec les cornes et les oreilles du bouc. Quand on lui donnait des bras, car il n'en était pas toujours pourvu, Priape tenait d'une main une faux; et quelquefois, de la main gauche, il empoignait, comme Osiris, le trait caractéristique de sa divinité, lequel était toujours colossal et menaçant, et peint en couleur rouge.

Sa tête était couronnée de pampre ou de laurier, et sa face ombragée d'une épaisse barbe.

Ainsi que l'idole d'Osiris portée en procession chez les Égyptiens pendant la solennité des *Pamylies*, celle de Priape était ordinairement en bois de figuier; on en voyait aussi beaucoup en bois de saule. Quelquefois ce dieu n'était qu'un tronc d'arbre, dont une branche figurait, par hasard, le signe caractéristique que la main de l'art avait à peine ébauché : tel est le Priape que Columelle conseille aux cultivateurs de placer au milieu de leurs jardins. « N'ayez point de labyrinthes, point de statues » des héros de la Grèce; mais, qu'au milieu » du jardin le tronc, à peine dégrossi, d'un » arbre antique présente et fasse vénérer la » divinité ityphallique; que cette branche for-

» midable qui la caractérise épouvante les en-
» fans, et la faux dont elle est armée, les vo-
» leurs (1). »

Toutes les figures de Priape n'étaient pas aussi grossières : on en voyait quelques-unes travaillées avec soin, ainsi que le Terme qui en composait la partie inférieure. Ce que cette figure avait d'humain était entièrement nu et coloré de rouge (2).

Les Priapes ont offert dans leur forme, ainsi que les *Phallus* isolés, un grand nombre de variétés : les uns étaient représentés en Termes, qui n'avaient que la tête humaine et le *Phallus*; d'autres avaient la moitié du corps humain, sans bras, ou avec des bras chargés ordinairement des attributs de cette divinité : attributs tous relatifs à l'agriculture. Il est quel-

(1) ..... *sed truncum, fortè dolatum,*
Arboris antiquæ numen venerare ithyphalli,
Terribilis membri, medio qui semper in horto,
Inguinibus puero, prædoni falce, minetur.
(Columell., *de Cultu hortorum*, lib. 10.)

(2) C'est ce qu'expriment ces deux vers de la première pièce du Recueil intitulé *Priapeia* :

Sed ruber hortorum custos, membræsioro quo,
Qui tectum nullis vestibus inguen habe.

Voyez aussi *Horace*, liv. 1, satire 8.

ques exemples de Priapes représentés sous la figure entière d'un homme : ils sont rares.

Quelquefois le simulacre de ce dieu était figuré tenant en main une faucille ou une longue faux, comme le dit Columelle dans les vers déjà cités.

Pour caractériser l'abondance dont on le croyait en partie l'auteur, pour éloigner la stérilité dont il était le préservateur, on figurait souvent Priape portant sous le bras droit une longue corne d'abondance, dont la large ouverture offrait un assemblage de fleurs et de fruits : productions et attributs des jardins, auxquels, sur-tout chez les Romains, cette divinité présidait spécialement.

Quelquefois aussi une longue perche s'élevait par derrière et au dessus de sa tête : elle servait, comme le dit Horace, d'épouvantail aux oiseaux (1).

Tel est le portrait fidèle de cette divinité, dont, en Italie, on plaçait l'idole tutélaire dans les vignes, dans les vergers, et sur-tout dans les jardins.

On voyait souvent cette idole, avec ses attributs indécens, placée sur les chemins : c'est

(1) *Ast importunas volucres in vertice arundo*
Terret fixa.....
(*Horace*, satire 8, liv. 1, vers 5.)

alors que *Priape* était confondu avec *Mercure* et le dieu *Terme*. Scaliger dit avoir vu un pareil Terme dont le *Phallus* servait à indiquer le chemin. Cet Hermès phallique se trouvait à Rome dans le palais d'un cardinal (1).

Le lieu où était placé le Terme, l'addition ou l'absence du *Phallus* sur ce Terme, en bois ou en pierre, formaient la seule différence qui existe entre les divinités *Mercure*, *Pan*, *Priape*, etc.

Le *Phallus* ajouté à une borne itinéraire devait préserver les voyageurs d'accidens, tout comme le *Phallus* ajouté à un tronc d'arbre devait détourner des champs voisins les accidens nuisibles aux récoltes. C'était l'opinion constante des anciens, et la cause unique de l'érection d'un si grand nombre d'idoles du dieu *Priape*.

Ses fêtes étaient nommées *Priapées*, ainsi que les vers qu'on chantait à sa louange. Elles

(1) Cette attribution du dieu Priape sur les chemins est indiquée par la pièce 29 des Priapées :

Falce minax, et parte tui majore, Priape,
Ad fontem, quæso, dic mihi, quà sit iter?

Voyez le Commentaire de Joseph Scaliger sur cette pièce. (*Priapeia*, p. 141.)

rappelaient, à certains égards, les *Pamylies* des Égyptiens et les *Phallophories* des Grecs. Plusieurs monumens antiques, conservés jusqu'à nos jours, présentent les détails de ces orgies, souvent fort indécentes. Parmi ceux que Boissart a fait graver, il se trouve un bas-relief qui offre le tableau de la principale fête de ce dieu : ce sont des femmes qui y figurent comme ministres de ce culte. Une d'entr'elles arrose le trait caractéristique de Priape, tandis que d'autres apportent pour offrandes des paniers pleins de fruits et des vases remplis de vin. Là sont des groupes de danseuses et de musiciennes, parmi lesquelles on en distingue une qui agite le sistre égyptien. Ici est une bacchante, portant un enfant sur ses épaules. Plus loin, quatre prêtresses sont occupées à sacrifier un âne, victime consacrée à Priape.

Priape avait des temples. Si l'on en croit Pétrone, ils étaient desservis par des prêtresses, qui célébraient des mystères nocturnes en l'honneur de cette divinité : voici les seuls renseignemens que ce satyrique nous en a conservés. « Nous errions à l'aventure par les rues les » plus détournées, quand nous rencontrâmes » deux femmes assez jolies. Nous les suivîmes » lentement jusqu'aux portes d'un petit temple » où elles entrèrent : nous entendîmes sortir

» de ce lieu des voix comme du fond d'un » antre. La curiosité se réveillant, nous des- » cendîmes après elles. Nous trouvâmes plu- » sieurs femmes qui, furieuses comme des » bacchantes, avaient entre les mains des fi- » gures de Priape. Nous ne pûmes en voir » d'avantage. » *Quartilla*, prêtresse de ce temple, envoie ensuite vers ces étrangers curieux sa suivante, qui leur dit : Vous avez troublé les mystères que *Quartilla* célébrait dans la grotte (1).

On offrait à ce dieu, outre du miel et du lait, des branches de myrte, symbole des amours fortunés. Les habitans des campagnes couvraient sa tête de roses au printemps, d'épis de blé en été, de pampre en automne, et de branches d'olivier en hiver.

Dans les villes, *Priape* avait des chapelles publiques, où les dévots, affligés de certaines maladies qui rentraient dans ses attributions, venaient appendre des *ex voto* : images naïves de la partie malade. Ces *ex voto* étaient des tableaux peints ou des figures en cire, en bois, et quelquefois en marbre (2).

On voyait des femmes, aussi dévotes que lu-

(1) *Petronii satiricon.*

(2) Cet usage est attesté par la pièce 37 du Recueil des

briques, offrir publiquement à Priape autant de couronnes que leurs amans avaient fait de sacrifices à leurs charmes. Elles les appendaient à l'énorme *Phallus* de cette idole; et cette partie saillante en était quelquefois totalement garnie. (1). C'est ainsi quel' épouse de l'empereur Claude, cette Messaline, fameuse par sa lubricité extrê-

Priapées, intitulée : *Voti Solutio*. En voici quelques vers :

Cur pictum memori sit in tabellâ
Membrum quæritis undè procreamur :
Cùm penis mihi fortè læsus esset,
Chirurgique manum miser timerem.

(1) Plusieurs monumens antiques, et notamment des pierres gravées, représentent de pareilles offrandes. Dans la collection intitulée : *Du Culte secret des Dames romaines*, on voit un monument qui en donne une idée. Une pièce de vers du Recueil des *Priapées* (pièce n° 40), parle d'une célèbre prostituée, appelée *Téléthuse*, qui, comblée des faveurs de l'amour et des profits de la substitution, fit une pareille offrande à Priape, qualifié de *saint* dans la pièce :

Cingit inaurata penem tibi, Sancte, corona.

Dans la pièce 50, une jeune fille promet à Priape des couronnes, s'il exhausse ses vœux :

Totam cum paribus, Priape, nostris
Cingemus tibi mentulam coronis.

me, et bien digne, sous ce rapport, de figurer à côté du trône des *Césars*, après être sortie victorieuse de quatorze athlètes vigoureux, se fit déclarer *invincible*, en prit le surnom, et, en mémoire de ces quatorze succès, fit au dieu *Priape* l'offrande de quatorze couronnes.

D'autres faisaient hommage à ce dieu d'autant de *Phallus* en bois de saule qu'elles avaient vaincu d'hommes dans une nuit (1).

Les différens traits que je viens de réunir prouvent que, chez les Romains, le culte de Priape avait beaucoup dégénéré; que ces peuples avaient perdu de vue l'objet signifié, pour ne s'attacher qu'au signe; pour n'y voir que ce qu'il y avait d'indécent. Ainsi, par cet oubli du principe, la religion devint le prétexte du libertinage.

Le *Phallus* n'était plus cet objet sacré de la vénération des peuples de l'Orient, ce symbole adoré du soleil, régénérateur de la nature en-

(1) Cette pratique est représentée sur une pierre gravée (*Culte secret des Dames romaines*), et mentionnée dans la pièce 34 des Priapées :

Cùm sacrum fieret Deo salaci,
Conducta est pretio puella parvo,
Communis satis omnibus futura.
Quæ, quot nocte viros peregit una,
Tot verpas tibi dedicat salignas.

tière, ce dieu *sauveur du monde*, dont la présence assurait la conservation et la propagation de tous les êtres vivans ou végétans. On l'invoquait, à la vérité, pour écarter les charmes contraires à la fécondité des femmes; mais, dans cette circonstance, bien loin d'être considéré comme un dieu-soleil, il n'était plus qu'un simple talisman. Il présidait aux plaisirs légitimes du mariage, mais encore plus aux excès de la débauche. Si l'on voyait quelques époux parmi ses adorateurs, leur plus grand nombre était des libertins et des prostituées.

On plaçait encore son idole dans les vignes, les vergers, les jardins; mais il n'y figurait plus comme l'emblême du soleil fécondant la terre au printemps, et donnant une nouvelle vie à toutes les plantes. Vil gardien d'un verger ou d'un jardin, il servait uniquement d'épouvantail aux voleurs superstitieux, aux enfans et aux oiseaux (1). Ce dieu dégradé était réduit à l'état de domesticité.

(1) *Et custos furum atque avium, cum falce saligná,*
Hellespontiaci servet tutela Priapi.

(Virgil., *Georg.*, lib. 4.)

Pomarii tutela diligens, rubro,
Priape, furibus minare mutino.

(*Priapeia*, carm. 73).

Telles furent, du temps des empereurs romains, les seules fonctions du *Phallus*, et les attributions restreintes et humiliantes de Priape.

Respecté, pendant que les mœurs romaines conservaient encore leur simplicité antique; avili, en raison des progrès de leur corruption, Priape devint enfin un objet de ridicule : il fut le plastron des plaisanteries, des sarcasmes de tous les écrivains. Horace ne pouvait plus ingénieusement ravaler cette divinité qu'il le fait par les premiers vers d'une de ses satyres. « J'étais un tronc de figuier, bois fort inutile, » lorsqu'un ouvrier, incertain s'il en ferait un » banc ou un Priape, se décida enfin, et pré- » féra me faire dieu (1). » On l'insultait jusque dans son sanctuaire, dont les murs offraient souvent des inscriptions très-peu respectueuses pour la divinité, et des vers qui excitaient à ses dépens le rire des lecteurs (2).

(1) *Olim truncus eram ficulnus, inutile lignum,*
Cùm faber, incertus scamnum faceret ve Priapum,
Maluit esse deum : deus indè ego, furum aviumque
Maxima formido, nam fures dextra coercet,
Obscœnoque ruber porrectus ab inguine palus.

(Horat., satir. 8, lib. 1.)

(2) Ce fait est prouvé par quelques pièces du Recueil des *Priapées*. Dans la première pièce on lit :

Les Romains alors, ayant perdu de vue le motif antique de ce culte, n'y voyaient plus qu'un emblême de la débauche, qu'une divinité ridicule.

Les écrivains du christianisme vinrent ensuite ajouter leurs déclamations aux insultes des poètes latins, accumulèrent le ridicule et le mépris sur cette divinité déjà vaincue, saisirent avec transport cette place abandonnée par les partisans de l'ancienne religion des Romains, et obtinrent une victoire facile. Le culte de Priape allait être anéanti sans retour, ses idoles et ses autels renversés pour jamais, si la

Ergo quicquid, id est, quod otiosus
Templi parietibus tui notavi.

Dans la pièce 40, on fait dire à Priape :

Quisquis venerit hùc poeta fiat,
Et versus mihi dedicet jocosos.

Et dans la quarante-neuvième :

Tu quicumque vides circà tectoria nostra
Non nimium casti carmina plena joci.

Il paraît même que le Recueil des *Priapées*, et c'est l'opinion des savans qui ont, avec érudition, commenté cet ouvrage, a été composé de pièces différentes, recueillies sur les murs des chapelles de Priape. Il est vraisemblable qu'elles ne sont point l'ouvrage de Virgile, comme plusieurs l'ont cru, parce qu'on les a trouvées placées à la suite de ses œuvres.

superstition et l'habitude, la plus indestructible de toutes les affections humaines, ne fussent venues à son secours. Ces deux puissans mobiles de la conduite des peuples triomphèrent de la raison et du christianisme, et parvinrent, malgré leurs efforts continuels, à maintenir en quelque sorte le culte de cette obscène et antique divinité.

C'est ce que j'établirai dans les chapitres suivans.

CHAPITRE X.

Du Culte de Vénus, de quelques autres institutions et usages religieux qui ont rapport au Culte du *Phallus*.

Chez les nations où l'abondance des enfans est pour leurs pères un moyen de richesse, un titre de gloire; où une progéniture nombreuse attire la considération et le respect, et où, par conséquent, l'impuissance des hommes et la stérilité des femmes deviennent un opprobre, et sont regardées comme un signe de la malédiction divine, l'acte par lequel l'homme reproduit son semblable, et les objets qui servent à cette reproduction, doivent être en grand honneur. La continence, bien loin d'être mise au rang des vertus, y est considérée comme un attentat à la société. C'est évidemment la nécessité d'accroître la population qui a fait naître cette opinion, laquelle a dû s'altérer lorsque cette nécessité fut moins sensible, puis devint une source de débauche et de supers-

tition, lorsque le temps eut effacé sa cause primitive de la mémoire des hommes.

Sous un climat où les vêtemens sont souvent inutiles et importuns, l'habitude de voir des nudités les rendait indifférentes: elles ne causaient que peu ou point d'émotions, et n'irritaient pas plus les désirs que ne le font les parties du corps que les nations civilisées laissent aujourd'hui à découvert. Ainsi l'on pourrait conclure de ces notions que la pudeur est native des régions où le froid a rendu les vêtemens indispensables.

L'usage d'honorer l'acte de la génération et l'habitude des nudités sont deux causes qui ont puissamment influé sur les mœurs des nations. Lorsque ces causes ont agi ensemble dans une même région de la terre, leur influence a été plus marquée, et a produit des institutions civiles et religieuses qui portaient tous les caractères de leur double origine.

Lorsque, dans d'autres pays, une de ces deux causes agissait isolément, son influence, moins puissante, produisait des institutions moins fortement caractérisées.

Enfin, chez les peuples où ces deux causes n'ont point du tout existé, il en résultait des opinions, des habitudes, des institutions abso-

lument contraires à celles des peuples qui vivaient sous leur influence.

De là cette diversité étrange de mœurs et de coutumes, ces contrastes choquans, ces différences totales qui existent entre les opinions et les institutions des nations qui peuplent ou qui peuplaient la terre. On serait, au premier abord, porté à croire que la nature de l'homme du midi n'est pas la même que celle de l'homme du nord, ou à douter de la véracité des écrivains qui ont offert des tableaux si différens de leurs mœurs respectives.

Il est vrai que le temps, les communications de peuple à peuple, les migrations lointaines, le commerce, les révolutions politiques et religieuses ont, dans plusieurs contrées, effacé, en tout ou en partie, les caractères que les causes dont j'ai parlé y avaient imprimés, ont adouci ces nuances tranchantes qui distinguaient leurs habitans; mais ces événemens n'ont pas agi par-tout; et, dans les lieux où leur action s'est fait sentir, elle n'a pas toujours été assez puissante pour faire disparaître entièrement le caractère antique. L'histoire, d'ailleurs, ainsi que l'attachement des peuples à leurs vieilles habitudes, a préservé les monumens caractéristiques des sociétés primitives d'une ruine complète. Des traits fortement prononcés exis-

tent encore, et suffisent pour indiquer les causes qui les ont tracés.

Ces causes matrices, où l'esprit des nations est venu, pour ainsi dire, comme une matière fusible, se couler, recevoir des formes et se durcir, ont agi ensemble et avec force dans certaines régions. De vastes déserts, des terrains incultes et inondés, peuplés d'animaux destructeurs et féroces, appelaient le génie, le courage et les travaux des hommes. La population y était d'autant plus désirable qu'elle assurait la puissance et la richesse. Aussi les lois, les préceptes, les institutions civiles et religieuses des temps anciens, que la tradition nous a conservés, tendent vers ce but unique : tous favorisent et provoquent même l'accroissement de la population.

La circoncision, un des rites les plus anciens que les Égyptiens et les Éthiopiens pratiquaient avant les Hébreux, n'avait évidemment pour but que de rendre plus commode, que de favoriser l'acte de la reproduction de l'homme, et de faire disparaître jusqu'à ses plus faibles obstacles.

Le premier précepte que Dieu, dans la Genèse, adresse aux hommes après le déluge, est celui-ci : *Croissez et multipliez, remplissez la terre.* Ce précepte est répété dans le même dis-

cours, et cette répétition en fait sentir l'importance (1). Aussi chez les Hébreux le concubinage n'était point un crime: il était habituel; et le mariage ne l'excluait point.

Sara, femme d'*Abraham*, fournit elle-même à son mari une concubine: elle lui livre sa servante *Agar*, dont le patriarche eut des enfans (2).

Nachor, frère d'Abraham, eut aussi plusieurs enfans d'une concubine appelée *Roma* (3).

Loth, pour assouvir les désirs impétueux des habitans de Sodôme, leur offre ses deux filles encore vierges (4).

Ces deux mêmes filles enivrent bientôt après leur père, se livrent à ses caresses, et en ont des enfans (5).

Jacob épouse en même temps les deux sœurs, *Rachel* et *Lia*, et, lorsque l'une et l'autre sont devenues stériles, elles se font remplacer par leurs servantes. *Rachel* fournit à son mari sa servante *Bala*; et *Lia*, sa servante *Zelpha* (6).

(1) *Genèse*, chap. 9, vers 1 et 7.

(2) *Idem*, chap. 16, vers. 1 et suiv.

(3) *Idem*, chap. 22, vers. 24.

(4) *Idem*, chap. 19, vers. 8 et suiv.

(5) *Idem*, chap. 19, vers. 31 et suiv.

(6) *Genèse*, chap. 29, vers. 28 et 29; chap. 30, vers. 1 et 9.

Bala, qui *dormait* avec Jacob, *dormit* aussi ave *Ruben*, fils de ce patriarche (1).

Thamar épouse successivement les deux frères, *Her* et *Onan*, fils de *Juda*. N'en ayant point d'enfant, et craignant d'être accusée de stérilité, elle va, déguisée en prostituée, se placer sur un chemin où devait passer son beau-père. Celui-ci la méconnaît, marchande ses faveurs, y met un prix, les obtient, et en a deux enfans (2).

Ces fornications, ces adultères, ces incestes, et plusieurs autres qu'il est inutile de rapporter, ne sont point présentés, dans les livres de la Bible, comme des crimes, mais comme des actions ordinaires. Ceux qui en sont les auteurs n'y reçoivent aucun reproche, n'éprouvent ni blâme, ni punition.

Si la Bible se plaint de Salomon, qu'elle dit avoir *surpassé en sagesse tous les rois de la terre* (3), ce n'est point parce qu'ayant épousé la fille du Pharaon d'Égypte, et ayant eu un commerce passager avec la reine de Saba, il vivait en outre avec sept cents femmes qualifiées de *reines*, et trois cents qualifiées de *con-*

(1) *Genèse*, chap. 35, vers. 22.

(2) *Idem*, chap. 38, vers. 8, 13 et suiv.

(3) *Les Rois*, liv. 3, chap. 10, vers. 25.

cubines; mais parce que ce nombreux sérail, destiné aux amours et aux plaisirs de ce roi *sage*, était composé de femmes étrangères, de Moabites, d'Ammonites, d'Iduméennes, de Sidoniennes et de femmes du pays des Héthéens: nations chez lesquelles la loi de Moïse défend aux Hébreux de prendre des épouses, et qui professaient une religion différente de la leur. Salomon fut perverti par elles : il érigea des autels, des temples et des idoles en l'honneur des divinités adorées par ces étrangères (1). Ainsi ce n'est point la quantité exorbitante de femmes qui composaient le sérail de Salomon, que la Bible réprouve dans ce roi, mais leur qualité d'étrangères et d'idolâtres.

Lorsqu'il s'agit au contraire, dans la Bible, de ces actes infâmes, de ces plaisirs stériles et nuisibles à la population, alors l'opinion se prononce fortement contr'eux. L'action d'*Onan* excite l'indignation; et les mœurs corrompues des habitans de Sodôme et de Gomore attirent sur leurs villes une punition exemplaire et terrible.

Enfin la virginité, pour les filles nubiles, était chez les Hébreux, comme elle l'est encore chez les Indiens, une espèce d'opprobre.

(1) *Les Rois*, chap. 11, vers. 1, 2, 3, et suiv.

Jephté, avant de se laisser religieusement égorger par son père, lui dit : Permettez-moi d'aller pleurer pendant deux mois ma virginité dans les montagnes. Elle alla avec ses compagnes pleurer de ce qu'elle mourrait vierge (1).

Les jeunes Indiennes, suivant Mindès-Pinto, croient ne pouvoir point être reçues en Paradis avec leur virginité.

« Les Indiens, dit Sonnerat, sont tellement » persuadés que les dieux ne leur ont accordé » l'existence que pour se reproduire qu'ils re- » gardent la stérilité comme une malédic- » tion (2). »

Si nous portons nos regards sur les institutions et les usages de quelques autres nations de l'Orient, nous y verrons, sous des formes différentes, un motif pareil : celui d'honorer l'acte de la génération, et de favoriser la population.

Le culte de Vénus, si répandu en Orient, et qui s'introduisit ensuite en Grèce et en Italie, avait pour objet d'honorer la faculté fécondante de la nature. Son origine était plus ancienne et différente de celle de Priape; mais le culte de

(1) *Les Juges*, chap 11, vers. 37 et 53.

(2) *Voyage aux Indes et à la Chine*, t. 1, p. 123, deuxième édition.

l'un et de l'autre avait un même but : celui d'accroître la population.

Dans les cérémonies du culte de Vénus, l'acte de la génération était sanctifié. La jeunesse des deux sexes venait solennellement offrir ses prémices à cette déesse : ainsi qu'ailleurs on y offrait à d'autres divinités les prémices des fleurs, des fruits, et les nouveaux-nés des animaux domestiques (1).

La politique fonda cette cérémonie; la superstition la consacra; et l'attachement des peuples pour les vieilles habitudes, et sur-tout pour celles qui tiennent à la religion, la maintint jusque dans un temps où la civilisation avancée, les mœurs altérées, commençaient à la rendre humiliante pour les personnes qui étaient forcées de s'y soumettre.

« Le culte qu'on rend à cette divinité, dit » Montesquieu, est plutôt une profanation » qu'une religion. Elle a des temples où toutes » les filles de la ville se prostituent en son hon- » neur, et se font une dot des profits de la dé- » votion. Elle en a où chaque femme mariée » va, une fois en sa vie, se donner à celui qui

(1) *Voyez*, sur l'origine de ce culte et de la divinité *Vénus*, l'ouvrage intitulé : *Des Cultes qui ont précédé et amené l'idolatrie*, chap. 21.

» la choisit, et jète dans le sanctuaire l'argent
» qu'elle a reçu. Il y en a d'autres où les cour-
» tisanes de tous les pays, plus honorées que
» les matrones, vont porter leurs offrandes. Il
» y en a enfin où les hommes se font eunuques
» et s'habillent en femmes, pour servir dans le
» sanctuaire, consacrant à la déesse et le sexe
» qu'ils n'ont plus, et celui qu'ils ne peuvent
» pas avoir (1). »

Ce n'est point ici une fiction poétique : c'est la vérité que l'illustre auteur que je viens de citer a puisée dans l'histoire de diverses nations.

Plusieurs écrivains de l'antiquité témoignent que ces cérémonies dévotes et voluptueuses étaient pratiquées dans divers pays de l'Orient, et notamment à Babylone. Le prophète Jérémie, dans sa lettre adressée aux juifs destinés à être conduits captifs dans cette ville, leur apprend l'existence de cet usage (2). Le géographe Strabon en fait aussi mention (3); mais Hérodote est celui qui le décrit avec plus de détail.

« Les Babyloniens, dit-il, ont une loi bien
» honteuse : toute femme, née dans le pays,

(1) *Temple de Gnide*, chant premier.
(2) *Baruc.*, chap. 6, vers. 42 et 43.
(3) *Strab.*, lib. 16.

» est obligée, une fois dans sa vie, de se rendre
» au temple de Vénus, pour s'y livrer à un
» étranger. Plusieurs d'entr'elles, dédaignant
» de se voir confondues avec les autres, à
» cause de l'orgueil que leur inspirent leurs
» richesses, se font porter devant le temple
» dans des chars couverts. Là, elles se tien-
» nent assises, ayant derrière elles un grand
» nombre de domestiques qui les ont accom-
» pagnées; mais la plupart des autres s'as-
» sèyent dans la pièce de terre dépendante du
» temple de Vénus, avec une couronne de fi-
» celle autour de la tête. Les unes arrivent,
» les autres se retirent. On voit en tout temps
» des allées séparées par des cordages tendus.
» Les étrangers se promènent dans ces allées,
» et choisissent les femmes qui leur plaisent le
» plus. Quand une femme a pris place en ce
» lieu, elle ne peut retourner chez elle que
» quelque étranger ne lui ait jeté de l'argent
» sur les genoux, et n'ait eu commerce avec
» elle hors du lieu sacré. Il faut que l'étranger,
» en lui jetant de l'argent, lui dise : *J'invoque*
» *la déesse Mylitta.* Or les Assyriens donnent à
» Vénus le nom de *Mylitta.* Quelque modique
» que soit la somme, il n'éprouvera point de
» refus : la loi le défend ; car cet argent devient
» sacré. Elle suit le premier qui lui jète de

» l'argent; et il ne lui est permis de repous-
»ser personne. Enfin, quand elle s'est ac-
» quittée de ce qu'elle devait à la déesse, en
» s'abandonnant à un étranger, elle retourne
» chez elle. Après cela, quelque somme qu'on
» lui donne, il n'est pas possible de la séduire.
» Celles qui ont en partage une taille élégante
» et de la beauté ne font pas un long séjour
» dans le temple; mais les laides y restent
» davantage, parce qu'elles ne peuvent satis-
» faire à la loi. Il y en a même qui y demeu-
» rent trois ou quatre ans (1).

Le même historien ajoute : « Une coutume
» à peu près semblable s'observe en quelques
» endroits de l'île de Chypre. »

Cette pratique était en effet en vigueur à *Paphos*, ville de cette île. Justin rapporte ainsi les causes de la fondation de Carthage : « *Élissa*,
» fuyant Tyr où son frère *Pygmalion* avait
» assassiné son mari *Acerbus*, pour s'emparer
» de ses trésors, aborda avec plusieurs Tyriens,
» compagnons de sa fuite, sur la côte de l'île
» de Chypre. Elle y débarquait au moment où
» les Cypriennes célébraient la fête de Vénus.
» Les jeunes filles de Paphos se présentaient
» aux étrangers, et leur offraient la jouissance

(1) Hérodote, *Clio*, chap. 199.

» de leurs charmes, dont le prix était destiné à
» former leur dot. »

Elissa fit choix de quatre-vingt de ces galantes Cypriennes, les embarqua sur sa flotte, les unit aux jeunes Tyriens qui l'accompagnaient, afin de peupler la ville qu'elle se proposait de bâtir. Elle arriva en Afrique, et y fonda Carthage (1).

Les Tyriens et les Cypriennes transportèrent les mœurs et la religion de leurs pays dans cette nouvelle contrée. L'usage qui obligeait les jeunes filles à venir gagner leur dot au bord de la mer y fut mis en vigueur. A quelque distance de la nouvelle ville, était un lieu consacré à Vénus, appelé *Sicca veneria*. Un pareil lieu, consacré à la même divinité, et destiné au même culte, existait, chez les Phéniciens, sous le nom de *Succoth-Benoth* ou *Siccoth Venoth*. Ces mots signifient *tentes des filles*. On croit, avec beaucoup de raison, que le nom *Vénus* en est dérivé (2). Valère Maxime nous

(1) *Justin*, lib. 18.

(2) *Selden de Dîs Syris*, *Syntagm.* 2, cap. 7, p. 234; —*Addimenta Beyeri*, p. 310; —*Elias*, *Schedius*, *de Dîs Germanis*, cap. 9, p. 123; — treizième Mémoire sur les Phéniciens, par l'abbé *Mignot*, membre de l'Acad. des Inscriptions, tom. 38, p. 59.

apprend que, dans ce lieu, se rendaient les jeunes Carthaginoises; et que, sous les auspices de la déesse, elles se livraient religieusement à la brutalité des étrangers, et acquéraient, au prix de leur virginité, une somme qui servait à les marier (1).

Cet usage religieux et galant était établi dans toute la Phénicie. La déesse, qui présidait à la génération s'y nommait *Astarté*, et le lieu qui lui était consacré, *Succoth-Benoth*. A *Biblos*, les jeunes filles avaient l'alternative de se prostituer pendant un jour entier aux étrangers, ou de sacrifier leurs cheveux à la déesse (2). Si l'on en juge d'après les vives déclamations faites par différens écrivains contre le culte de la Vénus de Biblos et contre ses indécences, on se convaincra que les filles de cette ville préféraient conserver leur chevelure.

En ce dernier cas, le prix de la prostitution ne servait point à leur dot; mais il était destiné à subvenir aux frais du culte. C'est saint Augustin qui nous instruit de cette particularité, en nous disant que de son temps les prostitutions re-

(1) *Valer.-Maxim.*, lib. 2, cap. 6, sect. 15, p. 235.

(2) *Traité de la Déesse de Syrie*, dans les œuvres de Lucien.

ligieuses étaient en usage dans toute la Phénicie (1).

Elles y existèrent même long-temps après, jusque sous le règne de Constantin. Suivant Eusèbe et Théodoret, le temple d'*Héliopolis*, en Phénicie, celui des *Aphaques*, situé sur le mont Liban, entre Héliopolis et Biblos, étaient dédiés à des divinités qui exigeaient de pareils sacrifices. Ces deux écrivains nous apprennent que cet empereur fit détruire ces temples, et abolit le culte indécent qu'on y célébrait (2).

(1) Saint Augustin, *Civit. Dei*, lib. 4, cap. 10.

(2) Eusèbe, *Vita Constantini*, lib. 3, cap. 53 et 56; Théodoret, *Hist. ecclésiast.*, lib. 1, cap. 8.

Le temple des *Aphaques* était très-ancien. L'auteur du *Traité de la Déesse de Syrie* en parle comme d'une antiquité vénérable. Eusèbe en fait un tableau hideux. C'était, suivant lui, de vieilles masures, entourées d'arbustes et broussailles épaisses, où aucun chemin, aucun sentier, n'aboutissait. Les ministres du temple y tenaient école de débauche. Des hommes efféminés, impudens, pour apaiser le démon qui y présidait, se livraient entr'eux aux excès du plus honteux libertinage. En outre, des hommes et des femmes mariés s'y réunissaient, se confondaient ensemble, et assouvissaient la violence de leurs désirs.

Il raconte des choses semblables du temple d'Héliopolis, et dit que les habitans y prostituaient leurs filles aux étrangers qui passaient dans leur pays.

Les Hébreux, voisins des Phéniciens, ne purent résister à l'attrait de l'exemple que ces derniers leur offraient. Moïse avait prévu le danger, en défendant positivement à son peuple ces pratiques impures et religieuses. Ses paroles annoncent même que les Phéniciens ou les Chananéens avaient, de son temps, corrompu l'esprit de l'institution primitive, et s'étaient laissés aller à des désordres plus révoltans encore : « il n'y aura point, dit-il, de femmes » prostituées parmi les filles d'Israël, ni de » fornicateurs parmi les garçons d'Israël; vous » n'offrirez point dans la maison du Seigneur, » votre Dieu, la récompense de la prostituée, » ni le prix du chien (1). »

On voit, dans ce passage, les pratiques du culte d'*Astarté* ou de *Mylitta* bien désignées, la prostitution des jeunes gens des deux sexes, et le prix de cette prostitution offert à la divinité. L'auteur du *Deutéronome* emploie dans le texte hébreu, au lieu des mots grossiers de *meretrix* et de *scortator*, qui se trouvent dans la Vulgate, des expressions qui répondent à celles de *consacrées*, *consacrés* ou *efféminés* : qualifications servant à caractériser les garçons

(1) *Deutéronome*, chap. 23, vers. 17 et 18.

et les filles qui prétendaient honorer la divinité par de tels actes d'impureté (1).

Malgré ces défenses, les Israélites forniquèrent avec les *consacrées* et même avec les *efféminés;* et ils forniquèrent avec tant d'éclat qu'*Aza*, roi de Juda, chassa ces *efféminés* du pays de sa domination. Son fils, *Josaphat*, qui lui succéda, fit plus encore: il en extermina un grand nombre. Les effets de ces exemples terribles ne furent pas de longue durée. Les prostitutions religieuses reprirent faveur parmi les Israélites; et ils les exercèrent jusque dans le lieu consacré au Seigneur.

« Josias, dit l'auteur du quatrième livre *des* » *Rois*, abattit les cabanes des efféminés ou » consacrés, qui étaient dans la maison du » Seigneur, pour lesquels des femmes travail- » laient à faire des tentes en l'honneur d'*As-* » *sera* ou d'*Astarté* (2). »

La déesse de la génération était, chez les Arméniens, nommée *Diane Anaïtis*. Strabon nous apprend que ces peuples lui rendaient un culte particulier: ils lui consacraient les prémices de leurs esclaves, de leurs filles, même des

(1) *Mém. de l'Académie des Inscriptions*, tom. 38, p. 59 et 60.

(2) *Les Rois*, liv. 4, chap. 23, vers. 7.

filles les plus qualifiées. Ces filles se prostituaient dans le temple de la déesse : alors seulement elles étaient dignes du mariage ; et les hommes s'honoraient de les épouser (1).

« C'était une pratique commune chez les » Lydiens que les nouvelles mariées se pros- » tituassent avant d'habiter avec leurs maris; » mais, le mariage une fois consommé, elles » devaient à leurs époux une fidélité inviolable : » il n'y avait point de grâce pour celles qui » s'en seraient écartées (2). »

« Toutes les filles, dans le pays lydien, dit » Hérodote, se livrent à la prostitution : elles » y gagnent leur dot, et continuent ce com- » merce jusqu'à ce qu'elles se marient (3). »

Pomponius-Méla dit la même chose de celles des Augiles, peuple d'Afrique. Elles reçoivent tous les hommes qui s'offrent avec un présent ; et, plus le nombre de ceux qui sacrifient à leurs charmes est grand, plus elles en sont honorées.

Les Nasamons, peuples de la Lybie, observaient le même usage : « Lorsqu'un d'eux, dit » Hérodote, se marie, la mariée accorde ses

(1) Strabon, lib. 2.

(2) Élien, *Histoires diverses*, liv. 4, chap. 1.

(3) Hérodote, *Clio*, chap. 93.

» faveurs, la première nuit de ses noces, à tous
» les convives; et chacun lui fait un présent,
» qu'il a apporté de sa maison (1). »

La prostitution était en honneur à Naucratis en Egypte : les filles de cette ville passaient pour les plus belles courtisanes de ce pays; et quelques-unes se sont rendues célèbres, telles que *Rhodope* et *Archidice* (2).

Ces prostitutions de filles avant leur mariage semblent, au premier abord, étrangères au culte; mais, lorsqu'on les rapproche de l'usage des prostitutions religieuses, on y remarque de grands rapports; et il est évident qu'elles en dérivent. Il en est de même des courtisanes de l'antiquité. On croirait que le libertinage et les profits qui en peuvent résulter étaient les seuls motifs de leur profession; mais l'on doit savoir que ces courtisanes, si nombreuses et si célèbres dans la Grèce, officiaient dans le temple

(1) Hérodote, *Melpomène*, chap. 172.

(2) Hérodote, *Euterpe*, chap. 135.

On peut joindre ici l'exemple qu'offrent les *Gindanes*, peuple de la Lybie, voisin des *Maces*. Leurs femmes portent, chacune, autour de la cheville du pied, autant de bandes de peaux qu'elles ont vu d'hommes : celle qui en a davantage est la plus estimée, comme ayant été aimée d'un plus grand nombre d'hommes. (Hérodote, *Melpomène*, chap. 176).

de Vénus, et qu'elles y étaient les uniques prêtresses de cette divinité. D'ailleurs, il est certain que les mêmes prostitutions religieuses qui avaient lieu à Babylone, dans toute la Phénicie, et dans d'autres parties de l'Orient, étaient, dans le principe, en vigueur à Paphos, dans l'île de Chypre, à Samos, à Corinthe, à Amathonte et à Hermioné, où l'on voyait plusieurs temples de Vénus.

Entre les différens honneurs que les habitans rendaient à cette divinité, dit Pausanias, on remarque une coutume qui oblige les filles qui se marient, et les veuves qui veulent contracter un nouveau lien, à venir sacrifier à Vénus avant leurs noces (1).

La même cérémonie se pratiquait dans tous les lieux où cette déesse recevait un culte particulier; mais bientôt les progrès de la civilisation firent sentir, dans plusieurs villes, l'inconvenance de ce culte. Des lois sages y portèrent la réforme : les filles et les femmes des citoyens furent affranchies de cette servitude indécente; et les prostitutions exigées par Vénus devinrent les fonctions des courtisanes en titre, qui, par devoir, se sacrifiaient à la divinité, et, par goût ou par avarice, prodiguaient leurs

(1) Pausanias, *Corinthe*, chap. 34.

faveurs ou les vendaient en public. On attribue à un certain Dexicréonte l'honneur d'avoir, à Samos, aboli les prostitutions religieuses.

Les courtisanes prêtresses de Vénus étaient nombreuses dans les principales villes de la Grèce : on en comptait plus de mille à Corinthe.

Le culte de Vénus se maintint long-temps en Grèce dans son indécence primitive. Outre l'habitude, qui, chez le vulgaire, est un des plus forts soutiens des institutions antiques, le peuple avait un autre motif pour consulter ce culte : il était persuadé que ceux qui le méprisaient attiraient sur eux la haine et la vengeance de la divinité. Les jeunes filles redoutaient les fureurs de Vénus; et la peur les rendait dévotes.

Les prêtres racontaient la fable des Propætides, qui, rejetant le culte de cette déesse, en furent cruellement punies : elles sentirent dans leurs veines le feu de l'impudicité, et furent, dit Ovide, les premières femmes qui se prostituèrent à tout venant. *Élège* et *Celène*, filles de *Prætus*, furent punies pour la même faute. « On les vit, dit Élien, parcourir toutes nues, » comme des insensées, une partie du Pélo-

» ponèse et quelques autres contrées de la
» Grèce (1). »

Les Romains honorèrent plusieurs divinités génératrices. Vénus avait quatre temples à Rome, et y fut honorée, sous différens surnoms, par différentes fêtes, célébrées au mois d'avril. *Flore* paraît être une des plus anciennes divinités génératrices que les Romains aient adorées ; la Vénus est bien plus moderne.

Les 1er, 22 et 28 avril étaient consacrés à honorer, sous différens noms, la mère de la génération des êtres. Les cérémonies de ces fêtes rappellent les prostitutions des religieuses des Orientaux. L'hymne intitulé *Pervigilium Veneris*, ou la Veillée de Vénus, offre des

(1) Élien, *Histoires diverses*, liv. 3, chap. 42.

Lorsque les anciens eurent oublié le motif des institutions primitives, les cultes ne se soutinrent que par la crainte de la colère des dieux : aussi a-t-on dit :

Primus in orbe deos fecit timor, ardua cœlo
Fulmina quum caderent.

Dans l'*Hypolite* d'Euripide, Phèdre est représentée comme une malheureuse victime de la colère de Vénus : l'amour désordonné qui la tourmente est l'ouvrage de cette divinité persécutrice. Racine est entré dans le sens du tragique grec, en faisant dire à sa Phèdre :

C'est Vénus toute entière à sa proie attachée.

traits de conformité. On y voit que les Romains, à l'exemple des Phéniciens et des Grecs, dressaient des tentes ou des cabanes de feuillages consacrées aux mystères de l'amour.

L'obscurité naissante de la fin du jour, l'ombre des arbres, l'abri de ces tentes formées de branches de myrtes, symbole des amours fortunés, enhardissaient les désirs, et dérobaient quelques alarmes à la pudeur.

« Demain, lit-on dans cette pièce, la mère » des Amours, sous des cabanes verdoyantes » de myrte, dressées à l'ombre des arbres, » dictera ses lois à la jeunesse. »

Diane est trop chaste, suivant le poète, pour être invitée à cette fête. « Si vos regards pudi- » ques pouvaient se fixer sur ces jeux, dit-il à » cette déesse, vous verriez, pendant trois » nuits, des chœurs de jeunes filles et de jeu- » nes garçons, couronnés de fleurs, errer dans » vos bocages, ou se reposer délicieusement » sous les cabanes de myrte (1). »

(1) Les courtisannes publiques étaient à Rome, comme en Grèce, les prêtresses de Vénus; Ovide l'atteste dans ses *Fastes*, à l'occasion des fêtes vinales et floréales consacrées à cette déesse. « Jeunes filles, dévouées aux plaisirs » publics, célébrez la divinité de Vénus, honorez-la » d'un culte assidu : cette déesse procure des richesses

Les pères de l'église, et notamment saint Augustin dans sa *Cité de Dieu*, se sont fortement récriés contre les indécences de ces fêtes; mais ils n'ont pu réussir à les faire abolir entièrement.

Dans les pays où les prostitutions religieuses n'étaient pas connues, il se pratiquait des cérémonies qui leur ressemblaient. Dans le temple de Bélus, à Babylone, chaque nuit, une femme choisie était conduite par un prêtre, et couchée sur un lit magnifique situé dans le sanctuaire.

Voici comment s'explique Hérodote en parlant de ce temple : « Personne n'y passe la » nuit, à moins que ce ne soit une femme du » pays dont *le dieu* a fait choix, comme le » disent les Chaldéens, qui sont les prêtres de » ce dieu. »

« Ces mêmes prêtres ajoutent que *le dieu* » vient lui-même dans la chapelle, et qu'il se » repose sur le lit : cela ne me paraît pas croya-

» à celles qui font profession de se livrer aux caresses » du vulgaire. Demandez-lui, l'encens à la main, la » beauté, la faveur du peuple, l'art des gestes agaçans, » des paroles séduisantes, etc. » (*Fastes*, liv. 3.) Dans le même livre des *Fastes*, Ovide dit de la fête des floréales : « Mais pourquoi la troupe des courtisanes cé » lèbre-t-elle ces jeux ? »

» ble. La même chose, dit encore Hérodote,
» arrive à Thèbes en Égypte, s'il faut en croire
» les Égyptiens ; car il y couche une femme
» dans le temple de Jupiter thébéen; et l'on
» dit que ces femmes n'ont commerce avec
» aucun homme. La même chose s'observe
» aussi à Patarès en Lycie, lorsque le dieu
» honore cette ville de sa présence, alors on
» enferme la grande prêtresse la nuit dans
» le temple (1). »

A Jagrenat, ville de l'Inde, les prêtres de Wischnou, pendant les huit jours que dure la fête de ce dieu, conduisent encore dans le vaste temple qui lui est consacré une vierge, qui y passe la nuit pour épouser le dieu, et le consulter sur la stérilité ou l'abondance de la récolte prochaine (2). C'était à Babylone, à Thèbes et à Patarès, comme c'est aujourd'hui à Jagrenat, non le dieu, mais les prêtres, qui, à la faveur des ténèbres de la nuit, épousaient la jeune mortelle.

Ce qui est remarquable, c'est qu'on adore encore à Jagrenat, comme on adorait à Baby-

(1) Hérodote, *Clio*, chap. 182.

(2) *Voyage dans le Mogol et l'Indoustan*, par Bernier. — *Essais historiques sur l'Inde*, par Delaflotte, pag. 218.

lone, une divinité qui préside à la génération, et que les jeunes filles de Jagrenat, avant de se marier, viennent faire une offrande à leur Vénus, comme celles de Babylone en faisaient à la leur. Un autre trait de ressemblance existe dans la forme de ces divinités, mères de la génération : elles étaient représentées en Assyrie, en Phénicie, à Paphos, comme elles le sont dans l'Inde, à Jagrenat, à Benarès, à Kesscrech et ailleurs, sous la forme d'une borne, d'une pierre pyramidale (1).

On connaît les dissolutions des mystères célébrés chez les Grecs d'Alexandrie en l'honneur d'Isis, de ceux d'Athènes, célébrés par la secte des *Baptes* en l'honneur de *Cotytto* ou de *Vénus la Populaire* : on peut y joindre les mystères de Flore, de Bacchus, de la bonne déesse chez les Romains.

Ne fuyez point, dit Ovide, en s'adressant à des hommes, *ne fuyez point le temple de Memphis où l'on adore la génisse du Nil : là, on fait tout ce que Jupiter y fit autrefois* (2). Et ailleurs, le même poète dit au gardien de sa

(1) Voyez le *Voyage* de Bernier *en Orient*, et surtout celui d'Henri Grosse, ainsi que la note de Langlès sur le *Voyage Norden*, p. 319.

(2) *Multas illa facit, quod fuit ipsa jovi.*

maîtresse : *Ne t'informe point de ce qui se passe dans le temple de l'Egyptienne Isis.*

Juvénal confirme l'usage des prostitutions dans le temple d'Isis ; et, à cette occasion, il donne à cette divinité égyptienne une épithète fort injurieuse (1).

Dans sa Satire IXe, le même poète revient encore sur les prostitutions pratiquées dans le temple d'Isis ; il nous apprend même que Vénus y était souvent remplacée par Ganimède (2).

Ces prostitutions dans les temples étaient si universelles qu'Hérodote n'a pas hésité de dire : « Presque tous les autres peuples, si l'on » excepte les Egyptiens et les Grecs, ont » commerce avec les femmes dans les lieux » sacrés (3). »

Ces exceptions paraissent même un effet de la complaisance de l'auteur; et ce qu'il dit ailleurs sur le même sujet prouve qu'elles ne sont guère admissibles, comme on l'a déjà vu, et comme on va le voir.

Juvénal ne fait point de telles exceptions, et s'exprime plus nettement qu'Hérodote sur cette

(1) *Aut apud Isiacæ potiùs sacraria lenæ.*
Satyr. 6, vers. 489.

(2) Satyr. 9, vers. 22.

(3) Hérodote, *Euterpe*, chap. 64.

coutume, où, après avoir parlé de plusieurs lieux consacrés à ce libertinage religieux, il ajoute : *Quel est le temple où les femmes ne se soient point prostituées* (1)?

Les Dionysiaques des Grecs étaient fort indécentes; mais il paraît que les Bacchanales des Romains les surpassaient encore. La civilisation ajoute ses vices aux institutions vicieuses déjà consacrées. Tite-Live nous a laissé un tableau révoltant des désordres qui se pratiquaient dans ces assemblées nocturnes et religieuses.

Les mystères de Bacchus étaient célébrés à Rome dans le temple de ce dieu, et dans le bois sacré appelé *Simila,* situé près du Tibre. D'abord, les femmes seules y étaient admises; et la lumière du jour en éclairait toutes les cérémonies. Des dames respectables et mariées étaient tour-à-tour revêtues de la dignité de prêtresses. Aucun bruit scandaleux ne s'était élevé contre ces assemblées mystérieuses, lorsqu'une femme de la Campanie, nommée *Paccula Minia,* obtint le sacerdoce des mystères de Bacchus. Elle en changea entièrement l'institution, en initiant ses deux fils. Cet exemple fut suivi : des

(1) ..... *Nam quo non prostat femina templo ?*
Satir. 9, vers. 24.

hommes furent introduits, et les désordres avec eux. Par ordre de la même prêtresse, les mystères ne furent plus célébrés que la nuit. Avant elle, ils n'avaient lieu que trois jours par année; elle les fit célébrer chaque mois, et pendant cinq jours. Les jeunes garçons qu'on y admettait n'avaient jamais plus de vingt ans. Dans un âge plus avancé, ils auraient eu moins d'emportement pour les plaisirs, une imagination moins inflammable, un esprit moins crédule et moins propre à recevoir les impressions qu'on voulait leur donner.

Introduit par des prêtres dans des lieux souterrains, le jeune initié se trouvait livré à leur brutalité. Des hurlemens affreux, et le son de plusieurs instrumens, comme cymbales et tambours, servaient à étouffer les cris que la violence qu'il éprouvait pouvait lui arracher.

Les excès de la table, où le vin coulait en abondance, excitaient à d'autres excès que la nuit favorisait par ses ténèbres. Tout âge, tout sexe, étaient confondus. Chacun satisfaisait le goût auquel il était enclin; toute pudeur était bannie; tous les genres de luxure, même ceux que la nature réprouve, souillaient le temple de la divinité (1).

(1) *Plura virorum inter sese quàm fœminarum esse stupra.*

Si quelques jeunes initiés témoignaient de la honte pour tant d'horreur, opposaient de la résistance aux poursuites de ces prêtres libertins, ou même s'ils s'acquittaient avec négligence de ce qu'on exigeait d'eux, ils étaient sacrifiés; et, dans la crainte de leurs indiscrétions, on leur ôtait la vie. On les attachait fortement à certaines machines, avec lesquelles ils étaient subitement enlevés et plongés ensuite dans une caverne profonde. Les prêtres justifiaient en public leur disparition, en disant que le dieu irrité était l'auteur de cet enlèvement.

Les danses, les courses, les cris des hommes et des femmes qu'on disait agités d'une fureur divine, et qui ne l'étaient que par les fumées du vin, formaient un épisode principal de ces cérémonies, et faisaient diversion à d'autres désordres. On voyait des femmes, les cheveux épars, tenant en main des torches allumées, aller les plonger dans les eaux du Tibre sans les éteindre. Ce prétendu miracle s'opérait, dit Tite-Live, parce que la matière inflammable de ces torches était composée de soufre et de chaux.

Des crimes d'un autre genre s'ourdissaient dans ces assemblées nocturnes. On y préparait des poisons; on y disposait des délations et de

faux témoignages; on fabriquait des testamens; on projetait des assassinats.

On y trouvait des initiés de toutes les classes, et même des Romains et des Romaines du premier rang: leur nombre était immense. Ce n'était plus une société, c'était un peuple entier qui partageait ces désordres abominables, et conjurait même contre l'état. C'est sous ce dernier rapport que le consul *Posthumius* fit envisager cette aggrégation, lorsqu'il la dénonça au sénat de Rome; et cette seule considération peut-être détermina ce sénat superstitieux à porter atteinte à la religion, en abolissant ces assemblées abominables: elles furent dissoutes l'an de Rome 564 (1).

Si les Romains abolirent pour quelque temps les Bacchanales, ils laissèrent subsister le culte de la *bonne Déesse*. Les hommes, à la vérité, mais non les excès, étaient bannis de ces mystères.

« Elles nous sont connues, les secrètes pra-
» tiques du culte de la *bonne Déesse*, dit Juvé-
» nal. Etourdies par le bruit des trompettes,

(1) *Tite-Live*, quatrième décade, liv. 9, ou de l'édition de *Drakenborchius*, liv. 39, chap. 8, 9, 10 et 11.

» enivrées de vin, ces Ménades luxurieuses
» courent échevelées, et appellent, par des
» hurlemens, *Priape* à leur secours. Qui pourra
» exprimer l'ardeur libidineuse qui les dévore?
» qui pourra peindre leurs danses lascives,
» mêlées de cris, et les torrens de vin vieux
» dont elles sont toutes inondées? Voyez *Lau-*
» *fella*, qui, une couronne de fleurs à la main,
» provoque jusqu'aux servantes des plus viles
» courtisanes, et remporte le prix de la débau-
» che; mais *Médulline* la surpasse dans l'art
» des postures et des mouvemens lascifs. Ce
» sont ici les plus grands excès qui attirent le
» plus de gloire : rien n'est figuré, tout est réel
» dans leurs actions. Les vieillards les plus re-
» froidis par l'âge, Priam et Nestor, s'enflam-
» meraient à la vue de leur lubricité, s'ils pou-
» vaient, sans en être révoltés, en supporter
» le spectacle. Bientôt ces Furies, irritées par
» les progrès de leurs désirs, dont la violence
» leur est insupportable, font retentir leur ca-
» verne de ces cris : *Qu'on fasse entrer des*
» *hommes, il en est temps! Serait-il endormi,*
» *mon amant? qu'on l'éveille.* L'amant ne vient
» pas. *Faites venir des esclaves; s'il ne s'en*
» *trouve point, un porteur d'eau.* Point de por-
» teur d'eau. Elles sont réduites à demander,

« faute d'hommes, l'assistance d'un vil quadrupède (1). »

Les Romains transplantèrent le culte de Vénus dans les Gaules. Le port de *Vendres* ou de Vénus, *portus Veneris*, était consacré à cette déesse; car Vendres était, par contraction, le nom que les Gaulois donnaient à la mère des Amours: on en a la preuve dans le mot *vendre-di*, jour de Vénus. Plusieurs lieux sont encore, en France, nommés *Vendre*, *Ventre*, *Vendœuvre*, etc. : ce qui ferait présumer qu'ils doivent cette dénomination au culte que cette divinité y recevait.

Si l'on en croit une légende en vers de saint Romain, évêque de Rouen, le culte de Vénus existait encore dans cette ville au septième siècle. Dans les murs de Rouen était un château fortifié : là, sous des voûtes ténébreuses, des

(1) ..... *Desunt homines : mora nulla per ipsam*
Quominùs imposito clunem submittat asello.
Juvénal, Satire 6.

Sans doute Juvénal, usant de son privilége de poète, a chargé le tableau ; mais, en rabattant des exagérations que je lui suppose, il nous restera assez de données, si l'on y joint sur-tout ce que Tite-Live nous a conservé des anciennes bacchanales, pour décider que les Romains avaient abusé de ce culte aussi indécemment que l'avaient fait les Grecs et les Orientaux.

sectaires de la déesse se livraient aux excès de la table, et puis à tous ceux de la débauche la plus effrénée. Au centre du château, s'élevait un édifice appelé *temple de Vénus* : une idole de cette déesse y était adorée; et ses prêtresses, à qui notre légendaire peu poli donne le titre dont le vulgaire grossier apostrophe les plus viles courtisanes, y remplissaient scandaleusement leur indécent ministère. Saint Romain détruisit tous ces repaires de prostitution, renversa le temple, brisa l'idole, et mit en fuite les prêtresses et leurs partisans (1).

C'est à ce point de dépravation que dégénéra un culte dont les motifs étaient originairement purs; un culte, à la vérité très-susceptible d'abus, qui ne put s'en préserver, mais dont les premiers fondateurs avaient des intentions louables. Ils le croyaient sans doute nécessaire à la propagation de l'espèce humaine, à sa prospérité; propre à réunir les familles, à resserrer les liens sociaux, à maintenir la paix et l'union entre les nations, à accroître la population, et peut-être à détruire des habitudes vicieuses qui lui sont contraires. Il faudrait avoir vécu dans les lieux et dans les temps où ces

(1) *Vita sancti Romani. Thesaur. anecdot.*, t. 3, col. p. 1656.

institutions ont pris naissance, pour pouvoir sainement les juger (1).

(1) Après tant de témoignages irrécusables, tant de preuves réunies sur l'existence des prostitutions religieuses, on sera sans doute étonné d'apprendre qu'un homme, justement célèbre par sa philosophie, par son génie, par l'éclat et l'universalité de ses talens, que Voltaire, dans son *Dictionnaire philosophique*, au mot *Babel*, ait traité ce que rapportent, à ce sujet, Hérodote et son traducteur Larcher, de fables, de *contes de Mille et une Nuits*. « Ces contes d'Hérodote, dit-il, sont au-» jourd'hui si décriés *par tous les honnêtes gens*, la » raison a fait de si grands progrès, que les vieilles et » les enfans même ne croient plus à ces sottises. »

On aurait ici facilement raison contre Voltaire : à son opinion, dépourvue de preuves, on pourrait opposer le témoignage de l'antiquité tout entière. Une réfutation en règle n'est pas nécessaire : les autorités nombreuses que je viens de citer sont une réponse suffisante : je m'en tiens là. Je vais seulement, pour l'instruction des lecteurs, placer ici des réflexions faites par un homme qui a plus observé les mœurs des différentes nations de l'Orient, et qui a plus voyagé, que Voltaire : « On juge » mal les peuples anciens, quand on prend pour terme » de comparaison nos opinions et nos usages....., » on se donne des entraves gratuites de contradictions, » en leur supposant une sagesse conforme à nos prin-» cipes : nous raisonnons trop d'après nos idées, et non » pas assez d'après les leurs. » (*Voyage en Syrie et en Égypte*, par Volney, tom. 1.)

Ces motifs, qui ont fait naître les institutions dont je viens de parler, ont aussi amené des pratiques, des usages, qui ont des rapports avec elles, qui, comme elles, ont ce caractère que, dans nos mœurs, nous qualifions d'indécence.

L'on peut croire que, si l'acte de la génération était honoré comme religieux, les membres, principaux coopérateurs de cet acte, devaient jouir au moins des mêmes prérogatives: aussi, les organes de la génération, loin d'être un objet de ridicule ou de honte, étaient-ils très-considérés et honorablement qualifiés. Leur exposition aux regards publics ne causait point de scandale, ne blessait ni les mœurs, ni les convenances. Ces objets étaient même religieusement invoqués dans les sermens les plus solennels. Jurer, en y posant la main, était une pratique aussi sainte que de jurer en posant la main sur l'autel : c'était donner la plus forte garantie de l'inviolabilité d'une promesse.

Sésostris, roi d'Égypte, pendant le cours de ses vastes conquêtes, faisait dresser, chez presque tous les peuples qu'il avait soumis, des colonnes portant cette inscription : *Sésostris, roi des rois, seigneur des seigneurs, a conquis ce pays par ses armes.* Chez les peuples belliqueux et braves, ces colonnes offraient l'image

de la virilité ; et, sur celles élevées chez une nation lâche et sans énergie, on voyait au contraire la marque du sexe féminin. Ces représentations n'avaient alors rien d'indécent; et les historiens de l'antiquité, qui nous en parlent, ne leur font point ce reproche (1).

Psammetichus, autre roi d'Égypte, voulant retenir dans leur pays des soldats égyptiens, qui, mécontens, se retiraient en Éthiopie, leur parla de leur patrie, de leurs femmes, de leurs enfans : ces soldats alors relevèrent leur tunique, et, montrant le signe de leur virilité, répondirent qu'avec cela ils ne manqueraient ni de femmes ni d'enfans. Ce fait est cité par Diodore de Sicile, comme une bravade, et non comme une action contraire à la décence (2).

Les mœurs des Hébreux, sur-tout avant la loi de Moïse, ne différaient guère de celles des peuples qui les environnaient : elles étaient

(1) Hérodote, *Euterpe*, chap. 102 ; Diodore de Sicile, liv. 1, sect. 65.

(2) Diodore de Sicile, liv. 1. Ce trait rappelle celui de Catherine Sforce. Ses sujets révoltés, s'étant emparés de ses enfans, et menaçant de les tuer, cette femme, plus courageuse que pudique, se découvrit aux yeux des insurgés, et leur dit : « Voilà de quoi avoir d'autres » enfans. » *Sublatâ veste nudatoque ventre, en, inquit, quo possim liberos iterùm procreare.*

formées des mêmes idées, des mêmes principes. Noé, étant ivre, montra sa nudité : il n'en est point blâmé; mais son fils Cham, qui s'en était moqué, est maudit ainsi que toute sa postérité.

David, en dansant de *toute sa force* devant l'arche, relève trop haut son éphod de lin, laisse voir ce qu'il devait cacher, et fait rire les servantes de Jérusalem. Sa femme Michol lui en fait ensuite des reproches : David, piqué, répond : « Je danserai, je paraîtrai plus vil en-
» core que je n'ai paru, je serai méprisable à
» mes propres yeux et devant les servantes
» dont vous parlez; et même j'en ferai gloi-
» re (1). » David n'est point blâmé pour avoir, pendant une cérémonie publique et religieuse, commis une indécence, et montré sa nudité : c'est au contraire sa femme Michol qui est punie pour lui en avoir fait le reproche : elle fut frappée de stérilité.

Ces deux exemples prouvent le grand respect des Hébreux pour les instrumens de la génération; mais nous avons de ce respect plusieurs autres preuves : ils y portaient la main dans leurs sermens solennels; et alors le serment était réputé inviolable.

(1) *Les Rois ;* liv. 2, chap. 6, vers. 14 et suiv., 20, 21 et 22.

Lorsqu'on fait dire à Abraham, s'adressant a Eliézer : *Mettez la main sur ma cuisse, et promettez-moi que vous ne marierez point mon fils à une Cananéenne*, lorsqu'on fait adresser, par Jacob mourant, ce discours à Joseph : *Touchez ma cuisse, mon fils, et jurez-moi que vous ne m'enterrerez point en Égypte*, on a inexactement traduit le texte hébraïque : ce n'est pas de la *cuisse* qu'il est ici question, disent les plus savans commentateurs; et les Rabins croient qu'un tel attouchement était institué pour honorer la circoncision.

Cet usage s'est conservé dans ce pays jusqu'à nos jours. Les Arabes, suivant plusieurs voyageurs, soit pour saluer, soit pour engager leur promesse dans la forme la plus solennelle, portaient la main en cet endroit : en voici un exemple récent, rapporté dans une lettre de l'adjudant-général *Julien* à un membre de l'institut d'Égypte.

« Lorsque les Mamlouks parurent pour la » première fois à Rahmanyéh, nos avant- » postes arrêtèrent un habitant du pays qui » traversait la plaine. Les volontaires qui le » conduisaient prétendaient l'avoir vu sortir » des rangs ennemis, et le traitèrent assez du- » rement, le regardant comme un espion. Me » trouvant sur son passage, j'ordonnai qu'il

» fût conduit au quartier-général, sans qu'on
» lui fît aucun mal. Ce malheureux, rassuré
» par la manière dont il me vit parler, chercha
» à me prouver qu'il n'était point le partisan
» des Mamlouks.... Il vit bien que je ne pou-
» vais le comprendre : alors il lève sa chemise
» bleue, et prenant son *Phallus* à poignée, il
» reste un moment dans l'attitude théâtrale
» d'un dieu jurant par le Styx. Sa physionomie
» semblait me dire : *Après le serment terrible*
» *que je fais pour vous prouver mon inno-*
» *cence, osez-vous en douter?* Son geste me
» rappela que, du temps d'Abraham, on jurait
» vérité en portant la main aux organes de la
» génération (1). »

Une pratique qui a beaucoup de rapport avec cette manière de jurer a subsisté dans le nord de l'Europe; et c'est une loi qui en atteste l'existence.

Un article des lois que *Hoël-le-Bon* fit au dixième siècle, pour la province de Galles en Angleterre, porte que, si une femme violée veut poursuivre en justice celui qui lui a fait

(1) *Mémoires sur l'Égypte*, publiés pendant les campagnes de *Bonaparte*, partie deuxième, p. 195. — Extrait d'une lettre de l'adjudant-général *Julien* au citoyen Geoffroy, membre de l'Institut d'Égypte, de Rosette, le 20 vendémiaire an 7.

cet outrage, elle doit, en proférant le serment déclaratif du crime et du criminel, poser sa main droite sur les reliques des saints, et, de la gauche, tenir le membre viril de l'accusé (1).

Chez les orientaux, la nudité des femmes n'était pas plus honteuse que celle des hommes.

Moïse, dont l'objet principal était d'établir des lois absolument opposées aux usages des Égyptiens et des Chananéens ou Phéniciens, prescrit aux Hébreux de ne point imiter ces peuples, et de ne point découvrir ce qui doit être caché dans les femmes qui leur sont parentes ou alliées. « Vous n'agirez point, leur » dit-il, selon les coutumes du pays d'Egypte » où vous avez demeuré, ni selon les mœurs » du pays de Chanaan, dans lequel je vous ferai » entrer. Vous ne suivrez ni leurs lois, ni leurs » règles.... Nul homme ne s'approchera de » celle qui lui est unie par la proximité du » sang pour découvrir ce que la pudeur veut » qui soit caché (2). »

(1) Voici le texte latin de la loi : *Si mulier stuprata lege cum illo agere velit, membro virili sinistrâ prehenso, et dextrâ reliquis sanctorum impositâ, juret super illas quòd is per vim se isto membro vitiaverit.* (Voyage dans le département du Finistère, tom. 3, pag. 233).

(2) *Lévitique*, chap. 18, vers. 3, 6, etc.

Moïse spécifie ensuite tous les degrés de parenté dans lesquels de telles indécences envers les femmes doivent être prohibées. Il parle aussi des délits plus graves encore, et ajoute : « Vous ne vous souillerez pas par toutes ces » infamies dont se sont souillés tous les peu- » ples que je chasserai devant vous, et qui ont » déshonoré ce pays-là. Je punirai moi-même » les crimes de cette terre, afin qu'elle re- » jète avec horreur ses habitans hors de son » sein (1). »

Ainsi, on peut conclure de ces paroles que les indécences prohibées par Moïse étaient communes aux Égyptiens, dont les Hébreux venaient de fuir le pays, et aux Chananéens ou Phéniciens, dans le pays desquels ils allaient s'établir.

On voit en effet, par plusieurs traits de l'histoire, que la pudeur n'était pas la principale vertu des Égyptiennes. On a déjà remarqué que, pendant quarante jours, elles allaient se présenter au taureau Apis, se découvraient fort indécemment devant cet animal-dieu, et se livraient à des indécences, pareilles ou plus graves encore, auprès du bouc sacré. Dans quelques autres circonstances, elles ne se mon-

(1) *Lévitique*, chap. 18, vers. 24 et 25.

traient pas plus réservées. Lorsque, chaque année, elles se rendaient par eau à Bubastis, pour y célébrer la fête de Diane, hommes et femmes, confondus dans le même bateau, s'exerçaient par des chants, des danses, accompagnés du son de la flûte et du bruit des castagnettes. « Lorsqu'on passe près d'une ville, dit Hérodote, on fait approcher le bateau du rivage. » Parmi les femmes, les unes continuent à » chanter, à jouer des castagnettes; et d'autres » crient de toutes leurs forces, et disent des » injures à celles de la ville. Celles-ci se mettant à danser; et celles-là, se tenant debout, » retroussent indécemment leurs robes. La » même chose s'observe dans chaque ville » qu'on rencontre le long du fleuve (1). »

Dans la guerre que Cyrus, roi de Perse, eut à soutenir contre Astyage, roi des Mèdes, on vit un pareil trait d'indécence. Les historiens de l'antiquité nous le donnent comme un acte de patriotisme et de courage. Astyage, après avoir harangué ses troupes, tombe avec vigueur sur l'armée des Perses : ceux-ci, étonnés, plient et

(1) Hérodote, *Euterpe*, chap. 60. Ce qui est remarquable, c'est qu'à la dernière circonstance près cet usage se pratiquait encore en France; et les bords de la Seine offraient, comme ceux du Nil, de pareils assauts, de pareilles ripostes.

reculent insensiblement. Leurs mères et leurs femmes accourent vers eux, les prient de revenir à la charge; et, les voyant balancer, se découvrent à leurs yeux, leur présentent les flancs qui les ont portés, et leur demandent *s'ils veulent se réfugier dans le sein de leurs mères ou de leurs épouses* (1). Cette vue et ce reproche les font retourner : ils sont vainqueurs.

Plutarque place ce trait au rang des actions courageuses des femmes. Il ajoute, après l'avoir rapporté, que Cyrus, plein de reconnaissance et d'admiration pour cet acte d'indécence et de patriotisme, fit une loi portant que, toutes les fois que le roi de Perse entrerait dans la ville, chaque femme recevrait une pièce d'or (2).

Tacite dit, décrivant la mort d'Agrippine, qui fut assassiné par son fils Néron, que cette princesse se découvrit devant ses bourreaux, et leur cria : *Frappez-moi au ventre. Uterum protendens, ventrem feri exclamavit* (3).

(1) *Cunctantibus, sublatâ veste, obscœna corporis ostendunt, rogantes nùm in uteros matrum vel uxorum velint refugere.* (Justin., *Hist.*, lib. 1, cap. 7).

(2) Plutarque, *OEuvres morales, Traité des actions courageuses des femmes*, chap. 5.

(3) Tacit., *Annal.*

Pendant la guerre civile entre Vitellius et Othon, des troupes de ce dernier empereur pénétrèrent dans la province des Alpes maritimes, et y commirent beaucoup de désordres. Une femme ligurienne cacha son fils que les soldats poursuivaient : les tourmens, la mort même ne purent lui faire avouer le lieu de sa retraite; mais elle répondit : *C'est là qu'il est caché,* en mettant à découvert les flancs qui l'avaient porté. *Uterum ostendens*, dit Tacite, qui rapporte ce fait non comme une indécence, mais comme un exemple remarquable de tendresse maternelle et de courage (1).

Le visage était et est encore la partie honteuse du beau sexe des pays orientaux; un long voile le dérobe aux yeux des amateurs. Ces femmes cachent ce que nos Européennes mettent à découvert, et montrent sans difficulté ce que celles-ci couvrent scrupuleusement (2).

(1) Tacit., *Hist.*, lib. 2, cap. 13.

(2) Les Français qui ont voyagé récemment en Égypte ont éprouvé cette différence complète entre les objets divers qui affectent la pudeur chez les Égyptiennes et chez les Européennes : ils ont remarqué des Égyptiennes, occupées aux travaux des champs ou sur les bords du fleuve, qui, à l'approche d'un homme, et sur-tout d'un étranger, s'empressaient de relever leur vêtement, et de se découvrir le derrière pour cacher leur visage.

Les Grecs étaient tout aussi indifférens sur les nudités que les autres peuples de l'Orient: ils s'en servirent comme d'un moyen politique, et propre à ramener un sexe vers l'autre, à exciter des désirs qui devaient tourner au profit de la population.

C'étaient les vues de Lycurgue, lorsqu'à Sparte il institua des exercices et des danses où les jeunes filles et les jeunes garçons figuraient en public entièrement nus. « Pour prévenir la » mollesse d'une éducation sédentaire, dit Plu- » tarque, il accoutuma les jeunes filles à pa- » raître nues en public, comme les jeunes gens; » à danser, à chanter, à certaines solennités, en » présence de ceux à qui, dans leurs chansons, » elles lançaient à propos des traits piquans de » raillerie, lorsqu'ils avaient fait quelques » fautes, comme elles leur donnaient des louan- » ges quand il les avaient méritées.... La nu- » dité des filles n'avait rien de honteux, parce » que la vertu leur servait de voile, et écartait » toute idée d'intempérance. Cet usage leur » faisait contracter des mœurs simples, leur » inspirait entr'elles une vive émulation de vi- » gueur et de force, et leur donnait des senti- » mens élevés, en leur montrant qu'elles pou- » vaient partager avec les hommes le prix de » la gloire et de la vertu....

» C'était aussi une amorce pour le mariage,
» que ces danses et ces exercices que les jeunes
» filles faisaient en cet état, devant les jeunes
» gens qui se sentaient attirés, non par cette
» nécessité géométrique dont parle Platon,
» mais par une nécessité plus forte encore:
» celle de l'amour. Non content de cela, Ly-
» curgue attacha au célibat une note d'infamie:
» les célibataires étaient exclus des combats
» gymniques de ces filles; et les magistrats les
» obligeaient, pendant l'hiver, de faire le tour
« de la place tous nus, en chantant une chan-
» son faite contre eux, et qui disait qu'ils
» étaient punis avec justice pour avoir désobéi
» aux lois (1). »

Cette dernière disposition démontre évidemment le but du législateur : il voulait peupler

(1) Plutarque, *Vie de Lycurgue*, chap. 21 et 22.

On a beaucoup raisonné sur les institutions de Lycurgue, et notamment sur celle dont je viens de parler. On s'est beaucoup récrié sur l'indécence de ces filles offertes nues aux regards du public, et même sur l'indécence plus irritante encore de leur costume ordinaire, qui laissait en partie leurs cuisses à découvert.

Pour juger sainement de pareilles institutions, on doit commencer par se dépouiller de ses préjugés, connaître ensuite la situation, le caractere du peuple où elles ont été établies, ses rapports avec les peuples

sa république; il voulait la peupler de citoyens forts, robustes, et capables de la défendre avec zèle, avec vigueur. Connaissant toute l'influence des femmes sur les hommes, il forma celles-ci de manière qu'elles pussent à leur tour former au moral, comme au physique, des hommes propres à remplir ses sages intentions. Le succès qu'il obtint prouve son grand génie, l'excellence de ses institutions.

Platon adopta ces mêmes idées, qui, sans doute, n'étaient point contraires à celles de son temps et de son pays : il voulait que les filles, avant l'âge de puberté, entrassent nues dans la carrière, et que les jeunes gens des deux sexes

voisins, les différens caractères de ceux-ci; se reporter, s'il est possible, au temps où vivait le législateur; connaître ses données et ses moyens.

Lycurgue sentit la nécessité de former pour sa république des hommes d'une trempe extraordinaire, d'une force d'âme et de corps capable de faire prospérer son ouvrage. Il savait que les femmes contribuent beaucoup, dans une nation, à former le caractère des hommes : il étendit ses institutions jusqu'aux sources de l'existence. Il lui fallait des femmes qui ne fussent ni délicates, ni bégueules, ni timides, mais des *viragos* dont la plus grande vertu fût l'amour de la patrie. Cette république de Sparte, qui a fait l'admiration des anciens et des modernes, a duré plus de cinq cents ans.

dansassent ensemble nus, afin de se connaître réciproquement (1).

Il faudrait joindre ici la description des exercices gymniques, des scènes indécentes qui accompagnaient les pompes religieuses, et les fêtes de diverses divinités, des danses lascives des Grecs et des Romains, où les nudités et même les gestes lubriques ne blessaient aucunement la décence, et ne rappelaient souvent que des idées religieuses; mais mon objet n'est point d'offrir ces nouveaux tableaux. Le lecteur judicieux conclura facilement de l'exposition des opinions, des mœurs, des usages et des institutions que je viens de lui faire, que ces opinions, que ces mœurs, que ces institutions dérivent de la chaleur du climat et de la nécessité de favoriser la population.

Il conclura que la pudeur, vertu de convenance, n'en est une que pour les peuples qui en ont pris l'habitude; que cette habitude résulte ordinairement de la température du pays qu'ils habitent, et de la nécessité de se vêtir; et que la pudeur diffère de la chasteté.

Il conclura que la différence des climats produit la différence des opinions sur ce qui paraît décent, et sur ce qui ne le paraît pas; que

(1) *Lois de Platon*, tom. 1, liv. 6; et tom. 2, liv. 8.

les mêmes causes ont agi sur les pratiques religieuses; que ce qui, dans les religions comme dans les coutumes civiles, choque dans un temps, dans un pays, n'a rien de choquant dans un autre temps, dans un autre pays; enfin, ils concluront que le culte du *Phallus*, du *Priape*, dont j'ai exposé les diverses cérémonies dans ce chapitre, ne blessait nullement la pudeur, ne contrariait point les préjugés des nations où il était en vigueur. En effet, on ne trouve chez les écrivains de l'antiquité aucune plainte, aucune déclamation contre ce culte; ce ne fut que dans un siècle corrompu qu'ils plaisantèrent sur Priape et son *Phallus*, comme sur la plupart des autres divinités. Les chrétiens sont les premiers qui s'élevèrent sérieusement et avec force contre ce dieu et ses images (1).

(1) Les écrivains du christianisme, dans leurs déclamations, nous ont fait connaître, mieux que ceux du paganisme, les détails de ce culte.

CHAPITRE XI.

Du Culte du Phallus chez les Gaulois, les Espagnols, les Germains, les Suèves et les Scandinaves.

Avant l'établissement des Romains dans les Gaules, et tant que la religion des Druides resta pure, et sans mélange de pratiques étrangères, le culte des figures humaines ou d'animaux en fut absolument banni : c'est une vérité établie par plusieurs historiens de l'antiquité, et qui n'est contredite par aucun monument antérieur à l'introduction de l'idolâtrie romaine. Le culte de Priape, qui en faisait partie, fut en conséquence inconnu aux Gaulois et aux Celtes. Il eût été possible cependant que les Phéniciens, qui faisaient commerce avec ces peuples, eussent, long-temps avant les conquêtes de César, tenté d'établir ce culte parmi eux; mais une religion fortement constituée, que protégeaient des prêtres revêtus d'une

grande autorité, et par conséquent peu disposés à se laisser dépouiller d'un culte qui leur était profitable, à y substituer une nouveauté qui n'était pas leur ouvrage, et qui contrariait les dogmes, les rits dont ils étaient les gardiens, ne leur permit pas de réussir.

D'ailleurs les Gaulois, quoiqu'ils n'eussent pas la réputation d'être chastes, étaient cependant pudiques; et lorque, par bravade, ils se présentaient nus dans les combats, ils avaient soin de couvrir ce que, chez les nation civilisées, la décence défend de mettre en évidence. Le climat des Gaules, plus froid que celui de l'Italie et de l'Orient, avait habitué les habitans à se vêtir. Ce fut l'habitude de cacher certaines parties du corps, et non la Nature, comme on le dit vulgairement, qui fit naître chez eux la pudeur.

Ce caractère pudique des Gaulois se remarque encore dans les premières figures humaines qu'ils érigèrent lorsqu'ils eurent admis les pratiques et le culte des Romains. Une statue de femme, qui paraît fort ancienne, conservée au château de *Quénipili*, en Bretagne, est représentée avec une étole dont les deux parties descendent de son cou jusqu'au milieu de la figure, et en couvrent le sexe. Une statue d'Hercule, qui existe dans la même province,

est représentée avec la ceinture amplement couverte d'une peau de lion. Plusieurs statues de Mercure, trouvées sur la cime du mont Donon, situé entre la Lorraine et l'Alsace, quoique nues, offrent des singularités dont il serait difficile de trouver des exemples parmi les monumens purement romains. Le signe sexuel y est absolument caché ou déguisé. A sa place, une de ces statues présente un gros bouton en forme de tête de clou; une autre porte une bandelette qui entoure ses reins, et couvre l'endroit qui caractérise la masculinité; enfin trois autres Mercures, également nus, au lieu de sexe, laissent voir deux larges anneaux passés l'un dans l'autre (1).

Cet éloignement que marquèrent d'abord les Gaulois pour les nudités complètes et pour la représentation des parties sexuelles ne fut pas de longue durée, et ne put résister, comme

(1) Mémoires manuscrits sur les antiquités de l'Alsace et du mont Donon, accompagnés de dessins.

Cette singularité m'en rappelle une autre du même genre. Les bas-reliefs du tombeau du roi Dagobert, qu'on voyait autrefois à Saint-Denis, et depuis dans le jardin du muséum des antiquités nationales, représente l'âme de ce roi aux prises avec des diables. On voit, à l'un de ces derniers, au lieu de sexe, une face humaine.

on le verra bientôt, à l'exemple des Romains, leurs dominateurs. Mais toujours est-il certain que le culte du *Phallus* ou de *Priape* ne fut point admis dans les Gaules avant les conquêtes de César (1).

(1) Aucun monument celtique ne prouve que ce culte y fût établi avant cette époque ; car il ne faut pas considérer comme des productions de l'art, comme des objets de cultes, les prétendus *Phallus* que *Borel* dit avoir découverts auprès de Castres. Voici comme s'exprime cet auteur.

« La seconde merveille du pays est le mont dit *Puy-*
» *talos*, que nous pouvons nommer mont des *Priapo-*
» *lithes*, à cause qu'il est rempli de pierres longues et
» rondes en forme de membres virils.....; car, outre
» sa figure, conforme au membre viril, si on la coupe,
» on y trouve un conduit au centre, plein de cristal,
» qui semble être le sperme congelé. Aux uns, on
» trouve des testicules attachés ; d'autres sont couverts
» de veines, et d'autres montrent le *balanus*, et sont
» rongés comme étant échappés de quelque maladie
» vénérienne ; et même parmi eux se trouvent des pierres
» ayant la figure des parties honteuses des femmes, et
» quelquefois on les trouve jointes ensemble, et quel-
» ques-uns se trouvent de figure droite, parmi ceux
» qui sont courbés, etc. » (*Les Antiquités de la ville de Castres*, par Borel, liv. 2, p. 69).

Il est probable que ce sont ici des produits de la nature, des espèces de stalactites dont les formes, extrêmement variées, se rapprochent souvent des ouvrages de l'art.

Les peuples du nord de l'Europe n'offrirent pas les mêmes obstacles à l'introduction du culte du *Phallus*. Soit que les Phéniciens, qui, comme on le sait, transportaient par-tout où ils pouvaient aborder leurs marchandises et leurs dieux, y aient transplanté ce culte; soit que ce culte leur soit parvenu des parties septentrionales de l'Asie, il est certain qu'il y existait avant l'établissement de la domination romaine dans la Germanie.

Les Saxons, les Suèves, et autres peuples du nord, adoraient des divinités qui, certainement, ne leur venaient pas des Romains : telles étaient les trois dieux, souvent réunis, appelés *Odin* ou *Woden*, *Thor* et *Fricco*. *Odin* était le père (1), *Thor*, son fils (2), et *Fricco* était la

(1) *Odin* ou *Wodin* ou *Godan*, est évidemment une divinité orientale, dont le nom même n'a presque pas été altéré par les Germains. Ils en ont fait le mot *Gott*, nom générique de la divinité, l'adjectif *gut*, *bon*, *bien*, et *gotz*, idole. On donna à ce mot la signification de *joie*, qui est une émanation de la divinité ; et les Latins l'admirent dans cette acception, et en firent leur mot *gaudium*. C'est la même divinité que le *Gotsu-ten-oo* des Japonais, le *Godan* ou *Wodan* de l'Indostan, le *Pout*, *Boutan*, *Bouda*, *Boudham*, ou *Gadma*, ou *Godam* des Cingalais et des Siamois.

(2) *Thor* était une divinité-soleil. Ici, comme en

même divinité ou le même symbole que le *Phallus*, ou *Priape*.

Adam de Brême, dans son Histoire ecclésiastique du nord, rapporte que, dans la capitale des Sueons, appelée *Ubsolol*, et voisine de la ville de Sietonie, on voyait un temple revêtu d'or, dans lequel les statues de ces trois dieux étaient exposées aux adorations du peuple. *Thor*, placé sur un trône, occupait le milieu, comme le plus puissant; à ses côtés étaient *Woden* et *Fricco*. Ce dernier figurait avec un énorme *Phallus*. Avant que les Romains eussent introduit chez les Germains l'usage de représenter les dieux sous des figures humaines, *Fricco* n'était qu'un grand *Phallus* isolé.

Chez les Saxons, où il était nommé *Frisco*, on l'adorait sous cette dernière forme; quelquefois au dieu *Fricco* on substituait une divinité appelée *Frigga;* c'était la déesse de la volupté, la Vénus germanique et scandinave.

Elle était représentée tenant un *Phallus* à la main. On voit encore des *Phallus* sur les bâtons ramiques, aux points correspondant au commencement de l'année : ce qui a fait croire

Orient, le culte du *Phallus* était réuni à celui de cet astre.

à Olaüs Rudbeck que le culte phallique avait pris naissance dans la Scandinavie, et que de là il s'était propagé chez les Orientaux.

Ce culte avait dans le nord le même motif qu'en orient. « Si les femmes, dit Olaüs » Rudbeck, honoraient si religieusement le » soleil sous l'emblême du *Phallus*, c'était » non-seulement dans l'espérance de voir la » fécondité s'étendre sur la terre, mais aussi » sur elles-mêmes : elles y étaient portées » moins par la débauche que par l'honneur » attaché à la maternité; car rien, parmi elles, » n'était plus méprisé qu'une beauté sté- » rile (1). »

On voit ici les emblêmes de l'un et de l'autre sexes, adorés sous des noms à peu près semblables, *Fricco* et *Frigga*, et réunis au dieu-soleil *Thor*. Les mêmes rapports se trouvent dans le *Phallus* des Orientaux et le *Lingam* des Indiens.

Telle fut la divinité équivalente du *Phallus*, que je crois avoir été introduite dans l'antique Germanie par les Phéniciens, ou par les peuples de l'Asie septentrionale.

Lorsque les Romains eurent soumis la Gaule à leur domination, ils introduisirent leur culte

(1) *Atlantic.*, tom. 2, p. 293 et 294.

parmi ses habitans. D'abord, ils ne s'immiscèrent dans la religion des Gaulois que pour y abolir l'usage des sacrifices humains; puis, attirés dans les Gaules par le commerce, la guerre, et des fonctions publiques, ils y naturalisèrent leurs personnes et leur culte. Les Romains dominaient : les Druides, dépouillés d'une grande partie de leur autorité, avaient perdu leur influence sur le peuple; et la religion des vainqueurs devint celle des vaincus. Les dieux du capitole vinrent s'établir dans les Gaules, se mêlèrent aux divinités celtiques, les dominèrent bientôt, ne leur laissèrent pour adorateurs que les habitans des campagnes, et pénétrèrent jusqu'au sein de la Germanie.

Priape, quoique tombé dans le mépris chez les Romains, suivit dans cette migration la bande céleste, s'établit dans les Gaules, dans la Germanie, et laissa dans ces différens pays des témoignages de l'existence et de la longue durée de son culte.

Les Gaulois, les Bretons, les Germains, lui dressèrent des autels, adorèrent ses simulacres, lui confièrent la garde des jardins, l'invoquèrent contre les maléfices contraires à la fécondité des champs, des bestiaux et des femmes.

En Espagne, Bacchus était adoré avec son

Phallus sous le nom d'*Hortanès;* et, dans l'ancienne *Nebrissa*, aujourd'hui *Lebrixa*, ville de l'Andalousie, son culte était établi. « Les habi-
« tans de *Nebrissa*, dit Silius Italicus, célèbrent
« les orgies de Bacchus. On y voit des Satyres
« légers et des Ménades, couverts de la peau
« sacrée, porter, pendant les cérémonies noc-
« turnes, la figure de Bacchus *Hortanès* (1).
« Ce Bacchus Horthanès ne différait point de
« Priape. » En France, plusieurs monumens antiques de ce culte existent encore. Les cabinets des curieux offrent des *Fascinum*, des *Phallus*, des *Priapes* de toutes les formes. Le *Phallus* énorme en marbre blanc, trouvé à Aix en Provence, et qu'on voit près des eaux thermales de cette ville, est orné de guirlandes: il fut certainement un *ex-voto* offert à la divinité des eaux par un malade guéri ou espérant de l'être.

Les bas-reliefs du pont du Gard, de l'amphithéâtre de Nîmes, offrent des variétés singulières dans les formes du *Phallus* : on en voit de simples, de doubles avec une attache, et de triples, dont les trois branches sont béquetées par des oiseaux, et munies d'ailes, de pattes d'animaux et de sonnettes. Un de ces triples

(1) *De Bello punico*, lib. 3, vers. 395.

Phallus est bridé et surmonté par une femme qui tient les rênes (1).

Dans la ville de Saint-Bertrand, et dans le ci-devant Comminge, on a découvert un Priape entier, terminé en hermès, au sujet duquel le président d'Orbessan lut, en 1770, une dissertation à l'académie de Toulouse. L'idole est caractérisée par une corne d'abondance remplie de fruits, et plus encore par son signe ordinaire (2).

Une chapelle dédiée à la même divinité existait anciennement à Autun, sur la montagne de Couard : la plupart des historiens de cette ville en font mention.

Dans un cimetière ancien, situé près de Bordeaux, au lieu appelé *Belaire*, ou *Terre nègre*, on découvrit en 1807 un bras phallique en bronze. Les doigts de la main étaient disposés de telle manière, que le pouce se trouvait placé entre l'*index* et le *medium*. De ce bras semblait sortir deux *Phallus*, l'un en repos, l'autre en état de vigueur. Au bras, d'un pouce et demi

(1) *Antiquités de Nîmes*, par Gautier, p. 60, et *Descriptions des principaux lieux de France*, tom. 2, pag. 162.

(2) *Nouveaux Mélanges de l'Histoire de France*, tom. 2, pag. 28.

de longueur, était un anneau par lequel cette amulette phallique pouvait être suspendue (1).

Plusieurs *Phallus* de bronze ont été découverts dans les fouilles faites sur la petite montagne du Châtelet en Champagne, où était bâtie une ville romaine. Voici comment en parle M. Grignon, qui a présidé à ces fouilles : « Trois « *Phallus* pour pendre au coup. Ces Phallus-« amulettes prouvent que les dames sollici-« taient la protection du dieu Priape. Un de « ces *Phallus* est triple : l'attribut du milieu est « en repos ; les deux collatéraux sont dans un « état du plus grand degré de puissance. Les « deux autres, garnis de leurs appendices et « pélières, sont simples (2). »

Dans les mêmes fouilles, M. Grignon a découvert encore les fragmens d'un Priape colossal : ces fragmens consistaient en une main, avec partie de l'avant-bras, et dans le signe caractéristique de cette divinité. Les proportions gigantesques de cette dernière pièce ont tellement frappé M. Grignon qu'il lui applique

(1) Détails fournis par M. le baron de Caila, auteur de la découverte de cette amulette.

(2) Bulletin des fouilles faites, par ordre du roi, d'une ville romaine sur la petite montagne du Châtelet, p. 18.

les épithètes qu'employa Virgile pour peindre le géant Polyphème :

Monstrum horrendum, informe, ingens, etc. (1).

Dans les fouilles faites à *Labatie-Mont-Saléon*, emplacement d'une ville romaine, appelée *Mons Séleucus*, département des Hautes-Alpes, on a découvert un grand nombre d'antiquités, parmi lesquelles étaient plusieurs Priapes. Un seul a été décrit : son menton est barbu ; sa tête est couverte d'un bonnet ; ses bras sont courbés, et ses mains appuyées sur les hanches (2).

Un des plus singuliers monumens de ce culte est celui qui fut trouvé dans un tombeau antique découvert près d'Amiens. Il est en bronze, et représente une figure humaine en pied, coiffée et à demi-vêtue du capuchon appelé *Bardocuculus*. Cette figure est dans l'attitude d'un homme qui marche. Elle est composée de deux pièces, dont une supérieure, comprenant la tête, les bras et le tronc détachés de la

(1) Bulletin des fouilles faites, par ordre du roi, d'une ville romaine, sur la petite montagne du Châtelet, pag. 51.

(2) Archéologie de *Mons-Seleucus*, ville romaine dans le pays des Voconces, aujourd'hui *Labatie-Mont-Saléon*, préfecture des Hautes-Alpes, à Gap, 1806, pag. 35.

partie inférieure, laisse voir le *Phallus* qu'elle recélait dans sa cavité : alors ce *Phallus* est supporté par des jambes humaines. Le chapitre de la cathédrale d'Amiens a conservé cette antiquité dans ses archives jusqu'à la révolution (1).

A Anvers, Priape jouissait d'une grande vénération ; et son culte y était si solidement établi qu'il s'est maintenu, malgré le christianisme, jusqu'au dix-septième siècle, comme je le prouverai dans la suite de cet ouvrage.

Plusieurs vases antiques portent des peintures ou des bas-reliefs offrant l'image des fêtes du même dieu, appelées *Priapées* : ils ont été découverts en France, et sont conservés dans les cabinets des curieux. « J'ai vu dans la sa-
» cristie de l'église de Saint-Ouen à Rouen,
» dit M. Millin, un ciboire orné de médaillons
» antiques, représentant des *Priapées* et des
» scènes de bergers siciliens avec leurs chè-
» vres (2). »

M. Grivaud a publié dans son Recueil d'anti-

(1) M. Vialart de Saint-Morys a eu l'obligeance de m'en envoyer une copie en cire. M. Grivaud l'a fait graver dans son Recueil d'antiquités.

(2) *Monumens antiques*, inédits, par A. L. Millin, tom. 1, p. 262.

quités plusieurs figures et amulettes priapiques. Il nous apprend qu'il a les dessins de beaucoup d'autres figures trouvées à Arles, à Moissac et ailleurs, mais qu'il a renoncé à les publier, à cause de leurs extrêmes obscénités.

Ces citations sont suffisantes pour prouver que le culte du *Phallus* et de Priape fut introduit dans les Gaules par les Romains, et qu'il y triompha de la répugnance que leurs habitans marquèrent d'abord pour ses indécences.

Le culte de Priape eut le même succès en Allemagne, et s'y maintint jusqu'au douzième siècle. Le nom de ce dieu n'y avait même presque point éprouvé d'altération. Le culte seul avait reçu l'empreinte des mœurs barbares et guerrières du peuple chez lequel il fut transplanté. Ce n'était plus la divinité qui présidait à la fécondation des animaux et des végétaux, à la prospérité de tous les êtres vivans, aux plaisirs des amans, des époux; c'était un dieu tutélaire du pays, un dieu féroce, comme le caractère des habitans, qui, au lieu de lui offrir des fleurs, de faire couler le miel, le lait sur ses autels, les abreuvaient de sang humain. Ce culte ressemblait à une plante exotique qu'un sol ingrat avait fait dégénérer.

Les habitans de l'Esclavonie, encore livrés, dans le douzième siècle, aux pratiques du pa-

ganisme, avaient en horreur le nom chrétien. Ils rendaient un culte a Priape, qu'ils nommaient *Pripe-Gala*. Ces peuples, ennemis de leurs voisins, qui avaient embrassé le christianisme, faisaient des incursions fréquentes sur les diocèses de Magdebourg et de la Saxe. Les traitemens qu'ils exerçaient sur les vaincus étaient d'autant plus cruels que le motif de leur animosité était sacré.

Plusieurs prélats et princes de Saxe se réunirent, vers l'an 1110, pour implorer le secours des puissances voisines. Ils écrivirent aux prélats d'Allemagne, de Lorraine et de France, et leur exposèrent la situation déplorable où les plongeait la haine de ces idolâtres. Leur lettre, dont les expressions semblent dictées par le désespoir et l'ardeur de la vengeance, avait pour objet de solliciter contre eux une croisade particulière. On y trouve quelques légers détails sur le culte de ce Priape.

« Chaque fois, y est-il dit, que ces fanatiques » s'assemblent pour célébrer leurs cérémonies » religieuses, ils annoncent que leur dieu *Pripe-* » *Gala* demande pour offrandes des têtes hu- » maines. *Pripe-Gala* est, suivant eux, le même » que *Priape*, ou que l'impudique *Beelphégor*. » Lorsqu'ils ont, devant l'autel profane de ce » dieu, coupé la tête à quelques chrétiens, ils

» se mettent à pousser des hurlemens terribles,
» et s'écrient : *Réjouissons-nous aujourd'hui :*
» *le Christ est vaincu ; et notre invincible*
» PRIPE-GALA *est son vainqueur* (1). »

Les faits contenus dans les chapitres suivans, en prouvant la continuité du culte du *Phallus* parmi les chrétiens, ne laisseront plus de doute sur son existence ancienne dans les Gaules et dans la Germanie.

(1) Voyez la lettre qu'*Aldegore*, archevêque de Magdebourg, et que les prélats ou princes séculiers écrivirent aux évêques de Saxe, de Lorraine et de France, dans le tom. 1, et aux pag. 625 et 626 de *l'amplissima Collectio veterum scriptorum*.

CHAPITRE XII.

Du Culte du Phallus parmi les Chrétiens, des Fascinum ou Fesnes, des Mandragores, etc.

L'HABITUDE est, de toutes les affections humaines, la plus dangereuse à combattre, la plus difficile à détruire. La raison ne réussit jamais contre elle; et la violence n'en triomphe que lorsqu'elle est constamment soutenue et long-temps prolongée. On ne doit donc pas être surpris d'apprendre que le culte du *Phallus* se soit maintenu dans les pays où le christianisme fut établi; qu'il ait bravé les dogmes austères de cette religion; et que, pendant plus de quinze siècles, il ait résisté, sans succomber, aux efforts des prêtres chrétiens, fortifiés souvent par l'autorité civile.

Mais, il faut l'avouer, ce triomphe ne fut pas complet. Ce culte céda aux circonstances: il fut obligé de se travestir, d'adopter des formes et des dénominations qui appartiennent au chris-

tianisme, et d'en prendre les livrées. Ce déguisement favorisa sa conservation, et assura sa durée.

Priape reçut le nom et le costume de *saint;* mais on lui conserva ses attributions, sa vertu préservatrice et fécondante, et cette partie saillante et monstrueuse qui en est le symbole. Priape, métamorphosé en saint, fut honorablement placé dans les églises, et invoqué par les chrétiennes stériles, qui, en faisant des offrandes, achetaient l'espérance d'être exaucées. L'on vit souvent les prêtres chrétiens remplir auprès de lui le ministère des prêtresses de Lampsaque.

Ce n'est pas seulement dans les premiers temps du christianisme que le culte de Priape subsista parmi les peuples qui avaient embrassé cette religion : ce mélange n'aurait rien d'extraordinaire ; des peuples ignorans et routiniers, incertains entre deux religions, dont l'une succède à l'autre, pouvaient bien, en adoptant les dogmes de la nouvelle, conserver les pratiques et les cérémonies de l'ancienne ; mais ce culte s'est maintenu jusqu'au dix-septième siècle en France, et existe encore dans quelques parties de l'Italie.

Le *fascinum* des Romains, cette espèce d'amulette phallique que les femmes, et sur-tout

les enfans, portaient pendue à leur cou ou à l'épaule, fut en usage chez les Français pendant plusieurs siècles. De *fascinum* ils firent, par contraction, le mot *fesne*. Ils nommèrent aussi ces amulettes *mandragores*, nom d'une plante dont les formes de la racine se rapprochent de celles du sexe masculin, et à laquelle on attribuait en conséquence des vertus occultes et préservatrices contre les maléfices. On faisait, en l'honneur de ces amulettes phalliques, des incantations, des prières : on lui adressait des vers magiques pour en obtenir du secours.

Une pièce intitulée *Jugemens sacerdotaux sur les crimes*, qui paraît être de la fin du huitième siècle, porte cet article : « Si quelqu'un » a fait des enchantemens ou autres incanta- » tions auprès du *fascinum*, qu'il fasse péni- » tence au pain, à l'eau, pendant trois carê- » mes (1). »

Le concile de Châlons, tenu au neuvième siècle, prohibe cette pratique, prononce des peines contre ceux qui s'y livrent, et atteste son existence à cette époque.

Burchard, qui vivait dans le douzième siècle, reproduit l'article de ce même concile, qui

(1) *Judicia sacerdotalia de criminibus : veterum scriptorum amplissima collectio*, tom. 7, p. 35.

contient cette prohibition. En voici la traduction :

« Si quelqu'un fait des incantations au *fascinum*, il fera pénitence au pain, à l'eau, » pendant trois carêmes (1).

Les status synodaux de l'église du Mans, qui ont de l'an 1247, portent la même peine contre celui qui « a péché auprès du *fascinum*, » qui a fait des enchantemens, ou qui a récité » quelque formule, pourvu qu'elle ne soit pas » le symbole, l'oraison dominicale ou quelque » autre prière canonique (2). »

Au quatorzième siècle, les statuts synodaux de l'église de Tours, de l'an 1396, renouvellent la même défense. Ces statuts furent alors traduits en français; et le mot *fascinum* y est exprimé par celui de *fesne* : « Si aucun chante à » *fesne* aucuns chantemens, etc. (3). »

On voit, par ces citations, qu'on était en usage d'adresser au *fascinum* des chants, des prières, des formules magiques. Ce *fascinum* n'était point de ces amulettes dont la petitesse du volume permettait de les porter pendues au

(1) Burchard, lib. 10, cap. 49.

(2) *Statuta Synodalia Ecclesiæ Cenoman. : Amplissima collectio veterum scriptorum*, tom. 7, p. 1377.

(3) *Supplément au Glossaire de Ducange*, par Carpentier, au mot *Fascinare*.

cou, mais c'était un *Phallus* de bois ou de pierre de la nature des Phallus sculptés sur la porte des maisons particulières, des édifices publics. Il faut remarquer qu'il n'était pas défendu d'adresser à ce simulacre indécent, le symbole des apôtres, l'oraison dominicale, et autres prières canoniques.

L'usage de placer des *Phallus* à l'extérieur des édifices publics, afin de les préserver de maléfices, est constaté par plusieurs monumens existans : on en voyait sur les bâtimens publics des anciens. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que les chrétiens, dirigés par leurs vieilles superstitions, en ont placé même sur leurs églises. Un artiste, qui a parcouru la France, et qui s'est attaché à dessiner les monumens chrétiens, a rapporté plusieurs exemples de l'existence de cet usage (1).

Sonnerat dit, dans son Voyage aux Indes et à la Chine, à propos du *Lingam*, qu'on en voit la figure sur le portail de nos anciennes églises, sur celui de la cathédrale de Toulouse, et de quelques églises de Bordeaux (2).

(1) Les dessins de cet artiste, destinés à l'Académie des Belles-Lettres, sont passés, on ne sait comment, entre les mains d'un particulier qui en prive le public.

(2) *Voyage aux Indes et à la Chine*, tom. 1, p. 322.

Une autre amulette, plus portative, et de figure semblable, fut en vogue au quinzième siècle, on la nommait *mandragore*. Elle devait éloigner les maléfices, et procurer richesses et bonheur à ceux qui la portaient sur eux proprement enveloppée.

L'usage des *mandragores*, comme amulettes, est fort ancien. La Genèse rapporte que Ruben trouva des *mandragores* à la campagne, et les porta à sa mère *Lia*. On leur attribuait sans doute alors la faculté de procurer la fécondité, dont les femmes des Hébreux étaient si jalouses. *Rachel*, qui, comme *Lia* sa sœur, était femme de Jacob, demanda ces *mandragores* avec instance : *Lia* les refusa d'abord; mais, lorsque *Rachel* eut déclaré qu'elle lui permettrait de passer la nuit suivante avec Jacob si elle voulait les lui accorder, elle se rendit à ce prix; et, pour coucher avec ce patriarche, elle donna ses *mandragores* (1).

Le culte des *mandragores* et les idées superstitieuses qu'on y attachait furent en vigueur dans toute l'Europe. On accusa même les templiers d'adorer en Palestine une figure appelée *mandragore* : ce qui est exprimé dans

(2) *Genèse*, chap. 30, vers. 14 et suiv.

un interrogatoire manuscrit des religieux de cet ordre (1).

Un cordelier, nommé frère *Richard*, fit, en avril 1229, contre l'amulette *mandragore* un vigoureux sermon. Il convainquit les hommes et les femmes de son inutilité, et en fit brûler plusieurs qu'on lui remit volontairement. « Les » Parisiens, dit un écrivain du temps, avaient » si grant foy en ceste ordure que, pour » vray, ils croyoient fermement que, tant » comme ils l'avoient, mais qu'il fut bien net- » tement en beaux drapeaux de soie ou de lin » enveloppé, que jamais jour de leur vie ne » seroit pauvre. »

L'auteur dit ensuite que ces *mandragores* avaient été mises en vogue « par le conseil » d'aucunes vieilles femmes qui trop cuident » sçavoir, quant elles se boutent en telles » meschancetez, qui sont droites sorceries et » hérésies (2). »

C'est sans doute des *mandragores* que veut

(1) Voyez au dépôt des manuscrits de la Bibliothèque royale, fonds de Baluze, rouleau n. 5.

(2) Journal de Paris, sous les règnes de Charles VI et Charles VII, p. 121.

parler un poète chroniqueur du quinzième siècle dans la strophe suivante :

J'ai puis vu sourdre en France,
Par grant dérision,
La racine et la branche
De toute abusion,
Chef de l'orgueil du monde,
Et de lubricité ;
Femme où tel mal abonde
Rend povre utilité (1).

Les expressions de cette chronique en vers seraient une véritable énigme, sans le passage du journal de Charles VI que je viens de citer : Ces citations de deux ouvrages écrits à la même époque s'expliquent mutuellement.

La nature ne faisait pas tous les frais de cette composition phallique; l'art venait à son secours, pour en former des simulacres ressemblans aux figures humaines des deux sexes. La plante elle-même ne possédait, dans l'opinion des anciens, ces vertus magiques qu'autant qu'elle était préparée par des cérémonies mystérieuses (2).

(1) Recollection des choses merveilleuses advenues en notre temps, par *Georges Chastelain*, édition de Coustelier, p. 150.

(2) Voici ce que raconte *Jacques Grevin*, médecin,

Les formes phalliques s'appliquaient même jusqu'aux objets alimentaires. Les Romains avaient donné cet exemple; et les Français l'imitèrent. Dans plusieurs parties de la France,

sur les préparations que l'on fait subir à ce *petit homme*, formée de la racine de *mandragore* : « Les imposteurs » engravent en icelles (plantes), pendant qu'elles sont » encore vertes, la forme d'un homme ou d'une femme, » et fichent de la graine de millet ou de l'orge es par- » ties esquelles ils veulent que le poil naisse. Puis, » ayant fait un trou en terre, ils l'enfouissent et la re- » couvrent de sablon, jusqu'à ce que les petits grains » aient jeté leurs racines, ce qu'ils disent être parfait en » l'espace de vingt jours tout au plus : lors ils la reti- » rent de rechef; et, avec un couteau bien tranchant, » ils rognent les petits filamens des grains, et les acco- » modent si bien qu'ils ressemblent à la barbe, aux che- » veux et aux autres poils du corps. Ils font accroire » au simple peuple sot et niais que ces racines qui re- » présentent la figure d'un homme, ne peuvent être » tirées de terre qu'avec un très-grand péril et danger » de la vie, et que, pour les tirer, ils y attachent un chien; » qu'ils s'estoupent les oreilles avec de la poix, de peur » qu'ils n'entendent les cris de la racine; lesquels en- » tendus les feraient tous mourir, sans qu'il en pût » eschaper un seul. Les vertus que l'on raconte être » en ce petit homme, ainsi fait et forgé, sont étranges : » ils disent qu'il est engendré, dessous un gibet, de » l'urine d'un larron pendu, et qu'il a de grandes puis- » sances contre les tempêtes, et je ne sais quelles autres

on fabrique des pains qui ont la figure du *Phallus*. On en trouve de cette forme dans le ci-devant Bas-Limousin, et notamment à *Brives*. Quelquefois ces pains ou *miches* ont les

» calamités. Toutefois ce ne sont que folies. » (*De l'Imposture des Diables*, par *Jacques Grevin*, liv. 4, p. 339).

L'auteur de *la Maison rustique*, au mot *Mandragore*, dit qu'il y en a de mâles et de femelles ; qu'on leur donne facilement les formes des deux sexes féminin et masculin. « Une de ces racines, ajoute-t-il, est nommée » *main de gloire*. Renfermée précieusement dans une » boîte, elle fait doubler tous les jours l'argent qu'on a. » Ces racines passent pour être un remède assuré contre » la stérilité. » On voit qu'elles ont ici la propriété des Phallus ; et la *main de gloire*, d'où est dérivé peut-être le mot *mandragoire* ou *mandragore*, rappelle la *mainityphallyque* des antiquaires.

« J'ai vu, dit l'abbé Rosier (*Cours complet d'Agri-* » *culture*, tom. 6, p. 401), des *mandragores* qui re- » présentaient assez bien les parties de l'homme et de la » femme ; et cette ressemblance tient à un tour de » main. On choisit à cet effet une *mandragore* à forte » racine, laquelle, après quelques pouces d'étendue, » se bifurque en deux branches. Comme cette racine est » molle, elle prend aisément l'empreinte qu'on veut » lui donner, et elle la conserve en se desséchant. » Le » même auteur parle ensuite du procédé propre à faire » naître les poils : il est le même que celui dont parle *Jacques Grevin*, que je viens de citer.

formes du sexe féminin : tels sont ceux que l'on fabrique à Clermont en Auvergne et ailleurs (1).

Ces pains phalliques étaient ou sont encore dans les villes de Saintes et de Saint-Jean-d'Angély considérés comme des objets sacrés : j'en parlerai bientôt.

Les anciens Romains plaçaient le *fascinum* au cou et aux épaules des enfans, afin de détourner de dessus eux les regards de l'envie, qui, à ce qu'ils croyaient, nuisaient à leur croissance, à leur sauté. Les Napolitains sont encore dans le même usage : ils attachent avec un ruban, sur les épaules des enfans, un *fascinum* tel que les anciens l'employaient.

Martin d'Arles nous apprend que des femmes superstitieuses plaçaient aussi de son temps

(1) Les Syracusains, dit Athenée, lors des thermophories, envoyaient dans toute la Sicile, à leurs amis, des gâteaux faits avec du miel et de la sezane : ces gâteaux avaient la forme du sexe féminin. Les Romains faisaient avec de la fleur de fromentd es pains, qui présentaient la figure de l'un ou de l'autre sexe. Martial parle des uns dans ce vers du liv. 9, épig. 3 :

Illa siligineis pinguescit adultera cunnis.

Il fait mention des autres dans son épigramme 69 du livre 4, qui a pour titre : *Priapus siligineus.*

sur les épaules des petits enfans, afin de détourner l'effet funeste des regards de certaines vieilles femmes, des fragmens de miroirs, des morceaux de peau de renard, et quelques touffes de poils (1). Ces espèces de fétiches doivent être rangées dans la classe des *fascinum;* ils occupaient la même place, ils avaient le même motif et certainement ils ont une origine commune.

Un petit coquillage univalve, enchâssé dans de l'argent, et porté au cou comme un préservatif, doit être aussi mis au rang des superstitions nombreuses que les habitans de la France ont empruntées des Romains. La figure et le nom de ce préservatif, encore en usage, ne laissent pas de doute sur l'objet obscène qu'il représente.

Il existait, il y a quelques siècles, et peut-être existe-t-il encore quelques souvenirs, quelques traces du *Phallus* parmi les fables absurdes que racontaient sérieusement les vieilles femmes de villages, et que transcrivaient très-sérieusement aussi, pour les publier comme des vérités édifiantes, quelques moines pieux, quelques docteurs en théologie. Voici un de

(1) *Tractatus de superstitionibus, D. Martini de Arles.*

ces contes que je trouve dans l'ouvrage d'un de ces docteurs, frère *Jacques Sprenger*, inquisiteur de la foi :

« Que penser de ces sorcières qui renfer-
» ment dans un nid d'oiseau, ou dans quelques
« boîtes, vingt ou trente membres virils, les-
» quels se remuent comme s'ils étaient vivans,
» et se nourrissent d'orge et d'avoine? C'est
» pourtant ce que tout le monde raconte, et ce
» qui a été vu par plusieurs personnes. On doit
» dire qu'une illusion du diable a fasciné
» les yeux de ceux qui croient les avoir
» vus (1). »

Les formes phalliques ont été aussi em-

(1) *Malleus Maleficorum, fratris Jacobi Sprenger*, part. 2, quest. 1, cap. 7, intitulé : *quomodò membra virilia auferentur.*

Frère *Jacques Sprenger* ajoute, comme à son ordinaire, un petit conte ; le voici : « On rapporte qu'un
» particulier, ayant perdu par art diabolique son mem-
» bre viril, se présenta à une sorcière pour le retrou-
» ver. Elle lui montra, au pied d'un arbre, un nid
» qui renfermait plusieurs membres, et lui dit qu'il
» pourrait prendre celui qui lui plairait. Il voulut en
» prendre un très-grand. *Ne prenez pas celui-là*, dit
» la sorcière ; *il n'est pas pour vous : il appartient à*
» *un homme du peuple.* »

M. l'Inquisiteur de la foi était badin

ployées jusque dans la coiffure des femmes. Montaigne, après avoir parlé des usages établis chez différentes nations, ayant rapport au culte de Priape, et des différentes manières d'honorer le *Phallus*, ajoute que les femmes mariées d'un pays voisin de celui qu'il habitait portent encore ce simulacre sur leur front; et que lorsqu'elles sont devenues veuves, elles le renversent derrière la tête. « Les femmes mariées » ci-près, dit-il, en forgent, de leur couvre-» chef, une figure sur leur front, pour se glo-» rifier de la jouissance qu'elles en ont; et » venant à être veuves, le couchent en arrière, » et ensevelissent sous leur coiffure (1). »

Le même auteur, parlant de la cérémonie pratiquée à Lavinie, où les dames romaines venaient couronner en place publique le simulacre du sexe masculin, semble se rappeler avoir vu un pareil usage pratiqué de son temps. « Encore ne sais-je, dit-il, si j'ai vu » en mes jours quelque air de pareille dévo-» tion (2). »

J'ai parlé des filles et des femmes indiennes et romaines qui, pour obtenir une fécondité désirée, et détourner les maléfices, faisaient hom-

(1) *Essais* de Montaigne, liv. 3, chap. 5.

(2) *Idem, ib.*

mage au *Phallus* des prémices du mariage, en se bornant à un attouchement mystérieux, ou en complétant le sacrifice. J'ai parlé aussi des femmes d'Israël, qui fabriquaient des *Phallus* pour en abuser. On va voir que des femmes chrétiennes ont imité, jusqu'à un certain point, ces exemples antiques.

On est d'abord porté à croire que le besoin violent de satisfaire des désirs trop contraints fit seul imaginer, aux femmes chrétiennes l'emploi de la figure au défaut de l'objet figuré; mais on pourrait se tromper. Cette pratique honteuse appartient certainement à la religion des anciens: elle faisait, comme il a été dit, partie intégrante du culte du Phallus. C'est elle, c'est cette cérémonie religieuse et obscène qui a fourni l'exemple: une passion dépravée l'a ensuite imité.

D'ailleurs il est prouvé que la superstition, qui n'est qu'un abus des religions de l'antiquité, a induit les mêmes femmes, dans l'intention d'exciter ou d'accroître la vigueur ou l'amour de leurs amans, de leurs époux, dans l'intention même de les faire périr, à se livrer à des pratiques toutes aussi monstrueuses, toutes aussi obscènes : l'imagination la plus déréglée ne peut rien concevoir de pire (1).

(1) Je vais citer quelques-unes de ces opérations ma-

Il est donc présumable que si des femmes chrétiennes s'abandonnèrent aux pratiques dé-

giques. Une seule sera traduite en français. Notre langue chaste ne pourrait supporter la traduction des autres, que je rapporte en latin d'église, comme nous les a transmises *Burchard*, évêque de Worms.

« N'avez-vous pas fait ce que certaines femmes ont » coutume de faire ? Elles se dépouillent de leurs ha- » bits, oignent leur corps nu avec du miel, étendent à » terre un drap sur lequel elles répandent du bled, se » roulent dessus à plusieurs reprises, puis elles re- » cueillent, avec soin, tous les grains qui se sont atta- » chés à leur corps, les mettent sur la meule qu'elles » font tourner à rebours. Quand ils sont réduits en fa- » rine, elles en font un pain qu'elles donnent à manger » à leurs maris, afin qu'ils s'affaiblissent et qu'ils meu- » rent. Si vous l'avez fait, vous ferez pénitence pen- » dant quarante jours au pain et à l'eau. »

Fecisti quod quædam mulieres facere solent ? Tollunt menstruum suum sanguinem, et immiscent cibo vel potui, et dant viris suis ad manducandum vel ad bibendum, ut plus diligantur ab eis. Si fecisti, quinque annos per legitimas ferias pœniteas.

Gustasti de semine viri tui ut, propter tua diabolica facta, plus in amorem tuum exardesceret. Si fecisti, septem annos per legitimas ferias pœnitere debes.

Fecisti quod quædam mulieres facere solent? Prosternunt se in faciem, et, discoopertis natibus, jubent ut supra nudas nates conficiatur panis, et, eo decocto, tradunt maritis suis ad comedendum. Hoc ideò faciunt

goûtantes que je viens de rapporter en note dans des intentions superstitieuses, elles purent, dans les mêmes intentions, fabriquer des *Phallus*, et en abuser. Le libertinage continua un usage qu'un motif superstitieux avait institué. Des actes de religion qui touchaient de si près à la débauche se confondirent facilement avec elle. Le temps fit oublier l'intention religieus : les passions désordonnées la remplacèrent.

Quoi qu'il en soit, des canons pénitentiaux du huitième siècle, en prohibant cette pratique, témoignent qu'elle était en usage à cette époque. Voici ce que porte l'article intitulé *de Machinâ mulierum* : « Une femme qui, d'elle-» même, ou par le secours d'une autre femme, » fornique avec un instrument quelconque,

ut plus exardescant in amorem illarum. Si fecisti, duos annos per legitimas ferias pœniteas.

Fecisti quod quædam mulieres facere solent? Tollunt piscem vivum et mittunt eum in puerperium suum et tamdiù ibi tenent donec mortuus fuerit, et, decocto pisce, vel assato, maritis suis ad comedendum tradunt. Ideo faciunt hoc ut plus in amorem earum exardescant. Si fecisti, duos annos per legitimas ferias pœniteas. (Burchard, de *Pœnitentia*, *Decretorum* lib. 19).

» fera pénitence pendant trois années, dont
» une au pain, à l'eau (1).

» Si cette espèce de fornication a lieu avec
» une religieuse, porte l'article suivant, la pé-
» nitence sera de sept années, dont deux au
» pain, à l'eau (2). »

Un pénitenciel manuscrit, cité dans le glossaire de Ducange, constate le même délit. On y trouve cette particularité, que si une religieuse, par le moyen de cet instrument, fornique avec une autre religieuse, les délinquantes doivent être condamnées à sept ans de pénitence (3).

Ce même *Burchard*, évêque de Worms, qui a composé, au douzième siècle, un recueil d'or-

(1) *Mulier qualicumque molimine aut per seipsam et cum alterâ fornicans tres annos pœniteat, unum ex his pane et aquâ.*

(2) *Cum sanctimoniali per machinam fornicans, annos septem pœniteat; duos ex his in pane et aquâ.* (Collectio antiqua Canonum pœnitentialium. Thesaurus Anecdotorum, tom. 4, p. 52).

(3) *Mulier qualicumque molimine aut seipsam polluens, aut cum alterâ fornicans, quatuor annos. Sanctimonialis femina cum sanctimoniali per machinamentum polluta, septem annos.* (Glossaire de Ducange, au mot *Machinamentum*).

donnances canoniques et de règlemens sur les pénitences, vient encore attester l'existence du même désordre; mais ses expressions y sont si grossièrement naïves, et les détails si indécemment circonstanciés, qu'il m'ôte la volonté de les traduire. Il n'appartient qu'aux casuistes du temps passé de décrire impunément ces orduriers mystères (1).

Cet excès, qui insulte à la nature, qui déshonore les siècles, les sociétés, les institutions où il s'est manifesté, s'il n'est pas une imitation des cérémonies pratiquées auprès du *Phallus*, du *Lingam* ou du *Mutinus*, est au moins un des résultats scandaleux de la continence forcée, un des effets ordinaires de ces lois absurdes et toujours impuissantes qui prétendent ré-

(1) *Fecisti quod quædam mulieres facere solent, ut faceres quoddam molimen aut machinamentum in modum virilis membri, ad mensuram tuæ voluntatis, et illud loco verendorum tuorum, aut alterius, cum aliquibus ligaturis colligares, et fornicationem faceres cum aliis mulierculis, vel aliæ eodem instrumento sive alio tecum? Si fecisti, quinque annos per legitimas ferias pœniteas.*

Fecisti quod quædam mulieres facere solent, ut jam supradicto molimine, vel alio aliquo machinamento, tu ipsa in te solam faceres fornicationem? Si fecisti, unum annum per legitimas ferias pœniteas. (Burchard, lib. 19, édit. in-8°, p. 277).

former la nature, qui semblent accuser d'imperfection l'ouvrage de la divinité, et qui interdisent sottement l'usage au lieu d'interdire l'abus. Ces lois irréfléchies, dictées par un zèle aveugle, ont produit beaucoup plus de désordres qu'elles n'en ont évité. L'impétuosité des sens, trop contrainte, on le sait, est comme un torrent qui surmonte la digue qu'on lui oppose, et ne se précipite qu'avec plus de violence et de ravages; ou comme le salpêtre, dont l'explosion a d'autant plus de force qu'il est comprimé dans le tube qui le contient.

Il est vrai que, si les prêtres voulurent la cause, ils condamnèrent les effets. S'ils fondèrent la continence absolue, ils blâmèrent et punirent les désordres qu'elle entraîne. Ils s'opposèrent autant qu'ils le purent aux pratiques superstitieuses et obscènes dont je viens de parler; mais ils n'agirent pas de même à l'égard d'autres pratiques non moins indécentes. Moins sévères et plus adroits, ils tournèrent à leur profit le culte antique établi par les Romains, et qu'une longue habitude avait fortifié. Ils s'approprièrent ce qu'ils ne purent détruire; et, pour attirer à eux les adorateurs de Priape, ils convertirent cette divinité à la religion chrétienne.

CHAPITRE XIII.

Continuation du même sujet; Culte de Priape sous les noms de saint Foutin, de saint René, de saint Guerlichon, de saint Guignolé, etc.

On donna à l'antique dieu de Lampsaque les noms de quelques saints de la légende : noms qui avaient des rapports avec l'action à laquelle ce dieu présidait, ou avec ses attributs les plus plus caractéristiques.

On honorait en Provence, en Languedoc et dans le Lyonnais, comme un saint, le premier évêque de Lyon, appelé *Pothin, Photin* ou *Fotin.* Ce nom était vulgairement prononcé *Foutin.* Dans Grégoire de Tours, ce nom est écrit *Fotin* : il dit qu'il fut inhumé dans le souterrain qui est au dessous de l'autel de la Basilique de Saint-Jean, et que la poussière qui provenait de la raclure de son tombeau, prise sur-le-champ avec de la foi, était un remède assuré contre plusieurs maladies. On verra

bientôt que la raclure produite, non de son tombeau, mais d'une partie de l'idole du même *saint Fotin*, fut, dans la suite, fort en usage comme un remède énergique.

Le peuple prononça *Foutin*; et, comme souvent il juge des choses d'après leurs noms, il jugea que *saint Foutin* était digne de remplacer *saint Priape* (1) : on lui en conféra toutes les prérogatives.

Saint Foutin de Varages était en grande vénération en Provence : on lui attribuait la vertu de rendre fécondes les femmes stériles, de raviver les hommes nonchalans, et de guérir leurs maladies secrètes. En conséquence, on était en usage de lui offrir, comme on en offrait autrefois au dieu Priape, des *ex voto* en cire, qui représentaient les parties débiles ou affligées. « On » offre à ce Saint, lit-on dans la *Confession de* » *Sanci*, les parties honteuses de l'un et de » l'autre sexe, formées en cire. Le plancher de » la chapelle en est fort garni; et, lorsque le » vent les fait entrebattre, cela débauche un » peu les dévotions en l'honneur de ce Saint.

(1) Dans plusieurs pièces des *Priapées*, ce dieu est qualifié de *saint*. On trouve des inscriptions antiques où *Bacchus* et son compagnon *Eleuthère* portent le même titre.

» Je fus fort scandalisé, quand j'y passai, » d'ouïr force hommes qui avaient nom *Foutin.* La fille de mon hôte avait pour marraine une demoiselle appelée *Foutine* (1). »

Le même saint était pareillement honoré à Embrun. Lorsqu'en 1585 les protestans prirent cette ville, ils trouvèrent parmi les reliques de la principale église le *Phallus* de *saint Foutin.* Les dévotes de cette ville, à l'imitation des dévotes du paganisme, faisaient des libations à cette idole obscène : elles versaient du vin sur l'extrémité du *Phallus*, qui en était tout rougi. Ce vin, reçu dans un vase, s'y aigrissait : on le nommait alors le *saint vinaigre* ; « et les » femmes, dit l'auteur qui me fournit ces détails, l'employaient à un usage assez étrange. » Il ne donne point d'autres éclaircissemens sur cet usage : je le laisse à deviner (2).

A Orange, il existait un *Phallus*, qui faisait l'objet de la vénération du peuple de cette ville. Plus grand que celui d'Embrun, il était de bois, recouvert de cuir et muni de ses appendices. Lorqu'en 1562, les protestans ruinè-

(1) Journal d'Henri III, par l'Étoile, tom. 5 ; Confession de Sanci, liv. 2, chap. 2 ; et les notes de le Duchat sur ce chapitre.

(2) *Idem.*

rent l'église de saint Eutrope, ils se saisirent de l'énorme *Phallus*, et le firent brûler dans la place publique.

Une fontaine, située près d'Orange, dont les eaux, à ce que croyaient les bonnes femmes, avaient la vertu prolifique, a peut-être fait naître l'idée d'établir dans la ville un simulacre qui eût la même vertu, et produisît les mêmes effets; et Priape se trouva en rivalité avec la Nayade de la fontaine dont les eaux étaient bues par les femmes stériles qui voulaient cesser de l'être.

Suivant le même auteur, il y avait à Poligny un saint *Foutin*, auquel les femmes allaient se recommander pour avoir des enfans. Il en était un autre dans le diocèse de Viviers, appelé saint *Foutin de Cruas*. On en trouvait en Bourbonnais, dans la petite ville de Vendre, sur les bords de l'Allier. A Auxerre, ce Saint fécondait miraculeusement toutes les femmes qui l'invoquaient (1).

En Auvergne, à quatre lieues de Clermont, près de l'ancienne route de cette ville à Limoges, est, sur la partie orientale d'une montagne appelée *Tracros*, un rocher qui semble

(1) *Confession de Sancy*, liv. 2, chap. 2, et les notes de le Duchat.

en être détaché. Ce rocher isolé présente de loin la forme d'une statue. Les habitans le nomment saint *Foutin*. Ce rocher, ainsi dénommé, n'aurait point de rapport à mon sujet, et pourrait être pris pour l'image de saint *Photin*, dont j'ai parlé, si la forme de cette espèce de statue n'était pas caractérisée de manière à ne laisser aucun doute sur le motif de sa dénomination. En effet, en se plaçant dans la plaine qui est au nord ou nord-ouest de la montagne de *Tracros*, on s'aperçoit que saint *Foutin* a les formes phalliques énergiquement prononcées.

On ne doit pas douter que les habitans du canton n'aient rendu un culte à cette figure : sa dénomination de *saint* le prouve ; et l'on y conserve la tradition des cérémonies superstitieuses qui s'y pratiquaient autrefois.

Les habitans du Puy-en-Velay parlent encore de leur saint *Foutin*, honoré dans leur ville à une époque très-rapprochée de la nôtre, et que venaient implorer les femmes stériles. Elles raclaient une énorme branche phallique que présentait la statue du Saint : elles croyaient que la raclure, infusée dans une boisson, les rendrait fécondes.

C'était, comme on va le voir, le moyen le plus généralement employé pour obtenir de

ces saints à *Phallus* la fécondité qu'on leur demandait.

C'est sans doute d'un de ces saints que veut parler Court de Gebelin, lorsqu'il dit, à propos du bouc de *Mendès* : « J'ai lu quelque part ou j'ai » entendu dire que, dans un coin de la France » méridionale, il existait, il n'y a pas long-» temps, un usage analogue à celui-là : les » femmes de cette contrée allaient en dévotion » à un temple dans lequel était une statue de » saint, qu'elles embrassaient dans l'espoir de » devenir fécondes (1). »

Dans un petit couvent d'anciens ermites, vivant sous la règle de saint Augustin, situé à Gironet, près Sampigny, était invoqué par les femmes stériles un saint *Foutin*, qui jouissait de beaucoup de réputation. Non loin de ce couvent se trouvait, sur la hauteur d'une montagne, un couvent de Minime, sous l'invocation de sainte *Lucie*, que les femmes stériles invoquaient aussi pour devenir fécondes. Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, y alla en pélerinage (2).

On trouve des traces du culte de saint *Fou-*

(1) *Histoire religieuse du Calendrier*, p. 420.

(2) Extrait d'un *Mémoire adressé à l'Académie Celtique*, par M. L. R.....

tin jusqu'en Allemagne. Un écrivain de ce pays en parle comme d'un Saint fort connu au dix-septième siècle, et auquel les filles, prêtes à devenir épouses, faisaient hommage de leur robe virginale.

Cet auteur raconte qu'une jeune épousée, la première nuit de ses noces, chercha, par une supercherie, à écarter, sur sa conduite passée, les soupçons de son mari; et, pour exprimer que l'honneur de cette femme avait déjà reçu quelques atteintes, il dit qu'*elle avait depuis long-temps déposé sur l'autel de saint* FOUTIN *sa robe de virginité* (1).

Saint *Foutin* n'est pas la seule dénomination que porta *Priape* parmi les chrétiens; et ses autres noms, comme celui-ci, avaient toujours quelques rapports avec la vertu supposée du Saint. Une de ces idoles existait, sans doute depuis le temps des Romains, dans le lieu de *Bourg-Dieu*, diocèse de Bourges. Les habitans, qui avaient beaucoup de foi, continuèrent, lorsqu'ils furent devenus chrétiens, à lui rendre un culte. Les moines du monastère n'osèrent

(1) *Sponsa quædam rustica quæ jam in sinu* DIVI FUTINI *virginitatis suæ prætextam deposuerat.* (*Thæses inaugurales de Virginibus; facceciæ facetiarum*, pag. 277).

détruire des pratiques religieuses consacrées par le temps; et Priape fut adoré dans l'abbaye de ce lieu, sous le nom de saint *Guerlichon* ou saint *Greluchon* (1).

Les femmes stériles venaient implorer sa vertu prolifique, y faisaient une neuvaine; et, à chacun des neuf jours, elles s'étendaient sur la figure du Saint, qui était placée horizontalement; puis elles raclaient une certaine partie de saint Guerlichon, laquelle était aussi en évidence que celle de Priape : cette raclure, délayée dans l'eau, formait un breuvage miraculeux.

Henri Étienne, de qui j'emprunte ce fait, ajoute : « Je ne sais pas si encore, pour le jour-
» d'hui, ce Saint est en tel crédit, pour ce que
» ceux qui l'ont vu disent qu'il y a environ
» douze ans qu'il avait cette partie-là bien usée
» à force de la racler (2). »

(1) *S. Guerlichon* ou *S. Grelichon*, comme le nomme *Pierre Viret*, dans son *Traité de la vraie ou fausse Religion* (liv. 7, chap. 35). *Le Duchat* croit que ce nom lui est venu de *gracilis*, grelot. Au reste, ce nom est encore aujourd'hui une injure triviale, appliquée ordinairement à un homme vil, attaché honteusement à une prostituée.

(2) Apologie pour Hérodote, tom. 2, chap. 38, p. 254.

Le même auteur met au rang des saints de cette espèce un saint *Gilles*, qui, dans le pays de Cotentin, en Bretagne, avait aussi la réputation de procurer la fécondité que les femmes sollicitaient avec des cérémonies pareilles (1). Il parle aussi d'un saint *René*, en Anjou. Le trait qui caractérisait sa vertu fécondante paraissait dans la plus grande évidence. Les cérémonies que les femmes pratiquaient pour se rendre le Saint favorable étaient d'une telle indécence qu'Henri Étienne, d'ailleurs très-libre dans ses expressions, n'ose les décrire. « J'aurais honte, dit-il, de l'écrire ; aussi les » lecteurs auraient honte de le lire ! »

Saint *Regnaud* fut comme saint *René* (2), et, peut-être à cause de la ressemblance de noms, un saint à *Phallus*, fort honoré autrefois par

Traité de la vraie et fausse Religion, par Pierre Viret, liv. 7, chap. 35.

(1) *Le Duchat*, dans ses notes sur l'Apologie pour Hérodote, pense qu'on attribue à *S. Gilles* la vertu fécondante, parce que son nom a du rapport avec *eschilles*, qui signifie sonnettes.

(2) S. *René* fut érigé en Priape, à cause des rapports de son nom avec le mot *reins*. On fit, par la même raison, pareil honneur à S. *Regnaud*.

Il paraît que S. *Cyre* s'immisçait dans les attribu-

les Bourguignons (1); saint *Arnaud*, autre saint de même caractère, était moins indécent que saint *René*, ou plutôt il ne l'était que par intervalle. Un tablier mystérieux voilait ordinairement le symbole de la fécondité, et ne se levait qu'en faveur des dévotes stériles; l'inspection des objets, mis à découvert, suffisait, avec de la foi, pour opérer des miracles (2).

Dans les environs de Brest, à l'extrémité du vallon où coule la rivière de Penfel, était la chapelle du fameux saint *Guignolé* ou *Guingalais* (3). Le signe phallique de ce saint consis-

tions de Priape, si l'on en croit ces vers qui se trouvent dans les Bigarrures du Seigneur des Accords :

Je suis ce grand vœu de cire
Que l'on offrait à saint Cyre
Pour l'enflure des rognons.

(1) Quelques personnes me sauront gré de ne point rapporter les vers cités par le Duchat sur les vertus de saint Regnaud.

(2) *Tableau des différentes Religions*, par Saint-Aldegonde, tom. 1, part. 5, chap. 10.

(3) Ce saint, appelé *Guinolé*, *Guignolé*, *Guignolet*, *Gunolo*, *Vennolé*, *Guingalais*, *Winwaloeus*, fut le premier abbé de Landevenec en Basse-Bretagne, l'an 480. Ses différentes légendes offrent des fables ridicules. C'est sans doute le rapport qui se trouve entre son nom et le mot *gignere*, engendrer, qui a valu à ce saint les attributs et les vertus de Priape.

tait dans une longue cheville de bois qui traversait sa statue d'outre en outre, et se montrait en avant d'une manière très-saillante.

Les dévotes du pays agissaient avec saint *Guignolé*, comme celles du Puy avec saint *Foutin*, celles de Bourg-Dieu avec saint *Guerlichon*. Elles raclaient dévotement l'extrémité de cette cheville miraculeuse; et cette raclure, mêlée avec de l'eau, composait un puissant antidote contre la stérilité. Lorsque, par cette cérémonie souvent répétée, la cheville était usée, un coup de maillet, donné par derrière le Saint, la faisait aussitôt ressortir en avant. Ainsi, toujours raclée, elle ne paraissait point diminuer. Le coup de maillet faisait le miracle.

Voici ce que je lis dans la relation d'un séjour fait à Brest en 1794 : « Au fond du port de » Brest, au delà des fortifications, en remon- » tant la rivière, il existait une petite chapelle » auprès d'une fontaine et d'un petit bois qui » couvre la colline; et, dans cette chapelle, » était une statue en pierre honorée du nom » de *saint*.

» Si la décence permettait de décrire Priape » avec ses indécens attributs, je peindrais cette » statue.

» Lorsque je l'ai vue, la chapelle était à moi- » tié démolie et découverte, la statue en de-

» hors, étendue par terre, et sans être brisée;
» de sorte qu'elle existait en entier, et même
» avec des réparations modernes, qui me la
» firent paraître encore plus scandaleuse.

» Les femmes stériles, ou qui craignaient de
» l'être, allaient à cette statue; et, après avoir
» gratté ou raclé ce que je n'ose nommer, et
» bu cette poudre infusée dans un verre d'eau
» de la fontaine, ces femmes s'en retournaient
» avec l'espoir de devenir fertiles (1). »

« N'oublions pas, dit un écrivain moderne,
» qui a donné la description d'un des départemens compris dans la ci-devant province
» de Bretagne, n'oublions pas de parler du
» fameux saint *Guignolet*, et de cette cheville
» éternelle, si favorable à la fécondité. Puisque
» la religion catholique a fait des saints, des
» dieux du paganisme, Priape pouvait-il être
» oublié? Le bois de cette cheville râpée était
» avalé par les femmes inféconds: elles con-
» cevaient au bout de quelque temps. Les mé-
» chans prétendaient que des moines voisins

(1) *Anectodes relatives à quelques personnes et à plusieurs évènemens remarquables de la révolution*, par M. J. B. *Harmand* (de la Meuse), ancien député et ex-préfet du département du Bas-Rhin, 1814, p. 90 et 91.

» aidaient beaucoup à ce miracle : » *Je n'en crois rien*, ajoute charitablement l'auteur que je cite (1).

Il est certain que le culte de ce Saint a existé en Bretagne jusque vers le milieu du dix-huitième siècle ; que sa chapelle ne fut fermée qu'environ l'an 1740 ; et que, lorsqu'elle fut ouverte, il y a quelques années, on y découvrit saint *Guignolet*, avec sa cheville miraculeuse (2).

Ce même saint *Guignolet* était honoré dans une chapelle du village de la Chatellette, commune d'Alichamp, en Berri, aujourd'hui canton de Saint-Amand, département du Cher. Là, les femmes stériles venaient faire des neuvaines, invoquaient le Saint fécondateur, raclaient sa branche phallique ; et la poussière qui en résultait, infusée dans du vin, était avalée par ces dévotes, en attendant le miracle. Le curé avait soin de pourvoir à ce que le *Phallus*, souvent raclé, se conservât toujours dans un état digne

(1) *Voyage dans le Finistère, fait* en 1794 et 1795, tom. 2, p. 150.

(2) M. *Cambry*, auteur de l'intéressant *Voyage dans le Finistère*, m'a fourni cette dernière circonstance, et m'a assuré avoir vu lui-même le saint et sa cheville : il m'a autorisé à publier son témoignage.

du grand saint *Guignolet*. Un archevêque de Bourges supprima le Saint, et interdit le curé, auquel il était si profitable ; mais la dévotion des femmes stériles a continué jusqu'à la révolution, comme l'assurait encore, en 1806, M. *Pajonnet*, savant antiquaire, et curé d'Alichamp (1).

M. Pastureaud m'apprend qu'il existe à Bourges, faubourg du château, rue Chevrière, une petite statue placée dans le mur d'une maison, dont les formes du sexe sont usées à force d'être raclées par des femmes qui en avalaient la raclure, dans l'espoir de devenir fécondes : cette statue est, dans le pays, nommée *le bon saint Greluchon* (2).

Anvers était le Lampsaque de la Belgique, et Priape le dieu tutélaire de cette ville. Les habitans le nommaient *Ters* ; et les habitantes avaient pour cette divinité la plus grande vénération. Elles étaient en usage de l'invoquer jusque dans les moindres accidens de la vie ; et cette dévotion existait encore au seizième siècle, comme nous l'apprend *Jean Goropius*. « Si

(1) Extrait d'une lettre adressée à l'auteur par M. *Barailon*, docteur en médecine, membre correspondant de l'Institut et membre du Corps-Législatif.

(2) Extrait d'une lettre de M *Pastureaud de Vaux*.

» elles laissent, dit-il, échapper de leurs mains
» un vase de terre, si elles se heurtent le pied,
» enfin, si quelque accident imprévu leur cause
» du chagrin, les femmes, même les plus res-
» pectables, appellent à haute voix Priape à
» leur secours.

» Cette superstition était autrefois si enra-
» cinée dans les esprits, continue le même
» auteur, que Godefroy de Bouillon, marquis
» de cette ville, pour la faire disparaître, ou
» la ramener aux cérémonies du christianisme,
» envoya de Jérusalem, à la ville d'Anvers,
» comme un présent d'un prix inestimable, *le*
» *prépuce de Jésus-Christ.* Il croyait, par-là,
» détourner les habitans d'un culte aussi hon-
» teux; mais ce présent profita peu pour les
» femmes, et ne leur fit point oublier le sacré
» *Fascinum* (1). »

Goropius trouve, dans l'anagramme du mot *Ters*, qui est à Anvers la dénomination de Priape, un mot qui exprime, dans l'idiôme du pays, l'action à laquelle ce dieu préside.

« On montre encore, dit-il ailleurs, une
» petite statue, autrefois munie d'un *Phallus*,
» que la décence a fait disparaître. » Il ajoute

(1) *Johanis Goropii Becani, Origines Antwerpianæ*, 1569, lib. 1, p. 26 et 101.

que cette statue est placée sur la porte voisine de la prison publique. Il nous apprend que Priape avait à Anvers un temple très-célèbre, où tous les peuples du voisinage accouraient en grande dévotion pour offrir leur hommage à cette divinité; et, à ce sujet, il rapporte une opinion qui fait dériver le nom de la ville d'*Anvers* du mot latin *Verpum*, qui exprime la chose dont le *Phallus* est la figure; mais il n'adopte point cette étymologie, parce qu'il n'a jamais entendu prononcer ce mot par les femmes, mais bien le mot *Ters*, qui, dans cette ville, est synonyme de *Fascinum*.

Quelques auteurs ont pensé que le temple de sainte *Walburge* était consacré à Priape; que cette Sainte est supposée; que son nom signifie *citadelle*; et que c'était celui que les anciens habitans d'Anvers donnaient à la divinité tutélaire de cette ville. Goropius croit bien que *Walburge* signifie citadelle, et que ce nom a été celui d'une divinité protectrice de la ville; mais il ne croit pas que le temple de sainte *Walburge* ait été celui de Priape. «Peut-être, » dit-il, ce dieu était adoré dans un lieu situé » à gauche de la ville, où se voient encore les » ruines d'un ancien temple (1). »

(1) *Johanis Goropii Becani, Origines Antwerpianæ*, lib. 1, p. 101.

Les Romains n'élevaient point de temple proprement dit à la divinité de Priape : ils se bornaient à lui ériger des statues, des autels ou des chapelles. Si les habitans d'Anvers lui bâtirent un temple, la ville de Lampsaque, seule, peut leur avoir fourni l'exemple.

Quelques autres écrivains ont parlé du Priape d'Anvers. *Abraham Golnitz* dit que la figure de ce dieu se voit à l'entrée de l'enceinte du temple de sainte *Walburge*, dans la rue des Pêcheurs, et au dessous de la porte de la prison publique. C'est une petite statue en pierre, haute d'environ un pied, représentée les mains élevées, les jambes écartées, et dont le signe sexuel est entièrement disparu. « On fait, dit-il, beaucoup » de contes sur la cause de cette disparition; et » l'on parle aussi de l'usage où étaient les » femmes stériles de racler la partie qui man- » que à cette statue, et de prendre en potion » la poussière qui en résultait, dans l'intention » de devenir fécondes (1). »

Un voyageur du même temps dit, en parlant d'Anvers : « On y voit une idole en pierre, pla- » cée sur une porte antique. Plusieurs croient » que la poussière, provenant de la raclure de » la partie sexuelle de cette figure, étant prise

(1) *Itinerarium Belgico-Gallicum*, p. 52.

» en potion par les femmes, les préservait
» de la stérilité (1). »

J'ai parlé des *Phallophores*, qui, chez les Grecs, formaient un groupe dans les processions faites en l'honneur de Bacchus (2); j'ai décrit ces pompes religieuses que les Égyptiens, les Grecs, les Romains, célébraient à l'approche de l'équinoxe du printemps : des restes de cette pratique se sont conservés jusqu'à nos jours. Les *Phallophores*, chez les Grecs, étaient des hommes qui portaient, à la procession de Bacchus, de longs bâtons, à la cîme desquels pendaient des *Phallus*. A la fête des *Targilies*, des jeunes gens portaient aussi des branches d'olivier, auxquelles étaient attachés des pains, des légumes, des glands, des figues et des *Phallus*. Dans la ville de *Saintes*, un usage pareil se pratiquait le dimanche des Rameaux : les femmes, même les plus dévotes, les enfans des deux sexes, portaient à la procession, au bout d'une branche ou rameau béni, un pain creux et en forme de *Phallus*. Le nom de ce pain s'accorde avec sa forme pour décéler son origine, et ne laisse aucun

(1) *Itinerarium Galliæ, Jodoci sinceri*, p. 234.

(2) Voyez ci-devant chapitre 8, p. 125.

doute sur l'objet indécent qu'il représente (1).

Le prêtre bénissait ces pains phalliques; et les femmes les conservaient pendant toute l'année comme une amulette, un préservatif.

A Saint-Jean-d'Angély, le jour de la Fête-Dieu, on portait à la procession des petits pains nommés, dans le pays, *fateux*, et qui avaient la forme des *Phallus*. Cet usage existait encore lorsque M. Maillard était sous-préfet de cette ville : il le fit supprimer.

Ces pratiques religieuses et indécentes existeraient peut-être encore en France, si les lumières, toujours croissantes depuis le quinzième siècle, n'eussent porté le jour sur leur turpitude, et fait sentir combien elles étaient opposées aux principes du christianisme; elles subsisteraient encore, si les écrivains protestans n'eussent pas, contr'elles, lancé le sarcasme et les plaisanteries, et fait rire aux dépens de ceux qui s'y livraient. Alors, honteux du rôle qu'ils avaient joué, et voulant ravir à leurs antagonistes ce moyen de les ridiculiser et de les perdre dans l'opinion des peuples, les prêtres catholiques réformèrent insensiblement ces saints Priape, ou substituèrent à son culte un

(1) Ces pains étaient nommés *p*..... ; la solennité était connue sous le nom de *la fête des pin*...

culte qui lui ressemblait, mais dont les formes ne blessaient pas si ouvertement la décence.

Ainsi les femmes stériles, au lieu d'aller racler la branche phallique d'une statue, ou de la contempler avec dévotion, furent réduites: les unes à aller boire les eaux prolifiques d'une fontaine consacrée à un saint; les autres, comme à Rocamadour dans le Rouergue, à venir baiser le verrou de l'église, ou une barre de fer appelée le *Bracquemart de Rolland*, ou d'aller faire des neuvaines à quelques saintes fécondantes, comme à la *sainte Foy* de la ville de *Conques*, aussi en Rouergue, à la sainte Vierge d'*Orcival* en Auvergne, dans l'église de laquelle était un pilier qu'embrassaient les femmes stériles (1).

Dans la petite ville de Saint-Fiacre, à une lieue de Mouceaux, et dans l'angle à droite de la chapelle, est une pierre nommée *le Fauteuil de saint Fiacre*: cette pierre a la vertu de rendre fécondes les femmes stériles. Elles viennent s'y asseoir; mais, pour que le miracle s'opère, il

(1) *Où est le pilier qui rend les femmes fécondes?* demandait une bonne villageoise à un gros chanoine de cette église. *C'est moi*, répondit-il, en se frappant la poitrine, *c'est moi qui suis le pilier.*

faut qu'aucun vêtement ne se trouve entre le corps de la femme et la pierre,

Ailleurs, les femmes sont tenues de se tenir un certain temps couchées sur le tombeau de quelque saint renommé par sa vertu prolifique : c'est ce qui se pratique notamment dans la ville de Sarragosse en Espagne, dans le couvent de Saint-Antoine-de-Paule, et dans la chapelle qui lui est dédiée (1).

Sur l'extrême frontière du département de l'Allier, dans l'arrondissement de Mont-Luçon, est, au milieu d'une lande immense située dans la commune de Saint-Janvier, l'oratoire de Saint-Jean et de Saint-Rèmi. Le 20 juin, les

(1) Au milieu de cette chapelle est un tombeau en forme de lit-de-camp, sur lequel on voit la figure de saint Antoine-de-Paule, couché dans un cercueil avec l'habit de l'ordre. Les dames stériles sont introduites par un moine, les unes après les autres, dans ce réduit. Elles s'agenouillent, disent des prières, font trois fois le tour du tombeau, se couchent dessus, et puis se retirent. Un écrivain, ennemi des moines de ce couvent, qui a employé trois volumes pour révéler leurs fraudes pieuses, dit qu'ils introduisaient aussi, pour de l'argent, dans ce lieu secret, les amans des dames qui venaient invoquer saint Antoine, et que le miracle s'opérait sans que le saint s'en mêlât ; mais c'est peut-être une calomnie.

femmes infécondes, les jeunes gens des deux sexes, s'y rendent de trois à quatre lieues à la ronde. On y passe la nuit pêle-mêle dans le désert. Le lendemain 24, on fait des stations, des offrandes; et on boit le *saint vinage*. Ce breuvage, composé de l'eau d'une fontaine dite *de Saint-Jean*, et d'un peu de vin, passe pour un puissant préservatif contre la stérilité et les charmes des *fasciniers*, espèce de sorciers qui *nouent l'aiguillette*, et rendent les jeunes maris impuissans (1).

Ces changemens n'ont pas été opérés partout. Il est des peuples qui, à la faveur d'une épaisse superstition et des ténèbres antiques de l'ignorance, sont constamment restés à l'abri

(1) Il existait encore, il y a quelques années, dans ce pays, un fameux fascinier, nommé *Gabriel Roux*, dit *Damiens :* il était métayer au lieu du *Petit-Cros*, canton de Chambon, commune de Châtelet. Il fut tué, le 11 fructidor an 10, par un meunier, qui, marié depuis trois ans, ne pouvait avoir d'enfant, et qui accusait de son impuissance le fascinier *Roux*. Un curé de ce pays a assuré à celui qui m'a communiqué ce fait que plusieurs fasciniers qu'il a convertis prononçaient, pour opérer leurs charmes, des mots latins, et avaient l'attention de glisser, dans les alimens des époux, une poudre provenant des parties sexuelles et desséchées d'un loup.

Quant au *saint Vinage*, il était et est encore fort en

des rayons de lumière qui éclairent les autres nations, et sans s'occuper de l'étrange contradiction de leur conduite, ont continué d'amalgamer le paganisme avec la religion chrétienne, de confondre le culte de Priape avec celui des saints, et ont conservé précieusement jusqu'à nos jours les pratiques absurdes des siècles de barbarie.

usage dans plusieurs villages de France. J'ai découvert dans un vieux rituel manuscrit l'oraison que le prêtre récitait pour le bénir : elle est intitulée : *Bénédiction de l'amour de saint Jean l'évangéliste.*

Ce titre annonce son motif. Voici le texte :

Benedictio amoris sancti Joannis evangelistæ.

Bene + dicere et conse + crare hanc creaturam vini dexterâ tuâ dignare, omnipotens Deus, et presta ut in omnes te credentes et de potu isto bibentes a te protegantur et benedicantur ; et, sicut beatus Joannes de calice bibens non est lesus, ita isti homines in amore tui et sancti Joannis, de isto potu bibentes, ab omni ægritudine corporis et animæ absolvantur.

CHAPITRE XIV.

Du Culte du Phallus chez les Chrétiens en Italie et à Naples.

Parmi les nombreuses antiquités qu'ont produites les fouilles faites en Toscane dans la campagne de Rome, dans le royaume de Naples, etc., se trouve une grande quantité de *Phallus*, de Priapes de toutes les espèces, de toutes les proportions, de toutes les formes. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les diverses galeries d'antiquités que renferment ces pays, et les grands recueils de gravures qui en représentent les principaux objets. Ces figures, auxquelles les Italiens sont accoutumés, ne blessent point leurs yeux. D'ailleurs, les nudités complètes en statues, en tableaux, se voient par-tout à Rome et à Naples, dans les jardins, les vignes, les *villas*, dans les places publiques, et jusque dans les églises.

Cette considération diminue un peu l'étonnement que peut produire l'existence actuelle en ces pays d'un culte semblable à celui que les anciens rendaient à Priape. Voici ce que j'ai pu recueillir de l'état de ce culte.

Le *Fascinum* est encore en usage dans la Pouille; et les habitans modernes de cette province, en imitant cette superstition des anciens, ont aussi imité le motif qui les y déterminait. C'est pour écarter les maléfices et les regards funestes de l'envie qu'ils appendent, avec un ruban, aux épaules des enfans des *fascinum* de corail, qui ont souvent la forme des mains *ithyphalliques*, et que les Italiens appellent *fica* (1).

Les joyaux préservatifs que les enfans portent à l'épaule dans le royaume de Naples, les femmes et les enfans les portent au cou dans la Sicile : c'est un usage qui a été observé par plusieurs voyageurs.

Mais ce n'est pas à ces amulettes que se borne le culte de Priape en Italie.

Suidas, moine grec, qui écrivait au onzième siècle, dit qu'en Italie le dieu de la génération est nommé *Priape;* que les bergers lui rendent

(1) Note fournie par M. *Dominique Forgès Davanzati*, prélat de Canosa.

un culte; et que son idole représente un enfant dont le membre sexuel est remarquable par sa longueur et son état d'énergie : *Qui penem habet magnum et intentum* (1).

Il restait encore au dix-huitième siècle, dans le royaume de Naples, des traces manifestes de ce culte.

Dans la ville de *Trani*, capitale de la province de ce nom, on promenait en procession, pendant le carnaval, une vieille statue de bois qui représentait Priape tout entier, et dans les proportions antiques : c'est-à-dire, que le trait qui distingue ce Dieu, était très-disproportionné avec le reste du corps de l'idole : il s'élevait jusqu'à la hauteur de son menton. Les habitans du pays nommaient cette figure *il santo Membro*, le saint Membre.

Joseph Davanzati, archevêque de cette ville, qui vivait au commencement du dix-huitième siècle, abolit cette cérémonie antique (1). Elle était évidemment un reste des anciennes fêtes de Bacchus, appelées *Dionysiaques* chez les Grecs, *Libérales* chez les Romains, et qui se

(1) *Suidas*, au mot *Priapus*.

(2) C'est à un Napolitain, *Dominique Forgès Davanzati*, neveu de l'archevêque *Davanzati*, et prélat Canosa, que je dois cette anecdote.

célébraient vers le milieu du mois de mars. On sait que le *Phallus* figurait avec distinction dans ces pompes religieuses.

Un culte semblable existait en 1780 dans le même royaume; et peut-être il y subsiste encore. Les détails que je vais donner sont extraits d'une relation écrite en italien par un particulier habitant du lieu où ce culte est en vigueur. Cette relation, adressée à sir *Williams Hamilton*, ambassadeur du roi d'Angleterre auprès de la cour de Naples, fut ensuite transmise, par ce ministre, à *Joseph Banks*, président de la société royale de Londres.

A *Isernia*, ville de la comté de Molise, il se tient tous les ans, le 17 septembre, une foire du genre de celles qu'on nomme en Italie *Perdonanze* (Indulgence). Le lieu de la foire est sur une petite colline située entre deux rivières, à un petit quart de lieue de la ville. Dans la partie la plus élevée de cette colline, est une ancienne église, avec un vestibule, qu'on dit avoir appartenu à l'ordre de Saint-Benoît : elle est dédiée à saint *Côme* et à saint *Damien*. Pendant la foire, qui dure trois jours, on fait une procession à laquelle on porte les reliques de ces saints. Les habitans des environs, attirés par la dévotion et par le plaisir, s'y rendent en foule. Ceux de chaque village ont un costume

particulier; en outre les jeunes filles, les femmes mariées, et les femmes de joie (*Donne di piacere*), portent chacune un habit qui distingue leurs divers états. Ce concours offre un spectacle très-varié.

On voit dans la ville d'Isernia, ainsi que dans le lieu où se tient la foire, des hommes qui vendent des figures en cire, dont les chrétiens font des offrandes à leurs saints, comme les païens en faisaient à leurs dieux : ces figures sont appelées *vœux* ou *ex voto*. Ces vœux en cire ont la forme du membre affligé, pour la guérison duquel les dévots viennent intercéder le saint. On lui fait hommage de ce simulacre; on l'append à sa chapelle; sans doute afin que le saint, l'ayant sans cesse devant les yeux, n'oublie pas ce qu'on lui demande, ou plutôt de peur qu'il ne se méprenne, et que sa vertu n'atteigne une partie saine, au lieu de la partie malade.

On y voit des jambes, des bras, des faces humaines en cire; mais ces vœux-là ne sont pas les plus nombreux (*ma poche sono queste*). Ceux qui abondent le plus chez les marchands, et ceux pour lesquels les dévotes ont de la prédilection, je les nommerai, comme les anciens Grecs, *Phallus*. L'auteur que j'extrais les appelle *Membri virili di cera*. On en voit de

tous les âges, dans tous les états, de toutes les grandeurs.

Ceux qui débitent cette marchandise tiennent une corbeille et un plat : la corbeille contient les *Phallus* en cire ; et le plat sert à recueillir les aumônes des dévots acquéreurs. Ces marchands vont criant : *Saint Côme, saint Damien!* Si on leur demande combien ils les vendent, ils répondent : *Plus vous donnerez, plus vous aurez de mérite.*

Sous le vestibule de l'église sont deux tables. Près de chacune d'elles est assis un chanoine. L'un, qui est ordinairement le primicier, crie à ceux qui entrent dans l'église : *Ici on reçoit l'argent pour les messes et pour les litanies.* L'autre, qui est l'archiprêtre, crie aussi de son côté : *C'est ici que l'on reçoit les vœux.* Celui-ci recueille, dans un bassin, les *vœux* de cire que les dévots ont achetés à la foire, et reçoit quelques monnaies que chacun d'eux ne manque pas de lui donner en déposant son *vœu.*

On ne voit guère que des femmes à cette fête. Ce sont elles qui en font presque tous les frais ; ce sont elles qui prient, avec le plus de ferveur, les deux saints qui jouent ici en commun le rôle de Priape ; ce sont elles, sur-tout, qui contribuent le plus à décorer leur chapelle de nombreux *Phallus* en cire. L'auteur italien

ajoute une particularité remarquable : lorsqu'elles présentent à l'archiprêtre le simulacre de cire, elles prononcent ordinairement de pareilles phrases : *Saint Côme, je me recommande à toi. Saint Côme, je te remercie.* Ou bien : *Bon saint Côme, c'est ainsi que je le veux* (1).

En disant ces mots, ou quelques autres semblables, chacune d'elles ne manque jamais, avant de déposer le *Phallus*, de le baiser dévotement.

Cela ne suffit pas pour opérer des guérisons miraculeuses, pour féconder les femmes stériles : il faut une autre cérémonie, qui est sans doute la plus efficace.

Les personnes qui se rendent à cette foire couchent, pendant deux nuits, les unes dans l'église des pères Capucins, les autres dans celle des cordeliers; et, quand ces deux églises sont insuffisantes pour contenir tout le monde, l'église de l'*Ermitage de Saint-Côme* reçoit le trop plein.

Dans les trois édifices, les femmes sont, pendant ces deux nuits, séparées des hommes. Ceux-ci couchent sous le vestibule, et les femmes dans l'église ; elles y sont gardées, soit dans

(1) *E questo è quello che osservai.*

l'église des Capucins, soit dans celle des Cordeliers, par le père gardien, par le vicaire et par un moine de mérite. Dans l'*Ermitage*, c'est l'ermite lui-même qui veille auprès d'elles.

On conçoit maintenant comment peut s'opérer le miracle que les femmes stériles viennent réclamer. La vertu des saints Côme et Damien s'étend même jusque sur les jeunes filles et sur les veuves (1).

L'auteur de cette relation me paraît un franc incrédule : il semble convaincu que les femmes fécondées en cette occasion le sont, sans que les bienheureux saint Côme et saint Damien s'en donnent la peine (2).

Cette fête est suivie d'autres cérémonies.

Dans l'église, et près du grand autel, on fait la sainte onction avec de l'huile de saint Côme. La recette de cette huile est la même que celle qui est indiquée dans le Rituel romain : on y ajoute seulement l'oraison des saints martyrs, Côme et Damien.

(1) Ce n'est pas moi, c'est l'auteur italien qui parle. Voici ses expressions : *E spesso la grazia s'etende, sensa maraviglia, alle zitelle e vedove, che per due notti hanno dormito, alcune nelle chieza de P. P. Zoccolanti ed altre delli capucini.*

(2) *Si fanno spesso miracoli senza incomodo delli santi.*

Ceux qui sont affligés de quelques maux se présentent à cet autel, mettent, sans honte, à découvert la partie malade, laquelle est toujours l'original de la figure en cire qu'ils ont offerte. Le chanoine, en administrant l'onction sur le mal, récite cette prière : *Per intercessionem beati Cosmi, liberet te ab omni malo. Amen.*

Cette huile sainte ne sert pas seulement à l'onction que le chanoine administre; mais on la distribue dans de très-petites caraffes, afin qu'elle puisse servir à oindre les lombes de ceux qui ont mal à cette partie. Dans la présente année 1780, ajoute notre observateur italien, quatorze cents de ces caraffes ont été débitées aux dévots de ces pays (1).

(1) Cette relation italienne se trouve insérée dans un ouvrage anglais, intitulé : *An account of the remains of the Worship of Priapus, lately existing at Isernia in the Kingdom of Naples, etc. By. R. P. Knight.*

Un évènement terrible vient presque d'anéantir la ville d'Isernia, et avec elle peut-être les derniers restes du culte antique du *Phallus* en Europe. Un tremblement de terre qui a causé des ravages affreux dans une grande partie du royaume de Naples, le 7 thermidor an 13 (ou le 26 juillet 1805), vient de réduire cette ville en un monceau de ruines : plus de quinze cents personnes, dit-on, y ont perdu la vie.

On trouve en Angleterre, et le corps des officiers de la marine en offre un exemple, des restes de ce culte ou de ses habitudes dans une société mystérieuse, nommée *le très-ancien et le très-puissant ordre de Beggars Bennisson et Merryland*, dont en 1761 le sir Louis Chamber était le grand maître. Le sceau de cette société offre, comme pièce principale, un *Phallus* bien caractérisé : au dessus est un ancre, et au dessous une forteresse. On ne sait pas pourquoi cette société, dont j'ai un diplôme sous les yeux, et qui ne contient que des vœux sur la prospérité de l'industrie, du commerce, des manufactures, et des affranchissemens de douanes et autres droits, prend pour symbole une figure autrefois sacrée, aujourd'hui si indécente : c'est le secret des initiés.

Ainsi les chrétiens ont, comme les Grecs et les Romains, observé en divers lieux toutes les parties du culte du *Phallus* ou de *Priape*. Ils l'ont adoré sous le nom de *Fascinum*, comme un préservatif, une amulette puissante ; ils l'ont adoré sous le nom de différens saints, comme le dispensateur de la fécondité chez les femmes. Ils lui ont fait des libations, lui ont adressé des prières, ont promené son effigie en procession, et ont appendu, dans ses chapelles, des *ex voto*, simulacre du sexe viril.

A l'exception de l'usage de racler le *Phallus*, et d'avaler cette raclure avec de l'eau, usage dont je ne connais point d'exemple dans l'antiquité, toutes les autres pratiques appartiennent au culte que les anciens rendaient à Priape.

Les chrétiens, en conservant ce culte si étranger à leurs dogmes, n'avaient point les motifs excusables des peuples qui professaient le sabéisme ou les religions qui en sont dérivées : ceux-ci adoraient dans le *Phallus* l'emblême du soleil régénérateur; les chrétiens, qui n'étaient attachés à ce culte que par la routine, n'y voyaient qu'une sorte de talisman. L'on peut dire que, si le *Phallus* était un objet sacré pour les anciens, il ne pouvait être qu'un objet de ridicule et d'indécence dans les religions modernes de l'Europe, qui sont basées sur des principes très-différens.

CHAPITRE XV.

De quelques usages et institutions civiles et religieuses des siècles passés, dont l'indécence égale ou surpasse celle du Culte du Phallus.

Le culte du *Phallus* ou de *Priape*, chez les chrétiens de l'Europe, dans les siècles qui ont précédé le nôtre, nous paraît aujourd'hui si étrange, si invraisemblable, si incohérent avec nos mœurs, qu'on est tenté de révoquer en doute les témoignages nombreux qui prouvent son existence. Il est donc nécessaire, pour faire disparaître ces doutes, d'examiner si les mœurs du temps et des pays où ce culte se maintint lui étaient aussi contraires qu'on le pense vulgairement; si ce culte tranchait trop fortement avec l'esprit et les usages; et si son indécence égalait ou surpassait celle de certaines pratiques, de certaines institutions civiles et religieuses, qui existaient à la même époque.

Je ne ferai point ici l'histoire complète des

mœurs absurdes et barbares qui ont souillé l'Europe entière pendant plusieurs siècles : la matière, très-abondante, excéderait le cercle dans lequel mon sujet est circonscrit. Je ne m'occuperai pas même sommairement de tous les usages, de toutes les institutions, ni de tout ce qui peut caractériser les mœurs en général : le tableau en serait hideux, et deviendrait aussi humiliant pour l'espèce humaine qu'instructif pour elle. Je dois me borner à peindre, dans un cadre très-étroit, quelques-uns seulement de ces usages, de ces institutions, qui ont des rapports bien directs avec la chasteté et la pudeur, par conséquent avec le culte du *Phallus*. Encore ne ferai-je qu'effleurer cette partie délicate, qu'esquisser rapidement les masses du tableau, et que rassembler les traits les plus saillans qui caractérisent les mœurs presque ignorées des treizième, quatorzième et quinzième siècles.

Mais ce que j'exposerai suffira pour convaincre d'impéritie ces déclamateurs perpétuels qui, obligés par faiblesse ou par esprit de parti de se traîner servilement dans les vieilles et profondes ornières de la routine, ressemblant au vieillard dont parle Horace, vantent, sans les connaître, les siècles passés aux dépens du présent (1). On y verra que les indécences prati-

(1) *Laudator temporis acti.* Art poétique, vers 173.

quées par nos bons aïeux ne le cèdent guère à celles des anciens Grecs et Romains.

Je parlerai d'abord des usages qui tiennent à la vie civile, et je passerai ensuite à ceux qui ont rapport à la religion.

La foi conjugale était jadis si facilement violée, la conduite des femmes inspirait une telle méfiance, que les époux se trouvaient obligés d'emprisonner leurs épouses et leurs filles, de les assujétir à une surveillance continuelle, et de faire pis encore : d'imaginer une clôture mécanique qui conservait malgré elles leur honneur intact, et fermait tout accès à la volupté. On attribue à *François de Carrara*, viguier impérial de Padoue, qui vivait vers la fin du quatorzième siècle, l'invention des *ceintures de chasteté*. Il avait ainsi cadenassé toutes les femmes qui composaient son sérail. Ses actes de cruautés le traînèrent sur l'échafaud; et il fut étranglé, l'an 1405, par arrêt du sénat de Venise. Un des chefs d'acccusation contre lui était l'emploi des *ceintures de chasteté* pour ses maîtresses; et l'on conserva long-temps, à Venise, dans le palais de Saint-Marc, suivant Misson, un coffre rempli de ces ceintures et de ces cadenas, comme pièces de conviction dans le

procès fait à ce monstre (1); mais je crois cet usage beaucoup plus ancien.

Depuis ce temps, dit-on, la mode en fut adoptée en Italie. Voici comment Voltaire exprime les suites de ce mauvais exemple :

Depuis ce temps, dans Venise et dans Rome,
Il n'est pédant, bourgeois ni gentilhomme,
Qui, pour garder l'honneur de sa maison,
De cadenas n'ait sa provision :
Là, tout jaloux, sans crainte qu'on le blâme,
Tient sous la clef la vertu de sa femme.

Cette mode faillit s'introduire en France sous le règne d'Henri II. « Brantôme dit que, du temps » du roi Henri, il y eut un certain quincaillier » qui apporta une douzaine de certains engins » à la foire de Saint-Germain pour brider le » cas des femmes, qui estoient faits de fer, et » ceinturoient comme une ceinture, et venoient » à se prendre par le bas et se fermer en clef, » si subtilement faits qu'il n'estoit pas possible » que la femme, en estant bridée une fois, s'en » pût jamais prévaloir pour ce doux plaisir... » On dit qu'il y eut quelques cinq ou six maris » jaloux et fâcheux qui en achetèrent, et bri- » dèrent leurs femmes de telle façon, qu'elles » purent bien dire : Adieu, bon temps...! On

(1) Misson, *Voyage d'Italie*, tom. 1, p. 217.

» dit plus, qu'il y eut beaucoup de galands et
» honnestes gentilshommes qui menacèrent
» de telle façon le quincaillier que, s'il se
» mesloit jamais de porter telles ravauderies,
» on le tueroit, et qu'il n'y retournast plus,
» et jettast tous les autres qui estoient restés
» dans le retrait : ce qu'il fit (1). »

Dans les premiers temps du christianisme, les filles, les religieuses, accusées d'impudicité, étaient soumises à une visite scrupuleuse d'où devait résulter la preuve de l'innocence de l'accusée ou celle du délit. *Siagrius*, évêque de Véronne, et qui vivait vers la fin du quatrième siècle de l'ère vulgaire, condamna une religieuse à subir cet outrageant examen. Saint Ambroise, son métropolitain, désapprouva la sentence de l'évêque, traite cet examen d'indécent, et atteste par là son existence. Le sentiment manifesté de ce prélat et de quelques autres n'empêcha point l'usage de se maintenir très-long-temps. Les tribunaux ecclésiastiques et civils ordonnèrent souvent cette preuve; et Ve-

(2) Brantôme, tom. 2; *Dames galantes*, p. 112, 113. Rabelais parle de ces ceintures qu'il nomme *à la Bergamasque* : « Le diantre..... m'emporte..... si je » ne boucle ma femme à la bergamasque, quand je par- » tirai hors de mon sérail. » (*Pentagruel*, liv. 3, chap. 35.)

nète rapporte le procès-verbal d'une pareille visite faite par l'ordonnance du prévôt de Paris, de l'an 1672, sur une femme qui se plaignait d'avoir éprouvé la violence d'un libertin (1).

Le *congrès*, qui faisait partie de notre jurisprudence ancienne, dont les formalités sont encore plus indécentes, n'est qu'une extension de cet usage. Voici quelle en était la procédure.

Lorsque deux époux demandaient leur séparation ou la déclaration de la nullité de leur mariage, pour cause d'impuissance ou de quelque imperfection corporelle, l'official ou le juge de l'église (car c'était toujours des prêtres qui se mêlaient de pareilles affaires) commençait par ordonner la visite complète du corps des deux parties plaidantes. Des médecins, des chirurgiens, des matrones, procédaient à cette visite; et, d'après leur rapport, qui n'était jamais décisif, l'official ordonnait le *congrès*.

On nommait de nouveau des experts : eux et les parties se réunissaient dans une chambre. Là, les deux époux étaient encore très-scrupuleusement visités, *nus depuis le sommet de la tête jusqu'à la plante des pieds*, dit un juriscon-

(1) *Tableau de l'Amour considéré dans l'état du mariage*, part. 2, chap. 2: art. 3.

sulte, dont j'emprunte ces détails. « Cela fait, » ajoute-t-il, et après que la femme a pris un » demi-bain, l'homme et la femme se couchent » en plein jour en un lit, les experts présens, » qui demeurent en la chambre, ou se retirent (si les parties le requièrent, ou l'une d'elles) en » quelque garde-robe ou galerie prochaine, » la porte entr'ouverte néanmoins; et, quant » aux matrones, elles se tiennent proche du lit. » Les rideaux étant tirés, c'est à l'homme à se » mettre en devoir de faire preuve de sa puis- » sance, où souvent adviennent des disputes et » altercations ridicules (1). »

On se doute de la nature des altercations qui doivent s'élever entre deux époux ennemis, forcés d'agir en amans : je les épargne aux lecteurs, ainsi que plusieurs autres détails licencieux, et d'autant moins attrayans qu'ils sont les tristes effets de l'inimitié et de la contrainte. Je n'ajouterai que cette particularité, qui offre un nouveau trait de l'indécence de ces procédures. « Ce qui est encore plus honteux, dit un écri- » vain du dix-septième siècle, c'est qu'en quel- » ques procès les hommes ont visité la femme, » et au contraire les femmes ont été admises à

(1) *Discours sur l'impuissance de l'homme ou de la femme, etc.*, par Vincent Tagereau, Angevin, chap. 6.

» visiter l'homme : qui a été cause d'une si
» grande irrision et moquerie que telles pro-
» cédures ont servi de contes joyeux et plaisans
» discours en beaucoup d'endroits (1). »

Je ne parlerai pas non plus du rapport plein d'obscénités d'après lequel le juge d'église prononçait sa sentence. Je dirai seulement que la description des objets litigieux en était la matière principale; que l'épreuve du congrès était répétée jusqu'à trois fois, et que cette procédure ne fut abolie que le 18 février 1677, par arrêt du parlement de Paris.

L'indécence des peines portées contre les adultères n'était pas moindre. Les coupables des deux sexes étaient condamnés à faire une promenade, par les rues de la ville, entièrement nus, ou bien à suivre, dans ce même état, les processions les plus solennelles. Des femmes convaincues d'avoir dit des injures à d'autres femmes subissaient une peine semblable. Quelquefois on leur permettait de garder une che-

(1) *Traité premier de la Dissolution du Mariage pour l'impuissance et froideur de l'homme ou de la femme*, par Antoine Hotman, p. 63. On peut consulter, sur le même sujet, le *Traité de la Dissolution du mariage pour cause d'impuissance, avec quelques pièces curieuses;* le *Dictionnaire* de Bayle, article *Quellenec;* le *Congrès de Cythère,* du marquis de Maffey, etc., etc.

mise; mais la femme coupable était forcée de la relever très-haut, afin d'y contenir de grosses pierres qu'on l'obligeait de porter pendant le cours de la procession ou de la promenade par les rues de la ville; et la femme insultée piquait avec un aiguillon les fesses nues de la patiente (1).

On ajoutait même, en quelque pays, une circonstance qui rendait la cérémonie plus indécente encore : les adultères étaient également promenés tout nus par la ville. La femme marchait devant, et tenait d'une main le bout d'une corde, dont l'autre bout était attaché aux parties sexuelles de l'homme. Ce dernier usage existait en France dans la petite ville de *Martel* en Limosin, dans celle de *Clermont-Soubiran*, en Languedoc, dans plusieurs autres lieux, et notamment en Suède (2).

(1) Je rapporte un seul exemple de cette espèce de peine, tiré d'un cartulaire de Champagne : « *La* » *femme qui dira vilonie à autre, si comme de pu-* » *tage, payera cinq sols, ou elle portera la pierre* » *toute nue en sa chemise à la procession, et cele la* » *poindra après en la nage* (fesse) *d'un aiguillon.* » (Glossaire de Charpentier, au mot *Naticæ.*)

(2) Voyez, pour ces différens usages, le Glossaire de Ducange, aux mots *Processiones publicæ*, *Vilania*, *Lapides catenatos ferre*, *Putagium*; le Supplément

Tous ces usages, attestés par les chartes de communes, monumens les plus authentiques et les plus curieux de l'histoire des mœurs de nos aïeux, paraissent avoir été généralement admis en France, ainsi que dans quelques autres pays de l'Europe.

On punissait tout aussi indécemment les femmes publiques coupables de quelques excès. On les condamnait à parcourir les rues de la ville, *toutes nues*, et montées sur un âne, le visage tourné du côté de la queue de cet animal. C'est à cette punition que le duc d'Orléans, frère de Louis XIII, fit condamner *la Neveu*, après avoir fait plusieurs fois la débauche chez elle. Cette courtisanne, fameuse et immortalisée par deux vers de Boileau, parcourut les rues de Paris, montée toute nue sur un âne (1).

Il faut parler de ce droit odieux qui, pendant plusieurs siècles, a subsisté en France et dans d'autres états, par lequel les seigneurs séculiers

audit Glossaire, par Carpentier, aux mots *Approbatus*, *Forus*, *Naticæ*; *les Coutumes et établissemens du château de Clermont-Soubiran*, imprimés à Agen en 1596. On y voit une gravure en bois qui représente ce châtiment. Voyez aussi *Olaus Magnus, de ritu gentium septent.*, lib. 4, cap. 6.

(1) *Fureteriana*, p. 224.

et ecclésiastiques enlevaient aux époux les prémices du mariage, et venaient, par leur présence impure, souiller la couche nuptiale. Ce droit était connu en Ecosse, en Angleterre, sous les noms de *marchette* et de *prélibation;* en Piémont, sous celui de *cazzagio;* et en France, sous ceux de *cullage*, *culliage* ou de *jus cunni* (1).

Les moines de *Saint-Théodard* jouissaient de ce droit sur les habitans de Mont-Auriol, bourg qui avoisinait leur monastère. « Dans » les droits féodaux, dit l'historien du Quercy, » ils avaient le *jus cunni*, reste de l'ancienne » barbarie, droit aussi déshonorant pour ceux » qui l'exigeaient que pour ceux qui y étaient » assujétis (2). »

Les habitans, si vivement outragés, s'adres-

(1) Voyez le Glossaire de Ducange, au mot *Marcheta*.

(2) *Histoire du Quercy*, par *de Cathala-Coture*, t. 1, chap. 10, p. 134 et suiv.

Je ne puis partager l'opinion de l'historien du Quercy. Le déshonneur est pour celui seul qui ordonne et se croit en droit de commettre des violences : celui qui les endure malgré lui n'est déshonoré que dans l'esprit du sot vulgaire. L'assassin et non la victime est criminel, et encourt l'infamie publique. Il faut répéter ce principe, qui, quoique très-évident, n'est pas encore entré dans toutes les têtes, comme on le voit ici.

sèrent au seigneur suzerain, le comte de Toulouse, qui leur permit de s'établir près d'un de ses châteaux, situé dans le voisinage de l'abbaye. Ils s'y portèrent avec empressement. Plus libres et à l'abri de la tyrannie monacale, ils prospérèrent; et leur nouvelle habitation reçut le nom de *Montauban*. Tel fut l'évènement qui donna naissance à cette ville considérable du Quercy.

Ce droit, perçu par les rois d'*Ecosse*, y avait excité plusieurs soulèvemens. Les seigneurs de *Persanni* et de *Presly*, en Piémont, s'étant refusés à le remplacer par une contribution, leurs sujets secouèrent le joug, et se donnèrent à Amédée IV, comte de Savoie.

Le seigneur de Bargone dans les états de Parme, aujourd'hui département du Taro, jouissait du même droit. On raconte qu'une jeune mariée, voulant s'y soustraire, se jeta par la fenêtre de sa chambre. Il résulta de cet évènement tragique que ce droit atroce ne fut plus exigé (1).

Les chanoines de la cathédrale de Lyon prétendaient aussi avoir le droit de coucher, la

(1) *Description historique, etc., des États de Parme*, par *Moreau-Saint-Méry* (Manuscrit.)

première nuit des noces, avec les épousées de leurs *serfs* ou *hommes de corps* (1).

Les évêques d'Amiens, les religieux de Saint-Etienne de Nevers, avaient le même droit, et le percevaient effrontément.

« J'ai vu, dit à ce sujet *Boërius*, à la cour de » Bourges, un procès porté, par appel, devant » le métropolitain, par lequel un curé de pa- » roisse prétendait avoir le droit de coucher, » la première nuit des noces, avec la nouvelle » mariée. La cour abolit le prétendu droit, et » condamna le curé à l'amende (2). »

Il ajoute que plusieurs seigneurs de la Gascogne ont le même droit, mais qu'ils se sont réduits à introduire seulement, dans le lit de la nouvelle épouse, une jambe ou une cuisse; à moins que les vassaux n'entrent en composition avec leur seigneur, et ne payent ce qu'il leur demande. Ce droit est nommé *cuissage* ou *droit de cuisse*.

« Un seigneur, qui possédait une terre con- » sidérable dans le Vexin normand, assemblait, » dit Saint-Foy, au mois de juin, tous ses *serfs*,

(1) *Camillus Borellus, Bibliotheca, Germ.*, tom. 1; *Essais sur Paris*, par Saint-Foy, tom. 2, p. 172.

(2) *Boerius Decis.* 297, n° 17; Ducange, *Glossaire*, au mot *Marcheta*.

» de l'un et de l'autre sexe, en âge d'être mariés,
» et leur faisait donner la bénédiction nuptiale;
» ensuite on leur servait du vin et des viandes.
» Il se mettait à table, buvait, mangeait, et se
» réjouissait avec eux; mais il ne manquait ja-
» mais d'imposer aux couples qui lui parais-
» saient les plus amoureux quelques condi-
» tions qu'il trouvait plaisantes. Il prescrivait
» aux uns *de passer la nuit de leurs noces au*
» *haut d'un arbre, et d'y consommer leur ma-*
» *riage;* à d'autres, *de le consommer dans la*
» *rivière d'Andelle, où ils se baignaient pen-*
» *dant deux heures nus en chemise,* etc. (1). »

Rapportons quelques traits de l'ancien état

(1) *Essais historiques* de Saint-Foy, tom. 5, p. 157 et 158.

Ce serait un tableau assez curieux que celui qui offrirait les droits absurdes, ridicules et indécens, auxquels les seigneurs du *bon vieux temps* assujétissaient leurs serfs ou vassaux. J'en rapporterai ici un seul exemple, que l'on trouve consigné dans les registres de la Chambre des Comptes (liasse 21 des Aveux du Bourbonnais, aveu de la terre de Breuil, rendu par Marguerite de Montluçon, le 27 septembre 1398). Après avoir établi le droit qu'avaient ces seigneurs sur les femmes qui battaient leurs maris, l'acte porte : *Item et insuper qualibet filia communis, sexus videlicet viriles quoscumque cognoscente, de novo in villâ Montislucii eveniente, quatuor denarios semel, aut unum bombum,*

de la prostitution dans les villes; mais, auparavant, arrêtons-nous un peu sur ses causes.

Dans les états civilisés, la cause première de la corruption des mœurs consiste en une trop grande réunion d'habitans dans un même lieu. Les causes secondaires, qui donnent une activité funeste aux miasmes moraux, sont le défaut de police, la disproportion des fortunes, et un trop grand nombre de célibataires. Une police qui ne réprime point convertit les vices particuliers en habitudes générales, les autorise, les fortifie. La trop grande disproportion

sive vulgariter UN PET, *super pontem de castro Montislucii solvendum.*

« En outre, chaque fille publique qui se livre à quel-
» que homme que ce soit, lorsqu'elle entre pour la pre-
» mière fois dans la ville de Montluçon, doit payer,
» sur le pont de cette ville, quatre deniers, ou y faire
» *un pet.* » (*Traité de la police*, par Delamare, tom. I, p. 493; *Glossaire* de Ducange, au mot *Bombum*, etc.)

On trouve dans ce Glossaire un autre exemple d'une pareille redevance. Celui qui, en Angleterre, tenait en fief des terres de sergenterie, dans le territoire de Hemingston, comté de Suffolc, était obligé de venir, chaque année, le jour de Noël, à la cour, et de faire, devant le roi, un saut, un sifflement et un petit pet.... *Debuit facere, die natali domini, singulis annis, coràm domino rege unum saltum, unum siffletum et unum bombulum.*

de fortune divise la population en deux classes : l'une, oisive, pour se soulager du poids de l'ennui, concevant des goûts successifs et toujours plus irritans, des jouissances factices ou raffinées, a besoin de corrompre; l'autre, tourmentée par des besoins réels, a besoin d'être corrompue ponr recevoir le prix de la corruption. Les célibataires, quelle que soit la loi qui leur commande cet état, ne peuvent longtemps résister au vœu de la nature, parce que les lois qui la contrarient sont toujours impuissantes : ils sont donc réduits à les transgresser, et à augmenter le nombre des agens de la corruption publique. Ainsi ce n'est point le manque de prêtres célibataires, comme on le pense vulgairement, mais ce sont leurs passions et leur multitude qui contribuent à amener la dépravation des mœurs. Il est constant que le pays de l'Europe où les mœurs sont le plus dépravées est celui où les prêtres sont le plus abondans : c'est un fait avéré, devant lequel viennent se briser tous les sophismes contraires.

Or, dans les siècles dont j'esquisse les mœurs, cette grande population des villes, cette cause première de leur corruption n'existait pas aussi éminemment qu'elle existe aujourd'hui. Les villes capitales de provinces étaient bien moins habitées que ne le sont certains villages, et Paris

moins peuplé que certaines villes de provinces; et cependant, quoique les cérémonies religieuses et la crédulité ne manquassent point, la corruption était dans les treizième, quatorzième et quinzième siècles, par le défaut de police et l'abondance de célibataires, beaucoup plus grande qu'elle ne l'est maintenant. Je vais en fournir quelques preuves.

On trouve que, dès le commencement du douzième siècle, Guillaume VII, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, fit construire, dans la petite ville de Niort, un bâtiment semblable à un monastère, où il recueillit toutes les prostituées. Il voulut en faire une *abbaye* de femmes débauchées, dit Guillaume, moine de Malmesbury. Il y créa des dignités d'abbesse, de prieure et autres, dont il gratifia les plus distinguées dans leur commerce infâme (1).

Depuis long-temps il existait à Toulouse un lieu de débauche très-célèbre, auquel plusieurs de nos rois donnèrent des priviléges : il portait de même le nom d'*abbaye*. Charles VI donna en sa faveur des lettres dont voici quelques passages. Il débute ainsi : « Oye la supplication

(1) *De Gestis rerum anglorum, Willelmi Malmerburiensis*, lib. 5, p. 170.

» qui faite nous a été de la partie des filles de » joye du bordel de Toulouse, dit *grant abbaye*, etc. » Puis il ordonne au sénéchal et viguier de Toulouse et autres officiers de faire « lesdites suppliantes, et celles qui, au temps à » venir, seront ou demeureront en l'*abbaye* » susdite, *jouir et user paisiblement et perpé-* » *tuellement, sans les molester ou souffrir être* « *molestées, ores ne pour le temps à venir.* » Ces lettres sont du mois de décembre 1389 (1).

Charles VII, en 1425, accorda aussi des lettres de sauve-garde en faveur de la même maison de la *grant abbaye*, occupée par les femmes publiques, à la demande des capitouls et du syndic de la ville. « On voit par ces lettres, » disent les historiens du Languedoc, que la » ville de Toulouse retirait quelque profit de » ce lieu de prostitution : tant on était, en ce » temps-là, peu réservé à garder du moins les » bienséances (2). »

Dans plusieurs autres villes de France, les lieux de débauche étaient qualifiés d'*abbaye*;

(1) *Histoire générale du Languedoc*, tom. 4, Preuves, p. 370. *Ordonnances des Rois de France*, tom. 7, p. 327.

(2) *Histoire générale du Languedoc*, tom. 4, p. 465.

et celles qui y présidaient portaient le titre d'*abbesse* (1).

A Paris, les femmes prostituées formèrent un corps de profession. « Elles furent, dit » Saint-Foy, imposées aux taxes, eurent leurs » juges, leurs statuts. On les appelait *femmes* » *amoureuses, filles folles de leur corps.* Tous » les ans, elles faisaient une procession solen- » nelle le jour de la Madeleine. On leur désigna, » pour leur commerce, les rues Froimentel, » Pavée, Glatigny, Tyron, Chapon, Tire- » Boudin, Brise-Miche, du Renard, du Hur- » leur, de la Vieille-Bouclerie, l'Abreuvoir, » Macon et Champ-Fleuri. Elles avaient dans » ces rues un clapier qu'elles tâchaient de ren- » dre propre et commode. Elles étaient obli- » gées de s'y rendre à dix heures du matin, et » d'en sortir dès qu'on sonnait le *couvre-feu*, » c'est-à-dire à six heures du soir en hiver, et » entre huit et neuf en été. Il leur était absolu- » ment défendu d'exercer ailleurs, même chez » elles. *Celles qui suivaient la cour*, disent du » Tillet et Pasquier, *étaient tenues, tant que le* » *mois de mai durait, de faire le lit du roi des* » *ribauds* (2). »

(1) Glossaire de Ducange, au mot *Abatissæ*, et son Supplément, par Carpentier, au même mot.

(2) *Essais historiques sur Paris*, tom. 1, p. 97 et 98.

C'est dans le même siècle que les rois Charles VI et Charles VII accordaient des priviléges aux maisons de débauche de Toulouse, faisaient des règlemens pour assurer l'état de celles de Paris; que *Jeanne* Ire, reine de Naples et comtesse de Provence, organisait un lieu de prostitution à Avignon. Elle voulut que la supérieure, qualifiée d'*abbesse*, fût renouvelée chaque année par le conseil de la ville; qu'elle prononçât sur les démêlés qui s'éleveraient entre les femmes de son couvent.

L'esprit de la religion ou plutôt du fanatisme, se montre dans cette institution honteuse. La reine *Jeanne* veut que ce lieu de prostitution soit ouvert tous les jours, excepté le samedi et le vendredi saint, ainsi que le jour de Pâques. Elle prescrit à l'abbesse de n'y laisser entrer aucun juif. Si quelqu'un d'eux parvenait à s'y introduire à la dérobée, et qu'il eût commerce avec une des filles, il devait être emprisonné et fouetté publiquement (1).

Cette maison était établie à Avignon, rue du Pont-Troué, près du couvent des Augustins.

(1) *Histoire générale de Provence*, par l'abbé Papon, tom. 3, p. 180 et 181; *Description des principaux lieux de France*, tom. 1, p. 187; le *Pornographe*, p. 350.

Le pape Jules II, pour éviter de plus grands maux, donna, le 2 juillet 1510, une bulle qui autorise l'établissement d'une pareille maison dans un quartier désigné. Les papes Léon X et Clément VII confirmèrent cet établissement, à condition que le quart des biens meubles et immeubles des courtisannes qui l'habitaient appartiendrait, après leur mort, au couvent des religieuses de Sainte-Marie-Madeleine.

La charte de franchise de la petite ville de Villefranche, en Beaujolais, accordée en 1373 par Edouard II, sire de *Beaujeu*, offre des traits trop remarquables pour ne pas les rapporter ici. Je ne parlerai point de l'article où l'on permet aux maris de battre leurs femmes, ni de celui par lequel les adultères sont condamnés à faire, *tous nus*, une course par la ville : ces circonstances se trouvent spécifiées dans la plupart des chartes de commune des villes de France; mais je m'arrêterai à celui qui porte « que, si un homme et une femme, tous » deux ministres de la débauche publique; que » si un *garçon*, dévoué à la prostitution, ou si » une fille dévouée à la prostitution, viennent » à dire des injures à un bourgeois de Ville- » franche ou à un de ses amis, il peut les frap- » per par un soufflet, par un coup de poing

» ou par un coup de pied, sans encourir l'a-
» mende (1). »

Ainsi une ville, à peine peuplée de trois ou quatre cents âmes, contenait, dans son enceinte, des lieux de prostitution pour les deux sexes. Nos mœurs offrent-elles ces exemples?

Les fêtes, les cérémonies particulières et publiques, servent aussi à caractériser les mœurs. Je vais parler de quelques-unes.

Le célèbre *Castruccio de Castracani*, général des Lucquois, après la bataille de Seravalle, qu'il gagna sur les Florentins, donna des fêtes éclatantes sous les yeux de ses ennemis. Il fit jouer à la course du *palio* des femmes prostituées *toutes nues*. Le prix de cette course était une riche pièce d'étoffe, d'où cet exercice tire son nom (2).

Sous le règne d'Henri III, on vit en France des fêtes accompagnées de pareilles circonstances. « Le mercredi, 15 mai 1577, le roi, au
» Plessis-les-Tours, fit un festin à monsieur le
» duc son frère, et aux seigneurs et capitaines
» qui l'avaient accompagné au siége et à la
» prise de la Charité; auquel les dames vêtues

(1) *Libertas et Franchesia Villæfranchæ*, Description des principaux lieux de France, tom. 6, p. 170.

(2) *Pornographe*, p. 354; — Machiavel, Vie de *Castruccio Castracani*.

» de vert, en habit d'homme et *à moitié nues*,
» et ayant leurs cheveux épars comme épou-
» sées, furent employées à faire le service.
» La reine-mère fit son banquet à Chenon-
» ceau (1). »

Les entrées des rois ou des princes, dans diverses villes, étaient souvent accompagnées de spectacles qui blesseraient aujourd'hui les yeux les moins chastes.

Lorsque Louis XI fit, en 1461, son entrée à Paris, on plaça devant la fontaine du Ponceau, dit l'auteur de la chronique de ce roi, « trois
» belles filles faisant personnages de sirènes
» toutes nues; et leur veoit-on le beau tetin,
» droit, séparé, rond et dur, qui était chose
» bien plaisante, et disoient de petits motets et
» bergerettes (2). »

Dans l'entrée du roi François Ier et de la reine Claude, fille de Louis XII, à Angers, qui se fit en 1516, on représenta, sur la cîme d'un

(1) Journal de l'Etoile, tom. 1, p. 205.

(2) Chronique de Louis XI sous l'an 1461.

Le même écrivain dit : qu'après cette scène indécente, un peu au dessous de la fontaine du Ponceau, on voyait un homme en croix représentant Jésus crucifié, entre deux larrons. Il est présumable que la toilette de ceux qui jouaient les rôles de Jésus en croix et des deux larrons, était la même que celle des Sirènes.

cep de vigne, un Bacchus, ayant dans chaque main une grappe de raisin qu'il pressait. De l'une sortait du vin blanc en grande quantité, et de l'autre du vin rouge. Au pied de ce cep de vigne, « était représenté, dit Bourdigné, le » patriarche Noé endormi, et montrant ses » parties honteuses. »

Près de lui étaient écrits ces vers :

Malgré Bacchus, à tout son chef cornu,
Or son verjus me sembla si nouveau
Que le fumet m'en monta au cerveau,
Et m'endormit les C..... tout à nu (1).

Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, fit, en 1468, son entrée à Lille. Parmi les fêtes que les habitans lui donnèrent, on remarquait la représentation du *Jugement de Pâris*. Trois Flamandes se chargèrent du rôle des trois déesses. Celle qui figurait *Vénus*, était d'une taille élevée, et d'un embonpoint qui caractérise

(1) *Récréations historiques*, par Dreux du Radier, tom. 1, p. 270 et 271.

Monstrelet, en décrivant une fête que donna, en 1453, le duc de Bourgogne, dit qu'on y voyait : « Une » pucelle qui, de sa mamelle, versait hypocras en grande » largesse; à côté de la pucelle était un jeune enfant qui, » de sa broquette, rendait eau rose. » (*Chroniq.*, vol. 3, fol. 55, v°.)

les beautés du pays. La Junon, toute aussi grande, offrait un corps maigre et décharné. *Pallas* était représentée par une femme petite, ventrue, bossue par devant et par derrière, dont le corps était supporté par des jambes grêles et sèches.

Ces trois déesses parurent devant *Pâris*, leur juge, et devant le public, *nues comme la main*. D'après la description de leurs formes et de leurs attraits différens, on présume que le Pâris flamand n'hésita point à donner la pomme à Vénus (1).

Les spectacles étaient aussi fort indécens: on n'oserait pas aujourd'hui, en petit comité, lire les scènes qu'on jouait en public sous Henri IV :

La farce nouvelle et récréative du médecin qui guérist de toutes sortes de maladies, et aussi fait le nez à l'enfant d'une femme grosse, etc.

La farce joyeuse et récréative d'une femme qui demande les arrérages à son mari.

La farce nouvelle, contenant le débat d'un jeune moine et d'un vieil gen-darmes par devant le dieu Cupidon, pour une fille.

(1) *Pontus Heuterus, in car. Pugnace,* lib. 5, p. 385; —*Récréations historiques* de Dreux du Radier, tom. 1, pag. 272.

Ces pièces sont d'une indécence fort choquante de paroles et d'intention (1).

Avec de telles mœurs, de telles pratiques, on doit penser que la décence ne se trouvait ni dans les vêtemens, ni dans les paroles, ni même dans les écrits.

Le Dante parle de l'impudicité des femmes de Florence, qui se montraient en public la gorge entièrement découverte (2). Ce poète vivait au treizième siècle.

Pétrarque nous peint l'extrême corruption et la débauche effrontée qui régnaient à Avignon, pendant que les papes y faisaient leur séjour.

Philelphe, qui vivait au quinzième siècle, parle avec une liberté vraiment cynique des débauches excessives et invraisemblables dont il a été témoin dans la ville de Gênes, et se plaint du peu d'égards qu'on a dans cette ville pour la pudeur publique (3).

Les prédicateurs déclamèrent encore plus vivement que les poètes contre la nudité des gorges; mais les déclamations des uns et des

(1) Voyez *Recueil de plusieurs farces tant anciennes que modernes*, Paris, 1612.

(2) *Purgatoire*, chant 23.

(3) *Philelphe*, neuvième décade, Satire 10.

autres ont été, comme on sait, presque toujours sans effet.

Écoutons un prédicateur du quinzième siècle, dont le nom est inconnu. « Qu'elle est » rare, cette pudeur parmi les hommes du » siècle! dit-il; ils ne rougissent pas, en pu- » blic, de blasphêmer, de jouer, de voler, de » prêter à usure, de se parjurer, de proférer » des paroles déshonnêtes, mais même de les » chanter; et les femmes laissent à découvert » leurs bras, leur cou, leur poitrine, et se » montrent ainsi devant les hommes, afin de » les exciter aux crimes horribles de l'adultère, » de la fornication, du viol, du sacrilége et de » la sodomie (1). »

On nommait, au quinzième siècle, les courtisannes élégantes, *Gores, Gaures* ou *Gaurières*, et les robes décoletées, *les robes à la grant Gore* : c'est pourquoi un autre prédicateur, célèbre par la grossièreté de ses paroles et par ses bouffonneries, frère *Maillard*, s'écrie souvent contre mesdames les *bourgeoises* qui portent des robes à la *grant Gore* (2). Il dit ailleurs : « Et vous, femmes, qui montrez votre belle

(1) *Sermo communis de tempore prædicabilis; sermo* 3, *de pœnitentiâ, sine paginatione.*

(2) Sermon 4, mardi avant l'Avent, fol. 13.

» poitrine, votre cou, votre gorge, voudriez-
» vous mourir en cet état (1)? »

» Dites-moi, femmes imbécilles, n'avez-vous
» pas des amans qui vous donnent des bou-
» quets? et ne placez-vous pas, par amour pour
» eux, ces bouquets au milieu de votre sein?
» Eh bien, vous êtes inscrites dans le livre du
» diable (2). »

Michel Menot, autre prédicateur du même temps, se récrie également contre la nudité du sein des femmes. Il parle de celles qui, non contentes de porter des habits au dessus de leur état, se couvrent d'ornemens mondains, suivent la mode des grandes manches, prennent un air effronté, et découvrents leur poitrines jusqu'au ventre, afin d'attirer les regards des amateurs (3).

« C'est à vous que je m'adresse, Mesdames,
» dit le même prédicateur : quand vous venez
» à l'église, il semble, à voir vos habits pom-

(1) *Sermo* 29, troisième dimanche de l'Avent, fol. 79, verso. *Voyez* aussi les mêmes reproches dans les sermons 38, fol. 98, sermon 41, fol. 106, verso.

(2) *Idem.* Sermon du premier dimanche de Carême, part. 2, fol. 41.

(3) *Pectus discoopertum usque ad ventrem.* Menot, sermon, férie seconde, après le deuxième dimanche de Carême, fol. 25.

» peux, indécens et *desbraillés*, que vous êtes
» au bal. Lorsque vous allez à la danse, dans
» des festins ou aux bains, *habillez-vous comme*
» *il vous plaira;* mais, quand vous vous ren-
» dez à l'église, je vous en prie, mettez quelque
» différence entre la maison de Dieu et celle du
» Diable (1). »

Un autre prédicateur cite un exemple de la punition qu'éprouvaient, dans l'autre monde, les dames qui montraient leur sein. « Un cer-
» tain prêtre, dit-il, pleurant sa mère, morte,
» et désirant connaître l'état de son âme,
» fit des prières que Dieu exauça. Etant près
» de l'autel, il vit sa mère liée dans un sac,
» entre deux démons. Sa chevelure, qu'elle
» avait pris soin d'orner pendant sa vie, était
» alors formée de serpens enflammés; sa poi-
» trine, son cou et sa gorge, qu'elle laissait
» ordinairement à découvert, étaient occupés
» par un crapaud qui vomissait des torrens de
» feu (2). »

Ces prédications, cet exemple épouvantable, ne changèrent rien aux habitudes des dames;

(1) *Idem,* férie troisième, après le premier dimanche de Carême, fol, 94, verso. Je fais observer que les mots soulignés sont ainsi en français dans le texte latin de l'auteur.

(2) *Sermones discipuli de tempore et sanctis, sermo* 84, *ad finem.*

et le désir si naturel de plaire aux hommes et de leur causer des émotions triompha autrefois, comme il triomphe aujourd'hui, de la peur des châtimens éternels et du crapaud vomissant du feu.

Les femmes, du temps de Montaigne, avaient les mêmes habitudes. Après avoir parlé des hommes, qui, avant lui, portaient l'estomac découvert, il ajoute : « Et nos dames, aussi mol-
» les et délicates qu'elles sont, elles s'en
» vont tantost entre-ouvertes jusqu'au nom-
» bril (1). »

De très-bons chrétiens ont, dans des temps plus récens, déclamé, hélas! toujours en vain, contre les nudités des gorges : je ne dois pas m'en occuper davantage; mais, pour l'édification des lecteurs, je vais indiquer leurs ouvrages (2).

(1) *Essais de Montaigne*, tom. 2, liv. 2, chap. 12, pag. 220.

(1) *De l'Estat honneste des Chrétiens en leur accoustrement*, par un ministre du saint évangile, in-8°.

De l'Abus des nullités de gorge, in-12. A la suite de cet ouvrage, on trouve une ordonnance des vicaires généraux de l'archevêché de Toulouse, de l'an 1670, contre la nudité des bras, des épaules et de la gorge, et de l'indécence des habits des femmes et des filles.

Lettre écrite par un séculier à son ami, sur les immodesties et profanations qui se commettent dans les

Les hommes, outre l'usage de découvrir leur estomac, en suivaient dans le même temps un autre bien plus indécent. Ce qu'on appelait la *braguette*, au seizième siècle, était une espèce de vêtement qui, en les couvrant, montrait les formes secrètes de la virilité, aussi exactement qu'un gant montre celles de la main. Les vieux portraits en pied nous offrent des exemples de cette mode singulière. Il paraît qu'elle commençait à tomber du temps de Montaigne. « Que voulait dire cette ridicule pièce de la » chaussure de nos pères, qui se voit encore » en nos suisses, dit-il? A quoy faire la monstre » que nous faisons à cette heure de nos pièces » en forme sur nos gregues; et souvent, qui » pis est, outre leur grandeur naturelle, par » faulseté et imposture (1)? »

Les indécences dans les manières de parler

églises, avec la déclaration du roi et l'ordonnance de Monseigneur le cardinal de *Noailles*, archevêque de Paris, 1717.

(1) *Essais de Montaigne*, liv. 3, chap. 5.

J'ai vu en Suisse, dans l'église de l'abbaye de *Muri*, un dessin à la plume qui représentait une procession nombreuse. Les hommes y avaient leurs *braguettes* très-apparentes. Une main récente a cherché à faire disparaître cette incongruité de costume que les progrès de la décence rendaient trop sensible.

ou d'écrire n'étaient pas moindres que celles qui existaient dans les vêtemens.

Les sermonaires nous fournissent des exemples nombreux, que je puiserai, non dans les livres dirigés contre eux, mais dans leurs propres ouvrages. Les partisans des prédicateurs doivent me savoir gré de cette modération, qui prive ce chapitre de plusieurs traits singuliers et piquans.

« Pauvres pécheurs! s'écrie Maillard, le » bienheureux Anselme, qui était moine, ne » vivait pas comme vous; il ne mangeait point » de la chair; il n'avait point, comme vous, » des filles de joie dans sa chambre, *à pain et* » *à pot* (1).

» Nous avons plusieurs mères qui vendent » leurs filles, qui les prostituent elles-mêmes; » elles leur font gagner leur mariage à la peine » et à la sueur de leur corps (2).

» Est-il beau de voir la femme d'un avocat, » qui a acheté un office, et qui n'a pas dix » francs de revenus, vêtue comme une prin- » cesse? Sa tête, son cou, sa ceinture, sont » couverts d'or. Et vous dites qu'elle est vêtue

(1) *Maillard*, tom. 1, sermon 6 du premier dimanche de l'Avent, fol. 32 verso.

(2) *Maillard*, sermon sixième du premier dimanche de l'Avent, fol. 48, verso.

» suivant son état! A tous les diables l'état,
» vous, la femme, et vous aussi, M. Jacques,
» qui leur donnez si légèrement l'absolution!
» Elles disent, sans doute : *Nos maris ne nous*
» *donnent point de tels habits; mais nous les*
» *gagnons à la peine de notre corps*. A trente
» mille diables une telle peine (1). » !

Il fait tenir le propos suivant à une femme en colère. « Va, put... infâme, tu tiens bord..
» en ta maison (2). » !

Il s'adresse ainsi aux femmes de Paris : « Vous
» êtes des p..... qui tenez des lieux de débau-
» ches; vous avez fait vos filles p..... comme
» vous, et vos fils *macquer*... (3). »

Encore quelques citations de ce grossier prédicateur, et de son étrange éloquence : elles nous offrent le tableau fidèle des mœurs du quinzième siècle.

Voici ce qu'il dit des femmes de Paris qui

(1) Carême prêché à Saint-Jean-en-Grève, par Olivier Maillard, en 1498, sermon 26 du deuxième dimanche de Carême, fol. 60.

(2) *Idem, ib.*, fol. 74. *Vade meretrix infamis, tu tenes bordellum in domo tuâ.*

(3) *Estis meretrices quæ tenuistis lupanaria..... et fecistis filias vestras meretrices sicut vos, et filios vestros lenones*, (maquereaulx, *gallicè*). Sermon 38 du quatrième dimanche de l'Avent, fol. 98.

vont aux bains : « Sainte Suzanne, lorsqu'elle » lavait ses pieds dans son jardin, fit éloigner » ses suivantes, de peur d'être vue par elles ; » et vous, au contraire, vous restez toutes » nues dans les bains, et vous montrez aux » autres ce que vous devez cacher (1). »

Le prédicateur *Menot* fait aussi, à ce sujet, de plus graves reproches aux femmes de Paris. « Dieu sait, dit-il, lorsque vous êtes décou- » vertes dans les bains, depuis les mamelles » jusqu'à la plante des pieds, quels sont vos » regards impudiques, vos attouchemens cri- » minels, vos paroles indécentes ; et, ce qui » est pis encore, vous ne rougissez pas d'y » conduire vos propres filles qui sont toujours » avec vous (2). »

« Et vous, femmes, dit Maillard, qui faites » des signes amoureux à vos amans en disant » vos heures ; et vous, madame la bourgeoise, » qui êtes remplie de luxure, mais qui avez un

(1) *Et ostenditis verenda vestra aliis.* Sermon 23 du samedi du deuxième dimanche de l'Avent, fol. 73, verso. Dans le sermon 36 du troisième dimanche de Carême, fol. 88, il dit que Suzanne n'osait pas seulement montrer ses jambes ; « et vous, ajoute-t-il, vous n'avez pas » honte de paraître toutes nues devant les autres, et » de vous livrer à vos dissolutions. »

(2) *Sermo* 40, *die sabbato post* 3 *dominicam*, fol. 45.

» extérieur de dévotion lorsque quelqu'un vous
» parle, vous dites : *Ne parlons point de cela*,
» et vous crachez par terre, et dites : *Fi, fi*,
» *taisons-nous*; je dis que c'est un péché mor-
» tel, etc. (1). »

Il reproche ailleurs aux époux de se livrer aux plaisirs du mariage, en présence de leurs domestiques et de leurs enfans (2).

Je ne finirais pas si je voulais rapporter tous les traits caractéristiques de l'impudeur et de la débauche du quinzième siècle, que présentent les sermons de *Maillard* et autres prédicateurs. Ils répètent sans cesse les mêmes reproches, et sur-tout ceux qu'ils adressent aux mères qui prostituent leurs filles pour leur faire gagner leur mariage *à la sueur de leur corps* : ce qui ferait croire que l'usage alors en était assez général.

Il répète également ceux dirigés contre la débauche des prélats, des chanoines et des moines, qui ont, dit-il, publiquement des concubines, avec lesquelles ils vivent *à pot et à*

(1) Sermon 17, férie 6 du premier dimanche de l'Avent, fol. 51.

(2) Sermon 3 du troisième dimanche après la Pentecôte, fol. 14.

cuiller, et les présentent toujours comme les principaux corrupteurs de la jeunesse.

Il va même jusqu'à dire que les filles de douze ans sont déjà dressées au métier de courtisannes, et *en vont à la moutarde.*

Le prédicateur *Menot*, qui, comme *Maillard*, a prêché long-temps à Paris, peint les mêmes mœurs avec les mêmes couleurs, les mêmes talens, avec des expressions aussi triviales, aussi peu ménagées.

Barlette, autre prédicateur, n'est pas moins indécent. Je ne rapporterai, de ses sermons, qu'un seul passage, où, à propos de l'amour charnel, il introduit une jeune fille qui lui adresse ces paroles, que je suis forcé de paraphraser. « O mon père! mon amant m'aime » beaucoup : il m'a donné de très-belles man- » ches rouges; il m'a fait plusieurs autres pré- » sens. Il m'aime d'un véritable amour : je le » vois bien par l'ardeur apparente qu'il éprouve » près de moi (1). »

(1) On ne peut, sans blesser toutes les règles de la pudeur, rendre autrement ce que le moine effronté ose, sans nécessité, exprimer dans un sermon : *Vidimus cùm turgesceret virgultus*, fait-il dire à cette jeune fille. Voyez *fructuosissimi atque amœnissimi sermones fratris Gabrielis* BARLETTE, *dominicâ primâ adventûs Domini*, fol. 266, verso.

Si les prédicateurs étaient aussi licencieux, on doit juger que les poètes, les conteurs et autres écrivains devaient l'être davantage. Les fabliaux, et sur-tout ceux qui sont contenus dans le troisième volume qu'en a publié *Barbazan;* les Contes de *Bocace*, ceux de la *reine de Navarre*, les Cent Nouvelles racontées à la cour du duc de Bourgogne, le Pentagruel de *Rabelais*, et mille autres ouvrages de ce genre, en offrent la preuve.

Les historiens n'ont pas été exempts de cette indécence, ou plutôt de cette insouciance dans la manière de décrire certains objets. *Froissart*, historiographe et chanoine, à propos du supplice de messire Hugues le Despencier le fils, en rapporte une circonstance, avec des expressions de la plus grossière débauche (1).

Jean d'*Auton*, prêtre et historiographe de Louis XII, en parlant, dans l'histoire de ce monarque, d'une naissance monstrueuse, emploie, au grand étonnement des lecteurs actuels, les mêmes expressions que Froissart. Il les répète sans répugnance; et elles se trouvent, en toutes lettres, dans l'édition qu'en a donnée *Théodore Godefroy* (2).

(1) Chroniques de Froissart, vol. 1, chap. 14, p. 11.

(1) Histoire de Louis XII, par Jean d'Auton, chap. 59, pag. 221.

Le moine *Gaguin*, aussi historiographe de France, a composé un poëme sur l'Immaculée Conception de la Vierge. « On y trouve, dit un » moderne, les idées les plus sales et même les » plus libertines; elles sont telles qu'on ne » peut les rendre en français sans offenser la » chasteté de notre langue. »

Le même écrivain nous apprend qu'à son poëme de l'Immaculée Conception *Gaguin* joignit l'éloge d'une de ses maîtresses, *cabaretière de Vernon.* Dans cette pièce, il vante les gentillesses de cette belle, ses bons mots, la commodité de ses chaises, la bonté de son vin et des lits, et sur-tout les beautés cachées de la nymphe, que notre bon moine paraît avoir parfaitement connues (1).

Dans plusieurs écrits de ce temps, ce n'était pas seulement l'expression, mais la matière qui était indécente; et cette indécence est bien plus choquante, lorsqu'elle est alliée à des sujets de religion. En voici encore un exemple, dans une fable donnée, comme un événement véritable, par le prêtre qui la raconte pour l'édifi-

(1) Voici sa description :

Risus, verba, jocos, fulcra, cubile, merum,
Albentes coxas, inguina, crura, nates.
Et veneris, etc.

Voyez *Récréations historiques*, tom. 2, p. 185, 186.

cation publique. Elle est telle que, par respect pour certains lecteurs, je me garderai bien de la traduire littéralement.

Un prêtre, véhémentement soupçonné d'avoir forniqué avec une très-grande dame d'une ville, craignant d'être arrêté, prit la fuite. Arrivé dans une forêt, il rencontre un homme dont l'extérieur annonçait un saint religieux. *Vous êtes triste*, lui dit-il; *quelle en est la cause? contez-moi votre peine*. Le prêtre avoua tout. *Si vous étiez privé entièrement de ce qui, en vous, a été le plus coupable*, lui ajouta le moine, *vous pourriez retourner avec sécurité à la ville, et convaincre de calomnie ceux qui vous accusent. Voyons*. Il voit, il touche; et *le plus coupable* disparaît. Il faut le dire : cet homme, sous l'apparence d'un saint moine, était le *Diable* en personne. Le prêtre, joyeux, retourne à la ville, pour offrir à ses accusateurs cette preuve irréfragable de son innocence. Il arrive dans son église, fait sonner les cloches, convoque le peuple. Là, en présence de la multitude, et, monté sur un lieu éminent, il veut, avec confiance, produire sa preuve. Mais, ô miracle ! ô déception du diable ! il produit aux yeux des assistans une preuve toute contraire, et cette preuve est monstrueusement évidente (1).

(1) *Et Religiosus inquit; leva vestimenta tua et*

Si, en obscénité, ce conte n'égale pas les ouvrages impudiques de *Pierre l'Arétin*, et le *Capitole del Forno*, composé par *Jean Casa*, archevêque de Bénévent, il peut aller de pair avec ceux de l'*Arioste*, de *Bocace*, de *Coquillart*, official de Reims, de *Beroalde de Verville*, chanoine de Tours, de *Rabelais*, curé de Meudon, de l'abbé *Grécourt*, et de plusieurs autres conteurs de cette espèce, tous ouvrages dont la matière indécente doit entrer pour quelque chose dans la composition d'une histoire morale des siècles passés.

Dois-je oublier ici le tableau des mœurs dissolues du seizième siècle, que nous a laissé Brantôme, dans son volume des dames galantes, etc.? Quelle corruption! et quelles couleurs grossières emploie cet auteur pour nous la peindre, pour la préconiser, pour la rendre

tangam illud. Prout tetigit, illud membrum penitùs illicò disparuit. De quo sacerdos multùm gavisus in villam est reversus, et, pulsatis campanis, innocentiæ suæ sinceritatem ostensurus; et, congregatis parochianis, continuò spe plenus, stans in cancellis, et confidenter elevatis vestimentis, mox membrum suum abondantiùs quàm priùs apparuit; et sic ipsum dæmon in humanâ formâ decepit. (Tractatus 3 de credulitate dæmonibus adhibenda, doctoris felicis Hemmerlein, malleus maleficorum, tom. 2, p. 311.

aimable! On y trouve tout ce que le génie de la luxure, favorisé par l'opulence, l'oisiveté et l'exemple, peut imaginer de plus recherché. Les personnes dont il décrit les déportemens étaient, par leur rang et leur fortune, à l'abri des vices qu'entraînent ordinairement le défaut d'éducation et l'indigence; ainsi leur conduite en est moins excusable. C'étaient des rois, des princes, des grands seigneurs: des reines, des grandes dames, auxquels il donne constamment la qualification d'*honnêtes*, lors même qu'il prouve qu'ils ne l'étaient pas; c'étaient des personnes d'une classe dont les actions servent le plus ordinairement de modèle à celles des autres classes de la société.

Les supercheries employées par les épouses pour tromper leurs maris, par les filles pour tromper leurs mères, leurs surveillantes, afin de satisfaire des goûts défendus, sont exaltées comme des actions vertueuses. L'assurance avec laquelle il fait l'éloge de ces désordres frappe d'étonnement les lecteurs actuels, et donne la mesure de l'opinion et de la moralité de ses contemporains. C'est ainsi que *Machiavel* conseillait publiquement les crimes politiques, que le cardinal de *Retz* se vantait de ceux qu'il avait commis, que le vieux et sanguinaire *Montluc* se glorifiait de ses actes de

cruauté, et que, long-temps avant eux, *Pierre*, abbé de Vau-Cerney, faisait l'apologie des trahisons et des perfidies dont son héros, le dévot et cruel *Simon de Montfort*, se rendit coupable (1).

(1) Qu'on lise, si on le peut sans indignation, les volumineux *Commentaires de Blaise de Montluc*; et l'on verra presque à chaque page les traits de sa cruauté. Ce n'est pas un ennemi qui l'en accuse : c'est lui-même qui s'en vante. Voici quelques-uns de ses titres de gloire.

Malgré les traités qui permettaient aux protestans de Cahors de s'assembler pour faire le prêche, le clergé et les catholiques de cette ville mirent le feu au bâtiment où ceux de cette religion étaient réunis ; et, à mesure que ces malheureux échappaient aux flammes, ils étaient massacrés. La cour, à la nouvelle d'un pareil attentat, nomma une commission pour juger les coupables. Plusieurs chanoines, et même l'évêque de Cahors, furent convaincus d'être les auteurs de l'incendie et des meurtres. Montluc, lieutenant-de-roi en Guienne, arriva lorsqu'un chanoine, nommé *Viole*, que, dans son idiome gascon, il appelle *Bieule*, allait être condamné à mort. Il s'adresse au président, et lui dit que, s'il prononce la sentence, il le tuera. *Dès le premier mot*, dit-il, *qu'il ouvrira la bouche, je le tuerai.* Puis il lui dit : *Tu déclareras ici devant moi ce que je te demande*, *ou* JE TE PENDRAI MOI-MÊME DE MES MAINS; CAR J'EN AI PENDU UNE VINGTAINE PLUS GENS DE BIEN QUE TOI, *ni que ceux qui ont assisté à la séance.* Après ce discours, digne d'un bourreau en colère, Montluc mit en fuite le tribu-

Tout se ressentait de cette grossièreté, de cette licence de mœurs. Les peintures, les ta-

nal, et sauva les criminels. Il était toujours accompagné de deux bourreaux qu'on appelait ses valets-de-chambre. Lui-même s'en fait honneur. *Je recouvrai secrètement*, dit-il, *deux bourreaux, lesquels on appela mes laquais, parce qu'ils étaient souvent après moi.* Ayant saisi un protestant nommé *Verdier*, il nous apprend qu'il avait deux bourreaux derrière lui bien équipés, et qu'il aida lui-même à l'exécution de ce malheureux. Un ministre protestant se hasarda de venir implorer un jour sa protection. « *Je commence à jurer*, dit Montluc, *et l'em-* » *poignai au collet, lui disant : Je ne sais qui me* » *tient que* JE NE TE PENDE MOI-MÊME *à cette fenêtre,* » *paillard ; car* J'EN AI ÉTRANGLÉ DE MES MAINS » UNE VINGTAINE *de plus gens de bien que toi....* Je » peux dire, avec vérité, qu'*il n'y a lieutenant-de-roi* » *en France qui ait plus fait passer d'Huguenots par* » *le couteau et par la corde que moi.....* ; et si je n'en » ai pas fait assez ni tant que j'ai voulu, il n'a pas tenu » à moi. » On ferait un volume, si l'on voulait rapporter tons les traits d'injustice, de perfidie, d'inhumanité dont ce vieux militaire s'honore dans les longs mémoires qu'il a écrits pendant sa vieillesse. Je n'ai jamais fait de lecture plus pénible.

Les trahisons, les perfidies, les cruautés de *Simon de Montfort* surpassent peut-être celles de *Blaise de Montluc*. Je n'en citerai qu'un exemple. *Simon de Montfort* faisait, par ordre du pape, la guerre à Raymond VI, comte de Toulouse. Pour s'emparer des terres de ce comte et le dépouiller de ses biens, Simon de Mont-

pisseries qui décoraient les maisons des riches, reçurent l'empreinte du siècle. J'invoque encore

fort avait besoin de faire passer des troupes dans le Quercy. Cela n'était pas facile par la force : il eut recours à la perfidie : le légat du pape se chargea de trahir. Il fit des propositions de paix au comte de Toulouse; l'invita à venir dans l'église de Narbonne, afin d'y cimenter la paix aux pieds des autels. Le comte crut à la sincérité de ce prélat, suspendit les hostilités, et se rendit, avec ses principaux officiers, dans l'église de Narbonne. La cérémonie eut lieu avec les solennités ordinaires ; la religion sembla cautionner la sincérité des sermens réciproques. Ces sermens, et l'appareil religieux qui devait les rendre plus sacrés, n'étaient qu'une comédie sacrilége que faisait jouer le légat, afin de faciliter le passage des troupes de Simon de Montfort dans le Quercy. Ce trait de scélératesse de la part de ce guerrier, qui en a bien fait d'autres, est moins étonnant que l'immoralité et l'effronterie de l'écrivain contemporain qui le raconte. « Pendant que le légat, dit-il, » amusait, enjolait, par une *fraude pieuse*, les ennemis » de la foi assemblés à Narbonne, le comte de Montfort » put s'avancer dans le Quercy et dans l'Agénois, y recevoir » des renforts qui venaient de France, et combattre avec » avantage les ennemis du Christ. *O fraude pieuse! ô* » *piété frauduleuse du légat!* »

Voici le texte : *Egit ergo misericordiæ divinæ dispositio ut, dùm legatus hostes fidei qui Narbonnæ erant congregati alliceret et compesceret*, FRAUDE PIA, *comes Montisfortis et peregrini qui venerant à Franciâ possent transire ad partes Caturcenses et*

sur cet objet le témoignage d'un prédicateur du quinzième siècle.

« Souvent les peintures et les tapisseries, » dit-il, représentent des sujets abominables » et pleins de dissolutions, capables d'émou- » voir et d'enflammer les désirs des cœurs les » plus insensibles. On en voit communément » dans les palais, dans les chambres des prin- » ces; et plût à Dieu qu'il ne s'en trouvât » point dans celles des prélats et des ecclésias- » tiques!

Aginenses, et suos imò Christi impugnare inimicos. O LEGATI FRAUS PIA! O PIETAS FRAUDULENTA! (*Petrus Val. cap.* 78.)

Je ne ferai point ici d'observation particulière, le texte en dit assez; mais j'observerai qu'en général nos anciens nobles, après avoir, pendant le cours de leur vie, commis toutes sortes de violences, voyant s'en approcher le terme, commençaient à avoir peur de l'enfer, et croyaient en esquiver les tourmens et s'absoudre de leur crimes nombreux, en donnant des biens aux monastères. C'est ainsi que le Polichinel des joueurs de marionettes frappe ou tue sans raison tous ceux qui se présentent à lui, et finit par trembler devant le diable lorsqu'il apparaît.

Simon de Montfort et *Blaise de Montluc*, ainsi que *Catherine de Médicis* et le *cardinal de Richelieu*, ont été placés, dans l'ancienne galerie du Palais-Royal, au rang des hommes illustres de France.

» J'ai vu, ajoute-t-il, et je ne mens point, » des peintures aussi ordurières, dans l'intérieur d'une église très-célèbre, et qu'on avait » ainsi décorée pour la solennité de Pâques. » J'en eus horreur en les voyant : je les fis enlever et porter ailleurs (1). »

Le château de Fontainebleau, construit et décoré par des artistes italiens, que François Ier avait attirés en France, présentait, suivant la coutume du temps, un grand nombre de peintures obscènes. « On y voyait, dit Sauval, des » dieux, des hommes, des femmes et des déesses qui outrageaient la nature, et se plongeaient dans les dissolutions les plus monstrueuses. »

En 1643, la reine, parvenue à la régence, fit détruire beaucoup de ces peintures, dit le même écrivain : la perte s'éleva à plus de cent mille écus (2).

Les livres manuscrits destinés à la prière, et qu'on appelle des *Heures*, étaient autrefois ornés de miniatures. Les curieux en conservent où ces miniatures offrent des scènes très-scandaleuses (3).

(1) *Sermonum dominicalium totius anni fratris* Guillelmi Pepin ; *sermo* 2, *Dominicâ* 23, *post Trinitat.*, fol. 251.

(2) Amours des rois de France, par Sauval.

(3) J'ai vu à la Bibliothèque royale, au dépôt des

Combien de nudités et de demi-nudités ornaient autrefois et ornent encore les églises, et sur-tout leurs portails extérieurs? Que de saints et de saintes, en statues ou en tableaux, laissent à découvert ce qu'on ferait un crime aux gens du siècle de ne pas cacher? Il fallait que les images, les peintures et les figures indécentes fussent bien communes dans les églises, puisque le concile provincial tenu à Paris en 1521 fut forcé d'en prohiber l'usage (1).

J'ai vu un *Ecce homo* nu comme la Vénus de Médicis, et qui, comme elle, et presqu'aussi maladroitement qu'elle, employait ses mains pour couvrir ce qu'il ne faut pas montrer. J'ai vu des saintes, aussi négligemment drapées

manuscrits, des *Heures* écrites au seizième siècle, ornées de belles miniatures dont quelques-unes, placées au commencement du volume, représentaient les quatre saisons. L'hiver était figuré par une chambre où l'on voyait assis, aux deux côtés d'une cheminée, un homme et une femme dans le costume du temps. La dame était représentée relevant ses vêtemens autant qu'il était possible de le faire étant assise. Les miniatures des livres d'église, manuscrits, offrent souvent des indécences plus révoltantes encore.

(1) *De picturis et imaginibus, ùt omnis indecentia et superstitio in illis cesset.* (Concilium Parisiense, art. IX. Amplissima collectio, tom. 8, col. 1021.)

que les trois Grâces de *Germain Pilon*, et qui, comme elles, étaient placées dans une église (1).

Le Jugement dernier, peint par *Michel-Ange*, dans la chapelle du Vatican, à Rome; le même sujet, traité par *Jean Cousin*, dans le tableau qu'on voyait autrefois aux Minimes du bois de Vincennes, outre les nudités complètes, offrent des scènes, sinon luxurieuses, au moins qui prouvent l'intention licencieuse ou la gaieté déplacée de leurs auteurs.

Dans les treizième et quatorzième siècles, et, par suite, dans le seizième siècle, les arts d'imitation, appropriés aux mœurs, produisaient souvent, pour les monumens civils et religieux, plusieurs ouvrages qui nous paraissent aujourd'hui indécens ou ridicules.

M. Legrand d'Aussy, dans son voyage d'Auvergne, a remarqué sur l'autel de la Sainte-Chapelle de Vic-le-Comte les figures d'Adam et d'Ève, au milieu desquelles on voyait une Vierge Marie. Les corps des deux premiers parens du genre humain étaient représentés dans une nudité complète.; « mais ce qui passe l'in-» décence, dit notre voyageur, et ce qui devient

(1) Le groupe des trois Grâces, de *Germain Pilon*, était placé dans une chapelle de la ci-devant église des Célestins à Paris.

» vraiment scandaleux et digne des reproches
» les plus graves, c'est l'emploi qu'Adam fait
» d'une de ses mains.... Hé quoi, s'écrie-t-il
» tout indigné, le débauché le plus impudent
» n'oserait se montrer aux yeux du public dans
» une semblable attitude ! et on la trouve sur
» un autel (1) ! »

On voyait encore à Paris, en 1660, dans la chapelle de sainte Marie l'Égyptienne, un côté de vitrage qui y était depuis plus de trois siècles, et que le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois fit enlever à cette époque. Il représentait la sainte sur le pont d'un bateau, troussée jusqu'aux genoux devant le batelier, avec ces mots au-dessous : *Comment la sainte offrit son corps au batelier pour son passage* (2).

Ceci n'est qu'une naïveté conforme à l'usage du temps et à l'indifférence générale où l'on était pour les nudités ; mais ce que je vais raconter offre des intentions bien caractérisées.

Un abbé du couvent de Saint-Geraud d'Aurillac avait fait peindre au seizième siècle, dans un cabinet de jardin destiné à ses débauches, des figures nues, représentant les deux sexes

(1) *Voyage dans la ci-devant haute et basse Auvergne*, tom. 1, p. 246.

(2) *Essais historiques sur Paris*, par Saint-Foix, tom. 1, p. 218.

dans les postures les plus indécentes. Ce cabinet portait un nom obscène, qui caractérisait sa destination. Les désordres qui régnaient dans cette abbaye étaient si excessifs que, d'après la plainte des habitans de la ville, elle fut sécularisée (1).

(1) Une enquête manuscrite, composée de plus de quatre-vingts témoins, et dont j'ai une copie, contient les faits les plus étranges, les plus scandaleux. L'abbé était *Charles de Saint-Nectaire ;* il mourut en 1560. Le cabinet où étaient peintes ces nudités portait le nom de *f...oir de monsieur*. Les généalogistes et les auteurs du *Gallia-Christiana* nous disent que cet abbé, qui autorisait toutes sortes de crimes et débauches dans son couvent, *était aussi illustre par sa noblesse que par sa piété*. Chercher la vérité dans certaines histoires, c'est comme si on la cherchait dans les formules de complimens que s'adressent, chez les nations civilisées, des hommes peu familiers qui se visitent.

CHAPITRE XVI.

Suite du même sujet. De la Fête des Fous et des Sous-diacres ; des Processions composées de personnes en chemise ou entièrement nues ; des Flagellations publiques ; de l'usage de donner les Innocens, etc.

QUELQUES sectes du christianisme prescrivaient des actes généralement réprouvés par la bienséance et la religion. Les *Adamistes*, les *Turlupins*, les *Picards*, et certains anabaptistes, allaient nus, et commettaient publiquement l'œuvre de la chair. On a vu très-récemment quelques libertins, couvrant d'un voile religieux leurs dispositions à la débauche, chercher, mais vainement, à propager la même doctrine.

Passons à d'autres sujets.

Les fêtes des *fous*, des *sous-diacres*, de *l'âne*, etc., etc., imitées des saturnales antiques, et qui se célébraient dans presque toutes les églises de France, mériteraient ici

une longue exposition. Quoique leurs cérémonies burlesques et indécentes soient très-connues et attestées par un grand nombre de témoignages authentiques, mon sujet exigeant que j'en fasse mention, j'en parlerai, mais le plus succinctement qu'il me sera possible.

Les prêtres d'une église élisaient un *évêque des fous*, qui venait, pompeusement accompagné, se placer dans le chœur sur le siége épiscopal. La grand'messe commençait alors; tous les ecclésiastiques y assistaient, le visage barbouillé de noir, ou couvert d'un masque hideux ou ridicule. Pendant la célébration, les uns, vêtus en baladins ou en femmes, dansaient au milieu du chœur, et y chantaient des chansons bouffonnes ou obscènes. Les autres venaient manger sur l'autel des saucisses et des boudins, jouer aux cartes ou aux dés devant le prêtre célébrant, l'encensaient avec un encensoir, ou brûlaient de vieilles savates, et lui en faisaient respirer la fumée.

Après la messe, nouveaux actes d'extravagance et d'impiété. Les prêtres, confondus avec les habitans des deux sexes, couraient, dansaient dans l'église, s'excitaient à toutes les folies, à toutes les actions licencieuses que leur inspirait une imagination effrénée. Plus de honte, plus de pudeur; aucune digue n'arrê-

tait le débordement de la folie et des passions. Le lieu saint, qui en était le théâtre, n'en imposait plus.

Au milieu du tumulte, des blasphêmes et des chants dissolus, on voyait les uns se dépouiller entièrement de leurs habits, d'autres se livrer aux actes du plus honteux libertinage.

La scène se portait ensuite hors de l'église. Moins sacrilége, elle n'en était pas plus décente. Les acteurs, montés sur des tombereaux pleins d'ordures, s'amusaient à en jeter sur la populace qui les entourait. Ils s'arrêtaient, de distance en distance, vers des théâtres dressés exprès pour leurs folies. Là ils renouvelaient leurs jeux en face du public. Les plus libertins d'entre les séculiers se mêlaient parmi le clergé, et, sous des habits de moines ou de religieuses, exécutaient des mouvemens lascifs, prenaient toutes les postures de la débauche la plus effrénée : ces scènes étaient toujours accompagnées de chansons ordurières et impies.

Ces cérémonies, étonnantes par leur mélange avec la religion, par le lieu sacré où elles s'exécutaient en partie, et par la dignité sacerdotale dont étaient revêtus les acteurs, ont subsisté pendant douze ou quinze siècles ; elles ont trouvé des apologistes parmi les doc-

teurs de l'église, et n'ont été abolies qu'avec la plus grande difficulté (1).

Dans les premiers siècles du christianisme, les prélats fouettaient les pénitens pour les réconcilier à l'église (2).

Lorsque, vers la fin du douzième siècle, la confession fut généralement établie parmi les chrétiens, les confesseurs fouettèrent eux-mêmes leurs pénitens et pénitentes qui, pour cette exécution, se plaçaient dans un lieu secret de l'église. Saint Louis, roi de France, se laissait fouetter très-rudement par ses confesseurs. On sent quels désordres devaient résulter de pareilles pénitences, plus propres d'ailleurs à allumer qu'à éteindre certaines passions (3).

(1) *Voyez* Mémoires pour servir à la fête des Fous, par *Dutilliot*.

(2) *De sacrâ episcoporum autoritate, J. Filesac*, p. 365; — Glossaire de Ducange, au mot *Palmata*; — Glossaire de Carpentier, au mot *Disciplina*.

(3) Les prêtres vendaient la confession. Il arrivait que les jeunes filles qui voulaient gagner leurs pâques et qui n'avaient point d'argent pour payer le confesseur, se prostituaient pour en avoir. Voici ce que rapporte *dom Carpentier*, dans son Supplément au Glossaire de Ducange, et au mot *Confessio*.

« Le suppliant ayant rencontré une jeune fille de » qeinze à seize ans, lui requiert qu'elle voulut qu'il

Ceux qui étaient excommuniés, pour obtenir leur absolution, étaient fouettés publiquement; et souvent on les forçait de suivre, *tout nus*, les processions, et de porter à la main, ou pendu au cou, l'instrument de leur supplice.

Quelquefois le patient ou la patiente, entièrement nu, recevait le fouet pendant tout le cours de la procession. Il ne s'en faisait guère qui ne fût accompagnée de quelques individus de l'un ou de l'autre sexe, le corps entièrement découvert et rougi par les coups de fouet. Cet usage barbare et indécent s'est conservé jusqu'au seizième siècle.

Ce fut sans doute l'habitude de voir des pénitens tout nus et fouettés, suivre les processions pour obtenir l'absolution de leurs péchés, qui inspira l'idée de ces attroupemens d'hommes et de femmes nus, de ces nuées de fouetteurs qui, vagabondant en procession de ville en ville, offrirent, pendant trois ou quatre siècles, le spectacle de leur nudité, de leur dévotion extravagante, et de leur noble émulation à se déchirer le dos à grands coups de fouet. L'Allemagne fut, en 1257, le premier

» eût sa compagnie charnelle, ce qui lui fut accordé
» par elle; par ce qu'il lui promist de donner une
» robe et chaperon, de l'argent pour avoir des souliers
» et *pour aller à confesse le jour de Pâques.*

théâtre de ces tristes et lamentables farces. Bientôt, en 1260, l'Italie imita un si bel exemple ; elle offrit un peuple entier, transporté d'une sainte fureur, armé du fouet, marchant en procession et se flagellant à tour de bras. « Nobles et roturiers, jeunes et vieux, les en-
» fans même de cinq ans parcouraient les rues
» et les places publiques des villes, et, sans
» pudeur, s'y montraient *entièrement nus*, à
» l'exception des parties sexuelles, qui étaient
» seules couvertes..... On les voyait par
» troupes de cent, de mille, de dix mille,
» précédés de prêtres, portant la croix et la
» bannière, remplir les villes, les églises, et se
» prosterner devant les autels. Les bourgs, les
» villages n'en étaient point exempts. Les plai-
» nes, les montagnes semblaient retentir de
» leurs lamentations (1). »

Les femmes s'en mêlèrent ; nobles ou non, vierges ou épouses, se fouettèrent sans pitié ; point de bras qui ne fût fouettant, point de dos qui ne fût fouetté. Mais ces flagellations ne furent pas du goût de tout le monde. Le pape Alexandre IV refusa de les approuver, la France de les adopter; et le roi de Pologne porta des peines graves contre les flagellans qui tenteraient de s'introduire dans ses états.

(1) *Histoire des Flagellans*, par l'abbé Boileau.

En 1296, de nouvelles troupes de fouetteurs parurent en Allemagne; mais, en 1349, la contagion était générale. L'Allemagne fut inondée d'hommes et de femmes nus, qui se fouettaient à toute outrance. L'Angleterre devint aussi le théâtre de leur religieuse fureur. On vit cette fois les femmes, animées d'un beau zèle, courir les villes et les campagnes, et exposer à l'admiration publique leur nudité ensanglantée. La France seule se préserva de la contagion.

Cette manie ne se calma un peu qu'au seizième siècle, où les fouetteurs furent organisés en sociétés de *pénitens* ou de *battus*, qui se sont maintenus jusqu'à ces derniers temps. Ils eurent la permission de se déchirer la peau tant qu'ils le voudraient, et non pas celle de vagabonder en se fouettant (1).

De si beaux exemples ne furent point sans fruits; ils autorisèrent une autre institution

(1) *Voyez* sur ces différentes insurrections de fouetteurs, le Glossaire de Ducange, aux mots *verberatio*, *pœnitentiarum redemptiones*, *gesta trevirorum archiepiscoporum*, *sub anno* 1296; — *Amplissima collectio*, *tome* 4, *p.* 362, 419; — *Chronic. Alberti continuatio*; — *Altera Chronici Guillelmi de Nangis*; — *Spicileg. d'Achery*, tom. 3, p. 111 — *Anonimi Carthusiensis*, *de religionum origine*, *amplissima collectio*, tom. 4, p. 81; — *Thesaurus anecdotorum*, tom. 2, p. 906, etc.

moins cruelle, aussi dévote et aussi indécente. Depuis le treizième jusqu'au dix-septième siècle, on vit des processions composées d'hommes, de femmes et d'enfans en chemise ou absolument nus.

Les Romains, pour obtenir de leurs dieux la pluie ou le bean temps, faisaient anciennement des processions, nus-pieds, appelées *nudipedalia*. Les premiers chrétiens s'en moquaient (1); mais les chrétiens, dans les siècles suivans, ne s'en moquèrent plus, imitèrent les *nudipedalia*, et firent, par les mêmes motifs, des processions nus-pieds.

Déjà, au septième siècle, on voit l'empereur Héraclius faire une procession les pieds et la tête nus. Au huitième, Charlemagne en fit une pareille avant d'aller soumettre les Huns. Ces exemples furent généralement imités. C'est le sort des abus, lorsqu'ils ne sont point réprimés dans leur origine, d'aller toujours en croissant. On poussa plus loin cette dévotion; la nudité ne se borna point aux pieds; on se dépouilla de ses habits, et l'on fit des processions en chemise.

(1) C'est Tertulien sur-tout qui se moque du *nudipedalia*, et de plusieurs autres pratiques payennes que les chrétiens ont depuis imitées *Voyez* Tertuliani apologeticus, *cap.* 40 *ad finem.*

Les treizième, quatorzième et quinzième siècles offrent un grand nombre d'exemples de processions composées de personnes de tous les âges, de tous les états, de tous les sexes, *nus-pieds et en langes*, comme on s'exprimait alors, c'est-à-dire, n'ayant pour tout vêtement qu'une chemise. C'était aussi dans cet équipage qu'on allait faire des pélerinages volontaires ou forcés.

Lorsqu'en 1224, Louis VIII se rendit à la Rochelle pour en chasser les Anglais, la reine Isemburge, et autres princesses, firent célébrer à Paris, pour le succès de ses armes, une belle procession, où les habitans, et même des étrangers, figuraient nus-pieds et en chemise; quelques-uns même étaient absolument nus (1).

En 1241, les habitans de Liége, à cause d'une grande sécheresse, instituèrent une procession, où il fut résolu que le clergé et le peuple marcheraient, pendant trois jours consécutifs, les pieds nus et en chemise (2).

(1) Guillaume Guyart, dans son livre intitulé *la Branche aux royoux lignages*, dit à ce sujet:

De gens privés et d'étranges
Par Paris, *nus-pieds et en langes*,
Que nul des trois n'ot chemise.

(2) *Amplissima Collectio*, tom. 4, p. 1101.

Joinville avoue que lui-même, prêt à partir pour la croisade, visita plusieurs monastères où étaient des *corps saints*, et qu'il fit cette espèce de pélerinage, *pieds déchaus et en langes* (1).

Saint Louis, étant en Palestine, ordonna une procession où les chrétiens devaient se trouver *nus-pieds et en langes* (2).

Une jeune fille fut guérie au tombeau de saint Louis. Sa mère fit vœu d'aller avec elle chaque année en pélerinage vers ce tombeau, *nus-pieds et en langes*.

Un ancien commentaire sur le Pseautier porte ces mots : *C'est encore coutume en seinte église que li peneanciers* (pénitens) *vont nuz-piez et en langes* (3).

(1) *Histoire de saint Louis*, par Joinville, édit. de 1761, p. 27.

(2) *Vie de saint Louis*, par le confesseur de la reine Marguerite, p. 326.

(3) *Voyez* le Glossaire qui est à la suite des *Vies*, *Annales*, *Histoires et Miracles de saint Louis*, au mot *langes*. On y trouve aussi ces deux vers tirés du fabliau de la *Patrenostre du vin*.

S'irez en langes et deschaux,
Et par les froiz et par les chaux.

Dans le roman de Wacce, on lit ces deux vers, cités

Il est inutile de fatiguer le lecteur par de nouvelles citations, de s'arrêter à prouver moins, quand on peut prouver plus, et d'ajouter de nouveaux témoignages de l'usage de faire des processions en chemise, lorsque je peux démontrer que l'on s'y montrait tout nu et dépouillé de ce dernier voile, et que les chrétiens se portèrent, par excès de dévotion, à cet excès de folie et d'indécence.

Nous avons déjà vu que, dans la procession faite à Paris en 1224 pour le succès des armes de Louis VIII, parmi ceux qui figuraient en chemise, il s'en trouvait de plus zélés qui s'y présentèrent tout nus. On lit, dans le livre des Miracles de saint Dominique, qu'un particulier fit vœu de venir visiter les reliques de ce saint, *les pieds nus et sans chemise* (*nudis pedibus et sine camisiâ*) (1).

Des lettres de grâce de l'an 1354 condamnent

par Ducange, au mot *peregrinatio* :

> En Jérusalem fit pérégrination,
> En langes et nuz-piez à grand dévotion.

Voyez aussi le *Supplément au Glossaire de Ducange*, par Carpentier, aux mots *lingius* et *roba lingia*.

(1) *Supplément au Glossaire de Ducange*, par Carpentier, au mot *camisia*.

un coupable à faire un pélerinage nus-pieds, sans vêtemens et *sans chemise* (1).

En 1315, des pluies abondantes, accompagnées de frimas, firent, au mois de juillet, désespérer de la récolte. Pour obvier à cette calamité, on eut recours aux processions. Il s'en fit une, de Paris à Saint-Denis, célèbre par la grande multitude de personnes des deux sexes qui s'y trouvèrent. Elle fut suivie de plusieurs processions particulières, où tous les assistans, excepté les femmes, *étaient entièrement nus* (2).

On pensait sans doute alors que les femmes étaient moins susceptibles de s'enflammer à la vue des nudités viriles, que les hommes l'étaient à celle des nudités féminines.

Vers la fin du seizième siècle, époque où la raison commençait à faire quelques progrès, mais qui furent presque neutralisés par les progrès que fit en même temps le fanatisme, on vit plusieurs processions où les hommes et les

(1) *Nudus pedes et sine robis lingis*, Supplément au Glossaire de Ducange, au mot *lingius*.

(2) *Quin imo, exceptis mulieribus, totis nudis corporibus processionaliter confluentem.* (*Continuatio Chronic. de Nangis*, an 1315; *Spicilegium d'Achery*, tom. 3, p. 70.

femmes marchaient nus-pieds et en chemise. Quelques écrivains du temps en font mention, et s'en moquent ; l'esprit de parti peut avoir dirigé leur plume, peut les avoir portés à exagérer les folies de leurs antagonistes : ils sont suspects. Ce n'est point de leurs écrits que je veux emprunter mes citations, mais de celui d'un bon et zélé catholique, dont je rapporterai scrupuleusement les paroles.

« Ledit jour (30 janvier 1589) de lundi, » se fit aussi, en ladite ville (de Paris), plu- » sieurs processions auxquelles il y a quantité » d'enfans, tant fils que filles, hommes que » femmes, *qui sont tous nus en chemise*, tel- » lement qu'on ne vit jamais si belle chose, » *Dieu merci*. Il y a telle paroisse où se voit » de cinq à six cents personnes *tous nus*, et à » quelques autres, huit à neuf cents...., selon » la grandeur des paroisses.

» Le lendemain, mardi, dernier jour dudit » mois, se firent de *pareilles processions*, les- » quelles s'augmentent de jour en jour en dé- » votion, *Dieu merci*.

» Ledit jour (3 février), se firent, comme » aux précédens jours, de belles processions, » où il y en avait grande quantité de *tous nus*, » et portant de très-belles croix. Quelques-uns

» qui étaient à ladite procession, *nus*, avaient
» attaché à leurs cierges ou flambeaux de cire
» blanche qu'ils portaient, des croix de Jéru-
» salem ; les autres, les armoiries desdits dé-
» funts cardinal et ducs de Guise ; aussi quel-
» ques-uns desdits qui étaient en procession
» avaient par-dessus leur chemise ou autre
» linge blanc qu'ils avaient de grands chape-
» lets de patenotes.

» Le lendemain, quatrième dudit mois de
» février...., fut fait de *pareilles* processions.

» Ledit jour de mardi, quatorzième dudit
» mois de février, et jour de caresme-prenant,
» et jour que l'on avait accoutumé que de voir
» des mascarades et folies, furent faites, par
» les églises de ladite ville, grande quantité de
» processions que y allaient en grande dévo-
» tion, même la paroisse de Saint-Nicolas-des-
» Champs, où il y avait plus de mille per-
» sonnes, tant fils, filles, hommes que femmes,
» *tous nus*, et même tous les religieux de
» Saint-Martin-des-Champs qui étaient *tous*
» *nus-pieds ;* et les prêtres de ladite église de
» Saint-Nicolas, aussi *nus-pieds*, et quelques-
» uns *tous nus ;* comme était le curé, nommé
» *François Pigenat*, duquel on fait plus d'estat
» que d'aucun autre, qui était *tout nu*, et

» n'avait qu'une *guilbe* de toile blanche sur
» lui (1).

» Ledit jour, vendredi vingt-quatre dudit
» mois de février, tout du long du jour, l'on
» ne cessa de voir aussi les processions, et ez
» quelles il y avait beaucoup de personnes,
» tant enfans que femmes et hommes, qui
» étaient *tous nus*, et lesquels portaient et re-
» présentaient tous les engins et instrumens
» desquels notre Seigneur avait été affligé en
» sa passion, et entr'autres les enfans des jé-
» suites, joints à ceux qui y vont à la leçon,
» lesquels étaient *tous nus* et étaient plus de
« trois cents, deux desquels portaient une
» grosse croix de bois neuf pesant plus de
» cinquante, voire soixante livres, et y avait
» trois chœurs de musique (2). »

(1) *Guilbe* est certainement le même que *guimple*, dont nous avons fait *guimpe*, *Guimple* était une bande de toile dont les femmes couvraient leur gorge, et que les chevaliers plaçaient sur leurs casques. (*Voyez* Ducange, au mot *Guimpla*.) Ainsi le curé *Pigenat*, un des plus célèbres boute-feux de la ligue, ne devait être, par cette faible draperie, que très-légèrement couvert.

(2) *Journal des choses advenues à Paris*, depuis le 23 décembre 1588, jusqu'au dernier jour d'avril 1589, imprimé parmi les *preuves du Journal d'Henri III*, t. 2, p. 459.

Le curé de Saint-Eustache, plus raisonnable que les autres curés de Paris, voulut faire quelques remontrances sur ces pieuses indécences; on le traita de politique et d'hérétique. Il fut contraint, pour éviter la fureur populaire, de se mettre à la tête des processions, « où, dit » l'Estoile, hommes et femmes, garçons et » filles, marchaient pêle-mêle, et où tout était » de caresme-prenant; c'est assez dire qu'on » en vit des fruits (1). »

Voilà l'usage des nudités, des indécences religieuses, bien prouvé par des témoins oculaires, et sur-tout par un témoin qui en fait l'apologie, comme d'une chose louable et sainte. Cette apologie naïve est une conséquence nécessaire des opinions du temps où elle a été faite. Les nudités n'étaient point encore des indécences, et pouvaient s'associer avec les actes religieux.

On portera le même jugement sur un autre usage en vigueur dans les mêmes temps; quoique ennobli par des qualifications et des cérémonies religieuses, il était plus indécent et plus susceptible d'abus que celui dont je viens de parler.

(1) Journal d'Henri III, par l'*Estoile*, sous l'année 1589.

Le jour, la veille ou le lendemain de quelques fêtes solennelles de l'église, les personnes les plus vigilantes, soit séculières, soit ecclésiastiques, allaient de grand matin, en cérémonie, trouver dans leur lit ceux ou celles qui y dormaient encore.

Au Puy-en-Velay, le jour de Pâques et les six jours suivans, quelques chanoines, après matines, accompagnés de choriers et d'enfans de chœur, précédés de la croix et du bénitier, se rendaient processionnellement chez leurs confrères paresseux, entraient furtivement dans leur chambre, les surprenaient au lit, leur donnaient de l'eau bénite, et chantaient l'antienne : *Hœc dies quam fecit Deus*, etc. Le chanoine paresseux s'habillait aussitôt, était conduit avec cérémonie à l'église, et condamné à payer un déjeûné à ceux qui l'avaient réveillé (1).

Le même usage se pratiquait à Nevers. Les chanoines, et autres membres du clergé, allaient, dans l'intervalle de la fête de Pâques et de celle de la Pentecôte, réveiller en cérémonie leurs confrères paresseux. Sans doute cette pratique était, à Nevers, accompagnée de circonstances indécentes ou criminelles; car,

(1) *Mercure de France*, mai 1735, p. 898.

en 1246, elle fut prohibée sous peine d'excommunication ; et le statut qui porte cette prohibition la traite d'*usage détestable* (1).

On verra bientôt, par les faits suivans, de quelle nature pouvaient être ces indécences, et ce qui a pu mériter, à cette cérémonie, la qualification de *détestable*.

Dans quelques villes, les habitans, le lendemain de la Pentecôte, et de grand matin, s'introduisaient dans les maisons de ceux qui n'étaient point encore éveillés, en emportaient quelques effets qu'ils trouvaient sous leurs mains, et allaient ensuite faire un repas à l'auberge. Celui à qui on avait enlevé ces effets était obligé, pour les ravoir, de payer l'écot (2).

A Nantes, une cérémonie pareille était en usage le lendemain de la fête de Pâques. Voici ce qu'on trouve dans le concile tenu en cette ville en 1431, où cet usage fut prohibé : « Les » prêtres des églises et quelques autres per- » sonnes se répandent dans les maisons de la » ville, entrent dans les chambres, saisissent

(1) *Fragmentum statutorum ecclesiæ Nivernensis, thesaur. anecd.*, tom. 4, p. 1070.

(2) *Supplément du Glossaire de Ducange*, au mot *Pentecoste*.

» ceux qui sont couchés dans leur lit, les em-
» mènent *tout nus* dans les rues et dans les
» places publiques, les conduisent ensuite, en
» poussant de grands cris, dans les églises, les
» placent sur l'autel et ailleurs, et jètent de
» l'eau sur eux : ce qui trouble l'office divin,
» occasionne des accidens, comme des lésions
» et quelquefois des mutilations de membre.
» En outre, quelques autres personnes, prêtres
» ou laïcs, vont, de grand matin, le premier
» jour du mois de mai, dans les maisons de
» leurs voisins. Ils en emportent quelques ef-
» fets, et forcent ceux à qui ils appartiennent
» de payer pour les ravoir (1). »

A Angers, même coutume : les personnes trouvées le matin dans leur lit étaient également portées dans l'église et sur l'autel, *entièrement nues*. Ce sont les expressions du concile d'Angers, qui, en 1448, prohiba cette pratique.

On la nommait dans quelques villes *Prisio ;* mais, dans d'autres pays où elle avait lieu le jour de la fête des Saints-Innocens, elle en reçut le nom. On disait *innocenter, donner les*

(1) *Concilium Nanetense, anno* 1491, Supplément au Glossaire de Ducange, par Carpentier, au mot *Prisio*.

innocens, pour exprimer l'action d'aller, le jour de cette fête, réveiller quelqu'un, et en même temps lui donner le fouet. La flagellation formait, ce jour-là, une partie essentielle de la cérémonie. Elle était la peine infligée à la personne paresseuse. On croit que Rabelais avait en vue cet usage, lorsqu'il fait dire au juge *Grippeminaut* : « Or çà, vous autres gentils » *innocens*, or çà, y serez bien *innocen-* » *tés*, etc. (1). »

La galanterie du vieux temps parvint, en certains lieux, à enlever cette cérémonie à la religion; elle s'en empara entièrement. C'était l'usage des jeunes gens, c'était même leur privilége d'aller ce jour-là, de grand matin, surprendre leurs maîtresses au lit, et d'agir auprès d'elles comme un maître d'école agit envers ses élèves indociles. On prévoit que la jeunesse des acteurs de cette scène aiguillonnante les portait à étendre ce privilége au delà de ses bornes, et que l'abus, trop voisin de l'usage, devait naturellement en être la suite.

On raconte qu'un seigneur *du Rivau*, prenant congé de quelques dames pour se rendre à une partie de chasse, dans un lieu fort éloi-

(2) *Pentagruel*, liv. 5, chap. 12.

gné, entendit l'une d'elles dire : *Nous allons dormir à notre aise, et nous passerons les Innocens sans les recevoir.* Ces paroles frappèrent *du Rivau.* Il vole à son rendez-vous, puis fait rapidement vingt lieues de chemin pour arriver de grand matin le jour des Innocens chez la dame, la surprend au lit, et use du privilége de la fête (1).

Cette coutume existait à Dijon. Voici ce qu'on lit dans les Escraignes Dijonnaises : « Vous » savez que l'on a à Dijon cette peute coutume » de fouetter les filles le jour des Innocens, » laquelle est entretenue par les braves amou- » reux, pour avoir occasion de donner quel- » ques choses aux estrennes à leurs amou- » reuses. » C'est à ce sujet que l'auteur rapporte deux aventures qu'on ne trouvera point ici (1).

Marot témoigne l'existence de cet usage, et sur-tout de son abus, dans les vers suivans :

Tres chere sœur, si je savoys où couche
Vostre personne au jour des innocents,
De bon matin je yrois à vostre couche
Voir ce gent corps que j'ayme entre cinq cents.

(1) Alphabet de l'auteur français à la suite du *Pentagruel* de Rabelais, aux mots *fouetteurs du Rivau.*

(1) *Les Escraignes Dijonnaises*, liv. 1, sect. 18.

Adonc ma main (veu l'ardeur que je sens)
Ne se pourroit bonnement contenter
Sans vous toucher, tenir, taster, tenter ;
Et si quelcqu'ung survenoit d'aventure ,
Semblant ferroys de vous innocenter :
Seroit-ce pas honneste couverture ?

On voit que les jeux des *Innocens* ne méritaient pas toujours cette qualification.

Henri de Guise écrivait, vers l'an 1556, à son père François, duc de Guise... « *J'avons* » *été* en grand danger, car le jour des Inno- » cens nous a fait belle peur; car madame Isa- » beau étoit venu pour nous *donner les Inno-* » *cens*, mais *j'étions* déjà levé, et le duc de » Bavière, qui est venu aussi pour nous les « donner, a été bien étreillé; et si je les *avons* » donné à monsieur de Lorraine dedans son » lit. Je *ferons* bon guet à l'advenir de peur » des coups (1). »

Cet usage, si j'en crois une personne digne de foi, se pratiquait encore, il n'y a pas longtemps, le premier mai et les jours suivans, dans la Lorraine allemande. On allait ces jours-là, de grand matin, chez ses voisins. Ceux ou celles qui se trouvaient endormis étaient impi-

(1) *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, tom. 4, p. 156.

toyablement fouettés avec des orties. L'on m'assure que le même usage existe encore en Piémont.

Comment les mœurs n'auraient-elles pas été portées au dernier degré de corruption, dans ces siècles d'ignorance et de crimes, puisque ceux-là même qui étaient préposés pour les diriger donnaient l'exemple de la dissolution la plus immodérée? Comment la pudeur eût-elle pu être respectée, puisque ceux qui devaient la recommander ne l'observaient pas? J'en ai déjà rapporté quelques preuves, en voici de nouvelles.

Le concubinage des prêtres était alors, comme dans les siècles précédens, universel et public.

Vers le milieu du treizième siècle, les chanoines de l'église de Sainte-Marie de Rome, avaient, à l'imitation des prostitutions religieuses de l'antiquité, placé le théâtre de leur débauche dans le lieu consacré au culte. C'était dans la chapelle souterraine de l'église de Sainte-Marie qu'ils réunissaient des femmes publiques; c'était en face des objets les plus révérés du christianisme qu'ils se livraient sans crainte à la brutalité de leurs passions. Ce fait est attesté par une lettre du pape Urbain IV,

qui se récrie avec force contre ces débauches sacriléges (1).

Des prélats profitaient de ce désordre, et vendaient aux ecclésiastiques qui n'étaient point mariés, la permission d'avoir des concubines. Chaque prêtre, même ceux qui, à cause de leur âge, ne se souciaient plus de cette facilité, étaient obligés, dans quelques diocèses d'Allemagne, de payer une taxe pour cette permission.

Les habitans de Strasbourg se plaignirent au cardinal Campège, de ce que leur évêque s'opposait au mariage des prêtres de son diocèse, tandis que les ecclésiastiques non mariés menaient une vie infâme, et, au grand scandale du public, entretenaient plusieurs femmes libertines dans leurs maisons. Le cardinal répondit qu'il savait que les évêques d'Allemagne étaient en usage de faire payer aux prêtres la

(2) *Ecce siquidem, sicut horribili refertur infamiâ, quidam vestrûm infra cryptam basilicæ gloriosæ virginis, quæ castitatis mater, pudoris aula, pudicitiæ conservatrix et munditiæ vas existit, constituere Lupanar ibidem, in crucifixi et suæ genitricis opprobrium, exterminationem famæ propriæque salutis perniciem, meretricium exercendo.* (Epistolæ Pontificiæ selectæ ex registro antiquo Urbani Papæ IV. Veterum scriptorum amplissima collectio, tom. 2, col. 1260.)

permission de vivre dans la débauche; que peut-être ces prélats avaient leur raison pour en agir ainsi; que, pour lui, il ne pouvait permettre aux prêtres de se marier; qu'il valait mieux qu'ils entretinssent plusieurs concubines dans leur maison, qu'une épouse (1).

(1) *Scire se Germaniæ episcoporum hunc esse morem, ut acceptâ pecuniâ scortationem suis permittant. Fore etiam, ut ejus facti rationem aliquando reddant : sed tamen idcirco non istis licere matrimonium contrahere; et quòd sacerdotes fiant mariti, multò esse gravius peccatum, quàm si plurimas domi meretrices alant.* (Jo. Sleidani, de statu religionis et reipublicæ, *lib.* 4, *anno* 1524, *p.* 62, *verso.*)

Cet usage adopté par les évêques de vendre aux prêtres subalternes la permission d'avoir des concubines, se trouve encore attesté par une pièce, composée en 1522, à la diète de Nuremberg, imprimée dans le *Catalogus testium veritatis*, et intitulée *Centum gravamina.* Voici ce qu'on y lit, à l'article 75 : « Les officiaux, en tirant des religieux et prêtres séculiers » tribut annuel, leur permettent d'entretenir publiquement des concubines et des femmes de joie, dont ils » ont des enfans. »

A l'article 91, on lit aussi : « La plupart des évêques » et leurs officialités ne permettent pas seulement aux » prêtres d'avoir des concubines, en payant un tribut; » mais même, s'il y a quelques prêtres sages qui veulent vivre en continence, on ne laisse pas de leur » faire payer le tribut du concubinage, sous le prétexte » que M. l'évêque a besoin d'argent. »

Un prédicateur de l'ordre de Saint-François vint prêcher, en 1455, le carême dans la ville de Liége; il débuta par une déclamation contre les concubines des prêtres et des chanoines. Les magistrats, réveillés sur ces désordres, rendirent plusieurs ordonnances. Une d'elles portait que les adultères et les concubines des prêtres auraient, sur la partie supérieure de leurs habits, une marque distinctive. Les prêtres indignés se révoltèrent contre le prédicateur qui avait provoqué cette mesure de police; après plusieurs altercations, ils refusèrent d'admettre le prédicateur, et finirent par faire annuler les ordonnances (1).

Ailleurs, on vit des habitans des campagnes qui ne voulaient point recevoir de curé, à moins qu'il n'eût une concubine, de crainte que ces curés ne débauchassent leurs femmes. Des prêtres du Milanais assassinèrent un certain Heribalde Corta, parce que, le premier, il voulut, parmi eux, proscrire le mariage (2).

Aussi les prêtres étaient si méprisés, qu'un

(1) *Rerum Leodiensium, etc. amplissima Collect.*, tom. 4, p. 1225 et la note.

(2) *Voyez* sur ces deux faits, *Silvæ nuptialis Joannis de Nevizanis*, lib. 1, p. 70-72; et Nicolas de Clémangis, *de Prœsilibus Simoniacis*, p. 165, col. 1.

auteur contemporain dit, au commencement du treizième siècle, que les seigneurs ne permettaient plus qu'aux fils de leurs fermiers, de leurs domestiques, de leurs serfs, d'embrasser l'état ecclésiastique; que les prêtres eux-mêmes avaient tellement avili leur état, qu'ils n'osaient plus se montrer en public pour ce qu'ils étaient, et avaient soin de cacher leur couronne ou tonsure qui pouvait les faire connaître; qu'ils étaient, par les séculiers, plus méprisés que les juifs mêmes, ce qui est beaucoup dire; enfin, que, pour exprimer la pire de toutes les conditions, on employait vulgairement cette imprécation proverbiale : *J'aimerais mieux être prêtre que d'avoir fait telle chose* (1).

Lorsque le concile de Constance s'assembla dans cette ville, on vit, au grand scandale des séculiers, un nombre incroyable de prostituées y accourir à la suite des prélats qui le composaient (2).

(1) *Chronic. Guillelm. de Podio Laurent.*, cap. 6 et *Histoire générale du Languedoc*, par dom Vaissette, tom. 3, liv. 21, pag. 121.

(2) *Fuit denique fama communis virorum fide dignorum, eo tempore quo Constantiense concilium generale celebratur..... quod verecundum est dictu, incredibilis meretricum multitudo aderat* (Francisci Joannis Nider, ordinis prædicatorum, de Maleficiis, *cap.* 9, *ad finem.*)

Thierry de Niem, secrétaire du pape Urbain VI, et depuis évêque, nous apprend que c'est un usage reçu parmi les prélats et les prêtres de l'Islande et de la Norwège, de tenir publiquement des concubines. « Lorsque les » évêques, dit-il, vont deux fois l'an faire des » visites chez les prêtres subalternes, chez les » curés, ils amènent avec eux leurs maîtresses, » qui ne leur permettent point de faire ces » voyages sans elles, parce qu'elles sont reçues » magnifiquement par les curés et par leurs » concubines, qu'elles en reçoivent des pré- » sens, et parce qu'elles craignent que leur » évêque, trouvant les concubines des prêtres » visités plus belles qu'elles, en devienne » amoureux (1). »

(1) *In eisdem etiam partibus Hyberniæ et Norwegiæ, juxta consuetudines patriæ, licet episcopis et præsbyteris tenere publicè concubinas, et, eisdem visitantibus bis in anno subditos sibi præsbyteros ac ecclesiasticorum parochialiumque rectores, suam dilectam ducere secum ad domos et hospitia eorumdem subditorum præsbiterorum. Nec ipsa dilecta permittit episcopum amasium visitare sine ipsâ : his de causis, ut tunc lautè vivat cum præsbiteris visitatis in hospitiis eorumdem præsbyterorum, videatque amasias eorumdem, necnon dona seu munera seorsum à quolibet præsbytero capiat visitato, et ne amasius visitans,*

L'auteur du livre intitulé *Speculum humanæ vitæ*, après avoir passé en revue les abus multipliés qui existaient de son temps dans toutes les classes du clergé, parle ainsi des chanoines : « Plus ils sont libres, plus ils sont licencieux, » et se livrent à tous les vices. Une seule » femme ne suffit point à un seul chanoine; et, » outre celle qui vit avec eux dans leur maison » comme leur épouse, ils ont encore un » grand nombre de jeunes filles pour concu- » bines (1). »

Pierre d'Ailly, cardinal, qui vivait au quatorzième siècle, dans son Traité sur la réformation de l'église, après avoir dit que la corruption des ecclésiastiques est excessive; que leur oisiveté, leur orgueil, leur colère, leur gourmandise, leur luxure, scandalisent les séculiers, ajoute : « Ce qui est plus scandaleux » encore, c'est la coutume abominable que

episcopo fortè vidente eam pulchriorem, illam etiam adamaret, etc. (Nemoris unionis tractatus, *cap.* 35, *p.* 377.)

(1) *Demum quantò liberiores sunt canonici, tantò licentiùs in plurima debacchantur vitia. Nec una uni sufficit muliercula, nisi retentam in domo habeat ut uxorem, concubinas verò et adolescentulas quorum non est numerus.* (Speculum humanæ vitæ, *lib.* 2, *cap.* 19.)

» plusieurs d'entre eux ont aujourd'hui adop-
» tée; ils n'ont pas de honte d'avoir des concu-
» bines, et de les avouer publiquement (1). »

Gerson, chancelier de Paris, et disciple du cardinal Pierre d'Ailly, ne déclame pas moins vivement contre les prêtres concubinaires et les désordres du clergé. L'un et l'autre parlent encore des couvens de religieuses, qu'ils traitent de lieux de débauche, d'assemblages de prostituées (2).

L'évêque Thierry de Niem, déjà cité, parle avec plus de détails des débauches de religieuses; elles étaient, suivant lui, en proie à la luxure des évêques, des moines et des frères convers. Les enfans, nés de ce libertinage,

(1) *Et maximè obviandum esset illi scandalosissimæ consuetudini seu potius corruptelæ, quâ plures hodiè non verentur tenere, etiam publicè, concubinas.* (De reformatione ecclesiæ; *sect. de reformatione cæterorum ecclesiasticorum.*)

(2) *Item circà claustra monialium, quæ jam (proh dolor!) ultrà quam dicere audiam, de honestate sunt, esset correctio adhibenda* (Petri de Aliaco, *cap. de reformatione religionum et religiosorum.*)

Rursus oculos aperite, et inquirite, si quæ hodiè claustra monialium facta sunt, quasi prostibula meretricum. (Johanni Gersonis, *in declaratione defectuum virorum ecclesiasticorum, p.* 65.).

étaient placés dans les couvens; quelquefois les religieuses se faisaient avorter; ou bien, ajoutant crime sur crime, de leurs mains maternelles et scélérates, elles arrachaient la vie à l'être auquel elles venaient de la donner. « Si des » personnes séculières, dit-il, se rendaient » coupables des forfaits que commettent ces » religieuses, elles seraient condamnées, sui- » vant les lois, au dernier des supplices (1). »

(1) *Fornicantur etiam quamplures hujusmodi monialium cum eisdem suis prælatis ac monachis et conversis, et iisdem monasteriis plures parturiunt filios et filias, quos ab eisdem prælatis, monachis et conversis, fornicariè seu ex incesto coitu, conceperunt. Filios autem in monachos, et filias taliter conceptas quandòque in moniales dictorum monasteriorum recipi faciunt et procurant : et, quod miserandum est, nonnullæ ex hujusmodi monialibus maternæ pietatis oblitæ, ac mala malis accumulando, aliquos fœtus earum mortificant, et infantes in lucem editos trucidant, seque habent sævissimè circa illas, etiam Dei timore secluso. Undè si tales moniales, quæ talia perpetrant, essent personæ seculares, ipsæ pro tam inhumanis sceleribus eorum, juxta leges seculi, morte sævissimâ damnarentur.* (Nemoris unionis tractatus 6, *cap.* 34, *p.* 374.)

Les prédicateurs *Barlette* et *Maillard* parlent de ces assassinats commis par des religieuses : *O quot luxuriæ! ô quot sodomiæ! ô quot fornicationes! Clamant larinæ latibula ubi sunt pueri suffocati* (fol. 262, col. 2.)

Ceci rappelle ce que rapporte le moine Mathieu Pâris, historien anglais, de l'évêque de Lincoln, qui, sous le règne d'Henri III, pour s'assurer de la débauche ou de la chastété des religieuses, parcourait leur couvent, et touchait la gorge de chacune (1).

Ceci rappelle encore la dissolution de la plupart des religieuses de France, avant, depuis et après les guerres civiles de la Ligue : leurs couvens étaient appelés des *lieux de plaisirs*, et recevaient des qualifications plus déshonorantes. Sauval nous apprend que les religieuses de Montmartre, abandonnées à la prostitution, empoisonnèrent l'abbesse qui voulut les réformer.

Les religieuses de l'abbaye de *Maubuisson*, près de Pontoise, celles de la ville de *Saintes*, de *la Trinité*, à Poitiers; de *Villemur*, en Albigeois; de l'abbaye du *Lys*, près Melun; celles de *Sainte-Catherine-les-Provins*, célèbres par leurs galanteries avec les cordeliers de cette

Le second dit aussi : *Utinam haberemus aures apertas, et audiremus voces puerorum in latrinis projectorum et in fluminibus!* (fol. 74, col. 2.)

(1) *Ad domos religiosarum veniens, facit exprimi mammillas earumdem, ut sic physicè, etc.* (Hist. Anglic. Henric. III, p. 105.)

ville, et une infinités d'autres, peuvent être rangées dans la même classe.

Ces individus, dévoués à la chasteté, se livraient à des débauches plus excessives encore. Le libertinage, autorisé parmi quelques prêtres des religions antiques, n'était pas plus grand que celui des prêtres du christianisme, quoiqu'il fût proscrit sévèrement par cette religion. Le débordement était porté à son dernier degré; les lois de la société, et celles de la nature, étaient horriblement outragées (1).

(1) Je n'ose pas détailler, mais j'indique ici quelques goûts honteux, quelques habitudes infâmes, auxquels étaient livrés plusieurs membres du clergé. Cependant mon assertion modérée est pour ainsi dire cuirassée de preuves. En voici quelques-unes. *Thiery de Niem* parle ainsi des monastères de la Frise : *In quibus penè omnis religio et observantia dicti ordinis, ac timor Dei abscessit. Libido et corruptio carnis inter ipsos mares et moniales, necnon alia multa mala, excessus et vitia quæ pudor est effari, per singula* (*monasteria*) *succreverunt, ac de die in diem magis pullulant et vigent in ipsis.* (*Nemoris unionis tractatus* 6, *cap.* 34, *p.* 374.)

François Alvar Paes, pénitencier du pape Jean XXII, évêque de Sylves et nonce en Portugal, s'exprime plus positivement encore : *Adolescentibus impudicè abusi sunt : heu! heu! intra sanctam ecclesiam multi religiosi et clerici, in suis latebris et conventiculis, et laici jam in plerisque civitatibus, maximè in Italiâ*

Plusieurs autres écrivains ecclésiastiques, respectables par leur doctrine, et dont l'état doit inspirer la plus entière confiance, nous

publicè quodammodò nefandum gymnasium constituunt, et palæstram illius flagitii abominatione se exercentes, et optimi quique epheborum in lupanari ponuntur. (De planctu ecclesiæ, *lib.* 2, *cap.* 2, *fol.* 3.)

François Pic de la Mirandole, dans son discours intitulé *De reformandis moribus*, adressé au pape Léon X et au concile de Latran, dit : *Nostra verò et in sacras ædes fit irruptio, et ab illis etiam (proh dolor!) fœminæ abiguntur ad eorum libinides explendas, et meritorii pueri à parentibus commodantur, et condonantur his qui ab omni corporis etiam concessâ voluptate sese immaculatos custodire deberent; hi post ea ad sacerdotorum gradus promoventur, ætatis flore transacto jam exoleti.*

Outre les ouvrages déjà cités sur cette matière, on trouvera des preuves générales et particulières de la corruption du clergé dans presque toutes les histoires des treizième, quatorzième, quinzième et dix-septième siècles. On peut consulter *Bermond Chauveron*, chanoine de la cathédrale de Viviers, qui a composé un gros livre intitulé : *De publicis concubinariis*, lequel ne traite que du concubinage des prêtres ; *Paul Olearius* d'Heydelbergue, auteur d'un petit traité intitulé : *De fide concubinarum in sacerdotes*, où il parle de l'arrogance et de l'esprit dominateur des concubines des prêtres. Il dit qu'elles sont les maîtresses absolues dans leurs maisons, et qu'elles veulent avoir les places les plus distinguées à l'église.

font avec les mêmes couleurs, et en traits généraux, la peinture de cette partie des mœurs du clergé des siècles passés. Je pourrais joindre leurs témoignages à ceux que je viens de rapporter. Je pourrais, pour compléter le tableau, y réunir la longue série des lois qui, pendant près de douze siècles, ont recommandé aux prêtres une continence absolue: lois qui, toujours reproduites, ont toujours eu besoin de l'être; lois impuissantes, dont l'inexécution continuelle atteste, ou leur propre vice, ou la continuité de l'infraction.

A ces traits généraux, je pourrais joindre encore une infinité de traits particuliers répandus dans diverses histoires, dans les annales des tribunaux, ou dans les différentes archives, et qui s'appliquent aux individus, même à ceux qui, dans l'ordre sacerdotal, sont les plus éminens en dignité. L'histoire des papes fournirait une récolte abondante. Je pourrais encore enrichir cette matière des déclamations virulentes et très-multipliées de la plupart des prédicateurs du quinzième siècle, et sur-tout de celles des écrivains du protestantisme, que mon impartialité m'a fait un devoir d'écarter; mais le peu que j'ai dit suffit à mon sujet. Ce que j'ai découvert, en ne levant qu'un coin du voile, doit faire juger de ce qui reste à découvrir;

d'ailleurs je suis las de remuer ces ordures; et mon lecteur, sans doute, éprouve la même lassitude.

Est-ce, je le demande, à la corruption étrange des siècles passés, ou à la loi qui commande la continence, est-ce à ces deux causes réunies qu'il faut attribuer les désordres du clergé? Cette question sort de mon sujet: j'en laisse à d'autres la solution ; mais je ne puis m'empêcher de rapporter ici ce que disait le savant Pie II : *Si l'on a eu de bonnes raisons pour défendre le mariage aux prêtres, il en est de meilleures pour le leur permettre* (1).

Voilà cependant quels étaient ces siècles si vantés par l'ignorance et par l'habitude indéracinable de louer le passé aux dépens du présent; voilà quels étaient ces temps où régnaient, dit-on, l'innocence et la pureté; voilà ces mœurs qu'on nous donne pour exemple; voilà ces hommes, ces *bons aïeux*, qu'on nous cite pour modèles (2).

(1) *Sacerdotibus magnâ ratione sublatas nuptias, majori restituendas videri.* (Platin, de vitis Pontificum.)

(2) Les mœurs dont je viens de donner un faible aperçu ne se rapportent à peu près qu'aux quatorzième, quinzième et seizième siècles. Les louangeurs du temps passé, ne sachant guères fixer l'époque fortunée où ré-

Indécences dans les lois, indécences dans les mœurs publiques et dans la vie privée, indécences dans les jeux, indécences dans les productions des arts, indécences dans les cérémonies civiles, dans le culte, et jusque dans les lieux les plus sacrés.

Je le demande maintenant, le culte du *Phallus* ou de Priape était-il étranger à de telles mœurs? Son indécence ne pouvait-elle pas s'associer à de telles indécences? Ceux qui souffraient des nudités réelles, des actions bouffonnes et obscènes jusque dans les cérémonies religieuses, jusque dans les lieux saints, jusque sur les autels de la divinité, ne pouvaient-ils pas s'accommoder d'une nudité fac-

gnaient l'innocence et les vertus, diront peut-être qu'elle existait dans les siècles précédens. Si mon sujet m'eût permis de parler des mœurs des dixième, onzième et douzième siècles, quels tableaux affreux de crimes, d'erreurs absurdes et de malheurs j'aurais eu à offrir! Des maladies contagieuses, la famine, les guerres, ont désolé presque continuellement la France pendant ces trois siècles; point de lois, point d'administration publique. Le plus fort se faisait obéir: les crimes restaient impunis et quelquefois honorés; la religion était de la magie; une grande partie des États restaient incultes; on vendait publiquement, dans les marchés, de la chair humaine: la stupidité et la férocité des hommes égalaient la misère publique.

tice, d'une nudité en représentation? Le culte de Priape, qualifié du nom de quelque saint, présenté sous les formes chrétiennes, pouvait-il choquer les opinions de *nos bons aïeux*, et ne pas concorder avec elles? Des mœurs aussi corrompues, des pratiques aussi abusives, n'étaient-elles pas en harmonie avec les pratiques des cultes antiques? Ceux qui rendaient un culte à de prétendus *nombrils*, à de prétendus *prépuces de Jésus-Christ*, à la queue de l'âne conservée à Gènes, étaient-ils bien éloignés du culte du *Phallus* (1)?

(1) On compte une douzaine de prépuces à Jésus-Christ. Il y en avait un chez les moines de *Coulombs*, un autre à l'abbaye de *Charroux*, un troisième à *Hildesheim* en Allemagne, un quatrième à *Rome*, dans Saint-Jean-de-Latran, un cinquième à *Anvers*, dont j'ai parlé dans cet ouvrage; un sixième au *Puy-en-Velai* dans l'église de Notre-Dame, etc., etc.

Les nombrils de Dieu étaient tout aussi multipliés. Je ne puis m'empêcher de citer, à cet égard, une anecdote peu connue. A Châlons, dans l'église collégiale de Notre-Dame-de-Vaux, était un *saint nombril de Dieu*, qui faisait beaucoup de miracles. L'évêque du diocèse, *J. B. de Noailles*, s'avisa, en 1707, de faire ouvrir, en présence de plusieurs experts, le reliquaire qui le contenait. On y trouva, au lieu du saint nombril, trois grains de sable. Les chirurgiens et autres gens de l'art en dressèrent leur procès-verbal. Les chanoines, fu-

Quant à moi, je pense, et plusieurs personnes partageront mon sentiment, que le culte de Priape christianisé est moins attentatoire à la pudeur publique, choque moins la raison, est moins opposé à la religion, moins avilissant pour elle, que ne le sont la plupart des usages, des cérémonies, des abus, des désordres que je viens d'exposer.

Les mœurs des temps auxquels existait le culte de Priape parmi les chrétiens étant bien connues, l'existence de ce culte n'a plus rien

rieux de cette découverte, qui nuisait à la dévotion populaire, se pourvurent contre l'évêque indiscret, et soutinrent, avec chaleur, que ces trois grains de sable étaient le saint nombril. Il y eut plusieurs procédures à ce sujet, qu'on peut voir dans un imprimé intitulé : *Lettre d'un Ecclésiastique de Châlons aux Docteurs de Paris.*

Quant à *la queue d'âne*, conservée précieusement à Gênes, dans l'église des Dominicains, il en est fait mention dans un livre d'église contenant l'office de la semaine sainte. En voici les expressions :

« *Degno e encora di sapere come la coda d'une di quei duo animali, in questo atto adoperati d'el signore, senza arte humana incorreptibile si conserva hoggi di in Genoa presso mei padri di san Dominico, facendo pia remenbrenza d'ell humilita c'hebbe il figliolo di Dio per noi in questa intrata.* » (Jeaninus e Capugnano ord. Prædicatorum, in declarationibus super officium hebdomadæ sanctæ. Venitiis, 1736, p. 12.)

d'étrange, d'invraisemblable : il prospérait par de telles mœurs, comme prospère un végétal placé sur le sol qui lui est le plus convenable.

CHAPITRE XVII.

Considérations générales sur les Divinités génératrices, et sur le Culte du *Phallus*.

Il semble que, l'union des deux sexes étant suffisamment recommandée par la nature, et provoquée par l'attrait du plaisir, il n'était pas nécessaire que les lois civiles et religieuses intervinssent pour en ordonner la pratique : c'est cependant ce qui est arrivé chez diverses nations de l'antiquité, et ce qui se maintient encore chez plusieurs nations modernes. J'en ai fourni des preuves nombreuses (1), et je voudrais découvrir la source, le motif d'une institution aussi étrangère à nos mœurs, et qui paraît si contraire à la marche naturelle de l'esprit humain.

Les hommes, dans l'enfance des sociétés, étaient-ils donc tellement assaillis de besoins,

(1) *Voyez* ci-dessus chapitre 10, p. 227.

tellement abrutis par la vie sauvage, tellement occupés et endurcis par l'habitude de lutter sans cesse contre des animaux féroces, contre des ennemis, leurs semblables, qu'ils fussent insensibles aux douceurs de l'amour? je ne puis le croire. L'homme sauvage, et la brute, malgré leur isolement et leur férocité, sont tourmentés par ce besoin impérieux de la nature; et toutes leurs facultés sont mises en action pour assouvir cet appétit dévorant. Leur instinct les guide avec sûreté. Un torrent magnétique, dont les obstacles accroissent la violence, entraîne un sexe vers l'autre; et leur union, si vivement désirée, n'a pas besoin d'être commandée par des lois (1).

(1) L'amour des peuples grossiers et sauvages ne ressemble point à celui des peuples civilisés, ou, pour m'expliquer plus exactement, l'amour, chez les individus robustes dont le système musculeux prédomine le système nerveux, est différent de l'amour chez les personnes plus faibles où le système nerveux a la supériorité. Chez les uns, il est un besoin impérieux, une passion purement brutale; chez les autres, il ne se borne pas à un seul point : il occupe, pour ainsi dire, la capacité tout entière d'un individu, tout son système sensitif. C'est bien le besoin de jouir; mais ce besoin est précédé, est déguisé par celui d'être aimé. Ce sentiment délicat, ces préludes innocens et enchan-

Si l'état sauvage n'est pas contraire à cette union, pourquoi si long-temps, chez un grand nombre de peuples, ces lois ont-elles existé? Auraient-elles été dictées par les femmes, toujours avides d'hommages et de plaisirs? Mais les femmes, dans les premiers temps des sociétés, étaient esclaves soumises, recevaient la loi, et ne la donnaient pas.

Pour en trouver la cause, il faut remonter aux premiers âges des sociétés humaines; il faut se représenter leur situation et leurs besoins. Les peuplades aujourd'hui existantes, et que nous nommons sauvages, nous en offrent un tableau fidèle; et l'on peut, sans craindre de se tromper, appliquer aux plus anciennes sociétés humaines les traits qu'elles conservent. Il faut se figurer des familles isolées, séparées les unes des autres par de vastes chaînes de montagnes, des rivières, des forêts ou des déserts, chacune d'elles vivant des produits de la chasse, du lait, de la chair de leurs animaux domestiques, ou des fruits que produit le sol qu'elles habitent. Pour protéger leurs récoltes, leurs troupeaux,

teurs, qui font le charme et les chagrins de la jeunesse, appartiennent à une situation paisible, à une civilisation avancée, à des mœurs douces, mais ne sont point le partage de l'homme sauvage.

contre la dent des animaux voraces, contre la rapacité et les incursions des familles voisines; pour pouvoir étendre, proportionnellement aux progrès de la population et de leurs besoins, le territoire qu'elles occupent; pour favoriser leurs expéditions de chasses sur des terrains vastes et illimités, expéditions qui furent, dans les sociétés naissantes, comme elles le sont parmi les peuplades sauvages, des sources intarissables de haines et de guerres; pour jouir enfin d'une sécurité complète, et assurer la subsistance de chaque famille, il fallait une population capable de balancer ou de surpasser celle des familles voisines dont on avait à redouter les atteintes. La force, qui résulte d'une population nombreuse, pouvait donc seule calmer tant d'inquiétudes, amener l'abondance et la prospérité. Elle fut la nécessité première des sociétés, et devint le principal objet de leur ambition réciproque. Puissance, richesses, bonheur, devaient résulter d'un plus grand nombre d'individus; et tout ce qui tendait à les accroître fut saisi avec empressement; tout ce qui pouvait nuire à cet accroissement fut combattu avec le même zèle. Aussi semble-t-il, d'après les traditions qui nous restent de l'ancien état des sociétés, que les esprits étaient dirigés vers ce but unique, comme vers leurs

premiers besoins. Toutes les institutions, dans ces premiers temps, ainsi que je l'ai remarqué, n'avaient que ce motif. Les espérances les plus flatteuses d'un père de famille consistaient dans une postérité nombreuse (1).

D'après ces dispositions, il ne faut plus s'étonner de ces institutions antiques, favorables à la population; de ces prostitutions solennelles consacrées par des religions qui, elles-mêmes, ne présentaient que l'exercice sanctifié de ce qui composait les mœurs des nations. Il ne faut pas s'étonner de trouver dans l'antiquité tant de divinités favorables à la génération, à la fécondité : ce sont les besoins des hommes qui ont créé les vertus des dieux.

Des obstacles nuisirent à la population; et les ressources employées pour les surmonter ne servirent qu'à donner plus de consistance aux institutions qui lui étaient favorables.

Les mâles d'une peuplade, souvent occupés à des expéditions de longue durée, à des chasses, à des guerres presque continuelles, où la plupart perdaient la vie, ne suffisaient peut-être pas à la fécondation des femmes.

Leur longue absence, leur éloignement des femmes, la chaleur du climat, la jeunesse de

(1) *Voyez* ci-dessus chapitre 9, p. 181 et suivantes.

ces guerriers ou de ces chasseurs, et par conséquent l'impétuosité de leurs désirs, les portèrent sans doute, pour les assouvir, à s'écarter du but de la nature. Ces jouissances supplémentaires, inutiles et par conséquent nuisibles à la population, justement abhorrées dans les sociétés civilisées, ne furent que trop fréquentes dans les sociétés primitives.

Ces divers obstacles aux progrès de la population, et notamment le dernier, furent de nouveaux motifs pour rapprocher les deux sexes, pour commander leur union, pour leur en faire une loi expresse, et en favoriser l'exécution par tous les stimulans possibles : chaque société naissante n'avait pas de plus pressant intérêt.

Ce fut alors que la religion s'unit à la politique pour réparer ce que les longues absences et la mort des hommes, et sur-tout ce que leurs habitudes stériles faisaient perdre à la population, en invitant même les étrangers à suppléer au défaut des hommes de chaque peuplade (1).

(1) Un trait de l'histoire moderne vient à l'appui de mes conjectures. En 1707, une maladie épidémique emporta une grande partie des habitans de l'Islande. Le roi de Danemarck, pour la repeupler, permit à chaque

Ce sont sans doute des peuplades faibles et peu nombreuses qui, pour s'accroître, se fortifier, et pour s'attacher les peuplades voisines par l'attrait du plaisir et par les liens du sang, instituèrent les premières ces solennités où les jeunes filles étaient tenues de se livrer, un jour de chaque année, aux caresses des étrangers; ou bien ces coutumes qui obligeaient les femmes et les filles d'aller au devant des voyageurs pour leur offrir l'hospitalité et la moitié de leur couche. Le plaisir des individus et l'intérêt général, étant d'accord, firent fleurir ces institutions, fondées sur de telles bases. Sanctifiées par la religion et l'habitude, elles furent durables et respectées : aussi ont-elles été en vigueur chez presque tous les peuples de la terre, et se sont-elles maintenues jusqu'aux temps où les progrès de la population les rendaient inutiles, et où ceux de la civilisation faisaient rougir de s'y soumettre (1).

fille d'avoir jusqu'à six bâtards sans que son honneur pût en souffrir. Les femmes usèrent fort bien de la permission. L'île se repeupla bientôt. Le mal était réparé; mais les femmes continuaient toujours le remède. Il fallut une autre loi pour abolir la première. (*Esprit des Usages et des Coutumes*, tom. 2, p. 291, 292.)

(1) On sait que, chez les Musulmans, à une certaine

On sait que les prostitutions religieuses existaient encore chez plusieurs peuples de l'Orient peu de siècles avant l'ère chrétienne, qu'elles se sont perpétuées en certains lieux quelques siècles après, et qu'elles subsistent aujourd'hui dans plusieurs cantons de l'Inde. Quant à l'usage qui obligeait les femmes à partager leur lit avec les voyageurs, il était sans doute plus général encore; car, malgré les ravages d'un long espace de temps, de nombreux restes s'en sont conservés jusqu'à nos jours (1).

heure du matin, on avertit, du haut des minarets, les époux de s'occuper des devoirs conjugaux. Les jésuites, par le même motif, avaient établi le même usage dans les peuplades des Guarangs : « Ils faisaient, dit Félix de » Azara, sonner une grosse cloche à minuit pour ré- » veiller les Indiens, et les exciter a la propagation. » (*Voyage dans l'Amérique méridionale*, tom. 2, chap. 11, p. 175.)

(1) Kamul est un district de la province de Tanguth, autrefois sous la domination du grand Kan de Tartarie. Les habitans ont une langue particulière, et adorent des idoles. Lorsqu'un voyageur arrive dans ce pays, le maître de la maison où il a choisi son domicile enjoint à sa femme, à ses filles et à ses parentes, de satisfaire à tous les désirs de l'étranger. Il abandonne ensuite sa maison, sans doute pour n'être pas témoin importun de l'usage qu'on va en faire, et ne rentre chez lui que lorsque l'étranger en est parti. Cette manière d'exercer

Je ne place point au rang des prostitutions religieuses primitives l'usage auquel les fem-

l'hospitalité est regardée par ce peuple comme un acte de religion. La beauté des femmes de ce pays devait accroître la dévotion des voyageurs.

Lorsque Mongu-Kan monta sur le trône, en 1251, il ordonna l'abolition de cette coutume. Pendant trois ans elle n'eut pas lieu; mais, dans cet intervalle, les productions de la terre ayant manqué, quelques autres malheurs étant survenus aux habitans, ils envoyèrent auprès de Mongu-Kan des ambassadeurs chargés de solliciter le rétablissement de cet usage. Le Kan l'accorda en faisant cette réponse. « Je sais qu'il est de mon » devoir de mettre des bornes à cette coutume scanda- » leuse; mais, puisque vous tirez gloire de votre honte, » vous pouvez vous en couvrir; et vos femmes peuvent » continuer désormais à rendre leurs services charita- » bles aux étrangers. » *Marco Polo* qui rapporte cette anecdote, et qui voyageait dans ce pays vers la fin du treizième siècle, dit que cet usage subsistait encore de son temps. (*Histoires des Voyages* et *Découvertes dans le Nord*, par Forster, tom. 1, p. 117, 118.)

Le bourg de *Martaouan*, situé à dix lieues d'Alep, est célèbre parmi les voyageurs européens, à cause du même usage qui y est encore aujourd'hui en vigueur. Le chef du pays, ainsi que chaque père, chaque mari, et même chaque amant, vient offrir aux étrangers sa fille, sa femme, son amante. Les voyageurs n'ont que l'embarras du choix, et ne sont tenus qu'à marquer leur reconnaissance par quelques pièces de mon-

mes de plusieurs villes de l'Orient étaient soumises, qui les obligeait à se rendre à la prétendue volonté d'un dieu, et à passer la nuit dans un temple, afin d'être fécondées par la

naie. Un Français, qui a passé dans ce lieu, en rapporte l'anecdote suivante :

« Les habitans n'oublient pas, dit-il, de citer aux » étrangers l'histoire d'un bon vieux missionnaire qui, » allant dans l'Inde, passa par *Martaouan*. Ce pieux » sexagénaire, préservé, par son âge, des tentations de » toutes ces syrènes, croyait le lendemain que ses » jeunes confrères auraient été plus sages que les com- » pagnons d'Ulysse ; mais il eut la douleur de se voir » forcé, comme boursier de la compagnie, de payer à » ces hospitaliers le prix de leur complaisance. » (*Mémoires historiques du Voyage* de Ferrières-Sauvebeuf.)

Même usage à *Chichiri*, dans l'Arabie-Heureuse ; et une récompense légère suffit aux jeunes filles qui s'honorent d'accorder leurs faveurs aux étrangers.

Les *Tschuktschs* offrent de même leurs femmes aux voyageurs ; mais ceux-ci, pour s'en rendre dignes, doivent se soumettre à une épreuve dégoûtante. La fille ou la femme qui doit passer la nuit avec son nouvel hôte, lui présente une tasse pleine de son urine : il faut qu'il s'en rince la bouche. S'il a ce courage, il est regardé comme un ami ; sincère sinon il est traité comme un ennemi de la famille.

En Afrique, sur la côte de *Riogabou*, même pratique. Dans le royaume de *Juida*, c'est un acte de religion que

divinité même. C'est là une suite, une dérivation de la disposition des esprits, de l'extrême crédulité des peuples, dont le sacerdoce abusa: fourberie religieuse qui mettait sur le compte du dieu le libertinage des prêtres, et amenait dans leurs bras les plus belles femmes du pays.

Dans ces solennités galantes, où les étrangers étaient pour ainsi dire invités à venir au secours des nationaux, on choisissait, pour en être le théâtre, un terrain neutre, une frontière, un carrefour; les peuples, qui habitaient les bords de la mer, et les insulaires, en consacraient le rivage à cette cérémonie. Les bornes, les pierres limitantes qui s'y trouvaient, regardées comme des talismans protecteurs, le furent bientôt comme des divinités tutélaires du territoire. C'était dans le voisinage de ces espèces de divinités rustiques que se passaient ces scènes voluptueuses, instituées par la politique, con-

de peupler ou de fonder des lieux de prostitution pour les étrangers.

Pendant le séjour de Cook à Otahiti, les insulaires offrirent aux Anglais de son expédition, le spectacle d'un sacrifice religieux fait à l'Amour par un jeune garçon et une jeune fille d'onze à douze ans.

Je composerais un volume de semblables usages : je ne dois faire ici qu'une note.

sacrées par la religion. Les bornes, adorées comme protectrices des territoires, le furent à cause du voisinage de ces prostitutions religieuses, comme divinités génératrices et fécondantes, qui, mâles dans un pays, femelles dans un l'autre, présidaient aux amours, à l'acte de la génération.

De là le culte des différentes divinités adorées, suivant le pays, sous divers noms, qui se rapportent au dieu *Amour*, à la déesse *Venus*: divinités qui n'étaient représentées, dans l'origine et long-temps après, que sous la forme d'une pierre limitante, d'une borne grossière. Telles étaient les *Vénus* de la Syrie, de l'Arabie, de Paphos, etc., et l'*Amour* à Thespie. Telles sont encore, dans l'Inde, la plupart des divinités qui président à la génération (1).

Une révolution arrivée dans les religions, ei causée par l'adoption du culte des morts, fit insensiblement substituer, d'abord en partie, puis en totalité, des formes humaines à ces objets grossiers de la vénération publique; et, lorsque les beaux-arts, en Grèce,

(1) *Voyez*, sur l'origine de ces divinités génératrices représentées par des bornes, le tome 1er du présent ouvrage, chap. 21, p. 415 et suiv.

furent arrivés à leur perfection, *Vénus*, dans presque tous les lieux où elle était adorée, excepté à Paphos, où sa forme antique lui fut conservée, et où elle resta constamment une pierre de bornes (1), *Vénus*, dis-je, fut représentée sous la figure d'une femme jeune, et resplendissante de grâces et de beauté.

Lorsque les besoins d'un accroissement de population cessèrent de se faire sentir, lorsque l'institution des prostitutions religieuses fut devenue inutile, lors même que les progrès de la civilisation et des lumières en firent apercevoir l'indécence, ces prostitutions furent encore continuées. La force de l'habitude, l'attrait du plaisir, l'intérêt des prêtres, et les idées superstitieuses qu'ils attachaient à ces pratiques, les firent maintenir long-temps. Vénus, disaient-ils, punissait sévèrement les jeunes filles qui méprisaient son culte; elle était cruelle dans ses vengeances. Une fureur érotique devait s'emparer d'elles, et les porter aux plus grands excès; tel était le châtiment réservé à ces incrédules. Ces prêtres citaient, à ce sujet, des exem-

(1) *Simulacrum Deæ non effigie humanâ : continuus orbis latiore initio tenuem in ambitum, metæ modo, exsurgens. Et ratio in obscuro.* (Corn. Taciti Historia, lib. II, cap. 3.)

ples terribles. L'on ne pouvait apaiser cette déesse, éviter ses caprices, ses fureurs, assurer la sécurité de sa vie, que par quelques sacrifices dignes d'elle.

Le culte de Vénus, ou d'autres divinités correspondantes, remonte aux premières époques des religions. Il existait bien avant celui du *Phallus* ou de *Priape*, qui n'est qu'un des résultats de la religion astronomique: aussi la fable indique-t-elle cette antériorité de Vénus, en la faisant mère de *Priape;* et cette dernière divinité, qui n'est qu'une extension du culte du *Phallus*, n'est pas même placée par Hésiode au rang des dieux : tant elle était récente en Grèce.

Le besoin d'un accroissement de population est donc la seule cause de ces cultes.

CHAPITRE XVIII.

Résumé sur l'Origine, les Progrès, les Variations successives du Culte du *Phallus*.

Deux animaux figurés dans le zodiaque, qui y marquaient l'équinoxe du printemps, et qui ont porté le même nom en Egypte, le Bouc et le Taureau célestes, adorés en représentation, puis adorés vivans en Egypte, furent l'origine de ce culte; et leur membre génital, symbole expressif du soleil fécondant la nature à cette époque brillante de l'année, devint le modèle des *Phallus*. Ces copies furent considérées comme des objets sacrés, doués de la faculté génératrice de l'astre du jour, comme un talisman puissant, dont l'influence bienfaisante attirait sur les végétaux et sur les animaux l'abondance et la vie, et les préservait des maux

contraires. Pleins de ces idées, les anciens placèrent le *Phallus* dans tous les lieux où la fécondité était désirée, dans tous les lieux où la stérilité était à craindre. Les *Phallus-Bouc* et les *Phallus-Taureau* furent multipliés : on les adjoignit aux troncs d'arbres, aux bornes qui bordaient ou limitaient les terrains cultivés, comme un talisman protecteur et bienfaiteur des récoltes; on leur rendit des honneurs divins; on les plaça dans les temples; ils figuraient dans les pompes religieuses, dans les mystères consacrés à différentes divinités.

Jusqu'alors le *Phallus* fut isolé, ou n'était adhérent qu'à des bornes ou à des troncs d'arbres; mais, lorsque le culte des morts eut amené l'idolâtrie ou le culte des figures humaines, il s'opéra, chez plusieurs peuples de l'antiquité, un changement général dans tous leurs objets d'adoration. Ces divers objets reçurent, d'abord en partie, puis en totalité, des formes de l'homme. La métamorphose cependant ne fut pas tellement complète qu'ils ne conservassent quelques attributs, quelques caractères qui décelaient leur origine ou leur forme primitive. Je n'exposerai pas ici tous les effets de cette révolution religieuse : cette matière fait partie

du premier volume auquel je renvoie le lecteur. Je dois me borner aux objets qui se rapportent au culte du *Phallus*.

Les deux animaux, signes du zodiaque, auxquels le *Phallus* doit son origine, subirent la loi générale, et reçurent, dans leur représentation, quelques parties de la figure humaine. Le Taureau sacré fut souvent représenté, comme il se voit encore dans plusieurs monumens antiques, avec une tête d'homme, surmontée des cornes de cet animal. On poussa plus loin la métamorphose: toute la partie antérieure de la figure eut la forme humaine, tandis que le reste représentait le corps, le dos et les pieds d'un taureau. Cet assemblage monstrueux fut nommé *Minotaure*, être fictif, fruit des premiers progrès de l'idolâtrie, sur lequel les Grecs ont débité des fables si absurdes, et que les mythologues anciens et modernes ont expliquées d'nne manière si diverse.

Le Bouc sacré éprouva la même métamorphose: on le représenta avec la moitié du corps humain, tandis que sa partie inférieure retint les formes du quadrupède, et que la tête humaine en conserva les oreilles et les cornes. Cette figure monstrueuse devint les divinités *Pan*, *Faune*, *Silvain*, *Satyre*, etc., que l'on

confondit souvent avec *Priape*, parce que souvent ils en eurent le *Phallus*.

Les bornes, les troncs d'arbres, se ressentirent de ce changement. On plaça à leur extrémité une tête humaine, et par suite la moitié du corps humain. Ainsi composés, ces bornes, ces troncs d'arbres, constituèrent les *Hermès*, les *Termes*, les *Mercures*, ou ces idoles que nos artistes nomment, très-improprement, *figures en gaînes*.

Mais comme ces pierres limitantes, ces troncs d'arbres portaient déjà, pour la plupart, des *Phallus*, on les leur conserva dans cette nouvelle composition; et les divinités identiques, *Hermès*, *Terme* ou *Mercure*, furent, en conséquence, souvent confondues avec *Priape*, dont ils portaient le trait caractéristique. Quelquefois cependant on les distingua de cette dernière divinité par une dénomination particulière. Ils furent nommés *Hermès casmillus*, et quelquefois *Mercure au membre dressé*.

Pendant un temps, l'origine de ces diverses figures composées fut presque effacée de la mémoire des hommes; et, comme elles avaient des formes, des attributs communs et des propriétés semblables, on ne les distinguait chacune par une dénomination particulière que d'après la place qu'on leur assignait. L'idole à

Phallus et à pied de bouc, placée dans des prairies, dans des terres cultivées, devenait le dieu *Pan;* placée dans les forêts, sur les montagnes, c'était *Faune*, *Silvain*, *Satyre;* dans les vignes, c'était *Bacchus au nerf tendu;* sur les limites des territoires, sur les chemins, à l'entrée des maisons, l'idole à *Phallus* recevait le nom d'*Hermès casmillus*, ou *Mercure au membre dressé;* enfin la même idole, érigée dans les vergers, dans les jardins, constituait le dieu *Hortanès* ou *Priape.*

Ainsi, conservés dans les temples, exposés dans les mystères, portés dans les pompes religieuses, le *Phallus-Bouc* et le *Phallus-Taureau*, restant isolés, et conservant leur forme primitive, ne furent que des objets sacrés et secondaires pour le culte; mais, lorsqu'ils furent adjoints à divers corps, à des pierres limitantes, à des troncs d'arbres, qui reçurent quelques parties de la figure humaine, ils contribuèrent à constituer de véritables divinités, dont les noms, comme je viens de le dire, variaient suivant la place que ces idoles occupaient.

On ne doit pas confondre les *Phallus*, objets sacrés du culte antique, avec les *ex voto* qui lui ressemblent. Ces dernières figures étaient offertes à Priape par des personnes affligées ou affaiblies dans la partie à laquelle présidait ce

dieu : les offrandes en étaient les images. L'on se persuadait qu'en appendant ces *ex voto* auprès de l'idole divine, l'original, dont ils étaient les copies, se ressentirait de l'influence de ce voisinage, ou que le dieu, ayant sans cesse devant les yeux l'image du membre malade, ne pourrait se dispenser de lui accorder sa guérison. Quelquefois les *ex voto* phalliques étaient, comme on l'a vu, des monumens de la reconnaissance. Ceux ou celles qui, dans la lutte amoureuse, s'étaient distingués par de nombreux exploits attribuaient dévotement leur valeur à l'assistance de *Priape*, et lui faisaient hommage d'autant de *Phallus* ou de couronnes qu'ils avaient remporté de victoires.

Les *Phallus-amulettes* devaient leur vertu à leur forme. Suspendus aux chars des triomphateurs, au cou et aux épaules des femmes et des enfans, on leur attribuait celle de détourner les effets funestes des regards de l'envie; mais cette vertu acquérait plus de force et d'efficacité lorsque, comme cela se pratique encore dans l'Inde, ils étaient bénis par un prêtre.

Isolé dès son origine, isolé dans les mystères et les pompes religieuses, le *Phallus* fut *symbole sacré.*

Isolé et réduit à un petit volume, il fut *talisman*, *amulette*.

Appendu aux idoles ou dans les chapelles de *Priape*, ou d'autres divinités bienfaitrices, il fut *offrande*, *ex voto*.

Adjoint à un corps quelconque, il fut *dieu*, et servit à composer plusieurs divinités.

Telles sont les variétés de culte et de forme que les progrès successifs de la superstition et des arts firent subir au *Phallus*.

CHAPITRE XIX.

Étrange opinion des peuples sur les moyens d'accroître les vertus divines du *Phallus*, ou d'attirer les bienfaits de Priape.

TERMINONS cet ouvrage par quelques observations sur la croyance populaire relativement au culte des divinités obscènes et aux moyens de se les rendre propices, et sur une erreur, autrefois très-accréditée, dont l'origine doit être imputée aux nombreuses erreurs qui constituaient les premières religions du monde.

Il paraît que les anciens avaient une opinion, bien étrange à nos yeux, sur les moyens d'accroître la vertu préservatrice et fécondante du *Phallus*. Ils croyaient sans doute que, plus les scènes dans lesquelles ils le représentaient en sculpture ou en peinture étaient animées; que plus elles offraient de raffinemens et d'excès

de débauche, plus la divinité en était flattée, plus on fixait son attention, on déterminait sa bienveillance, et on la disposait à se rendre aux vœux des mortels. Les plus fortes indécences étaient des preuves de la dévotion la plus fervente.

Cette opinion, qui nous paraît révoltante, est cependant la conséquence naturelle de celle qui attribuait des goûts particuliers à chaque divinité, et qui consistait à croire que chacune d'elles répandait plus ou moins ses bienfaits, suivant qu'on flattait plus ou moins ses goûts favoris. Les prémices des plus belles fleurs, des plus beaux fruits, étaient offerts aux divinités qui présidaient à ces productions de la nature. Les dieux cruels voulaient du sang; on leur immolait des animaux et même des hommes; et, pour satisfaire davantage leur goût sanguinaire, on multipliait les victimes. Ainsi on était persuadé que plus on versait de sang, plus la divinité était satisfaite ; que plus on était cruel, plus on était religieux.

Si nous appliquons cette direction de l'opinion publique à d'autres divinités, à d'autres objets religieux, au culte de Vénus, à celui du *Phallus* ou de *Priape*, nous obtiendrons certainement les mêmes conséquences. Ces divinités, présidant à la propagation de l'espèce

humaine, à la génération des êtres, à l'acte particulier qui procure cette propagation et cette génération elle-même, devaient recevoir, de leurs adorateurs les plus zélés, des témoignages excessifs de leur dévotion. Si les images de la volupté, si les scènes libidineuses flattaient les dieux qui y présidaient, étaient crues nécessaires pour se les rendre favorables, on devait en conséquence, pour atteindre plus sûrement ce but, pour attirer leur faveur en plus grande abondance, pour les forcer en quelque sorte à répandre de nouveaux bienfaits, on devait, dis-je, excéder la mesure ordinaire des hommages qu'on leur rendait, et offrir à leurs goûts sensuels les images variées de la volupté la plus recherchée.

C'est pourquoi les lieux consacrés par la religion, les temples, les tombeaux, dans les pays où le culte du *Phallus* et de *Priape* a existé ou existe encore, offraient et offrent dans leurs bas-reliefs, dans leurs peintures ou autres productions de l'art, des témoignages nombreux de cette opinion abusive.

L'imagination la plus déréglée, la plus livrée aux écarts de la débauche et des sens émoussés, peut-elle concevoir des scènes aussi lascives, aussi révoltantes pour des yeux européens, et sur-tout des Européens de notre siècle, que

celles que présentent, dans l'Inde, la plupart des lieux consacrés à la divinité? Il est peu de pagodes qui n'offrent ces images licencieuses. Les excès qui ont procuré une honteuse célébrité aux habitans de Sodôme, aux Phéniciennes, aux Lesbiennes, etc., y sont retracés sans aucun voile à côté des objets les plus saints de la religion. Tels sont, par exemple, les bas-reliefs des pagodes d'*Elephanta*, de *Tricoulour*, de *Treviscarré*, et autres dont j'ai parlé (1).

Les Mexicains étaient dans le même usage; et leurs temples offraient souvent les manières les plus variées par lesquelles peut s'opérer l'union de l'homme et de la femme.

Les Grecs et les Romains poussaient également à l'excès ce genre de dévotion. Les monumens qui nous restent de leurs *Bacchanales*, de leurs *Priapées*, sont tels qu'au premier abord on est tenté d'attribuer ces productions au délire d'une imagination corrompue, à l'intention de réveiller les désirs, d'enflammer les sens, tandis qu'elles sont pour la plupart des témoignages de piété, ou l'image fidèle de ce qui se pratiquait pendant les fêtes et les cérémonies religieuses de cette espèce de culte.

On a vu sur le couvercle d'un vase antique,

(1) *Voyez* ci-dessus chapitre 6, pag. 93.

qui paraît avoir été employé à des usages sacrés, un énorme *Phallus*, qu'une figure de femme entrelaçait avec ses bras et ses jambes.

On a publié les dessins des peintures de deux vases grecs du musée de *Portici*. On y voit un marchand de *Phallus*, qui en offre un panier rempli, à une femme, laquelle s'extasie à la vue de leur proportion extraordinaire (1). Une autre femme est ravie en admiration devant un jeune homme, nu, qui se montre à elle dans l'état le plus énergique et le plus indécent. Un autre sujet représente un homme vigoureux tout occupé à l'action qu'on a reprochée à Onan, et sur lequel le médecin Tissot a composé un ouvrage très-utile à la jeunesse, et qui, pour l'intérêt de la société, devrait faire partie des lectures journalières des jeunes gens.

Une autre scène enfin offre un homme et une femme exécutant cet accouplement impur et stérile, cet attentat au culte de Vénus, par lequel cette divinité reçoit un outrage impardonnable.

(1) On croit que cette composition a pu fournir l'idée d'une composition allégorique ingénieuse, et beaucoup plus décente, trouvée dans les ruines d'Herculanum, et qu'on a fait graver sous le titre de *Marchande d'Amours*.

L'antiquité nous offre un très-grand nombre d'exemples de semblables scènes. Le lecteur me saura gré sans doute de ne pas souiller davantage son imagination par de nouvelles descriptions de ce genre. Celles que je viens de lui offrir suffisent pour lui donner une idée de la nature de ce culte, de l'opinion que les anciens s'en étaient faite, et de l'extrême licence apportée dans la composition des objets qui lui étaient consacrés.

Les vases dont je viens d'indiquer les peintures lascives étaient des objets religieux. Ils sont dans le Musée du roi de Naples, à *Capo di Monte*. Ils ont été découverts dans des tombeaux, près de Nola; et l'on sait que les tombeaux étaient, chez les anciens, sacrés comme le sanctuaire.

Le savant auteur qui a décrit ces vases, et publié les dessins de leur peinture, vient à l'appui de mon opinion. « On rencontre, dit-il, » dans les monumens, une multitude de *Priapées ;* on en trouve même dans les lieux les » moins susceptibles de les recevoir : ce qui » prouve combien les Grecs étaient familiarisés avec ces images que, dans nos mœurs, » nous nommons *obscènes*.

Les *Priapées*, représentées comme objets

» religieux, sont en très-grand nombre.....
» Quelque système qu'on se fasse à cet égard,
» il faut toujours revenir à cette idée principale,
» que les anciens n'y voyaient qu'un emblème
» de la nature fécondante, et de la reproduction
» des êtres qui servent à la composition et à
» l'entretien de l'univers. C'est à cette idée que
» nous devons ces Priapes de toutes les formes
» qu'on rencontre dans les cabinets, et ces of-
» frandes de toute espèce, qui rappellent le
» culte du dieu de Lampsaque. »

Le même auteur parle de lampes antiques qui offrent des images licencieuses, et dont plusieurs sont conservées à la Bibliothèque royale : il croit qu'elles pouvaient être appliquées à l'usage de la religion.

Il cite les pierres gravées, et même des médailles, appelées *spintriennes*, qui représentent, à ce que l'on a cru, les débauches de Tibère dans l'île de Caprée, et les bizarres accouplemens auxquels il donnait le nom de *Spintriæ*. Il place au rang des plus célèbres productions antiques de ce genre le groupe du Satyre et la chèvre du Musée de *Portici*, qu'on ne peut voir qu'avec une permission particulière; un autre groupe, à peu près semblable, trouvé à Nettuno, vendu par le cardinal Alexandre Albani au dernier roi de Pologne, et conservé

actuellement à Dresde; le Priape du Musée du cardinal Albani, avec l'inscription, *Sauveur du Monde,* et le Priape du Musée de Florence.

Il termine en disant : « que les deux vases » grecs qu'il décrit, ayant été trouvés dans des » tombeaux, prouvent que les représentations » licencieuses pouvaient elles-mêmes être ap- » pliquées à la religion, parce qu'on n'y voyait » alors que le signe de la force fécondante et » reproductive, représentée de quelque ma- » nière que ce fût. Dans les Bacchanales, dans » les initiations, plusieurs cérémonies avaient » rapport à cette idée : ainsi il n'est pas éton- » nant qu'on trouve des *Priapées* dans des » tombeaux des anciens, comme on y rencon- » tre des Bacchanales (1). »

Si l'on s'étonnait moins de ce que la religion des anciens a commandé des sacrifices humains, le plus grand attentat contre les sociétés, que de ce qu'elle a consacré l'acte de la reproduction des êtres, acte conservateur de l'espèce humaine; s'il nous paraissait moins étrange de voir l'homme abuser, par piété, de son penchant à la cruauté que de le voir abuser, par

(1) Description de trois peintures inédites de vases grecs du Musée de *Portici*.

le même motif, de sa propension naturelle aux plaisirs de l'amour, nous ferions nous-mêmes la satire de nos propres opinions, et nous avouerions notre préférence pour un culte qui détruit et donne la mort à celui qui conserve et donne la vie.

FIN.

TABLE

DES CHAPITRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

CHAPITRE PREMIER. — Origine du *Phallus* et du Culte du Taureau et du Bouc zodiacal.... pag. 17
CHAP. II. —Du Culte des Taureaux et Boucs sacrés; de ses rapports avec le Culte du *Phallus* ou de Priape..... 41
CHAP. III.—Du Culte du *Phallus* chez les Egyptiens. 52
CHAP. IV. — Du Culte du *Phallus* en Palestine et chez les Hébreux..... 71
CHAP. V. — Du Culte du *Phallus* en Syrie, en Phénicie, en Phrygie, en Assyrie et en Perse..... 80
CHAP. VI. — Du Culte du *Phallus* chez les Indiens. 93
CHAP. VII. — Du Culte du *Phallus* en Amérique.. 116
CHAP. VIII. — Du Culte du *Phallus* chez les Grecs. 120
CHAP. IX. — Du Culte du *Phallus* chez les Romains..... 149
CHAP. X. — Du Culte de Vénus, de quelques autres Institutions et Usages religieux qui ont rapport au Culte du *Phallus*..... 181
CHAP. XI. — Du Culte du *Phallus* chez les Gaulois, les Espagnols, les Germains, les Suèves et les Scandinaves..... 231

CHAP. XII. — Du Culte du *Phallus* parmi les Chrétiens. Des Fascinum ou Fesnes. Des Mandragores, etc. . . . . pag. 247

CHAP. XIII. — Continuation du même sujet. Culte de Priape sous les noms de saint Foutin, de saint René, de saint Guerlichon, de saint Guignolé, etc. 267

CHAP. XIV. — Du Culte du *Phallus* chez les Chrétiens d'Italie et de Naples. 290

CHAP. XV. — De quelques Usages et Institutions civiles et religieuses des siècles passés, dont l'indécence égale ou surpasse celle du Culte du *Phallus*. 301

CHAP. XVI. — Suite du même sujet. De la Fête des *Fous* et des *Soudiacres*; des Processions composées de personnes en chemise ou entièrement nues; des Flagellations publiques; de l'Usage de donner les Innocens, etc. 351

CHAP. XVII. — Considérations générales sur les Divinités génératrices, et sur le Culte du *Phallus*. 391

CHAP. XVIII. — Résumé sur l'Origine, les Progrès, les Variations successives du Culte du *Phallus*. . 405

CHAP. XIX. — Étrange opinion des Peuples sur les moyens d'accroître les vertus divines du *Phallus*, ou d'attirer les bienfaits de Priape. 412

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

TABLE RAISONNÉE

DES

DIVINITÉS GÉNÉRATRICES

CHEZ LES ANCIENS ET LES MODERNES.

A.

Abbaye. Nom de plusieurs anciens lieux de prostitution. Abbaye de cette espèce, fondée à Niort par Guillaume VII, duc d'Aquitaine, 317. Pareille abbaye établie à Toulouse, et protégée par les rois Charles VI et Charles VII, 317, 318. Pareille abbaye établie à Avignon par la reine Jeanne Ire, 320. Voyez *Lieux de prostitution.*

Abbé de Vau-Cernay. Appelle *fraude pieuse* une trahison, 344.

Abbé de Saint-Geraud d'Aurillac. Sa conduite dissolue; peintures obscènes qu'il fit faire dans un cabinet; nom obscène de ce cabinet, 349.

Abbesses. Titres de femmes qui présidaient aux lieux de prostitution, 317, 318, 319.

Abraham. Sa femme Sara lui fournit une concubine, 185. Abraham exige qu'Eliézer mette sa main sur sa cuisse, ou plutôt sur sa virilité, en faisant un serment, 219.

Achéloüs. Dieu-soleil représenté avec les cornes du taureau céleste, 28.

Adonis. Dieu-soleil en Phénicie, 88. Fêtes lugubres, ensuite

joyeuses, célébrées en son honneur, *id.* Le Phallus lui est consacré, 89. Fable composée à ce sujet, *id.* Signification de ce mot. *Id. La note.*

Adultères. Peines portées contre eux, 308; sont promenés par la ville; les femmes portent des pierres dans leurs chemises, 309. Autre circonstance plus indécente de leur châtiment, 308 et 321.

Amour. N'est pas le même chez les peuples sauvages que chez les peuples civilisés, 392. *La note.* Amour représenté comme *Vénus* par une borne, 402. Sacrifice fait à l'Amour par les habitans d'Otahiti, 401.

Amulettes. Phallus-Amulettes chez les Égyptiens, 58; chez les Indiens, 101; chez les Romains, 167 et 168; chez les Gaulois, 241, 248 et 249 (Voyez *Fascinum* et *Mandragores*). Fétiches ou Amulettes phalliques pendues au cou ou aux épaules des enfans, 257, 291 et 410.

Andis. Pénitens de l'Inde, 106.

Ane, consacré à Priape. Ses cris sauvent Vesta des atteintes de ce dieu; l'âne est mis au rang des astres, 140. On sacrifiait un âne à Priape, 144. Ane désiré dans les mystères de la *bonne Déesse* à Rome, 213. Ane, monture ordinaire des femmes publiques condamnées à être promenées par la ville, 310. Queue d'un âne conservée à Gênes comme une relique, 388 et 389. *La note.*

Angers. Usage indécent pratiqué dans les églises de cette ville, 369.

Antoine-de-Paule (saint), invoqué à Sarragosse pour procurer aux femmes la fécondité, 287.

Anvers. Elle était le Lampsaque de la Belgique. Priape y était adoré sous le nom de *Ters*, 281. Son idole; les femmes stériles en râclaient le Phallus, 283 et 284.

Aphaques (Temple des), sur le mont Liban, consacré aux prostitutions religieuses, 195. L'empereur Constantin le fait détruire, *id.*

Apis. Noms du Taureau et du Bouc zodiacaux adorés vivans en Égypte; 25 et 26. Voyez *Taureau* et *Bouc.*

Apologistes du temps passé : leur ignorance ou leur partialité, 302 et 303.

Arabes modernes. Mettent la main sur l'organe de la génération en faisant un serment solennel, 219. Exemple récent et remarquable de cette pratique, 219 et 220.

Arménie. Vénus y est adorée sous le nom de *Diane Anaïtis* : les prostitutions religieuses y sont en usage, 197, 198.

Arnaud (saint), saint Priapique. Son Phallus était couvert d'un tablier que les dévotes stériles levaient pour devenir fécondes, 276.

Astarté. Est la Vénus de Biblos, 88; et de toute la Phénicie, 194.

Assyrie. L'abbé Mignot pense que le *Phallus* est originaire de ce pays, 52.

Atis. Dieu-soleil de la Phrygie. Le *Phallus* lui est consacré; 90; sa fable, *id.*

Augiles. Peuples d'Afrique; les prostitutions religieuses sont en usage chez eux, 198.

Avignon. La reine de Naples y fonde un couvent de femmes publiques présidées par une abbesse, 320; en fait les règlemens, *id.*

Auton (Jean d'), prêtre et historiographe de France; grossièreté de ses expressions, 337.

Autun. Ville où Priape avait une chapelle, 240.

Aza, fils du roi David. Détruit les idoles de Priape, dont sa mère était prêtresse, 77; chasse les *efféminés* ou *consacrés* du pays de sa domination, 197.

B.

Baal ou *Beel-Phégor*. Nom de Priape dans la Palestine, 71 et *suivantes*. Des femmes desservent son temple, 75. Cérémonies obscènes et dégoûtantes de son culte, 76 et 77.

Babylone. Toutes les femmes s'y prostituent en l'honneur de Vénus une fois dans leur vie, 190 et 191. Dans cette ville et dans le temple de *Belus*, on voyait une idole qui était figurée avec les deux sexes, 90, 91. Le dieu fait choix d'une femme de Babylone, pour coucher avec elle dans le temple, 204.

Bacchantes. Elles ouvrent la marche de la procession des Dionysiaques, ou fêtes de Bacchus; elles y portent des vases pleins d'eau, 125. Groupes de Bacchantes et de Satyres; ils sont demi-nus, 127; leurs agitations, leurs danses, *id.*

Bacchanales. Nom des fêtes de Bacchus en Italie, 153, 154 et 157. Désordres excessifs des Bacchanales à Rome, 211; elles sont abolies par ordre du sénat, *id.*; elles sont semblables aux Dionysiaques des Grecs, *id.*

Bacchanales (les) se trouvent représentées dans les tombeaux avec des *Priapées*, 415, 416.

Bacchus. Dieu-soleil. On le représente avec la tête du Taureau céleste, avec ses cornes, quelquefois avec ses pieds, 28, et il porte les noms de Bacchus *Tauricorne*, ou *Tauriforme*, 27; appelé *Dyonisius* par les Grecs, 123; ses fêtes, 124 et *suivantes*. Polymnus lui promet de lui faire trouver sa mère. Engagement honteux que fait Bacchus avec ce jeune homme. Il fabrique un *Phàllus*, et en abuse, 129 et 130.

Bacchus. Est nommé *Liber* chez les Italiens: introduction de son culte chez ce peuple, 149 et 150. Abominations qui se pratiquaient dans ses mystères à Rome, 208 et *suivantes*. Elles sont abolies, 211.

Bacchus au nerf tendu. Espèce de Priape, 409.

Baptes. Sectaires célèbres par l'indécence de leur culte, 133 et 206.

Barlette, prédicateur du 15e siècle. Passage ordurier d'un de ses sermons, 336.

Baubo, femme d'Éleusis. Donne l'hospitalité à Cérès; lui offre le *Cycéon* pour la rafraîchir, 135. Emploie un moyen singulier et obscène pour la déterminer à le boire, 136.

Belus. A son temple dans Babylone. Idole qui s'y trouvait et qui représentait les deux sexes, 90 et 91. On y voyait un lit, où venait chaque nuit coucher une femme de Babylone, que le dieu épousait, 204.

Bergamasques. Nom que Rabelais donne aux *ceintures de chasteté*, 305. *La note.*

Biblos, ville de Phénicie. C'est dans cette ville qu'Isis trouve le corps d'Osiris, son époux, 65. *Adonis*, dieu-soleil, y est adoré, 88.

Ce que racontent les prêtres de Biblos sur *Adonis*, 89. Les jeunes filles de cette ville adorent Vénus sous le nom d'*Astarté*, et se prostituent en son honneur, 194.

Boeuf Apis. Voyez Taureau.

Bouc. Signe du zodiaque, appelé aujourd'hui *Cocher céleste* ou *le Chevrier*, est placé dans la division zodiacale du *Taureau*, 23 et 24. Il est adoré comme l'emblême du soleil du printemps, 24 et 405. Sous le nom de Pan à Mendès et à Chemmis, 24; et sous celui d'Apis en Égypte, 25.

Bouc. Il mérita d'être placé au rang des dieux, à cause de son membre génital, 33. Ce membre fut adoré, *id.* Le *Phallus* en est le simulacre, 33 et 34. Culte qu'on rendait au Bouc sacré, 44 et 45; ressemble à ceux qu'on rendait à Pan, à Priape et au taureau Apis, 45.

Bouc. Les Égyptiennes se prostituent à lui, 46. Le bouc leur préfère la chèvre, 47. Reste de ce culte à Chemmis, 46 et 47. Bouc chargé des iniquités du peuple chez les Hébreux, 48. Bouc *Azima* a créé le ciel et la terre, *id.*; Bouc adoré dans les grottes d'Iloura, dans l'Inde, sous le nom de *Mendès*, 48. Les Romains se refusent à adopter les prostitutions du culte des boucs; adoptent les Lupercales qui y ont du rapport, 49 et 50. Bouc représenté dans Persépolis, comme le Taureau céleste l'est dans les bas-reliefs de Mithra, 91.

Bracquemart de Rolland. Les femmes le baisent pour devenir fécondes, 286.

Braguette. Ce que c'était, 331; indécence de ce vêtement, 332.

Brantôme. Immoralité de son volume des *Dames galantes*, 340, 341.

Burchard, évêque de Worms. Obscénité de certains canons pénitenciaux qu'il a recueillis, 261 et 262. *La note.*

Bubastis. Ville d'Égypte où se célébrait la fête de *Diane*, 223; décences des Égyptiennes en se rendant à cette fête, *id.*

C.

Cabaretière de Vernon, maîtresse du moine *Gaguin*. Vers qu'il lui adresse, 338.

Cabires, 151. Voyez *Corybantes*.

Canara. Pays de l'Inde où les jeunes filles sacrifient leur virginité à l'idole de Chiven, 108. Les prêtres de ce pays vont tous nus, et les femmes leur baisent, par dévotion, leur partie sexuelle, 110.

Canéphores. Jeunes filles portant des corbeilles à la procession de Bacchus, 125.

Canons pénitenciaux. Obscénités qu'ils contiennent, 262, 263, 264 et 265.

Carrara (François de). Met en vogue, à Padoue, les *ceintures de chasteté*, 303. En est puni, *idem*.

Carthage. Sa fondation. Des prostitutions religieuses sont établies, près de cette ville, dans un lieu appelé *Sicca Veneria*, 193.

Castruccio de Castracani. Fête indécente qu'il donne, 322.

Cazzagio. Droit qu'exigeaient quelques seigneurs du Piémont sur les nouvelles mariées, 310, 311. Voyez *Piémont*.

Ceintures de chasteté. Leur origine, leurs progrès en Italie, 303. La mode n'en est point adoptée en France, 304.

Cérémonies publiques, remarquables par leurs indécences, 322, 323, 324, 325.

Cérémonies religieuses, indécentes, 353 et suivantes, 354, 355 et suivantes, 360 et suivantes.

Cérès. Le culte du Phallus fait partie des mystères de cette déesse, appelée la *Vierge sainte*, 133. Cérès cherche par tout le monde sa fille Proserpine; s'arrête à Eleusis, dans l'Attique; sa douleur lui fait refuser le Cycéon que lui présente la femme *Baubo*, 135. Elle l'accepte lorsque cette femme est parvenue à la faire rire, 136.

Célibataires. Peines portées contre eux par les lois de Lycurgue, 227. Sont une des causes secondaires de la corruption des mœurs, 315, 316.

Chair humaine, vendue dans les marchés, 387. *La note*.

Cham se moque de son père *Noé*, qui montrait sa nudité; il en est puni, 218.

Chanoines de la cathédrale de Lyon, ont le droit de coucher avec les nouvelles épousées de leurs serfs, 312, 313. Libertinage des chanoines; ont chacun plusieurs concubines, 380.

Charles VI, roi de France. Protège un lieu de prostitution établi à Toulouse et appelé *la Grande Abbaye*, 317, 318.

Charles VII protège le même lieu, 318.

Charles-le-Téméraire. Donne une fête à Lille, 324; spectacle qu'on y voit.

Chemmis. Nom d'une ville du Delta qui signifie bouc, et où le bouc zodiacal était adoré sous la forme d'un bouc vivant, 24.

Chèvre : groupe du satyre et de la chèvre du musée de Portici et du musée de Dresde, 416.

Chiven ou Siven, Sciva Eswara, Ixora. Divinité indienne. Ses sectaires révèrent le *Lingam*, 96, 97. Le *Lingam*, ou le simulacre du sexe masculin, est son emblême, 96. Fables composées sur ce Dieu et son Phallus, 112 et 113.

Chrétiens. Ils détruisent le culte du *Phallus* en Égypte, 69. Déclament sans succès contre les Phallus, en Grèce, 146 et 147; contre le Phallus des Romains, 179. Les Esclavons, adorateurs de *Priape*, immolent des chrétiens à cette divinité, 244 et 245.

Culte de Priape parmi les chrétiens, 247.

Chrétiens (les) n'ont pas les mêmes raisons que les païens pour rendre un culte à Priape, 300.

Ciboire d'un église de Rouen, où se voient des priapées, 243.

Circoncision. Son ancienneté, son objet, 184. De quelle manière elle est honorée suivant les rabins, 219.

Clermont-Soubiran. Petite ville du Languedoc; manière indécente dont on y punissait les adultères, 309.

Colophon. Ville de l'Ionie où Priape recevait un culte particulier, 143.

Côme et Damien (saints). Ces deux saints remplissent, en partie, le rôle du dieu *Priape*, 293. On les invoque, comme on invoquait Priape, pour des maladies secrètes, 295, 296. Phallus en cire, qu'on leur présente, 294, 295 et 296. *Huile de Saint-Côme*. Onction que l'on en fait, 297 et 298. Les prêtres vendent cette huile aux dévots, 298.

Concile de Constance. Grand nombre de concubines suivent les pères de ce concile, 377.

Concubinage. Il n'était point prohibé chez les anciens Hébreux, 185 et 186. Concubinage public des prêtres chrétiens, 373. Est autorisé par les évêques, qui en retirent un profit, 374 et 375.

Concubine. Les anciens patriarches en avaient : leurs épouses mêmes leur en fournissaient, 185. Salomon, outre sept cents épouses reines, a trois cents concubines, 186, 187. La même concubine servait au père et au fils, 186.

Concubines des prêtres chrétiens, autorisées par les évêques, qui vendent la permission d'en avoir, 373 et 374. Grand nombre de concubines suivent les pères au concile de Constance, 377. Concubines des évêques assistaient aux visites qu'ils faisaient dans leur diocèse, 378.

Concubines des chanoines, 379. Concubines des prêtres en général, *id.* Sont arrogantes, et veulent avoir les premières places dans l'église, 378. *La note.*

Confesseurs. Ils fouettent les pénitens, 354. Vendent la confession, 354 et 355. *La note.*

Congo. Dans une fête célébrée en cette partie de l'Afrique, on porte un grand Phallus, comme autrefois en Égypte, 53, 54.

Congrès. Ce que c'est, 306; ses indécences, 307 et 308.

Consacrées, Consacrés. Nom que le texte hébraïque de la Bible donne aux prostitués des deux sexes, 196.

Conte, ridicule et obscène, donné comme un évènement véritable par un prêtre, 339.

Continence. Désordres qui résultent des lois qui l'ordonnent, 261 et 262. Les lois qui prescrivent la continence sont très-souvent violées, 315 et 316. Question de savoir si la continence du clergé est cause de ces désordres, 386.

Coquillage univalve, pendu au cou comme une amulette, 258.

Corbeilles sacrées portées par les canéphores. Objets mystiques qu'elles contiennent, 125. Appelées *ciste*, et transportées en Italie par des corybantes, 151 et 152.

Corne du bélier céleste, attribuée à Jupiter-Ammon, 27.

Corne du taureau céleste, donnée à *Bacchus*, à *Harpocrates*, à *Achéloüs* et autres dieux, 28. — Corne d'abondance. Son origine, *id.* Corne d'abondance attribut de Priape, 171 et 240.

Corybantes. Introduisent le culte de Bacchus et du Phallus en Italie et en Etrurie, 151.

Cotitto. Espèce de Vénus populaire : ses mystères nocturnes, 133 et 167.

Coutumes. Il ne faut point juger celles des peuples étrangers d'après nos préjugés, 101.

Courtisanes de la Grèce(Étaient prêtresses de Vénus, 199, 200. Voyez *Femmes publiques.*

Croix. Suivant plusieurs savans, la croix représente le Phallus; la triple croix, le Triphallus, 58, 59, 167 et 168. Croix appliquée à la planète de Vénus; trouvée dans le temple de Sérapis à Alexandrie, 60.

Croix chrétienne, accolée chez les Indiens avec le simulacre de la génération, 103.

Cuissage ou Droit de cuisse. Droit par lequel divers seigneurs plaçaient une cuisse dans le lit de la nouvelle mariée, 313 et 314.

Cullage, Culliage, *Jus cunni*, droits féodaux. Voyez *Marchette.*

Culte. Conformité des cultes rendus au taureau Apis, au bouc de Mendès, à Pan, et à Priape, 43, 44 et 45.

Culte des Morts. Changemens qu'il opère dans toutes les religions, 406 et 407.

Curé (un) plaide pour soutenir le droit qu'il dit avoir de coucher avec les nouvelles mariées de sa paroisse. Jugement de la cour de Bourges à cet égard, 313. Curé de Paris qui assiste nu à une procession, 364. Curé de Saint-Eustache, plus raisonnable que ses confrères, 366. Les habitans des campagnes demandent que les curés aient des concubines, pour qu'ils ne débauchent point leurs femmes, 376. Voyez *Prêtres.*

Cyceon : boisson mystérieuse en usage dans les mystères d'Eleusis. Cérès refuse d'en boire, 135. Elle y consent enfin, 136.

Cylléniens. Ils rendent un culte particulier à Priape, 143.

D.

Dante (le) parle de l'impudicité des dames de Florence, 326.

Davanzati (Joseph), archevêque de Trani, abolit les restes du culte de Priape en cette ville, 292.

David. Découvre, en dansant, sa nudité dans une cérémonie publique. On se moque de lui; ce qu'il répond à sa femme *Michol*, 218.

Déesse. Excessive dépravation des mystères de la *bonne Déesse* à Rome, 211 et 212.

Devedassis. Danseuses nommées *Bayadères* par les Européens; leur initiation aux mystères de l'amour. 100.

Diable. Celui représenté sur le tombeau du roi *Dagobert* porte, à la place du sexe, une face humaine, 233. *La Note*. Joue un tour diabolique à un prêtre libertin, 339.

Diane-Anaïtis. Est la Vénus des Arméniens, 197. On l'honore par des prostitutions religieuses, 198.

Dieu. Celui des Hébreux, fort en colère contre ceux qui se livraient au culte du Phallus, 72. Ordonne que tous les princes du peuple soient pendus, *ibid.* Moïse ne suit point cet ordre, et fait passer au fil de l'épée vingt-quatre mille hommes, *id.* Nouvel ordre de Dieu portant que tous les Madianites soient tués pour le même sujet, 73.

Dieux. Un grand nombre est invoqué dans l'acte du mariage, 159. — *La note*. Dieux qui couchent avec des femmes, et les épousent pendant la nuit dans leur temple, 204 et 205. — Dieux du Capitole introduits dans la Gaule et la Germanie, 238.

Dijon. L'usage de donner les innocens était établi autrefois dans cette ville, 371.

Dionysius. Surnom de *Bacchus* chez les Grecs, 123 et 124. Voyez *Bacchus*.

Dionysiaques. Fêtes grecques, 124. Se célébraient huit jours avant les Pamylies des Égyptiens, *ibid.* Leur simplicité dans leur origine, 124 et 125. On y portait le Phallus, 125. Description de la pompe religieuse des Dionysiaques, 125, 126 et suiv.

Diaphallus, ou double Phallus, 167.

Durivau. Voyez *Rivau (du)*.

E.

Eau. Celle découlée du Lingam est sacrée, et produit des miracles dans l'Inde, 106.

Ecce Homo : comment représenté, 347.

Écosse. Les rois de ce pays avaient le droit de coucher avec les nouvelles mariées, 312. Les habitans se soulèvent contre ce droit odieux, *id.*

Efféminées. Ce que c'est; leurs cabanes, 196 et 197. *Aza*, roi, les

chasse de son pays, et *Josaphat*, son fils, en fait exterminer un grand nombre, 197. *Josias* fait abattre leurs cabanes, *id.*

Égypte. Du culte du Phallus en ce pays, 52 et suiv. Soldats d'Égypte se découvrent devant leur roi *Psammetichus*, 217.

Égyptiennes Se découvrent devant le taureau Apis nouvellement élu, 42. Se prostituent au Bouc sacré, 47; qui leur préfère des chèvres, *id.* Portent à la fête de Bacchus un grand Phallus en procession, et le font mouvoir, 54. Leur indécence en se rendant à la fête de Bubastis, 223. Celle des Égyptiennes modernes, 224.

Élephanta. Pagode indienne près de Bombay, 98; indécence de ses bas-reliefs, *idem.*

Éleusis. Lieu de l'Attique où se célébraient les mystères de Cérès, 133. On y chante un hymne où l'aventure de *Baubo* et de Cérès est exprimée, 136.

Elissa. Fuit la ville de Tyr, aborde dans l'île de Chypre, 192; y arrive pendant que les jeunes filles célèbrent la fête de Vénus, en enmène quatre-vingts, et les marie avec les jeunes Tyriens de son expédition; fonde la ville de Carthage, 193.

Embrun. Dans la principale église de cette ville était le Phallus de *Saint Foutin* : culte que les femmes lui rendaient, 269.

Époptes. Ministres du culte de Cérès; ce qu'ils cachent aux initiés, 134.

Époux. Procédure indécente à laquelle sont soumis ceux qui demandent le *congrès*, 306, 307 et 308. Assujétis à des lois tyranniques de la féodalité, 309 et suiv.

Équinoxe du printemps, célébrée par des fêtes chez les anciens, 21.

Esclavons. Ils adorent Priape sous le nom de *Pripe-Gala*, lui offrent des sacrifices humains, 245 et 246.

Estomacs découverts. Déclamation des prédicateurs contre cet usage, 329 et 331.

Etrurie. Introduction du culte du Phallus en ce pays, 151 et 152.

Évêques. Ceux d'Amiens ont et usent du droit de coucher avec les nouvelles mariées, 313. Évêque des Foux : comment élu, 352. Celui de Strasbourg ne veut point permettre le mariage aux prêtres de son diocèse; plainte à cet égard, 374. Évêques d'Allemagne vendent aux prêtres la permission d'avoir des concubines, 374

et 375. Évêque anglais touche le sein des religieuses pour juger de leur chasteté, 382.

Excommuniés. Se laissent fouetter tout nus pendant la marche des processions pour obtenir l'absolution, 355.

Ex-voto, offerts à Priape. Étaient des Phallus, 174. *Ex-voto* priapique de la ville d'Aix en Provence, 239. *Ex-voto* priapique qui était dans la chapelle de *Saint-Foutin de Varages*, 268. *Ex-voto* offerts à Saint-Côme et Saint-Damien, 294 et suiv.

Ex-voto phallique, 410.

Ézéchiel, prophète. Ce qu'il dit de la fornication des femmes israélites, avec des Phallus d'or et d'argent, 78 et 79.

F.

Fables mythologiques. Elles furent composées après la naissance de l'idolâtrie, 39. Les fables du *Phallus* ou de Priape n'ont aucun sens allégorique, 40. Fable du Phallus chez les Égyptiens, 65 et suiv.

Fables égyptienne, phénicienne et phrygienne, sur l'origine du Phallus, s'accordent en un point, 90. Fables indiennes sur le Lingam, 112 et suiv. Fables des Grecs sur le Phallus, 130 et suiv. Leur obscénité, 132, 133 et 134. Fables de Priape, leur indécence, 139. Fable de l'Ane consacré à Priape, 140. Fable des Propœtides, inventée pour inspirer la crainte de Vénus, 201. Fables racontées par un docteur en théologie sur des Phallus, 259.

Fascinum. Nom du Phallus-Amulette chez les Romains, 164. C'est un préservatif puissant, 164 et 165. Diverses circonstances où il est employé, *id.* Ses formes variées : est adjoint au *Mullos*, 165, et empreint sur divers objets mobiliers. Il y en eut de doubles et de triples 167. *Fascinum* en usage parmi les chrétiens, 248. Peines portées contre ceux qui l'invoquent, 249 et 250. *Fascinum* pendu au cou et aux épaules des femmes et des enfans pour éloigner les regards de l'envie, 249, 257 et 291.

Fascinum en usage dans le royaume de Naples, appelé *Fica*, 291.

Faune, même divinité que *Pan*, *Satyre*, *Priape*, 45, 409 et 410.

Femmes égyptiennes. Se découvrent devant le taureau Apis,

42; se prostituent au Bouc sacré, 46. (Voyez *Égyptiennes*.) Femmes israélites : fabriquent des Phallus et en abusent, 78 et 79. Femmes indiennes : mettent une partie de leur corps en contact avec le Phallus ou Lingam. Les jeunes épousées sacrifient au Phallus leur virginité, 108. Femmes de l'Inde baisent la partie sexuelle des prêtres de Chiven, 110.

Femmes turques (les) baisent la partie sexuelle des fous ou saints de Dieu, 111, *la note*. Femmes de Lampsaque sont courtisées par Priape, 140. Femmes romaines couronnent le Phallus, 154; le placent dans le sein de Vénus, 155; ont un sénat où elles se rassemblent pour décider sur des matières de galanterie ou de débauche, 157; s'asseyent sur le Phallus, 160, 161; l'enjambent, 162.

Femmes (les) mariées des Hébreux procurent des concubines à leurs maris, 185. Salomon a sept cents femmes, outre trois cents concubines, 186. *Femmes* de Babylone se prostituent en l'honneur de Vénus, 190 et 191. Celles de Chypre, de Paphos, en font autant, 192. Même usage près de Carthage, 194; à Biblos, *id.*; à Héliopolis; au temple des Aphaques, 195; chez les Israélites, 196 et 197; en Arménie, *id.*; chez les Lydiens, 198; chez les Augiles, *id.*; les Nasamons, *id.* Les *Femmes* de Naucratis se prostituent dans cette ville, 199. Celles des Gindanes s'honorent de leurs prostitutions; comment, 201. *La note.*

Femmes. Celles de Babylone, épousent les dieux pendant la nuit dans leur temple, 204; celles de Thèbes font de même, 205; ainsi que celles de Patarès; et celles de Jagrenat, *id.* Moïse défend aux Hébreux de découvrir les femmes qui leur sont parentes, 221. Action indécente et courageuse des femmes des Perses, 224.

Femmes (les vieilles) mettent en vogue les mandragores en France, 253. *Femmes* qui portent à leur coiffure des formes du Phallus, 260. Les *Femmes* chrétiennes ont imité des anciens les fornications avec le Phallus, 261. Pratiques magiques et obscènes des femmes chrétiennes pour se faire aimer de leurs maris ou pour les faire périr, 262 et 263. *La note.*

Femmes (les) invoquent, pour devenir fécondes, *saint Foutin de Varages*, 268; *saint Foutin d'Embrun, saint Foutin de Poligny, saint Foutin de Cruas*, 270; une idole appelée *Ters*, 280, 281 et 282; et *saint Foutin du Puy*, en Velay, 271. Elles font des libations aux Phallus, les râclent et en avalent la poussière,

269, 271; elles en font autant à *saint Guerlichon*, 274; et à *saint Guignolé*, 277.

Femmes (les) s'étendent, pour devenir fécondes, pendant neuf jours sur la figure horizontale de saint Guerlichon, 274; de même que sur le tombeau de saint Antoine-de-Paule, à Saragosse, 287. *La note.*

Femmes (Indécences des) stériles en invoquant St. René, 275 et 276. Elles lèvent le tablier qui couvre le sexe de l'idole de saint Arnaud, 276. Celles des environs d'Isernia, offrent des Phallus en cire aux saints Côme et Damien, baisent ces Phallus, 295 et 296.

Femmes : comment elles sont fécondées par les vertus de saint Côme et de saint Damien, 296 et 297.

Femmes et filles accusées d'impudicités, sont visitées toutes nues 305. Femmes mariées visitées, 307; même par des hommes, 308.

Femmes adultères : comment punies autrefois, 308 et 309.

Femmes publiques, condamnées à parcourir la ville toutes nues et montées sur un âne, 310. Les femmes nouvellement mariées sont assujéties à recevoir leur seigneur dans leur couche, *id.* et 311.

Femmes pubiques (les) font un pet, pour le seigneur de Montlucon, en entrant dans cette ville, 314 et 315. *La note.*

Femmes publiques : sont réunies par Guillaume VII, duc d'Aquitaine, dans un couvent où elles sont présidées par une *abbesse*, 317.

Femmes publiques de la *grande abbaye* de Toulouse, protégées par Charles VI, 317 et 318; et par Charles VII, 318.

Femmes publiques de Paris. Elles sont soumises à une organisation, font des processions, suivent la cour, et font le lit du *roi des Ribauds*, 319.

Femmes de la cour, à demi-nues, servent à table en un festin, 322. Trois femmes flamandes figurent toutes nues dans un spectacle public, pour représenter les trois déesses du jugement de Pâris, 324 et 325.

Femmes qui ont la gorge nue, 326 et suiv.; comment elles en sont punies, 329; comment elles gagnent leur dot, 332 et 333. Voyez *Parisiennes, Indécences.*

Femmes qui se fouettent et suivent les flagellans, 356. Les femmes font en chemise certaines cérémonies religieuses, 359 et 360; assistent, nues en chemise, aux processions, *id.* et 362; y assistent toutes nues, 364. Différens pays où les femmes se prostituent aux étrangers, 397 et suivantes.

FESNE. Nom que les Français donnaient au *Fascinum* des Romains, 250.

FÊTES publiques et privées où l'on voit des femmes nues, 322 323, 361 et 362; avec des postures indécentes, 324. Fêtes des Fous et des Soudiacres, 351, 352 et 353.

FICA, nom du *Fascinum* en Italie, 291.

FILLE qui se prostitue pour gagner de l'argent, afin de payer son confesseur à Pâques, 354 *La note.*

FILLES. Voyez *Femmes.*

FLAGELLANS. Leur troupe vagabonde dans divers pays, leurs indécences, 355 et 356. Les femmes se rangent parmi les flagellans, 356; sont enfin organisés en sociétés, 357.

FLAGELLATIONS. Les pénitens les recevaient de leurs confesseurs, 354. Saint Louis se soumet à cette pénitence, *id.*

FONTAINEBLEAU : peintures obscènes de ce château; la reine les fait détruire, 346.

FORNICATIONS des Égyptiennes avec le bouc de Mendès, 46 et 47; des Hébreux avec les femmes des Madianites, 72; des femmes israélites avec des Phallus d'or et d'argent, 78 et 79. Les Indiennes forniquent avec les prêtres, croyant jouir des embrassemens de leur dieu, 109. Défendues aux Hébreux, 196.

FORNICATIONS des chrétiennes, et même des religieuses qui forniquent avec des Phallus comme les femmes israélites, 261 et suiv.

FOTIN ou FOUTIN, saint qui remplit chez les chrétiens les fonctions de Priape, 268; *saint Foutin* de Varages, figure des *ex-voto* de sa chapelle, 269; *saint Foutin* d'Embrun, représenté avec un long Phallus : les femmes lui font des libations avec du vin, 269; *saint Foutin* de Poligny; de Cruas; *saint Foutin* près Tracros en Auvergne, 270; ses formes phalliques encore existantes, 271.

FOUS (les) sont honorés chez les Turcs comme des *saints de Dieu* : ils sont nus. Étrange hommage que leur rendent les femmes, 111. *La note.* Fête des Fous, 351, 352 et suivantes.

FOUTIN (saint) paraît dériver du nom de *Tutinus* ou *Futinus.* 158. *La note.*

FOUTIN (saint) du Puy en Velay : pratique employée par les femmes pour être fécondées par ce saint, 271.

FOUTIN (saint). En Allemagne, les nouvelles mariées déposent sur son autel leur robe de virginité, 273.

Fraude pieuse. Trahison ainsi qualifiée par *Pierre*, abbé de Vau-Cernay, 342. *La note.*

Fricco, Dieu-germain. Il est représenté avec un énorme Phallus, et n'était auparavant qu'un Phallus isolé, 236.

Frigga, divinité femelle correspondante au dieu *Fricco* : c'était la Vénus des Germains et des Scandinaves, 236.

Froissart, chanoine et historien de France. Ses expressions ordurières, 337.

G.

Gaguin, moine et historiographe de France. Ses écrits obscènes, 338.

Garçons et Filles publiquement dévoués à la prostitution dans la petite ville de Villefranche en Beaujolais, 321 et 322. Il leur est défendu d'insulter les bourgeois, à peine d'être battus, 322.

Gaulois. Le culte du Phallus et de Priape n'existait point chez eux avant l'arrivée des Romains, 234. Ils étaient moins chastes que pudiques, 232. Les premières idoles qu'ils fabriquent, à l'exemple des Romains, ont toutes le sexe couvert, 233. Les Romains introduisent chez les Gaulois les dieux du Capitole et le dieu Priape, 238.

Génération. Son acte était honoré dans plusieurs pays, 182; est sanctifié, 189 et suiv. Divinités qui y président. Voyez *Vénus, Priape, Mylitta, Astarté, Diane-Anaïs, Cotytto, la Bonne Déesse, Bacchus,* etc.

Germains. Le culte du Phallus était introduit chez eux avant l'arrivée des Romains dans leur pays, 235. Leur dieu Priape était nommé *Fricco*, et leur déesse Vénus, *Frigga*, 236. Les Romains introduisent chez les Germains les dieux du Capitole, ainsi que le dieu Priape, 238.

Gilles (saint), saint Priapique, révéré en Bretagne, 275.

Gindanes, peuples de la Lybie. Ils portent les marques de leurs prostitutions fréquentes, et s'en honorent, 199. *La note.*

Godefroy de Bouillon. Envoie le prépuce de N. S. à Anvers, pour y remplacer le culte de Priape, 281.

Gorge nue des femmes. Déclamations des prédicateurs contre cet usage, 327 et suiv. Châtiment épouvantable réservé aux femmes qui découvrent leur gorge, 328 et 329.

Gorge nue des hommes. Voyez *Estomacs*.

Graces (les trois) de Germain Pilon, placées dans une église, 348.

Grecs. Du culte du Phallus chez eux, 120 et *suivantes*. Ils composent leur religion de tous les cultes des Orientaux, 123.

Guerlichon (saint), saint Priapique, révéré à Bourg-Dieu, 273 et 274. Les femmes y faisaient des neuvaines, s'étendaient sur la figure du saint, et râclaient son Phallus, 274.

Guignolé (saint), saint Priapique, révéré dans les environs de Brest; son Phallus, râclé par les femmes stériles, ne diminue point, 277. Son culte a existé jusqu'au 18e siècle, *idem*.

Guillaume VII, duc d'Aquitaine, établit à Niort un lieu de prostitution présidé par une abbesse, 317.

H.

Harpocrates, Dieu-soleil, représenté avec les cornes du taureau zodiacal, 28.

Hauts lieux : ce que c'est chez les Hébreux, 78.

Hébreux. Du culte du Phallus chez ce peuple, 71 et *suivantes*. Vingt-quatre mille d'entre eux sont égorgés par ordre de Moïse et par la main de leurs parens, pour avoir rendu un culte à Béel-Phégor, 72. Ils continuent, malgré cette punition, à rendre un culte à ce Dieu, 74. Adorent Priape sous le nom de *Mipheletzeth*, 77.

Hébreux. Le concubinage est en honneur chez eux, 185. L'inceste a lieu sans blâme, 185; mais ils rejettent les jouissances nuisibles à la population, 187. La virginité est un opprobre chez ce peuple, 187. Les prostitutions religieuses sont proscrites par Moïse, 196. Néanmoins elles y sont en usage, 197. Leur manière singulière en prononçant un serment, 219. Moïse leur défend de découvrir leurs parentes, 221.

Héliopolis. Le temple de cette ville est consacré à Vénus et aux prostitutions religieuses, 195.

Hercule. Idole de ce dieu trouvée en Bretagne, le sexe couvert par une ceinture tenant une peau de lion, 232 et 233.

Hermaphrodite. Idole ayant les deux sexes, dans le temple de

Belus à Babylone, 90. Bardesane a vu une pareille idole dans l'Inde, 93; elle y existe encore, 95.

Hermès. Pierres de bornes auxquelles on adjoint une partie du bouc ou du taureau céleste, 27. *Hermès* au membre droit existait chez les Pelasges, avant les colonies égyptiennes, 122. Priape est représenté à Lampsaque comme un *Hermès*, 138. Il est représenté de même dans d'autres parties de la Grèce, 138 et *suivantes*, 408.

Hermès. Alcibiade et ses compagnons de débauche détruisent les Hermès d'Athènes; ces Hermès sont des espèces de Priapes, 138. Philippe, roi de Macédoine, comparait les Athéniens aux Hermès : pourquoi, *id.* Hermès-Priape, 143. Hermès-Casmillus, 408 et 409.

Hermontis. Temple de l'ancienne Egypte : ses bas-reliefs, 63.

Heures. Livres de prières : leurs miniatures obscènes, 346 *la note*.

Hiérapolis. Temple magnifique de cette ville, 81. Ses richesses, 82. Deux Phallus colossaux se trouvent à l'entrée de ce temple, *id.* Leur hauteur extraordinaire, 83.

Hoel-le-Bon. Loi singulière qu'il établit pour les filles violées, 220, 221.

Hortanès. Surnom sous lequel Priape était adoré chez les Espagnols, 239 et 409.

Horus. Dieu du jour, 66.

Huile sainte. Manière indécente d'employer celle de saint Côme et de saint Damien, à Isernia, 297 et 298.

I. – J.

Jacob. Épouse les deux sœurs. Chacune d'elles lui fournit une concubine, 185 et 186. Jacob exige que Joseph, en faisant un serment, mette sa main sur sa cuisse, ou plutôt sur sa virilité, 219. Ses deux femmes, Lia et Rachel, se disputent la possession des mandragores, 252.

Jagrenat. Pagode de l'Inde, 98. Les brames y donnent une femme à leur dieu, 109 et 205.

Jeanne Ire, reine de Naples. Fonde à Avignon un lieu de prostitution présidé par une *abbesse* : elle en fait les règlemens, et en exclut les Juifs, 320.

Jephté. Va pleurer sa virginité sur les montagnes, 88.

Jésuites de l'Inde. Leur querelle avec un capucin de Pondychéri, 102.

Jeux qui se pratiquaient en Grèce pendant les grandes Dionysiaques, 129.

Inde. Culte du Phallus dans l'Inde, 93 et *suiv.* Filles de l'Inde croient ne pouvoir être reçues en paradis avec leur virginité, 188.

Indécences. Celles des figures représentées dans les pagodes de l'Inde, 197, et suiv. Indécence des groupes de satyres qui suivaient la pompe religieuse de Bacchus chez les Grecs, 127, 128 et 129. Indécence de l'aventure de Bacchus et de Polymnus, 129; de celle de Baubo et de Cérès, 135 et 136. Indécences des femmes romaines dans la cérémonie du Phallus, 154 et 155. Voyez *Femmes*. Indécence dans la manière dont les Hébreux prêtaient les sermens, 219. Les Arabes modernes suivent la même pratique, *id.* et 220. Indécences prononcées par les filles violées dans le pays de Galles, 221. Indécences défendues par Moïse, 222. Indécence des femmes égyptiennes, en se rendant à la fête de Bubastis, 223. Indécence des femmes des Perses en une circonstance périlleuse, 224.

Indécences. Quelques-unes sont indiquées par les lois de Lycurgue, 225 et 226. Leur motif, 228. Indécences pratiquées par des femmes chrétiennes pour se faire aimer de leurs maris, ou pour les faire périr, 262. *La note.* Pareilles indécences des mêmes femmes et des religieuses, 263, *la note.* 264, *la note*, et 265, *la note.* Indécence des femmes en invoquant saint René, 275 et 276. Indécence des onctions faites avec de l'huile de saint Côme et de saint Damien, à Isernia, 298. Indécences de quelques usages relatifs au culte du Phallus, 301 et *suiv.* Indécence de la visite des femmes accusées d'impudicité, 305. Indécence de la procédure du *congrès*, 306, et *suiv.* Indécence des peines portées contre les adultères, 308 et 309. Indécence des peines portées contre les femmes publiques, 310. Indécence du droit de *marchette*, 310. Indécences de quelques droits féodaux, 313. Indécences de quelques fêtes et cérémonies publiques, 322, et *suiv.*

Indécences dans les vêtemens, 325; des dames de Florence, d'Avignon, de Gênes, 325 et 326; des femmes françaises, 327, et *suiv.* Indécence dans les vêtemens des hommes, 329 et 330. In-

décences dans les manières de parler ou d'écrire, 331 et *suiv.* Indécences des Parisiennes aux bains, 334. Indécences des prédicateurs, 332 et *suiv.* Indécences des conteurs, des poètes et des historiens, 337; des théologiens, 338, à 340.

Indécences des écrits de plusieurs prêtres, moines ou évêques, 336, 337 et *suiv.* Indécences des tableaux, tapisseries, peintures, statues, qui se trouvaient anciennement dans les palais des rois, dans les églises, dans les livres de prières, 345 et *suivantes.* Indécences de la Fête des Fous, 350 et *suiv.* Indécences des pénitences publiques et privées, 353 et 354. Indécences des flagellans, 355 et 356. Indécences des processions chrétiennes, 358 et *suiv.* Pratiques indécentes exercées contre les paresseux, 367. Contre le sexe en certains jours, 371.

Indécences : plus les représentations priapiques étaient indécentes, plus les anciens croyaient se rendre agréables à la divinité, 412. Indécence de plusieurs monumens anciens et modernes, 414 Indécence des représentations de deux vases du musée de Portici, 416 et *suiv.*

Infanticide. Crime autrefois commun dans les couvens de religieuses, 380 et 381.

Innocens : donner les Innocens, ce que c'est, 369. Indécence de cet ancien usage, 369 et *suiv.*

Josaphat, roi de Juda. Fait exterminer un grand nombre d'efféminés, 197.

Josias. Fait renverser les cabanes des efféminés qui étaient dans la maison du Seigneur, 197.

Isernia. Ville du royaume de Naples où le culte de Priape s'est conservé jusqu'à nos jours : détails de sa foire, de ses églises, et de ce qui a rapport au culte de cette divinité, 293, 294 et *suiv.* Cette ville vient d'être détruite par un tremblement de terre, 298. *La note.*

Isis, ou la Lune. Cherche et retrouve le corps de son époux Osiris, en recueille les diverses parties : ne trouvant pas sa partie sexuelle, elle en forme un simulacre qu'elle consacre dans les tem- 65, 66 et 67.

Israélites. Leurs femmes fabriquent des Phallus d'or et d'argent, et en abusent, 78 et 79. Voyez *Hébreux.*

Italiens. Sont accoutumés à voir des figures nues, 290.

ITYPHALLES. Groupes d'hommes qui faisaient partie de la pompe de Bacchus, 148. Ityphallique (*main*), 165.

JUGEMENT DE PARIS, représenté à Lille. Singularité de ce spectacle; costumes et figures des trois déesses, 324 et 325.

JUGEMENT DERNIER. Obscénités des tableaux qui le représentent, 348.

JUIFS. Exclus du lieu de prostitution établi à Avignon par la reine de Naples, 320.

JULES II, pape. Etablit un lieu public de prostitution à Rome, 321.

JUNON. Par un charme secret, rend monstrueux Priape, fils de Vénus, 139 et 140. — Est figurée à Lille par une Flamande maigre et sèche, 325.

JUPITER-AMMON. Ce Dieu est représenté avec les cornes du bélier céleste, 27.

K.

KAMUL. Pays où les femmes partagent leur lit avec les étrangers, 398. *La note.* Le Kan de Tartarie veut en vain abolir cet usage, 399. *La note.* Il le tolère, *id.*

KARNAK. Temple de l'ancienne Thèbes en Egypte : ses bas-reliefs, 63.

KEDESCHOTHS. Nom des prêtresses de Priape chez les Hébreux, 75.

L.

LAMPSAQUE. Ville dont les habitans convertissent les premiers le Phallus en divinité appelée *Priape,* 140 et 141; sont fort dévots à cette divinité tutélaire de leur ville, 141. Médailles de Lampsaque, 142.

LARIS. Sectaires de l'Inde, vont tout nus, et portent le Lingam, 107.

LAVINIUM. On y célébrait les Libérales et la pompe phallique, 154. Une femme de distinction venait placer une couronne sur le Phallus, *id.*

LIBER. Nom de Bacchus en Italie, 152.

LIBERA. Nom de Vénus en Italie, *idem.*

Libérales. Nom des fêtes de Bacchus en Italie, 153.

Lieux de plaisir. Nom donné à plusieurs couvens de religieuses, 382.

Lieux de prostitutions. Fondés à Niort par Guillaume VII, duc d'Aquitaine, 317; protégés à Toulouse par les rois Charles VI et Charles VII, 317 et 318; organisés à Paris, 319; fondés à Avignon par la reine de Naples, 320; et à Rome par le pape Jules II, 321. Ceux établis à Villefranche en Beaujolais, sont composés de personnes des deux sexes, 321 et 322. Voyez *Abbaye*.

Lingam. Nom du Phallus chez les Indiens, 35, 96. Diverses formes des Lingams, 96. Lingams colossaux dans la pagode de *Villenour*, 103. Lingam d'une longueur prodigieuse représenté dans la pagode de *Tricoulour*, 100. Lingams colossaux, 103 et 104. Culte qu'on leur rend, 104, 105 et 106. Les femmes de l'Inde se mettent en contact avec le Lingam, 108. On y conduit les bestiaux pour être fécondés, 108. Lingam de fer auquel les jeunes filles sacrifient leur virginité, *id.* et 109.

Loi de Babylone qui prescrit la prostitution aux femmes, 190. Loi de Lycurgue, qui ordonne aux jeunes filles et aux garçons de se présenter nus dans les exercices publics, 226 et 227; motifs de cette loi, 227 et 228. Platon propose une loi semblable, 228. Loi singulière, et indécente du pays de Galles, 220. Les lois qui prescrivent la continence sont très-souvent violées, 261, et *suivantes*.

Loth. Il offre ses filles aux habitans de Sodome : lui-même a des enfans de ses propres filles, 185.

Louis (saint), roi de France. Se laisse fouetter par ses confesseurs, 354; ordonne des processions composées de personnes en chemise, 360. On fait à son tombeau des pélerinages en chemise, *id.*

Lupercales. Fêtes qui ont des rapports avec le culte du bouc, 49 et 50.

Lycurgue. Ordonne aux jeunes filles et aux garçons d'assister aux exercices publics tout nus, 226; motifs de cette loi, 227 et 228.

Lydiens. Les prostitutions religieuses sont en usage chez eux, 198.

Lyon. Les chanoines de la cathédrale de cette ville prétendent au droit de coucher avec les nouvelles mariées, 312.

M.

MAACHA, mère du roi Aza. Est prêtresse de Priape chez les Hébreux, 77.

MACHINA MULIERUM ou MACHINAMENTUM. Ce que c'est; abus qu'en font des femmes et des religieuses, 263, 264 et 265.

MADIANITES (les) et MOABITES (les) adorent Béel-Phégor, 71; le dieu des Hébreux ordonne que, pour cela, ils soient tous tués, 72.

MAILLARD, prédicateur du 15e siècle. Ce qu'il dit des femmes de Paris, de leurs vêtemens indécens, 327; des libertins, 332; des femmes de Paris, qui prostituent leurs filles pour leur faire gagner leur dot, 333, 334 et 335.

MAIN ITYPHALLIQUE, 165. La *Main de gloire*, ou mandragore, rappelle la main ityphallique, 256 et 291.

MANDRAGORE. Amulette phallique en usage parmi les chrétiens, 249. Mandragore chez les anciens Hébreux, 252. Les Templiers sont accusés d'adorer une Mandragore, 252. Sermon d'un cordelier contre les Mandragores, 253. Un poète chroniqueur déclame contre elles, 254. Comment cette amulette acquiert sa vertu magique, 254 et 255. Formes et pratiques superstitieuses employées pour leur donner de la vertu, 255, 256. *La note.*

MARCHETTE. Droit féodal qui autorisait les seigneurs à coucher la première nuit des noces avec les nouvelles mariées; différens noms de ce droit, 311; des moines, des chanoines, des curés s'arrogent ce droit, 311, 312; plusieurs en sont punis, *id.*, *id.*

MARIAGE. Les Romains invoquaient un grand nombre de divinités pour la consommation du mariage, 159. *La note.* Mariages profanés par les droits de la féodalité, 312 et *suiv.* Mariage consommé sur un arbre et dans la rivière, 314. Voyez *Congrès.* Mariage des prêtres, prohibé, 374. Un particulier est assassiné par des prêtres, pour avoir voulu le proscrire, 376. Opinion du pape Pie II, en faveur du mariage des prêtres, 386.

MARIE L'EGYPTIENNE (sainte). Comment elle était représentée dans sa chapelle, 349.

MARTEL. Petite ville du Limousin. Manière indécente dont on y punissait les adultères, 309.

Martaouan. Bourg d'Asie où les femmes partagent leur lit avec les étrangers, 339. *La note.* Anecdote de missionnaires chrétiens à ce sujet, 400. *La note.*

Melampus. Il introduit le culte de Bacchus et celui du Phallus en Grèce, 120, 121 et 122.

Mendès. Ville d'Egypte. Le bouc zodiacal y était adoré sous la forme d'un bouc vivant, 24. Ce bouc est le même que Pan, *id.* Mendès signifie *bouc* et *pan*, 24 et 45.

Mendésiens. Ils adorent des boucs, 44.

Menot, prédicateur du 15e siècle. Déclame contre la nudité des gorges, 328 et 329; contre les indécences des femmes de Paris, en prenant les bains, 334.

Mercure. Voyez *Hermès.*

Mercure. Plusieurs statues de ce dieu, trouvées sur le mont Donon, entre la Lorraine et l'Alsace, dont le sexe est caché ou déguisé, 233.

Messaline, épouse de Claude, offre quatorze couronnes à Priape, 175 et 176.

Mexique. Le culte du Phallus y existait dans les villes de Panuco et de Tlascala, 117.

Miches. Espèces de pains qui ont les formes phalliques ou vénériques, 256.

Michol, femme de David. Est punie pour avoir fait des reproches à son mari qui s'était découvert en public, 218.

Minotaure. Origine de ce monstre, 407.

Mipheletzeth. Nom que portait Priape chez les Hébreux, 77. Rabelais applique ce nom à la reine de l'île des Andouilles, 78.

Missionnaires. Plusieurs couchent avec des femmes du bourg de Martaouan, 400. *La note.*

Mithra, Dieu-soleil de Perse. Ses monumens symboliques, où se voit un scorpion mordant les parties génitales du taureau céleste, 85 et 86. *La note.* Explications des bas-reliefs symboliques de Mithra, 91 et 92.

Moïse. Il fait massacrer, par ordre de Dieu, vingt-quatre mille Israélites qui adoraient Béel-Phégor, 72. Fait tuer tous les Madianites pour le même sujet, 73. Prohibe les prostitutions dans la maison du Seigneur, 74. Défend aux Hébreux de découvrir les femmes, sur-tout leurs parentes, comme le faisaient les Chananéens, 221.

Moines de saint Théodard jouissaient du droit de coucher la première nuit des noces avec les mariées, 311. Les habitans, indignés, abandonnent le territoire des moines, et fondent la ville de Montauban, 312.

Moines de saint Etienne de Nevers avaient le droit de coucher avec les nouvelles épousées, 313.

Montaigne. Il croit se rappeler avoir vu dans son pays une cérémonie semblable à celle du couronnement du Phallus, 260. Dit que les femmes de son pays portent une forme de Phallus sur leur coiffure, *id.*

Montauban. Cause singulière de la fondation de cette ville du Quercy, 311 et 312.

Mont Donon, situé entre la Lorraine et l'Alsace. Particularité des figures de Mercure qu'on y trouve, 233.

Montfort (Simon de). Sa trahison est préconisée sous le nom de fraude pieuse par l'abbé de Vau-Cernay, 343 et 344. *La note.*

Montluc se fait gloire de ses actes de cruauté, 341, 342 et 343. *La note.*

Montluçon. Droit singulier et honteux que les seigneurs de cette ville exigeaient des filles publiques, lorsqu'elles passaient sur le pont de cette ville, 314 et 315. *La note.*

Mullos. Simulacre du sexe féminin : est réuni au Phallus, 132, 133. Amulette des Romains appelée *Fascinum*, 164.

Mutinus. Nom du Phallus chez les Romains, 163. Les femmes romaines s'asseyent dessus avant leur mariage, 160 et 161; l'enjambent, 162. Forme du *Mutinus*, 162. On se prosterne devant son idole, 163. Sa chapelle, *id.*

Mylitta. Nom de Vénus chez les Assyriens : on l'invoque à Babylone, lors des prostitutions religieuses, 190 et 191.

Mystères du Phallus. Ils sont les premiers auxquels se font initier les Egyptiens qui prétendent au sacerdoce, 56. Melampus n'a pas découvert aux Grecs le fond des mystères du Phallus, 121. Mystères de la déesse Cotytto, 133. Mystères de Cérès : le Phallus en fait partie, 134. Prostitutions religieuses dans plusieurs mystères, 204 et 205. Mystères de Bacchus : ses abominations, 207 et 208. Abolis, 211. Mystères de la Bonne Déesse à Rome : leur dépravation, 211 et 212.

N.

NANTES. Un usage indécent pratiqué dans les églises, est condamné par le concile de cette ville, 368 et 369.

NASAMONS. Peuples de la Lybie, qui se livrent à diverses prostitutions religieuses, 198.

NAUCRATIS. Ville d'Egypte où les filles font le métier de courtisannes, 199.

NEVERS. Singulier usage pratiqué en cette ville, 369.

NEVEU. Nom d'une femme publique promenée dans Paris, toute nue et montée sur un âne, 310.

NIORT. Ville du Poitou, où Guillaume VII, duc d'Aquitaine, établit un monastère composé de femmes publiques, présidé par une abbesse, une prieure, et autres dignitaires, 317.

NOÉ, étant ivre, montre sa nudité, et son fils Cham est maudit pour s'en être moqué, 218; est représenté nu dans une cérémonie publique; vers faits à ce sujet, 324.

NOMBRIL DE DIEU. Est conservé à Châlons : l'évêque de cette ville visite cette relique; ce qu'il trouve dans le reliquaire; plainte des chanoines à ce sujet, 388. *La note.*

NUDITÉ en usage : provient de la chaleur du climat, 182. Nudités découvertes par des soldats égyptiens, 217; par Catherine Sforce, 217 *la note*; par Noé et par David, 218. La nudité des femmes n'était pas plus honteuse, chez les Orientaux, que celle des hommes, 221. La nudité des filles et des garçons, ordonnée par les lois de Lycurgue, 226 et 227. Platon recommande de pareilles nudités, 228. Les nudités se voient en Italie jusque dans les églises, 290 et 291.

NUDITÉS dans les processions et promenades publiques, 308, 309, 310 et 321. Dans les fêtes publiques et entrées des rois, 322 et 323. Nudité d'une figure de Noé, 324. De trois femmes représentant les trois Déesses, 324 et 325. Nudités dans les processions, 359 et *suiv.* Nudités de quelques autres pratiques, 369 et 370.

NUDIPEDALIA. Ce que c'était chez les anciens païens; les chrétiens s'en moquent, puis les imitent, 358 et *suivantes.*

O.

Odin ou Woden. Dieu germain, père du dieu Thor, 235.

Onction faite à Isernia : son indécence, 298.

Opinion étrange des Anciens sur les moyens d'accroître la vertu du *Phallus* 412 et *suivantes*.

Opinion. Elle est fausse lorsqu'on préfère, dans les religions, les sacrifices cruels aux sacrifices amoureux, 406 et 413.

Orange. Ville du comtat Venaissin. Quel Phallus on y adorait; sa fontaine prolifique, 269 et 270.

Organe viril de la génération. Il était, et il est encore en grand honneur chez les Orientaux, 110, 218. Ils juraient en posant la main dessus, 218; ce n'était point une chose indécente chez ces peuples, 218 et 219, ni chez les Arabes modernes, 219 et 220. En France, on donne à des pains la forme des organes de la génération des deux sexes, 255 et 256.

Ornée. Lieu situé près de Corinthe, où Priape recevait un culte particulier, 143.

Orphiques (secte des). Adopte le culte du *Phallus*, 145. Ses mœurs austères, et puis corrompues, *id.*

Osée, prophète. Ce qu'il dit contre le culte de Béel-Phégor, 74.

Osiris. Dieu soleil, le même que Bacchus, 56. On porte en procession sa figure, munie d'un triple *Phallus*, 56. Procession de l'idole d'Osiris, représentée dans divers bas-reliefs des anciens temples d'Egypte, 63 et 64. Osiris représenté couché, 64. Fable relative au *Phallus* d'Osiris, 65.

Osiris. Principe du bien. Est renfermé dans un coffre par son frère Typhon, principe du mal, 65. Isis retrouve à Biblos le corps d'Osiris; qui est coupé en quatorze parties, 66. Isis les recueille et leur rend les honneurs funèbres, 66. L'image de son *Phallus* est fabriqué par Isis, et exposé dans un temple, 67.

P.

Pagodes. Temples des Indiens : on trouve des Lingams et des bas-reliefs indécens dans celles de *Vischnou*, d'*Éléphanta* 98 la

Note ; de *Tanjore*, 98 ; de *Gondoulour* et *Tricoulour*, 99 ; de *Tréviscaré*, 101 ; de *Ramessourin*, 106 ; de *Jagrenat*, 98 et 111.

Pains, appelés *Miches*. Ils ont les formes phalliques, 256 et 257. Pains fabriqués avec du blé détaché du corps nu d'une femme, 262. Pains fabriqués sur le derrière nu d'une femme, 262 et 263.

Palestine. Culte du Phallus en Palestine, 71. Voyez *Hébreux*.

Pamylies. Nom des fêtes du soleil célébrées en Egypte à l'équinoxe du printemps, 55. Sont semblables aux *Phallophories* des Grecs, 121 ; et aux *Priapées* des Romains, 172 et 173.

Pan. Le Bouc zodiacal est adoré sous ce nom à Mendès et à Chemnis, 24 et 25. Ces deux noms de ville signifient *Pan* en Egypte, 24 et 25. Pan accompagne les deux soleils *Osiris* et *Bacchus*, 44. Pan, Faune, Sylvain, Satyre : divinités identiques avec Priape, 26 et 409.

Pandarons. Moines indiens, qui portent le pulleiar au bras, dans une boîte d'argent, 101. Ils sont surnommés *Cachicaoris*, 106.

Paphos, ville de l'île de Chypre. Vénus y est adorée, 192 ; sous la forme d'une borne, 402 ; on y célèbre des prostitutions religieuses, 192.

Paris. État des filles publiques dans cette ville, 319.

Parisiennes. Portent des mandragores pour devenir riches, 253. Ont la gorge découverte, 327, 328 et 329. Comment elles gagnent de quoi fournir à leur luxe, 332 et 333. Indécences qu'elles se permettent dans les bains publics, 334 et 335.

Patarès, en Lycie. Le dieu du pays couche avec sa grande prêtresse, 205.

Pegaze. Il introduit le culte du *Phallus* dans l'Attique, 131.

Peintures anciennes. Leur indécence ; peintures obscènes placées dans les églises, 345 ; dans les palais, 344 ; sur les livres de prières, 348, 349 et 350 ; dans les maisons monastiques, 350.

Pélerinages. Sont faits par des personnes en chemise, 360 ; par des personnes sans chemise, 362.

Pénitens. Ils se laissent fouetter par leurs confesseurs, 354 et 355.

Pénitens (société de). Leur origine, 357. Il leur est permis de se fouetter, mais non pas de courir les villes, *id.*

Perse. Culte du Phallus en ce pays, 91.

Pet. Redevance féodale que payaient les filles publiques en entrant dans la ville de Montlucon, 314 et 315. *La note.*

PÉTRARQUE. Ce poëte parle de la corruption des habitans d'Avignon, 326.

PHALLIQUE. Danse de ce nom, exécutée pendant les fêtes de Bacchus, 127.

PHALLOPHORES. On nomme ainsi ceux qui portaient les *Phallus* dans la pompe religieuse exécutée en l'honneur de Bacchus, 125 et 126.

PHALLOPHORIES. Fêtes du Phallus chez les Grecs : elles ressemblent aux *Pamylies* des Egyptiens, 121; et aux Priapées, 172.

PHALOE. Genre de construction qui portait ce nom, 84.

PHALLUS : ce que c'est, 17. Etendue de son culte, 17 et 18. Son origine, 19, 20, 405. Epoque approximative où ce culte a pris naissance, 20. Le Phallus dérive du culte du taureau et du bouc du zodiaque; il est le simulacre de la partie génitale de ces deux animaux sacrés, 26, 27, 28, 32 et 406. Le Phallus, dans son origine, était isolé, 29 et 407. Lorsqu'il fut adjoint à des figures humaines, il était disproportionné avec cette figure, 30. Il a une coudée de haut en Egypte, 31. Il est aussi grand que la figure à laquelle il est adjoint, *id.* Les femmes égyptiennes portent en procession un Phallus adjoint à une petite figure humaine; elles le font mouvoir 31, 49 et 50. Il n'appartenait pas originairement à cette figure humaine, 30 et 31. Il est le simulacre de la partie génitale du taureau *Apis*, 32. Il est le simulacre de celle du bouc, 33 et 34. On attribua au simulacre ou au Phallus la vertu du soleil du printemps, dont il était l'emblême, 34. Différens noms du Phallus, 35 et 36.

PHALLUS. Incertitude sur le peuple chez lequel il a pris naissance, 52 et 53. Procession du Phallus en Egypte, 53, et au Congo, 54. Phallus triple adjoint à la figure d'Osiris, 56. Les mystères du Phallus étaient les premiers auxquels se faisaient initier les aspirans au sacerdoce, 56. Phallus embaumé, placé sur la momie d'une femme égyptienne, 57. Opinion sur la nature de ce Phallus *id.* Phallus-Amulette, 58. Les Phallus sont-ils représentés par des croix, comme le pensent plusieurs savans, 58 et 59. Le Phallus est ajouté à des figures d'animaux, d'hommes ou de divinités, 60 et 61; est réuni à une tête du taureau Apis, 61. Phallus monstrueux ajoutés à des figures d'enfans, 61 et 62. Phallus ajouté aux figures d'Osiris ou de Bacchus, 62 et 63. Phallus d'Osiris en contact avec

les offrandes placées sur son autel, 64. Fable composée par les prêtres égyptiens, pour justifier le culte du Phallus, 65 et *suiv.* Isis, pour remplacer la partie sexuelle d'Osiris, que Typhon a jetée dans le Nil, fabrique un Phallus en bois de figuier, l'érige en divinité, et l'expose dans les temples à l'adoration des peuples, 66. Formes variées du Phallus en Egypte, 68.

Phallus. Son culte chez les Hébreux, 69 et *suiv.* Les femmes des Israélites fabriquent des Phallus d'or et d'argent, et forniquent avec, 78 et 79.

Phallus. Son culte en Syrie, 80 et *suiv.* Phallus colossaux à l'entrée du temple d'Hiérapolis, 82; leur hauteur comparée à celle des tours de Notre-Dame de Paris, 83; sont dédiés par Bacchus à Junon, *idem.*

Phallus. Un homme reste sept jours et sept nuits sur une de ces figures, et adresse au ciel des prières pour ceux qui font des offrandes, 84 et 85. Phallus sur lequel est montée une petite figure humaine, 86 et 87.

Phallus. Des pénitens nus offrent le leur à la femme de Vischnou, 99.

Phallus. Nommé *Lingam* dans l'Inde, 96. *Voyez* ce mot. Incertitude sur l'existence du culte du Phallus en Chine, 114.

Phallus. Son culte au Mexique, 116.

Phallus. Son culte chez les Grecs, 120; il est introduit chez eux par Mélampus, 121. Les Grecs portent le Phallus dans les Dionysiaques ou Fêtes de Bacchus, 124 et 125. Bacchus fabrique un Phallus en mémoire de Polymnus: de quelle manière indécente il abuse de ce Phallus, 130 et 131. Pégaze introduit le culte du Phallus dans l'Attique, 131 et 132. Phallus de verre dans lequel boivent les initiés aux mystères de Cotytto, 133. Culte du Phallus dans les mystères de Cérès et de Vénus, 133 et 134.

Phallus. Déclamation des premiers chrétiens contre son culte, 145. Il est révéré par la secte appelée *Orphique,* 145. La multiplicité des Phallus rend la terre féconde, 146. Le culte du Phallus subsiste chez les Grecs jusqu'au 7e siècle de l'ère chrétienne, 147. Phallus en *ex-voto* appendus à l'idole de Priape, 145, 239 et 411. Les dévots viennent baiser le Phallus de Priape, 145.

Phallus. Son culte chez les Romains, 149 et *suiv.* Les Cory-

bantes ou Cabyres introduisent le culte du Phallus en Italie, 151. Le Phallus est nommé, chez les Romains, *Mutinus*, 153 et 154. Pompe phallique à Lavinium : le Phallus y est couronné solennellement par une femme de distinction, 154. Autre pompe phallique, 155; objet de son culte, 156. Il est aussi nommé *Tutunus* ou *Titunus*, 157, 158, 159, 160, etc. Phallus ou amulette des Romains, nommé *Fascinum*, 164 et 411; ses formes diverses, 164 et 165. Placé sur les chars triomphaux des Romains, les Vestales lui rendent un culte, 165. Phallus doubles et triples, 166, 238 et 239. Enorme Phallus du Priape romain, 176, méprisé chez ce peuple, 177, 178 et 179.

Phallus. Son culte chez les Gaulois, 231; il n'y existait point avant l'arrivée des Romains, 231, 232 et 234. Prétendus Phallus trouvés dans les environs de Castres; erreur de Borel à cet égard, 234. *La note.* Le culte du Phallus, soit par les Phéniciens, soit par les peuples du nord de l'Asie, est introduit dans la Germanie avant l'arrivée des Romains dans ce pays, 235. Phallus des Germains appelé *Fricco*, 237. Phallus énorme de la ville d'Aix en Provence, 240. Phallus triples des Egyptiens, 54. Phallus doubles et triples du pont du Gard et de l'amphithéâtre de Nîmes : leur singularité, 240. Phallus de bronze, trouvés dans les fouilles de la montagne du Châtelet, 241. Phallus colossal trouvé dans les mêmes fouilles 241.

Phallus. Son culte chez les chrétiens, 247. Il prend les formes chrétiennes, 247 et 248. Phallus placés sur les portes des édifices et des églises des chrétiens, 251.

Phallus. Conte absurde d'un docteur en théologie, sur des Phallus vivans qui se nourrissent d'orge et d'avoine, 259. Amas de Phallus vivans dans un nid d'oiseau, *idem, et la note.* Montaigne croit se rappeler avoir vu en Gascogne une cérémonie pareille à celle du couronnement du Phallus, 260. Les femmes chrétiennes, et même les religieuses, abusent du Phallus comme les Israëlites, 261, 262 et 263. Phallus de saint *Foutin* d'Embrun : les femmes y font des libations, 269 et 270. Phallus de la ville d'Orange : sa forme est brûlée par les protestans, *id.* Les femmes stériles râclaient le Phallus de saint *Foutin*, 172; de saint *Guerlichon*, 277 et 278; celui de saint *Guignolé*, 278 et 279; celui d'une idole priapique, appelée *Ters*, 281 et 282.

Phallus. Son culte chez les chrétiens du 18e siècle, 291. Phal-

lus en cire, offerts aux saints *Côme* et *Damien*, 295; les femmes dévotes les baisent, 296.

Phallus et Priape. Leur culte est moins ancien que celui de Vénus, 403 et 404.

Phallus ex-voto, 410 et 411.

Phallus-amulettes, *idem*, bénis par les prêtres, *id.*

Phallus. Ses vertus : comment les anciens croyaient l'accroître, 412 et 413.

Phanè. Surnom du soleil dans la secte des Orphiques. Il est représenté avec un Phallus placé en sens inverse, 145.

Phénicie. Culte du Phallus dans ce pays, 80. Il est associé, comme ailleurs, au culte du soleil, appelé *Adonis* à Biblos, *id.* Culte de Vénus en Phénicie, 194. Les prostitutions religieuses sont en vigueur dans plusieurs villes de ce pays, 194 et 195.

Philelphe. Il parle des débauches excessives existantes dans la ville de Gênes, 327.

Piémont. Plusieurs seigneurs de ce pays couchent avec les nouvelles mariées; noms qu'y portait ce prétendu droit, 311; les peuples se révoltent contre deux de ces seigneurs, 311 et 312.

Pierre. Abbé de Vau-Cernay, nomme *fraude pieuse* une des trahisons de Simon de Montfort, 344. *La note.*

Pigenat. Curé de Paris du temps de la Ligue, assiste presque entièrement nu à une procession, 364.

Platon. Veut que les jeunes filles et les garçons paraissent nus dans les jeux publics, 228 et 229.

Polymnus ou Prosumus. Se charge de conduire Bacchus près de sa mère Semelé, 129; à quel prix, 130. Il meurt en chemin. Bacchus lui élève un tombeau et fabrique un Phallus à sa mémoire. Action obscène de Bacchus à ce sujet, 130.

Pompes phalliques. Voyez *Processions.*

Population. Son accroissement est l'objet de plusieurs rites et pratiques religieuses, 184, 186 et 187; et la nécessité première des anciennes peuplades, 290. Les obstacles nuisibles à la population sont levés par plusieurs moyens, 291 et 292.

Portici. Musée des rois de Naples : description de deux vases qui s'y trouvent, 416.

Prætus. Ses filles sont punies pour avoir méprisé le culte de Vénus, 201.

Prédicateurs. Leurs déclamations contre les gorges nues et autres indécences, 327, 328, 329 et 330. Obscénités de leurs discours, 341, 342, 343, 344, 345 et 346.

Prépuce de N. S. Il est envoyé à Anvers, par Godefroy de Bouillon pour y remplacer le culte de Priape, 281. On en compte une douzaine, 388. *La note.*

Prêtres. Ceux de l'Inde jouissent les premiers des filles qui vont se marier, 109 et *suiv.* Donnent des femmes à leur dieu, et font les fonctions du Dieu-époux, 110.

Prêtres de Chiven. Ils officient tout nus. La chasteté leur est recommandée, même en pensée, sous peine d'être lapidés, 108. Ceux de Canara, se promènent tout nus dans les rues : étrange dévotion des femmes en cette circonstance, 110. Fourberie et libertinage des prêtres en divers pays, 205, 206 et 399. Leurs débauches et leurs crimes pendant la célébration des mystères de Bacchus à Rome, 208, 209 et 210. Prêtres chrétiens président à la procédure indécente du *congrès*, 306; ont le droit de coucher avec les nouvelles mariées, 311.

Prêtres. De quelle manière un prêtre libertin fut trompé par le diable, 339. Prêtre nu aux processions, 365. Prêtres concubinaires, 373. Les habitans des campagnes demandent qu'ils soient mariés, 374. Les évêques leur font payer le droit d'avoir des concubines, 374 et 375. Des prêtres assassinent un particulier qui voulait proscrire leur mariage, 376. Avilissement dans lequel ils tombent, *id.* Arrogance de leurs concubines, 384. *La note.*

Priape, Priapis. Ces noms dérivent de la syllabe *Pri* et du mot *Apis*, 26. Adoré chez les Hébreux sous le nom de *Béel-Phégor*, 71, sous le nom de *Mipheletzeth*, 77. Ses prêtresses, 75. *Maacha*, mère du roi Aza, est la grande-prêtresse de Priape chez les Hébreux, 77. Aza détruit les idoles et le sacerdoce de Priape, *id.*

Priapes sur lesquels sont placés des hommes, 87, 88. Priape d'airain, 88. Les habitans de Lampsaque convertissent le Phallus en divinité particulière appelée *Priape*, 137. Sa fable, 139, 140. Il caresse les femmes de Lampsaque; ce qui en résulte 140. Un âne est consacré à Priape : pourquoi, 141. Priape est qualifié de *sauveur du monde*, 144, 177 et 419.

Priape. On lui rend un culte particulier à Lampsaque, 189; à Priapis, dans l'île de Priapos, dans celle de Priaponèse, 142; à Ornée,

à Colophon, chez les Cylléniens, 143. Chez les Romains, 158. Sa figure, 169. Il était peint en rouge, *id.* Placé dans les vignes, les vergers, 169 et 177. Confondu avec Mercure, 172. Offrandes à Priape, 174. Ses chapelles, *idem.* Dévotion des Romaines à ce dieu, 174 et 175.

Priape à double et à triple Phallus, 166. Son idole est de bois de figuier ou de saule, 168. Portrait de Priape chez les Romains, 168, 169, 170 et 171. Il est un préservatif chez les Romains, 172. Offrandes qu'on lui faisait, 173. Devenu un objet de ridicule et de mépris, ses idoles furent abandonnées aux enfans, 177. Les chrétiens déclament contre son culte, 178. La superstition et l'habitude le soutiennent, 179 et 180. Son culte chez les Germains, sous le nom de *Fricco*, 236 et 237. Les Romains introduisent chez ces peuples leur culte de Priape, 237. Idole de Priape trouvée dans la ville de Saint-Bertrand, 240.

Priape. Sa chapelle à Autun, sur la montagne de *Couard*, 240. Culte de Priape établi à Anvers, 243. Était encore en vigueur chez les Esclavons, au 12e siècle : ce dieu y est nommé *Pripe-Gala*, 244 et 245. Ils immolent des chrétiens à ce dieu, 246. Culte de Priape chez les chrétiens, 247. Reçoit les noms de quelques saints du christianisme, 267 et 268.

Priape. Son culte existait encore au 18e siècle dans la ville de *Trani*. Forme de son idole : ce culte y est aboli; par qui, 292. Ce culte existait encore de nos jours à Isernia, 293. Détails relatifs à ce culte, 294 et *suiv.* Il est en rapport avec les mœurs des chrétiens du siècle passé, 389. Priape du musée de Florence, 416. Du musée du cardinal Albani, 417.

Priape ou Priapis, ville de la Troade, 142.

Priapées. Fêtes de Priape, 172. Leur description, 172, 173. On les retrouve dans les bas-reliefs de plusieurs vases antiques, 243. Un ciboire de la sacristie de Saint-Ouen de Rouen offre des médaillons antiques qui représentent des *Priapées*, 243 et 244.

Priapées. C'est ainsi qu'est nommé un recueil de plusieurs pièces de vers sur le dieu Priape, 179 et 180.

Priapées, en peintures ou en bas-reliefs, se trouvent souvent dans des tombeaux, sont des objets religieux, 416, 417, 419 et 420.

Priapesæus. Dieu-soleil, Apollon. Il est adoré à Priapis, 142.

Priaponese. Ile du golfe Céramique, 142.

Priapos. Ile de la mer d'Ephèse, 142.

Printemps (équinoxe du). Époque célèbre de l'année chez les anciens, 20. Fêtes en son honneur, 21.

Pripe-Gala. Nom de Priape chez les Esclavons du 12e siècle, 245. Sacrifices horribles que ces peuples lui font, 246.

Prisio. Nom d'un usage singulier et indécent pratiqué dans plusieurs églises de France, 369.

Procession. Les Egyptiennes y portent une petite figure munie d'un grand Phallus qu'elles font mouvoir, 53 et 54. Pareille procession dans le Congo, 54. Procession où l'on voit la figure d'Osiris munie d'un triple Phallus, 56. Autre procession où l'on porte l'idole d'Osiris, 64. Procession des grandes Dionysiaques, 124 et 125.

Procession ou pompe phallique célébrée à Lavinium, 154. On y portait le Phallus sur un char magnifique, et une dame romaine venait le couronner, 154.

Procession de filles publiques de Paris le jour de sainte Madeleine, 319. Les excommuniés figurent aux processions, et y sont fouettés, 355.

Processions où les dames romaines transportaient le Phallus de sa chapelle dans le temple de Vénus, 155, 156 et 157. Processions chrétiennes où les adultères sont obligés d'y assister nus, 309.

Processions de flagellans, 356 et 357.

Processions composées de personnes ayant les pieds nus, 358 et 359; de personnes en chemise, 359 et 360; de personnes nues et sans chemise, 362, 363 et *suiv.*

Prostitutions religieuses. Elles sont fort en usage dans le culte de Vénus, 189. A Babylone, 190 et 191. Dans l'île de Chypre, à Paphos, 191 et 192. A Sicca-Veneria, près de Carthage, 193. Dans toute la Phénicie; à Biblos, 194. Au temple des Aphaques et à Héliopolis, 195. Chez les Hébreux, 196 et 197. En Arménie et en Lydie, 197. Chez les Augiles, 198. Chez les Nasamons et à Naucratis, 198, 199. Les prostitutions religieuses se maintiennent dans les mystères, 201. Existent encore, 398 et *suiv.*

Prostitutions dans les villes : ses causes, 344. Lieux de prostitution nommés *abbaye* (Voyez ce mot). Les prostitutions religieuses ont, pour cause unique, le besoin de l'accroissement de la population, 395, 396 et 399. Elles existent encore chez plusieurs peuples, 400 et 401. *La note.*

Prostitutions religieuses dans le royaume de Juida, 401.

Psammetichus, roi d'Egypte. Des soldats révoltés se découvrent devant lui, 217. Motif de cette conduite, *id.*

Pudeur. Née de l'habitude de se vêtir, et des pays froids, 182, est une vertu de convenance ; elle diffère de la chasteté, 229.

Pulleiar. Figure qui représente dans l'Inde la réunion des deux sexes, 101 et 102. Les sectateurs de Chiven le portent pendu à leur cou ou à leurs bras dans une boîte d'argent, 101. Anecdote singulière sur le Pulleiar, 102 et 103.

Puy, ville du Velay. On y révérait saint Foutin, et les femmes y râclaient son Phallus pour devenir fécondes, 271. Cérémonie singulière pratiquée autrefois dans cette ville, 367.

Q.

Quenipili. Château de la ci-devant Bretagne, où se trouve une idole féminine dont le sexe est voilé par une sorte d'étole, 232.

Queue d'âne, conservée à Gênes comme une relique, 389 *la note*. Ce qu'en dit un moine italien, *ibid.*

R.

Raclure du Phallus. Ce remède pris en décoction, est un spécifique contre la stérilité des femmes, 274, 275, 276 et 277. On ne connaissait point, chez les anciens, l'usage de râcler les Phallus, 300.

Ramessourin. Temple très-renommé consacré à Chiven dans l'Inde, 106.

Religieuses. Celles accusées d'impudicités, sont soumises à une visite, 305. Leur débordement, 380 et 381. Singulier moyen employé par un évêque d'Angleterre, pour s'assurer de leur chasteté, 382. Religieuses de France : leurs débauches, 382 et 383. Religieuses infanticides, *id.* Empoisonnent une abbesse qui voulait les réformer, 382.

Regnaud (saint). Saint Priapique, révéré par les Bourguignons, 276.

René (saint). Saint Priapique, révéré en Anjou : cérémonies indécentes des femmes stériles, 276.

Ribauds (roi des), Les filles publiques de Paris, suivant la cour, sont tenues de faire son lit pendant tout le mois de mai, 319

Rivau (du). Ce qu'il fait pour donner les innocens, 371.

ROCAMADOUR, ville du Rouergue. Les femmes, pour devenir fécondes, baisent le verrou de la porte de l'église de ce lieu, et une barre de fer appelée *Bracquemart de Rolland*, 286.

ROMAINES. Les femmes, pour être rendues fécondes, se font frapper avec des lanières de peau de bouc, 50. Placent une couronne sur le Phallus, 154. Se mettent en contact avec l'idole appelée *Mutinus*, 160, 161 et 162. Voyez *Femmes*.

ROMAINS. Du culte du Phallus chez ce peuple, 149. Leur esclavage pour les superstitions et les prêtres contraste avec leur courage, 149 et 150. Ils introduisent leur culte chez les Gaulois et les Germains; les dieux du Capitole sont reçus chez ces peuples, et avec eux le dieu Priape, 237 et 238.

ROME. Le pape Jules II établit dans cette ville un lieu de prostitution; plusieurs papes, ses successeurs le confirment et font de règlemens à ce sujet, 321.

S.

SABBAT des sorciers, paraît tirer son origine du culte du Bouc sacré, 50 et 51.

SABÉISME ou culte des astres, 20.

SAINT NECTAIRE, abbé d'Aurillac. Ses débauches, nom obscène du lieu où il les exerce; les peintures lascives qui s'y trouvent, 350. *La note*.

SAINTS DE DIEU. Ce que c'est en Turquie. Acte étrange des femmes à leur égard, 111, *la note*. Saints à Phallus : voyez les noms des saints *Foutin, Guignolé, Guerlichon, René, Regnaud, Arnaud, Cyr, Gilles, Côme* et *Damien*.

SALOMON. Ce roi surpasse en sagesse tous les rois de la terre, 186. Il épouse la fille du Pharaon d'Egypte, a commerce avec la reine de Saba, a de plus sept cents femmes et trois cents concubines, élève des temples à des idoles, 186.

SAMOS. Les prostitutions religieuses y sont abolies; par qui, 201.

SANTO MEMBRO (il). Nom que les habitans de Trani donnaient à une idole de Priape, 292.

SATYRE, même divinité que Pan, Faune, Sylvain et Priape, 45 et 46. Groupe de Satyres dans les pompes religieuses de Bacchus en Grèce; indécence de leur action, 126, 127 et 128. Satyre, es-

pèce de Priape, 409. Groupe du Satyre et de la chèvre du musée de Portici, 416. Pareil groupe à Dresde, 417.

Sauvage. L'état de l'homme sauvage est celui des plus anciennes sociétés du monde, 288 et 289.

Sauveur du monde. Titre donné à Priape dans une inscription antique, 144, 177 et 419.

Saxons. Ils adorent trois dieux, dont l'un est une divinité phallique, 235.

Scorpion. Est représenté piquant l'extrémité de la partie génitale du taureau renversé par Mithra, 85. *La note*. Il devait piquer l'homme placé sur l'extrémité d'un des Phallus d'Hiérapolis si cet homme venait à s'endormir, 85.

Seigneurs, laïcs ou ecclésiastiques. Ils prétendent au droit de coucher avec les nouvelles mariées, 310. Divers événemens à ce sujet, 311. Plusieurs seigneurs de Gascogne sont réduits à ne mettre qu'une jambe ou une cuisse dans le lit de la nouvelle mariée, 313. Droit singulier d'un vieux seigneur du Vexin normand, sur le mariage de ses vassaux, 313 et 314. Droit honteux exigé sur les filles publiques, par les seigneurs de Montluçon, 314 et 315. *La note*.

Sémelé, mère de Bacchus. Ce Dieu va la chercher aux enfers, 129 et 130.

Sénat des dames romaines. Est établi par Héliogabale à l'occasion de la fête du Phallus : droits et priviléges que lui accorda cet empereur, 156.

Sérapis. On trouve plusieurs croix dans le temple de cette divinité, à Alexandrie, 60.

Serment. Se prononçait en posant la main sur l'organe de la génération, 219. C'est ainsi qu'on jurait dès le temps d'Abraham et de Jacob ; c'est ainsi que jurent encore les Arabes modernes, 219 : exemple d'un pareil serment, 219 et 220. Les filles violées, dans le pays de Galles, posaient une main sur les reliques des saints, et l'autre sur la partie virile de leurs violateurs en prononçant leur serment, 221.

Sésostris, roi d'Egypte. Fait élever des colonnes portant une inscription fastueuse et les marques des deux sexes, 216 et 217.

Sforce (Catherine), princesse de Forli, se découvre devant ses sujets révoltés, 217. *La note*.

Sicca-Veneria, lieu près de Carthage consacré à Vénus et aux prostitutions religieuses, 193 et 194.

Silène, nourricier de Bacchus. Était représenté dans les fêtes Dionysiaques monté sur un âne, et à demi-ivre, 127. Son âne prend dispute avec Priape sur certaines prétentions, 141.

Sylvain. Espèce de Priape, 407 et 409.

Sita, femme de Wischnou. Bas-relief qui la représente entourée de pénitens nus lui offrant leur Phallus, 98.

Soleil printannier. Est figuré dans le zodiaque par le taureau et le bouc, 21. Le soleil chez les anciens était représenté par les divers animaux, qui sont les signes du zodiaque, 25. Soleil nommé *Bacchus* et *Osiris* chez les Egyptiens, *Baal* et *Beel* chez les Assyriens, *Adonis* en Phénicie, *Atis* en Phrygie, *Mithra* en Perse, *Apollon* en Grèce. *Voyez* ces différens noms.

Sorcières. Plusieurs font des amas de Phallus prétendus vivans: conte d'un théologien à ce sujet, 259, et *la note*.

Spintriennes. Nom de pierres gravées représentant des obscénités, 418.

Sprenger, inquisiteur. Contes absurdes et indécens qu'il publie, 259. *La note*.

Succoth-Benoth. Lieu consacré aux prostitutions religieuses, le même que Sicca-Veneria, 193 et 194.

Suède. Manière indécente dont on punissait dans ce royaume les adultères, 309.

Suèves. Adorent trois dieux, dont l'un est une divinité phallique, 235.

Syrènes. Sont représentées à Paris dans une cérémonie publique par de belles filles toutes nues, 323.

Syrie. Culte du Phallus en ce royaume, 80. V. *Hiérapolis*.

T.

Taly. Joyau que les Indiennes portent à leur cou : on y voit quelques hiéroglyphes, et le Lingam, 102. Les capucins veulent faire quitter cet ornement aux chrétiens de l'Inde : querelle qu'ils ont avec les jésuites; parti moyen que les missionnaires adoptent sur cette matière, 102 et 103.

Tanjore. Pagode de l'Inde, 98. *La note*.

Tapisseries représentant des sujets indécens. Voyez *Peintures*.

Targilies. Fêtes grecques où figurait le Phallus, 137.

Taureau. Signe du zodiaque : à quelle époque le soleil entra dans ce signe à l'équinoxe du printemps, 20. Adoré comme soleil printannier, 21, 405. Les taureaux, les bœufs et les vaches jouent un grand rôle dans la mythologie, 22, 23. *La note*. Le taureau adoré est nommé *Apis*, comme le bouc sacré, 25. Les membres de cet animal sacré ont été adorés isolément, et appliqués à des bornes, à des troncs d'arbres, et à des figures humaines, 28 et 29. Le volume de la partie sexuelle du taureau *Apis* détermine son élection, 29. Ainsi que certaines taches de sa peau 42.

Taureau sacré. Culte qu'on lui rendait, 41. Deuil à sa mort, 42. Joie lorsqu'on lui donnait un successeur; cérémonies observées en cette occasion, 42. Les Egyptiennes, pour être rendues fécondes, se découvrent devant le taureau Apis, 42 et 43. Le scorpion mord ses parties génitales, 85 et 86. *La note*.

Temple. Le taureau *Apis* en habitait un magnifique à Memphis, 43. Magnificence de celui d'Hiérapolis, 81. Ce qui se pratique dans celui de *Bélus* à Babylone, 204. Richesse de celui du dieu Thor à Ubsolol, 236.

Templiers. Sont accusés d'adorer une figure appelée *mandragore*, 252.

Tentiris ville d'Egypte : bas-relief de son temple, 64.

Ters. Nom de Priape à Anvers, 281; signification de ce mot, *id*.

Thamars. Elle se déguise en prostituée : fornique avec son beau-père, et en a deux enfans, 186.

Thor. Dieu germain, fils d'Odin, 235.

Thau. Image de la croix, 59.

Thèbes, ville d'Egypte. Possède un temple dédié à Jupiter, où ce Dieu communique avec les femmes qui y couchent, 204.

Thoth. Colonnes cruciformes chez les Egyptiens, 59.

Tiazolteuti, Priape des Mexicains, 117.

Toulouse, ville de France. Une *grande abbaye* de filles publiques instituée dans cette ville, est protégée par les rois Charles VI et Charles VII, 318 et 319. Cette ville en retire quelque profit, 319.

Trani. Ville du royaume de Naples où a été découvert un tableau votif représentant Priape avec un triple Phallus, 167. Le culte de Priape s'y est conservé jusqu'au 18e siècle, 292. L'idole

de ce Dieu y était portée en procession, *id.* Nom de cette idole, 292. J. Davanzati abolit les cérémonies de ce culte, *id.*

Trévisqaré, pagode de l'Inde. Indécence des bas-reliefs de cet édifice, 100; et de ceux des chars qui servent aux pompes religieuses dans ces contrées, 101.

Trinité des Indiens. Sa figure caractéristique, 97. Description du piédestal qui exprime cette trinité, 100.

Triphallus, ou *Phallus* triple. Osiris figure dans les processions des pamylies avec un triple Phallus, 55 et 56. Opinion de quelques savans sur les Triphallus, 59. Priape à Triphallus découvert à Trani, 167; sur l'amphithéâtre de Nîmes; au pont du Gard, 239; et dans les fouilles de la montagne du Châtelet, en Champagne, 241.

Tutunus ou Tutinus. Nom du Phallus chez les Romains, 35, 158, 159. *La note.* Voyez *Mutinus.*

Typhon, principe du mal, frère d'Osiris. Renferme Osiris dans un coffre et le jette dans le Nil, 65. Retrouve ce coffre, coupe le corps en quatorze ou vingt-six parties, et les disperse çà et là, 66.

U.

Union monstrueuse des femmes égyptiennes avec les animaux sacrés, 46 et 47. Des femmes indiennes avec un Phallus de bois ou de fer, 108 et 109. Union indiquée du Sinus-Veneris avec le Mutinus, 156.

V.

Van mystique. Il faisait partie de la pompe processionnelle de Bacchus, 126.

Vases du musée de Portici. Indécences des scènes qu'ils représentent, 416. Ces vases étaient des objets religieux, 417; trouvés dans des tombeaux, *id.*

Vesta, endormie, est sur le point d'être violée par Priape, 140.

Vénus. Ce nom dérive de *Succoth-Benoth* et de *Sicca-Veneria*, qui était le lieu consacré aux prostitutions religieuses, 193. et 402. Vénus est appelée *Mylitta* par les Babyloniens, 191; et *Astarté* en Phénicie, 194. Les jeunes filles de la Grèce redoutent sa colère et se soumettent à son culte, 201. Cette déesse est figurée

dans une fête publique à Lille par une Flamande chargée d'embonpoint, 324.

Vénus, mère de Priape. Est trompée par Junon, 139. Son culte inconnu chez les Romains du temps des rois, 152. Est associé à celui du Phallus, 155. Cérémonie où les dames romaines plaçaient le *Mutinus* dans le sein de Vénus-Ericie, 154 et 155. Du culte de Véuns et autres institutions, etc., 181. Il a pour objet de favoriser la population, 188. Il ne consistait que dans des prostitutions religieuses, 189 et 190. Vénus est adorée sous la forme d'une borne, ou d'nne pierre pyramidale indistinctement dans divers lieux, 206. Origine de cette divinisation symbolique, 401. Son culte se maintient en Grèce, 201. Pourquoi, *id.*

Vénus. Indiquée par les prêtres comme une déesse cruelle qui punissait les jeunes filles rebelles à son culte, 403. Son culte est plus ancien que celui du Phallus ou de Priape, 404.

Vierge sainte. Surnom de Cérès, 133.

Villefranche en Beaujolais. Petite ville où se trouvait des lieux de prostitution tenus par les deux sexes, 321. Charte de franchise d'Édouard II à cet égard, *ibid.*

Vinaigre (saint). Est produit par le vin dont les femmes d'Embrun arrosaient le Phallus de saint Foutin, 269.

Virginité. Les filles et les jeunes mariées de l'Inde sacrifient leur virginité au Lingam 108. Les Romaines en offrent, par un certain contact, les prémices à *Mutinus*, 160 et 161. Elle est un opprobre pour les filles nubiles, chez les Hébreux, 187. Les filles de l'Inde croient ne pouvoir aller en paradis avec leur virginité, 188. Les filles, prêtes à épouser, déposaient sur l'autel de saint Foutin leur robe de virginité, 273.

Voltaire : son opinion sur les prostitutions religieuses, 215 *la note*. Censure de cette opinion, *id.*

Walpurge (sainte) d'Anvers, origine de cette prétendue sainte; signification de ce nom, 281 et 282. Opinion de Goropius à ce sujet, *id.*

Z.

Zodiaque. Les signes du taureau et du bouc, ou le chevrier, se trouvent dans la même division zodiacale, 23, 24, 407.

FIN DE LA TABLE RAISONNÉE.